MARIE-ANTOINETTE

FERSEN ET BARNAVE

LEUR CORRESPONDANCE

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Copyright, 1913, by CALMANN-LÉVY.

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

F.B
M3343
Th

O.-G. DE HEIDENSTAM

MARIE-ANTOINETTE

FERSEN ET BARNAVE

LEUR CORRESPONDANCE

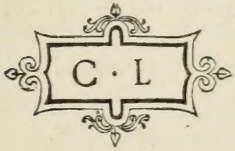

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

133129
18/6/14

MARIE-ANTOINETTE
FERSEN ET BARNAVE

LEUR CORRESPONDANCE

AVANT-PROPOS

Au milieu d'une vaste plaine verdoyante, au bord d'un beau lac dont les eaux bleues reflètent le ciel et dont les rivages lointains sont frangés de forêts de pins et de bouleaux, s'élève le vieux château de Löfstad en Ostrogothie. Après avoir appartenu à la famille Fersen, il a passé dans celle des Piper par le mariage, au printemps de l'année 1777, de Sophie Fersen avec le comte Adolphe Piper, chambellan du roi de Suède et châtelain d'Engsö, sur le lac Mœlar.

La comtesse Sophie Piper était fille du feld-maréchal Fersen, président de la Diète sous le régime parlementaire du règne d'Adolphe-Frédéric et chef du parti de l'opposition sous le règne autocratique de

Gustave III. Sa famille, réputée pour la beauté des femmes et le talent des hommes, occupa sous les deux règnes les plus hautes charges à la Cour. Sophie était la sœur favorite du comte Axel Fersen, célèbre en Suède et en France, où il servait comme colonel propriétaire du régiment royal suédois, et était connu dans les salons de Paris et à la Cour de Versailles comme « le beau Fersen » et « l'Ami de la Reine » Marie-Antoinette.

Le frère et la sœur s'aimaient tendrement. Aussi le château de Löfstad, dont la comtesse Sophie hérita à la mort de son père, et qu'elle passa sa vie à orner et à embellir, est-il, en quelque sorte, consacré à la mémoire de ce frère adoré. Un portrait peint par Lundberg à Paris le représente jeune lieutenant de la garde, beau d'une beauté sérieuse qui impressionna la dauphine Marie-Antoinette dès qu'il apparut à la Cour de Louis XV. Un autre par Breda nous le montre en grand-maréchal du royaume de Suède sous Gustave IV, portant le manteau de Cour en hermine et vêtu du costume de l'Ordre des Séraphins. Ici le peintre a mis un voile de tristesse sur ce visage qu'on ne vit jamais sourire depuis la mort de la reine de France. Dans le parc du château, un monument est élevé à sa mémoire, des inscriptions gravées sur le marbre célèbrent ses vertus et racontent sa mort tragique dans l'émeute du 20 juin à Stockholm.

Dans la vaste bibliothèque de ce château se trou

vent, parmi les précieux manuscrits qui y sont conservés, deux paquets de lettres qui sont pour nous d'un interêt tout particulier. L'un contient les lettres de Fersen adressées à sa sœur durant ses fréquentes et longues absences à l'étranger, et dans lesquelles il lui parle à cœur ouvert de son amour pour Marie-Antoinette: l'autre, qui porte la mention *Correspondance politique de la Reine*, renferme la correspondance de Marie-Antoinette avec Barnave et autres membres de la gauche constitutionnelle de l'Assemblée Constituante, que la reine de France confia à Fersen à garder lorsque sa situation devint telle qu'elle n'osait plus les conserver auprès d'elle aux Tuileries. Elle consiste en quarante-quatre lettres de Marie-Antoinette, non signées, mais dont l'écriture est facile à reconnaître et l'authenticité certaine, et autant de lettres, également sans signature, d'une écriture d'homme, nette, claire et bien française, et d'un style élégant et correct. Celles-ci sont les réponses à celles-là, et chacune d'elles porte un numéro, ajouté de la main de la reine, qui renvoie à celui de la lettre à laquelle elle répond.

La collection porte cette indication écrite également de la main de Marie-Antoinette : *Copie exacte de tout ce que j'ai écrit à 2 : 1 par l'entremise de 1 : 0 et ses réponses.* Il ressort du contexte même de ces lettres que 2:1 c'était Barnave, avec lequel Marie-Antoinette était entrée en correspondance au retour

de la fuite à Varennes. Quant à l'intermédiaire 1 : 0 qui portait ces lettres de la Reine à Barnave et en rapportait les réponses, il n'a pas été possible de l'identifier. Son nom et ses qualités sont et demeurent soigneusement cachés sous ce chiffre de 1 : 0 par lequel il est constamment désigné [1].

Également importantes, ces deux correspondances nous intéressent à des points de vue différents.

L'une, correspondance d'amoureux, établit clairement la nature des relations du comte Fersen avec Marie-Antoinette. Elle prouve que le prince de Ligne n'avait pas tout à fait raison de dire qu'on adorait la reine de France sans songer à l'aimer. Fersen a aimé Marie-Antoinette tendrement, il en a été aimé de la même façon, mais jamais il n'a songé à la faire descendre du haut piédestal où son amour chevaleresque l'avait placée, portant au front une auréole.

L'autre, correspondance politique, traitant de la monarchie constitutionnelle, de l'attitude des émigrés, de l'invasion étrangère, de questions touchant le repos et le bonheur de la France, nous révèle en Marie-Antoinette une politique au jugement sûr et avisé, à l'esprit souple, qui sait dominer ses sentiments dans l'intérêt du bien public et se plier aux

1. Il est plus que probable que cet intermédiaire était l'abbé Louis — le futur baron Louis — qui était en rapport étroit avec les chefs constitutionnels, mais rien dans cette correspondance ne nous l'indique.

circonstances afin de sauver ce qui peut être sauvé encore de la vieille et glorieuse monarchie.

Grâce à l'extrême obligeance de la propriétaire actuelle du château de Löfstad, la comtesse Émilie Piper, il m'est donné de pouvoir publier ces correspondances inédites. Je saisis avec empressement l'occasion de lui en exprimer publiquement ici toute ma reconnaissance, et, j'oserai le dire, celle de tous ceux qui les liront[1].

1. J'ai déjà publié des extraits de ces lettres dans la *Revue de Paris*. Je les donne ici en leur entier.

I

FERSEN A VERSAILLES. EN AMÉRIQUE

Fersen avait seize ans et il était aspirant dans un régiment de la Garde quand, en 1771, au printemps, accompagné de son précepteur, le sieur Bolemany, il quitta la Suède pour aller faire son tour d'Europe et voir le monde.

Pendant ce voyage, ses lettres à sa sœur, qui n'est encore qu'une fillette de quatorze ans, sont rares, gentilles et insignifiantes. Il lui raconte les péripéties de son voyage et commente les nouvelles qu'elle lui donne de la famille. De Naples, il lui parle du Vésuve et de « Mylady » Foster, une dame anglaise dont la société semble beaucoup lui plaire : « Sans cette dame, je ne m'amuserais guère à Naples. » De Paris, où il arrive vers la fin de 1773, après un séjour

de deux ans en Italie et en Savoie, il lui envoie des cadeaux de Noël et des souhaits de nouvel an, il lui parle de modes et de toilettes. De sa réception dans les salons de Paris et à la Cour de Versailles, il ne parle que dans ses lettres à son père, lesquelles sont connues [1]. Le jour de l'an 1774, il est présenté au roi à Versailles par le comte de Creutz, ambassadeur de Suède; il assiste à la messe du Saint-Esprit et fait sa première visite à madame du Barry. Le 2 janvier, il va chez la comtesse de Brionne, l'amie et correspondante du roi de Suède, et il est admis à assister à sa toilette du matin, ce qui l'amuse fort; il se fait un malin plaisir de décrire toutes les péripéties de cette toilette intime de jolie femme. Le 10 janvier il est au bal donné par la dauphine Marie-Antoinette et s'y amuse beaucoup; le 30 il cause longuement avec la Dauphine au bal de l'Opéra. Elle se montre aimable avec lui, ce que voyant les courtisans s'empressent autour d'eux, et elle est obligée de se retirer dans sa loge. Le succès de Fersen à la Cour et à la ville est si grand que l'ambassadeur Creutz écrit à Gustave III pour lui en faire part, et vante le tact, la noblesse de caractère et l'élévation d'esprit du jeune Suédois [2].

Mais les fêtes à Versailles et à Paris sont interrompues par la maladie et la mort de Louis XV. La

1. Klinckowström, *Le comte de Fersen et la Cour de France.*
2. Goulot, *Un ami de la Reine;* Jacques de la Faye, *Amitiés de Reine;* F.-F. Flach, *Le comte A. de Fersen.*

Cour et la ville sont en deuil. Fersen part pour Londres, le 26 mai 1774.

A la fin de la même année il retourne en Suède. La petite sœur a alors dix-sept ans, elle a grand succès à la Cour. Elle est devenue l'amie de cœur de la petite duchesse de Sudermanie, nouvellement mariée au prince Charles, frère du Roi, qui a le même âge qu'elle. Elle inspire une passion véhémente au prince Frédéric, duc d'Ostrogothie, frère cadet du Roi, qui veut l'épouser. Mais le Roi, si noble que soit le sang de Fersen, ne consent pas à cette mésalliance : il envoie le prince Frédéric voyager en Italie, et Sophie, par ordre de son père, le feld-maréchal Fersen, épouse le chambellan comte Piper et va vivre en son château à Engsö. Les Mémoires de la duchesse de Sudermanie nous disent que Sophie Fersen aimait réellement le prince Frédéric, mais qu'elle a obéi à son père pour épargner au prince les sacrifices que lui aurait coûtés un mariage avec elle contre la volonté du Roi.

Du chagrin de sa sœur Axel Fersen eut la confidence. Il éprouvait pour elle d'autant plus de sympathie qu'il était lui-même menacé d'un sort analogue. Le feld-maréchal avait arrangé pour lui un mariage avec une riche héritière en Angleterre. Habitué à l'obéissance, Fersen s'en alla, au printemps de 1778, à Londres faire sa cour à la demoiselle, miss Catherine Leyel. Mais celle-ci le refusa, ne voulant pas, dit-elle, quitter ses parents.

« Tout est fini, ma chère amie, écrit Fersen à sa sœur de Londres le 30 juillet 1778. Les parents m'ont bien reçu, mais la fille m'a refusé. Elle m'a assuré qu'elle ne voulait pas quitter ses parents et qu'elle ne changerait pas d'avis. J'ai cependant insisté; je lui ai dit que je ferai mon unique étude de lui plaire et de la rendre heureuse, mais, nonobstant cela, elle m'a répondu que la peine de quitter ses parents serait trop grande pour elle, qu'elle ne pourrait s'y résoudre. Elle l'a déclaré à son père, qui m'en a parlé, en me disant qu'il en était bien fâché et en me faisant mille compliments; il m'a assuré de son amitié et m'a demandé de lui conserver la mienne. Je compte écrire une lettre à mon père et je me vois obligé de lui mander cette nouvelle. J'en serais au désespoir si cela devait lui faire de la peine, mais j'ai fait mon possible. La fille est fort aimable, remplie de talents, bien de figure, charmante et pleine de douceur. Je sais la perte que je fais, mais je ne puis m'empêcher de m'en féliciter, je sais par moi-même la peine qu'on a de se séparer de ses parents et du pays que l'on aime. Je me consolerais aisément de cette perte si j'étais sûr que mon père en fait de même. » Et il ajoute en terminant : « Je voudrais aller à Paris pour travailler avec Creutz ou à la guerre. C'est ce dernier parti que je préférerai, mais quelle que soit l'intention de mon père je m'y soumettrai avec plaisir. »

Et il part pour Paris dans l'espoir de prendre du service dans l'armée française. Le grand roman de sa vie va commencer.

Lorsque Fersen est présenté par Creutz à Louis XVI et à Marie-Antoinette, la Reine lui sourit en disant : « Ah ! c'est une vieille connaissance. » Il entre alors dans le cercle intime du Trianon. Il est de toutes les petites fêtes, chez la Dauphine, chez la princesse de Lamballe, chez madame de Polignac. Il est en grande faveur. Creutz écrit à Gustave III que la Reine ne peut pas le quitter des yeux. Marie-Antoinette est émue et le regarde en chantant la strophe de Didon : *Ah ! que j'ai été bien inspirée en vous admettant à ma Cour.*

Fersen n'a pas tardé à comprendre. Il est lui-même troublé, et sent l'amour naître dans son cœur. Alors il veut fuir, cacher cet amour à tous, à la Reine surtout. Les courtisans lui parlent de sa « conquête ». Il répond qu'il ne s'en connaît pas et n'en cherche aucune. Il demande à servir dans la campagne qui se prépare contre les Anglais. Creutz, qui a un peu deviné ce qui se passe, l'aide de son mieux. Fersen est nommé aide de camp du maréchal de Vaux et part avec lui pour s'embarquer au Havre, d'où devait s'opérer la descente projetée en Angleterre. Il écrit de là à sa sœur :

Au Havre, 18 septembre 1779.

Ma chère sœur,

« Votre lettre du 17 août me fut remise il y a deux jours. Je ne vous dirai pas tout le plaisir qu'elle m'a fait. Il se renouvelle avec plus de vivacité chaque fois que je reçois de vos nouvelles. Oui, ma chère amie, mon unique bonheur est de vous aimer et de savoir que votre amitié pour moi est aussi vive et aussi tendre que la mienne. N'ayez point d'inquiétude, ma bonne amie, sur moi; je ne cours aucun danger à la guerre. Ma place d'aide de camp ne m'expose point. Notre expédition est bien douteuse depuis quelque temps. La saison avance et nous n'avons rien fait. Beaucoup de gens croient que nous n'irons pas. Je ne sais que croire. Je crains et j'espère. On assure à présent que nous nous embarquerons le mois prochain. Dieu le veuille. Si cela n'avait pas lieu je ne m'en consolerais pas. Nous tâcherons coûte que coûte de faire notre descente l'année prochaine de très bonne heure. Adieu, ma meilleure amie. Aimez-moi autant que je vous aime.

» Notre Stedingk[1], celui qui est chambellan de la Reine [de Suède] et qui est allé en Amérique, s'y est distingué à la prise de Grenade. Son frère qui était

1. Le comte Stedingk, officier suédois, s'était engagé comme volontaire sous le comte d'Estaing et faisait la campagne d'Amérique.

sur la flotte s'est aussi fort bien conduit, et M. le comte d'Estaing vient de demander la croix du Mérite pour tous deux. J'ai envoyé à mon père la copie de la lettre que le vice-amiral écrit au comte de Creutz à leur sujet. Elle est fort flatteuse, surtout pour l'aîné, et je suis charmé pour lui. Je désirerais bien être dans le cas d'en avoir une pareille. »

Il brûle d'agir, d'affronter des dangers, de faire parler de lui. Aussi les termes de cette lettre, cette surabondance d'affection, ce besoin d'être aimé, une sensible mélancolie, n'est-ce pas la révélation d'un cœur endolori, qui n'ose pas encore avouer son secret, mais qui a besoin d'être plaint et consolé?

Fersen avait raison de craindre que l'expédition ne réussit pas. L'idée d'une descente en Angleterre pour « planter le drapeau blanc au milieu de l'insolente nation » fut abandonnée.

Fersen est donc revenu à Paris. Mais il ne veut pas rester. Il remue ciel et terre pour être admis dans l'armée de Rochambeau qui va porter secours aux insurgés d'Amérique. Grâce à M. de Vergennes, ami de son père, avec lequel il s'était lié durant son long séjour comme ministre en Suède, qui appuie ses démarches, il est nommé, au mois de mars 1780, aide de camp de Rochambeau et va s'embarquer à Brest.

Il écrit de là à sa sœur le 4 avril :

« Me voilà arrivé ici, ma chère amie, première étape de ma destination. Je suis parti de Paris le 23 mars, mais les mauvais chemins et les mauvais chevaux m'ont forcé d'employer six jours à faire un chemin qu'on fait sans cela en trois ou quatre. Je suis dans une joie parfaite de penser que nous allons partir, que je vais faire la guerre et que j'accomplirai quelque chose. Je suis parfaitement bien traité par tout le monde ici; le général, qui connaît beaucoup mon père [1], a beaucoup de bonté pour moi, et nous sommes six aides de camp auprès de lui. Nous avons de l'occupation toute la journée; il n'y a que les soirées qui sont un peu longues. La société est peu gaie à Brest. Mais il y aura bientôt la ressource du spectacle qui commencera. Il y a ici beaucoup de jeunes gens de Paris et de la Cour, qui sont colonels dans l'armée ou aides de camp; je suis fort bien avec eux tous, ils paraissent être de mes amis, nous soupons souvent ensemble. C'est un de mes camarades, le comte de Damas, qui nous donne à souper. Il est logé chez son oncle qui est capitaine de vaisseau, et il a sa maison, car l'oncle est à Paris. C'est là que nous nous délassons des fatigues de la journée. Notre embarquement sera fini le 8, et le 12 ou le 13 nous devons mettre à la voile. Nous ne savons pas encore où nous allons, mais dans quelque partie du

1. Le feld-maréchal Fersen avait autrefois servi dans l'armée française.

monde que ce soit, soyez sûre, ma chère Sophie, que je penserai constamment à vous et vous aimerai, vous chérirai comme ma meilleure amie... »

Il est embarqué à bord du *Jason*, mais le départ est retardé, car il écrit encore le 27 avril :

A bord du *Jason*, dans la rade de Brest,
ce 27 avril 1780.

« Je crois vous avoir déjà accusé réception, ma chère amie, de votre lettre du 24 mars, mais je ne saurais jamais assez vous répéter tout le plaisir qu'elle m'a fait. Il se renouvelle toutes les fois et devient plus vif chaque fois. La seule peine que je ressens en partant, c'est que je vais être privé de toute nouvelle pour longtemps. Aimez-moi seulement, et pensez à un frère qui vous aimera tendrement toute sa vie.

» Je n'ai pas de nouvelles à vous donner. Nous sommes toujours à bord et il nous est défendu d'aller à terre, à moins que ce ne soit pour affaires urgentes. Vous sentez bien que tout le monde en a ou s'en fait. J'en ai assez souvent. J'aime aller à terre et le séjour du vaisseau sera assez long comme cela. J'y suis cependant en bonne compagnie, et le capitaine est un homme fort aimable, gai et complaisant. Il m'a donné une cabine que j'ai fait arranger et où je me retire pour lire, écrire et travailler. J'y suis presque toute la journée et ne me trouve nulle part

mieux. Les vents sont toujours contraires et l'on ne sait quand nous pourrons partir — à notre grand désespoir. Avant-hier dans la nuit, le vent a tourné, et vers trois heures du matin, on nous fit signal de lever l'ancre, mais bientôt le vent devint de nouveau contraire et il a fallu encore attendre. Nous appareillerons dès qu'il sera favorable, et j'attends ce moment avec impatience. Adieu, ma meilleure amie. Un frère qui vous adore. »

Enfin l'escadre met à la voile et cingle vers l'Amérique.

Pendant trois ans Fersen reste au delà des mers. De partout et durant toute la campagne, il écrit à sa sœur des lettres tendres et gentilles toujours. Il lui parle peu des événements de la guerre; c'est un sujet réservé aux lettres qu'il adresse à son père; mais il lui conte ses plaisirs et ses ennuis.

Newport, ce 8 septembre 1780.

« Je ne puis vous dire, ma chère amie, tout le plaisir que j'ai à vous écrire et à vous assurer de l'amitié la plus vive et la plus constante, que l'éloignement ne fait qu'augmenter. Les occasions de vous écrire sont si rares que je les saisis avec avidité, et je m'en fais une vraie jouissance. J'espère que vous avez reçu les lettres que je vous ai déjà écrites d'ici.

Depuis que nous sommes arrivés dans ce port, nous n'en sommes plus sortis, et Dieu sait quand nous le quitterons. Jusqu'à présent, nous avons été bloqués par une escadre anglaise de vingt voiles, mais depuis ce matin nous ne les voyons plus.

» J'ai été avec mon général faire un petit voyage de deux jours dans le continent. Il me traite avec bonté et je lui suis fort attaché. Je suis fort bien avec mes camarades et tout le monde me fait politesse ; quelques-uns ont de l'amitié pour moi et je suis fort heureux. Il ne me manque que le plaisir de vous voir et de vous embrasser.

» Je vous ai déjà parlé de la beauté de l'île où nous sommes ; le climat en est fort sain, nous avons eu quinze jours de chaleur, mais nous avons à présent le plus beau temps du monde. Les gens de Newport sont polis et honnêtes. Je n'ai pas le temps de faire beaucoup de connaissances ; je vais dans deux ou trois maisons où l'on me voit avec plaisir et où je m'amuse et me délasse des occupations de la journée. Dans l'une, celle de Mrs. Hunter, il y a une jolie fille de dix-huit ans, gaie, aimable, spirituelle, qui touche du clavecin et chante parfaitement. Je lui apprends le français. »

Newport, 14 septembre 1780.

« Je ne puis vous écrire que quelques mots, ma chère amie ; c'est peu de si loin, mais mieux vaut

peu que rien. Je suis content quand j'ai seulement le temps de vous dire combien je vous aime. Mon père vous dira les nouvelles que je lui mande, elles ne sont pas bonnes[1]. Nous sommes toujours très tranquilles ici. Nous ne faisons rien. Nous nous amusons parfois, nous nous ennuyons souvent. Je me suis fait une petite société choisie entre les hommes qui composent l'armée ; elle n'est pas nombreuse, elle est d'autant plus agréable. Nous ne sommes que trois, mais nous nous convenons fort bien ; c'est le duc de Lauzun, Sheldon, un Anglais, qui est au service de France et colonel à la suite des hussards, et moi. Nous sommes ensemble autant que notre service nous le permet. Nous passons nos soirées depuis huit heures jusqu'à minuit chez Mrs. Hunter, celle dont je vous ai parlé, qui a une jolie fille. Lauzun, qui est l'aîné et le plus raisonnable de notre triumvirat, se retire le plus tôt ; Sheldon et moi, nous poussons plus avant dans la nuit à faire de la musique. Ces soirées sont fort agréables.

» Adieu, il faut bien que je finisse ; on attend ma lettre. Affectueux souvenirs d'un frère qui vous aime. Mille amitiés à Hedda et à Fabian[2], un baiser au petit Chique[3] et une poignée de main à Piper. »

1. Voir la lettre de la même date au feld-maréchal Fersen, Klinckowström, *Le comte de Fersen et la Cour de France*.
2. Une autre sœur et son frère.
3. Le fils de Sophie Piper, son mari.

Newport, ce 13 novembre 1780.

« Rien de nouveau, ma chère amie, depuis ma dernière du 16 octobre. Les troupes sont en quartier d'hiver dans la ville depuis le 1er de ce mois, et nous allons rester tranquillement ici, ce dont je suis bien fâché. Plusieurs colonels ont eu la permission d'aller voyager dans le pays; dès qu'ils seront revenus, je compte en faire autant. J'espère que ce sera en vaisseau de guerre.

» Le froid est très fort ici, et le trainage aussi bon qu'en Suède; nous avons déjà eu d'assez fortes gelées, et de la neige d'un pied de haut. Ce pays me rappelle la Suède et ce souvenir m'enchante. Je me porte fort bien et je suis content. C'est tout ce que l'on peut désirer. Notre *triumvirat* vient d'être réduit à un *duumvirat*. Le duc de Lauzun a été envoyé avec les hussards à vingt-neuf lieues d'ici et doit y rester en quartier tout l'hiver. Il ne reste plus ici que Sheldon et moi. J'en suis fâché, car j'aime le duc de tout mon cœur. Adieu, chère amie, aimez-moi comme je vous aime. »

Newport, 7 décembre 1780.

« Enfin, voici encore une occasion de m'entretenir avec vous, ma chère amie. C'est un des plus grands plaisirs que je puisse avoir. Il y a bien longtemps que je suis privé de celui de recevoir de vos nou-

velles. Je devrais en avoir pris l'habitude, mais je sais que je ne puis m'y faire. Il y a sept mois que je ne sais ce que vous faites, si vous pensez à votre frère, si vous vivez même. Je vous ai laissé dans un état critique [1], et mes inquiétudes sont grandes. Si j'avais le malheur de vous perdre, j'aurais tout perdu. Dieu me préserve d'un si affreux malheur.

» Point de nouvelles à vous mander d'ici. Le peu qu'il y en avait, je les ai déjà écrites à mon père. Je ne m'ennuie pas trop. Je passe toutes mes soirées chez cette Mrs. Hunter, dont je vous ai déjà parlé. Cette respectable femme a toutes les bontés et les attentions pour moi. Sa fille est charmante. Je lui apprends le français et elle m'apprend encore mieux l'anglais. Elle parle déjà assez joliment. J'y passe mon temps fort agréablement. Nous venons de faire un petit voyage de six jours, moi troisième, avec le général, pour reconnaître le pays. Dans quelques jours, nous allons à Boston. J'y verrai un Américain arrivé en quarante-quatre jours de Gothembourg. On me dit qu'il a amené avec lui des officiers suédois qui sont allés joindre l'armée de Washington. Je désire fort les voir. J'espère qu'ils me donneront des nouvelles de Suède. Il y a bien longtemps que je n'en ai eu. Que deviennent vos lettres? »

1. Elle attendait ses couches.

Celles qu'il envoie lui-même n'arrivent pas toujours. Il écrit le 6 août 1781 :

« Ma lettre du 16 juillet est perdue, ma chère amie, le bâtiment qui la portait a péri en sortant de la rade. Je vous en ai écrit une le 26, qui a passé par Boston; je ne sais par où passera celle-ci, pourvu qu'elle vous arrive, ce qui n'est pas sûr. »

Cette absence de nouvelles des siens, ces longs mois qui se passent sans qu'il reçoive une seule lettre, font son principal tourment. A Williamsbourg, où l'armée de Rochambeau est cantonnée l'hiver de 1782, elles deviennent encore plus rares. Tous les officiers, le général lui-même sont si impatients d'en avoir que Fersen est envoyé jusqu'à Philadelphie au devant du courrier qui apporte les lettres arrivées sur une frégate à Newport.

Williamsbourg, 25 avril 1872.

« Rien, ma chère amie, ne peut vous exprimer combien j'ai été heureux de recevoir de vos nouvelles. J'en ai *enfin*, et les vôtres du 26 octobre 1781 de Mælsaker et du 14 décembre de Ljung [1] me sont parvenues il y a dix jours. Je ne puis vous dire l'excès de mon bon-

1. Les châteaux des Fersen sur le lac Mœlar et en Ostrogothie.

heur. Avant d'y répondre il faut que je vous dise ce qui m'a empêché de le faire plus tôt.

» Dès que nous apprîmes l'arrivée de la frégate à Newport, M. de Rochambeau envoya au-devant de celui qui apportait les lettres. Il y a 700 milles de Newport ici : l'envoyé fit grande diligence et tout le monde le trouva admirable ; et moi tout le premier. Il rapportait nombre de lettres pour moi, cinq de Suède et plusieurs de Paris. Mon Dieu, que j'étais heureux. Je n'étais occupé que de mon bonheur quand le général me fit appeler. C'était pour me dire que je devais partir sur-le-champ et aller chercher les lettres officielles. Le messager n'avait apporté que les lettres particulières de l'armée. Mais les lettres officielles du ministre étaient restées en arrière. Il m'ordonnait d'aller les chercher à Philadelphie.

» Je suis parti d'ici le mardi 16 à huit heures du soir, et j'arrivai à Philadelphie le samedi 20 à huit heures du matin, et j'étais de retour à Williamsbourg le mardi 23 à huit heures du soir. J'avais fait 700 milles anglais (7 milles anglais font une lieue de Suède). On a eu peine à le croire. On me dit que cela ne s'est jamais vu dans ce pays-ci, où il n'y a pas de poste et où vous êtes obligé de faire 50 milles sur le même cheval et où il y a 7 bacs à passer, dont quelques-uns ont deux milles de traversée et sont mal servis. Cette course a augmenté la réputation que j'ai dans l'armée d'aller vite en besogne... Nous sommes

toujours dans ce vilain petit trou de Williamsbourg où nous nous ennuyons terriblement. Il n'y a pas de société du tout et il commence à faire très chaud. Nous attendons avec la plus grande impatience le retour de Lauzun pour quitter ce triste séjour. Si nous allons encore plus au sud, comme on le craint, ou plus au nord, comme nous l'espérons, sera décidé à son arrivée. Je finis, car malgré la chaleur il faut que je sorte pour le service. »

C'est plus au sud qu'il fallut aller. Son régiment est envoyé à Porto-Cabello, dans l'Amérique centrale. Là, la chaleur écrasante des tropiques s'ajoute à l'ennui de l'inaction. Et toujours pas de lettres. Les communications deviennent de plus en plus difficiles. Mais tant que la campagne durera il ne demande qu'à y rester, à ne pas quitter l'armée. Il le faudra bien si la paix est faite et que l'armée rentre en France.

Porto-Cabello, mars 1783.

« Il me tarde d'avoir de vos lettres. C'est la seule distraction que nous ayons dans ce vilain pays. Nous y périssons d'ennui; nous maigrissons, nous desséchons, nous vieillissons, nous jaunissons de chaleur. Il n'y a aucune ressource dans ce vilain trou ; on ne peut y satisfaire aucun des cinq sens, dont l'homme est doué pour s'en servir. On n'y broie que du noir, — pas un trait de blanc nulle part. L'homme n'est pas

fait pour y vivre, tout au plus les tigres, les ours et les caïmans.

» On nous dit que Caracas, qui est à trente-six lieues d'ici, est une belle ville, qu'il y a de la société, de jolies femmes qui n'ont de noir que les yeux. Je compte y aller voir dans quelques jours...

» Si la guerre dure, je suis décidé à ne pas quitter. Si elle finit, il le faudra bien, mais je compte, même alors, rester attaché au service de la France.

» Peut-être même pourrai-je y rester comme colonel propriétaire d'un régiment, mais n'en parlez pas encore de cela à personne. Je suis fort content d'ailleurs ; tout le monde me traite bien, les uns par politique, les autres par affection. Il ne me manque, pour être heureux, que de pouvoir vous embrasser.

» Je pars demain avec Deux-Ponts et Dubourg pour Caracas. Nous serons absents pendant quinze jours. A mon retour j'apprendrai peut-être que la paix est signée. »

Rester au service de la France, voilà maintenant son ambition, être nommé colonel propriétaire de son régiment le Royal Suédois, stationné à Valenciennes, d'où il pourra facilement aller à Paris sans trop éveiller l'attention.

Se sentait-il à ce point sûr de lui-même ou bien croyait-il être oublié et devenu indifférent? En tout cas il cacherait le sentiment qu'il avait gardé dans son cœur plus profondément que jamais.

Il avait tout lieu d'espérer réussir dans son projet. Il ferait valoir les services rendus dans cette campagne, les recommandations de son chef, le général Rochambeau, et il comptait sur l'appui du roi de Suède et la bienveillance de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

II

FERSEN COLONEL DU ROYAL SUÉDOIS

La guerre terminée, la paix signée, Fersen rentre en France. Dès son arrivée à Paris il écrit à sa sœur :

Paris, 27 juin 1783.

« Ma chère amie,

» Je suis arrivé à Brest le 17 et ici le 23. J'ai été reçu à merveille. Le comte Creutz vous dira de quoi il est question pour moi. Si cela pouvait se faire je serais le plus heureux des hommes, et si cela ne se peut pas, le plus malheureux. Ma chère amie, engagez mon père à y consentir : il ferait le bonheur de ma vie.

» Je lui en écris, mais pressez-le fortement. Il s'agit de donner de l'argent. Parlez-lui pour moi.

» Adieu, ma chère et tendre sœur, ma vraie et

seule amie. Aimez votre frère autant qu'il vous aime. »

De l'argent, c'est pour acheter le régiment, et la chose est d'importance pour lui. Il s'agit de pouvoir rester en France, d'être « le plus heureux » ou « le plus malheureux » des hommes.

Le comte Creutz, rappelé en Suède par Gustave III pour être ministre des Affaires étrangères, a plaidé la cause de son ami auprès du roi de Suède et du maréchal Fersen. Il l'a gagnée auprès de l'un et de l'autre. Il écrit à Fersen de Stockholm pour lui faire part de cet heureux résultat de son intervention. La joie de Fersen déborde. On le voit par cette lettre qu'il écrit à sa sœur au reçu de la bonne nouvelle :

Paris, 31 juillet 1783.

« J'ai reçu, il y a trois jours, une lettre de mon ami Creutz qui m'a fait le plus grand de tous les plaisirs. Que je suis heureux, ma chère Sophie ! Il me mande que le Roi et mon père ont consenti à tout. Jugez de mon bonheur. J'ai écrit aujourd'hui à mon père pour lui en faire mes remerciements et lui témoigner toute ma joie. J'ai peine à le croire, tant je suis heureux. J'ai plus d'une raison pour cela. Je vous les dirai quand nous nous reverrons. »

Le roi de Suède tient la promesse faite à Creutz. Gustave III écrit à Louis XVI pour recommander le futur colonel, le 5 septembre. La réponse ne se fait

pas attendre; elle est du 19 septembre et elle est signée Marie-Antoinette :

« La recommandation que Votre Majesté a faite au Roi a été accueillie comme elle devait l'être venant de vous et en faveur d'un si bon sujet. J'espère que le comte Fersen ne tardera pas à être pourvu d'un régiment... »

Tout était donc pour le mieux. Mais il y avait encore la question de l'argent qu'il fallait trouver, au moins 100.000 livres. Son père voudrait-il l'aider à trouver cette somme? Il charge sa sœur de sonder le terrain, et il lui développe une combinaison financière qui pourrait tout arranger. Ce n'est qu'un emprunt qu'il demande à son père :

« Il n'aura à débourser, écrit-il de Versailles le 10 août, que les 100.000 livres qu'il me faudra payer. J'aurai 12.000 livres d'appointement. Il faudra payer 5.000 en intérêt des 100.000, il me restera 7.000 qui, avec ce qu'il voudra m'allouer et mes appointements en Suède, fera un joli revenu, surtout lorsque je pourrai l'économiser en vivant partie de l'année en Suède. — Voilà mon projet, que je lui communique... »

Il était à la suite d'un régiment en Suède, où il touchait les appointements de son grade. Il comptait partager sa vie entre la France et la Suède, économisant durant ses séjours chez son père ce qu'il dépenserait en plus à l'étranger.

Mais son père eut un autre projet qu'il trouvait plus efficace. Il voulut que son fils épousât mademoiselle Necker. « la plus riche héritière de Paris ». Ceci arrangerait tout.

Fort heureusement pour Fersen, le baron de Staël avait déjà « des espérances » de ce côté. Fersen s'excusa auprès de son père en alléguant qu'il ne pouvait marcher sur les brisées de son collègue :

« Quant au mariage de mademoiselle Necker, écrit-il à sa sœur, j'ai mandé à mon père qu'il ne fallait pas y songer, car Staël a des espérances. Je lui dis d'ailleurs que j'avais ouï dire que ses parents ne voulaient pas s'en séparer et que par conséquent cela ne pouvait me convenir. Je lui répète plusieurs fois que je ne veux pas m'expatrier pour toujours, et je lui parle souvent du bonheur de passer ma vie avec lui. J'espère que ma lettre fera de l'effet ; elle est de huit pages. »

Et mademoiselle Necker ne tarda pas à devenir madame de Staël.

Enfin, grâce aux influences mises en jeu à Paris, la grande affaire qui tenait tant à cœur à Fersen est arrangée. Le 20 septembre il l'annonce à sa sœur :

« Mon affaire est décidée, ma chère amie, je suis propriétaire du Royal Suédois, mais je n'ai pas encore mon brevet. N'en dites rien à mon père, s'il ne vous en parle pas. Il y a encore l'article des 100.000 livres à traiter avec lui. »

Pour traiter cette affaire délicate il se décide à partir pour la Suède. Il écrit encore à sa sœur :

« Je partirai d'ici le 15 septembre et je serai en Suède le 15 octobre. Que j'aurai de plaisir à vous voir, ma chère amie, et pouvoir causer avec vous, vous dire combien je vous aime et vous assurer de l'amitié vive et tendre que je vous porte toujours. »

Mais la sœur a dû ouvrir de grands yeux quand elle lut plus loin qu'il quittait Paris à regret, que ce départ lui était pénible :

« Malgré tout le plaisir que j'aurai de vous revoir, je ne puis quitter Paris sans regrets. Vous trouverez cela très naturel quand vous en saurez le sujet. Je vous le dirai, car je ne veux avoir rien de caché pour vous. »

Les yeux de la sœur dévouée durent s'agrandir encore lorsque, dans cette même lettre, après lui avoir annoncé le mariage de mademoiselle Leyel, la riche Anglaise avec qui son père avait voulu le marier, son frère ajoutait :

« Je suis bien aise que mademoiselle Leyel soit mariée; on ne m'en parlera plus et j'espère qu'on n'en trouvera pas d'autre. J'ai pris mon parti, je ne veux jamais former le lien conjugal. Il est contre nature. Comme j'aurai une fois le malheur de perdre mon père et ma mère, ce sera vous, ma chère Sophie, qui me tiendrez lieu de l'un et de l'autre, et même de femme. Vous serez la maîtresse de ma maison. Elle

sera la vôtre et nous ne nous quitterons pas. Si cet arrangement vous convient il fera le bonheur de ma vie. Je ne puis pas être à la seule femme à qui je voudrais être, à la seule qui m'aime véritablement, aussi je ne veux être à personne.

» Adieu, ma chère amie, ma seule et unique et vraie amie. La poste part demain matin et il est onze heures. Je vais me coucher. Bonsoir. »

Mais ce voyage en Suède dut être, au dernier moment, ajourné. Le roi Gustave III qui allait faire un voyage en Italie, avait désigné Fersen pour faire partie de sa suite. Fersen quitta Paris le 21 septembre et rejoignit le Roi à Erlanger le 20 octobre 1783. Gustave III écrivait à Creutz :

« Je suis très content du comte Fersen. Je le retrouve avec tout le plaisir et l'intérêt qu'on éprouve en revoyant un ami qu'on n'a pas vu depuis longtemps, qui a été exposé à de grands dangers et qui mérite toute notre sympathie. »

Le voyage d'Italie dura environ huit mois, après quoi Gustave III arrivait à Paris. On sait que l'accueil fait au roi de Suède à la Cour de Versailles à cette seconde visite en France, fut plus cordial que celui qu'il avait trouvé lorsque, comme prince héritier, il avait été reçu par Louis XV. Si le vieux Roi l'avait alors traité avec affabilité, avec une bonté quasi paternelle, le Dauphin lui avait montré plutôt de la réserve, et Marie-Antoinette avait boudé le prince de

Suède à cause de ses empressements auprès de madame du Barry et du collier de diamant qu'il avait offert à son chien. Tout autre était leur accueil cette fois-ci. Louis XVI se montrait aussi affable que plein de bonhomie. Marie-Antoinette avait pour le roi de Suède de charmants sourires et des paroles pleines de cordialité. Il est vrai que Fersen se trouvait toujours en la compagnie du Roi son maître.

Ce ne fut qu'à la rentrée du Roi en Suède que Fersen revit sa famille, après une absence de six ans. Il arriva à Ljung, le château de son père en Ostrogothie, le 4 septembre 1784. Sa sœur la comtesse Piper s'y trouvait avec ses enfants. Fersen fit alors à sa sœur la pleine confidence de son amour sans espoir. Elle sut tout de son roman caché. Désormais sans que la reine soit nommée, la comtesse saura de qui parle son frère.

De retour à Paris, après cette visite en Suède, qui dura quatre mois, Fersen écrit :

« ...Je commence à être un peu plus heureux, car je vois de temps en temps mon amie librement chez elle, et cela nous console un peu de tous les maux qu'elle éprouve, pauvre femme. C'est un ange de bonté, une héroïne de courage et de sensibilité. Jamais on n'a aimé comme cela. Elle a été très sensible à tout ce que vous m'avez dit pour elle, et me charge de vous dire combien elle en a été touchée. Elle serait si heureuse de vous voir. Elle imagine que

si notre projet réussit vous viendriez ici, et cette idée la rend bien heureuse. En effet, ce serait peut-être possible. »

Et plus tard, le 3 janvier 1785, répondant à une demande de sa sœur de lui envoyer des cheveux de la Reine qu'elle voulait tresser et monter en bracelet :

« Voici les cheveux que vous m'avez demandés. S'il n'y en avait pas assez, je vous en enverrai encore. C'est elle qui vous les donne et elle a été vraiment touchée de ce désir de votre part. Elle est si bonne, si parfaite, et il me semble que je l'aime encore plus depuis qu'elle vous aime. Elle me charge de vous dire combien elle sent vos peines et combien elle les partage. Je ne mourrai content que lorsque vous l'aurez vue. Adieu. »

Ces « peines » de la comtesse Piper étaient causées par une maladie de sa fille cadette. Fersen veut que sa sœur sache qu'autant que lui la Reine est de cœur avec elle :

« Elle vous dit mille choses et partage bien tendrement vos peines ; elle en pleure avec moi. Jugez si je dois l'aimer. »

Brusquement une séparation s'impose.

Gustave III a déclaré la guerre à la Russie. Fersen est rappelé pour prendre part à cette campagne de Finlande qui dura deux ans, de 1787 à 1789. Mais avant même qu'elle fût terminée, le roi de Suède le renvoya à Paris pour le tenir informé des événements

graves qui s'y annoncent. Fersen arrive à la veille des événements révolutionnaires. Dès lors il ne quitte presque plus la Cour. Il lui faut bien de temps à autre se rendre à Valenciennes pour le service du régiment dont il est colonel propriétaire, mais il revient promptement à Versailles.

Ses lettres à son père et au Roi nous montrent qu'il jugeait la gravité de la situation et prévoyait déjà tous les dangers qui menaçaient la royauté en France.

Le 1er février 1790 il écrit de Versailles à son père :

« Dans quelle affreuse situation est ce beau royaume, sans force à l'intérieur et sans considération à l'extérieur. Il est nul dans le système de l'Europe et il est dans une complète anarchie. Tous les liens sont dissous ; il n'y a plus d'obéissance aux lois ni de respect pour la religion, dont il n'existe plus que le nom. On a appris au peuple à sentir sa force et il en use avec férocité. La noblesse, le clergé et les parlements, qui ont donné les premiers l'exemple de la désobéissance et de la résistance, en sont les premières victimes. Ils sont en fuite et leurs châteaux brûlés. »

Fersen se trouvait auprès de son régiment à Valenciennes lorsqu'eut lieu à Paris la prise de la Bastille, dont il décrit les péripéties dans une lettre émue à son père. Elle l'obligea de rentrer en toute hâte à Paris. Il était à Versailles le 5 octobre, quand la foule est venue y chercher la famille royale. Le 6 octobre

il la suivait à Paris. Le 9 octobre il écrivait à son père :

« J'ai été témoin de tout ce qui s'est passé à Versailles le lundi 5 et le mardi 6 octobre, et de l'arrivée du Roi avec toute la famille à Paris. Je suis revenu à Paris dans une des voitures du Roi. Nous avons été six heures et demie en chemin. Dieu me préserve de jamais voir un spectacle aussi affligeant que celui de ces deux journées. Le peuple paraît enchanté de voir le Roi et sa famille à Paris. La Reine est fort applaudie et elle ne peut manquer de l'être quand on la connaîtra et qu'on rendra justice à son cœur[1]. »

A sa sœur il écrit le même jour :

« ... Elle est extrêmement malheureuse mais très courageuse. C'est un ange de bonté... Je tâche de la consoler le mieux que je peux. Je le lui dois, elle est si parfaite pour moi. Je ne sais pas encore quand j'irai à mon régiment. Je voudrais retarder le plus possible mon départ et attendre qu'il y ait quelque chose de réglé. »

Il dut cependant aller à Valenciennes pour arrêter un mouvement de révolte parmi les troupes. Cela fait, il revint à Paris et démissionna pour ne plus être obligé de s'éloigner. Il s'installa dans un hôtel de la rue Matignon pour n'être pas loin des Tuileries. Et son dévouement crût en même temps que son amour.

1. Klinckowström, *Le comte de Fersen et la Cour de France*, p. LV.

Il aimait dévotement, respectueusement, d'un amour chevaleresque qui augmentait en intensité à mesure qu'il voyait la Reine plus malheureuse, isolée, abandonnée de tous ses amis, exposée à tous les dangers, et qu'il se jurait de la défendre au prix de son sang, de tout faire pour la sauver.

Sa sœur s'inquiète des dangers qu'il court lui-même en restant à Paris. Il la rassure :

« Les gens qui n'intriguent point et qui ne sont pour rien dans les affaires, comme moi, ne courent aucun danger. »

En réponse à ce qu'elle lui mande sur l'opposition croissante de la noblesse en Suède contre le gouvernement de Gustave III, il ajoute :

« Je voudrais pouvoir mettre sous les yeux de la noblesse suédoise le spectacle de tout ce qui arrive à celle de France et l'état déplorable de ce beau royaume, pour les rendre raisonnables. Il semble que le mal ici va tous les jours en augmentant. »

Raison de plus pour lui d'y rester et de se consacrer entièrement au service de son amie.

Il écrit le 12 avril 1790 :

« J'ai reçu votre lettre du 5 et je vous remercie de tout ce que vous me dites sur le compte de mon amie. Croyez, ma chère Sophie, qu'elle mérite tous les sentiments que vous pouvez avoir pour elle. C'est la créature la plus parfaite que je connaisse. Sa conduite, qui l'est aussi, lui a gagné tout le monde, et

j'entends partout son éloge. Vous ne sauriez croire combien je suis sensible à l'amitié qu'elle a pour moi. »

Dans la situation de plus en plus critique où se trouvaient Louis XVI et Marie-Antoinette, Fersen devient leur factotum. Il est leur intermédiaire auprès des personnes qui leur demeurent fidèles et qui ne peuvent ou n'osent plus les approcher. Il chiffre et expédie leurs lettres; déchiffre les dépêches qui leur arrivent. On retrouve des brouillons de lettres écrites par lui portant des annotations, des modifications de la main de la Reine. « Ma position, écrit-il à son père le 5 novembre 1790, est différente de celle de tout le monde. J'ai toujours été traité avec bonté et distinction dans ce pays, par les ministres, aussi bien que par le Roi et la Reine. J'y ai contracté une dette de reconnaissance. Je suis attaché au Roi et à la Reine pour la manière pleine de bonté dont ils m'ont toujours traité lorsqu'ils le pouvaient, et je serais vil et ingrat si je les abandonnais quand ils ne peuvent plus rien faire pour moi et que j'ai l'espoir de pouvoir leur être utile. A toutes les bontés dont ils m'ont comblé, ils viennent d'ajouter encore une distinction flatteuse, celle de la confiance. Elle est d'autant plus flatteuse qu'elle est concentrée entre trois ou quatre personnes dont je suis le plus jeune. »

Et de ces trois ou quatre personnes, il était le seul à Paris, le seul pouvant approcher librement le Roi et

la Reine, en contact journalier avec eux. Des autres « dévoués », le marquis de Bouillé était à Metz, où le réclamait l'état peu sûr des troupes qu'il commandait, le baron de Breteuil en mission à l'étranger, Goguelat en province, le comte de Mercy-Argenteau à Bruxelles. Ce dernier, l'ami et conseiller intime de Marie-Antoinette, que sa mère Marie-Thérèse avait placé auprès d'elle dès son arrivée en France pour la surveiller et la guider, avait dû quitter Paris à la suite des événements révolutionnaires. L'Autriche avait rappelé son représentant auprès la Cour de Versailles, et Mercy s'était vu obligé de s'éloigner et d'abandonner le rôle qu'il remplissait avec tant de tact et de finesse auprès de la Dauphine d'abord, puis de la jeune Reine. Il s'était établi à Bruxelles d'où il continuait à suivre les événements avec sollicitude et à transmettre à la Reine, par l'entremise de Fersen, des conseils chaque fois qu'il en trouvait l'occasion. Mais Fersen, ainsi que les autres « dévoués », auraient voulu qu'il revînt reprendre son poste à Paris pour être plus à même de la guider et la protéger. Ils pensaient que si la Reine le lui demandait, il ne pourrait refuser et l'Empereur, son frère, devrait y consentir. Ils avaient même préparé un brouillon de la lettre que Marie-Antoinette devait écrire au comte de Mercy pour obtenir son consentement. Marie-Antoinette chargea Fersen d'expliquer à ceux qui lui conseillaient cette démarche les difficultés qu'elle prévoit :

« Je trouve la lettre pour M. de Mercy très bien, mais la difficulté existe de la lui faire tenir. Je me suis déclaré, et tout le monde sait que je n'écris à personne du tout, pas même à mes parents. L'étonnement sera grand si j'envoie tout à coup une lettre, soit par M. de Mont[1], soit par la poste. A coup sûr, elle sera lue. Le faut-il? C'est aux personnes qui donnent ce conseil à en juger... Le porteur entrera dans plus de détails sur M. de Mercy. Cela serait trop long à écrire. »

Fersen était chargé d'expliquer « à ceux qui donnaient ce conseil » qu'une grande difficulté pour le retour de M. de Mercy à Paris serait l'équivoque de sa position et de ses rapports avec les nouveaux gouvernants, « qui montrent si peu d'égards pour les représentants étrangers ». Pourtant elle sentait la nécessité de recourir à la protection de l'Empereur son frère. Elle voulait lui faire parvenir une lettre ou un mémoire. Elle écrit à Fersen :

« Je n'ai qu'un moment à moi. Vous pouvez dire que je serais bien aise qu'on m'envoyât un mémoire ou projet de lettre pour l'Empereur. Vous leur rappellerez en même temps le peu de moyens que j'ai, tant pour écrire que pour persuader mon frère, la confiance n'ayant jamais existé entre nous.

» Je reconnais très bien la difficulté qu'il y a d'éta-

1. Montmorin, ministre des Affaires étrangères.

blir dans ce moment une nouvelle communication entre nous, mais tous les jours les événements m'en prouvent davantage la nécessité. Il faut donc s'en occuper pour le premier instant où ce sera possible. Dans une conversation il y a mille choses qu'on pourrait dire et que jamais on ne peut écrire. Il faudrait des siècles et des volumes. »

C'était Fersen que l'on parlait d'envoyer à Vienne pour dire ces choses que la Reine ne pouvait écrire.

En attendant, Fersen s'occupait de mettre la Reine en rapport avec ceux du parti révolutionnaire qui montraient des dispositions de se rapprocher de la Cour, et il écrit à son père :

« Dans ce moment, une partie des enragés, avec M. de La Fayette à leur tête, vont se laisser gagner pour le Roi. Il ne faut pas manquer l'occasion, si cela peut faire espérer quelque changement en mieux. »

Par l'entremise du comte de Lamarck, il arrange l'entrevue secrète de Mirabeau avec Marie-Antoinette à Saint-Cloud, et facilite l'entente à la suite de laquelle Mirabeau reçoit de l'argent de Louis XVI et lui fait parvenir des notes sur la conduite à tenir pour se mettre bien avec l'Assemblée et consolider la monarchie. Fersen écrit encore à son père : « Mirabeau est maintenant payé par la Cour et travaille pour elle. »

Mirabeau déclare, en effet, à la tribune de l'Assem-

blée qu'il faut que la royauté reste forte et veut conserver au roi le droit de déclarer la guerre et la paix. Louis XVI assiste à la fête de la Fédération et jure le maintien de la constitution. Et Fersen écrit à sa sœur qui est inquiète de ce qui va se passer à cet anniversaire de la prise de la Bastille.

« Je vous ai déjà rassurée, ma chère amie, sur la fête de la Fédération. Tout s'est très bien passé. »

Mais la situation du Roi et de la Reine n'en demeure pas moins critique. Fersen écrit à son père :

« La situation du Roi et de la Reine fait pitié, mais ils ne perdent pas courage, surtout la Reine. Sa conduite et son courage lui ont ramené les esprits. Mais l'armée est perdue, les régiments se révoltent et n'obéissent plus à leurs chefs; ils prennent parti pour la cause populaire. »

Dans une lettre au comte Taube, un ami de sa famille, il dit : « Le courage de la Reine ne se dément pas et on ne saurait assez l'admirer. Les démocrates en sont outrés, mais ne peuvent se refuser de lui rendre justice. Le Roi sent vivement sa position, mais il n'a pas le don de l'exprimer ni de dire des choses aimables. Peut-être cela est-il un bonheur dans un moment où il faut savoir dissimuler et avoir le courage de tout supporter en silence. »

A sa sœur seule, il dit tout ce qu'il pense de ce courage de Marie-Antoinette :

« C'est un ange de bonté ; elle m'étonne par son courage et son bon sens. Je voudrais que tout le monde la connût comme je la connais, et l'aimât comme elle le mérite. On lui rendrait justice. »

III

LA FUITE A VARENNES.
LES RELATIONS AVEC BARNAVE

Cependant Gustave III a fait la paix avec la Russie. Il a conclu une alliance avec Catherine II qui lui promet tout son appui dans la contre-révolution qu'on projette en France. Le roi de Suède ne rêve plus qu'aux moyens de sauver le roi de France, son ami et allié, d'arracher Louis XVI et les siens des mains de la démagogie qui les insulte et les humilie et outrage la royauté en leurs personnes. Il part pour Aix-la-Chapelle afin de s'entendre avec les princes émigrés et les puissances, d'organiser l'évasion de Louis XVI et de le conduire à la frontière, d'où les émigrés, aidés des forces de la coalition européenne, le ramèneront triomphalement dans sa capitale.

On sait la part prise par Fersen dans la tentative de fuite de la famille royale. C'est lui qui en soumet le projet au Roi et à la Reine et, dans un long rapport qui se trouve parmi ses papiers, en discute les moyens d'exécution. Il est envoyé auprès du marquis de Bouillé à Metz pour s'assurer de sa coopération, et raconte dans un autre rapport le résultat de ses conférences avec le commandant de l'armée en Alsace. Il lui dit, après lui avoir remis la lettre du Roi qu'il avait pour lui : « Il ne s'agit pas d'une contre-révolution dans ce que j'ai à vous dire, mais d'arriver à pouvoir gouverner et de faire plus pour le bonheur de la nation que ne fait l'Assemblée. Il est impossible que vous ne soyez pas mécontent, même comme simple citoyen, de l'état actuel des choses, et lorsque je viens vous parler, c'est pour entrer dans des détails qui ne pourraient pas être l'objet d'une correspondance.

Après deux longues conférences avec le général, racontées par le menu dans ce rapport, Fersen conclut :

« Il résulte de tous les détails dans lesquels M. de B... est entré avec moi, sur sa position particulière, qu'il est très bien avec les administrations de département, qu'il n'est pas mal avec la ville de Metz, qu'il est sûr de son armée, en ayant soin de ne pas trop exiger d'elle, la force de commandement consistant aujourd'hui à ne pas commander. Enfin, il m'a

fait les protestations les plus fortes d'attachement pour le Roi et du désir de le servir; il m'a assuré qu'on pourrait toujours compter sur lui, mais qu'avec les troupes qu'il a, s'il est déjoué par le ministre de la Guerre, il ne pourrait plus être bon à grand'chose, ses moyens seraient inutiles; que si le Roi sortait de Paris il indiquerait les régiments qu'il croyait les plus sûrs pour servir de guides. Je l'ai laissé dans les dispositions les plus favorables et je lui ai trouvé les idées le plus justes sur la position actuelle et les moyens d'en sortir, mais je ne puis exprimer le découragement qu'il éprouve et l'envie qu'il a de se retirer si les affaires ne changent pas d'ici deux ou trois mois. »

Dès que le départ du Roi et de la Reine est décidé, c'est Fersen qui prépare et organise tout pour le voyage. Il correspond avec le roi de Suède et Mercy-Argenteau au sujet de la démonstration militaire qui doit saluer l'arrivée de Louis XVI et de sa famille à la frontière, avec Bouillé au sujet de la convocation du Parlement de Metz, qui devra se réunir, dès que le Roi sera hors de danger, pour déclarer l'Assemblée Nationale illégale et ses décisions nulles. Il combine avec Bouillé et Choiseul l'action des troupes qui doivent rencontrer et escorter le Roi sur la route. Il étudie poste par poste l'itinéraire à suivre et détermine les étapes. Il obtient pour le Roi le passeport d'un voyageur anglais, M. Crawford, pour la Reine

celui d'une dame russe, la baronne de Korff, sous les noms desquels ils doivent voyager. La berline de voyage, suffisamment spacieuse pour que toute la famille royale puisse y prendre place, est construite d'après ses ordres et préparée par lui-même pour cette expédition. Il y emballe des provisions et tout ce qu'il croit pouvoir être nécessaire aux voyageurs en cours de route. Les soirs, en quittant les Tuileries, il emporte en cachette des objets de toilette de la Reine, qu'il range dans les caissons. Enfin, le jour venu, c'est lui qui monte sur le siège et conduit la berline à la sortie de Paris et jusqu'à Bondy. Là, il laisse la famille royale poursuivre son chemin et se rend en toute hâte à Mons y préparer leur réception. Il doit prévenir le roi de Suède et Mercy afin que la manifestation projetée coïncide avec leur arrivée. La Reine venait justement de recevoir une lettre de son frère l'Empereur, lui annonçant que tout était convenu à cet égard.

Arrivé à Mons, Fersen expédie au baron Taube, qui accompagne le roi de Suède à Aix-la-Chapelle en qualité de chef de sa chancellerie, un courrier porteur de ce billet :

« Le Roi, la Reine, Madame et madame Élisabeth sont sortis de Paris à minuit sans aucun accident. Je les ai accompagnés jusqu'à Bondy. Je pars dans ce moment pour aller les rejoindre. »

On sait le reste. Sur la route de Montmédy Fersen

apprend la fatale nouvelle de l'arrestation des fugitifs à Varennes.

« Tout est manqué, écrit-il au roi de Suède à minuit le 23 juin. Le roi a été arrêté à seize lieues de la frontière et est ramené à Paris. Je vais voir M. de Mercy à Bruxelles et lui porter une lettre du Roi pour demander à l'Empereur de faire des démarches pour lui. De Bruxelles je viendrai à Aix-la-Chapelle voir Votre Majesté. »

De Bruxelles il écrit à sa sœur le 5 juillet :

«... Je suis décidé à me sacrifier pour eux et à les servir tant qu'il y aura encore quelque espoir. C'est cette idée seule qui me soutient et qui me fait supporter patiemment tout mon chagrin. Je resterai ici probablement encore sept à huit jours, j'irai ensuite à Aix-la-Chapelle et de là à Vienne. Mais n'en parlez pas à personne car je n'en dis rien à mon père. Adieu. »

Gustave III qu'il voyait ensuite à Aix l'expédia, en effet, à Vienne avec mission d'obtenir le consentement de l'Empereur à la réunion d'un congrès à Francfort, où l'on combinerait l'action commune des puissances monarchiques pour venir en aide aux souverains de France.

Fersen écrit d'Aix à Marie-Antoinette, le 30 juin 1791 :

« Le roi (de Suède) est fort bien pour vous. Voici

un mot de lui. Je pars demain pour négocier et tâcher de réunir toutes les puissances. »

Le même jour Fersen reçoit une lettre de Marie-Antoinette écrite durant le voyage de retour de Varennes :

« Rassurez-vous sur nous ; nous vivons. Les chefs de l'Assemblée ont l'air de vouloir mettre de la douceur dans leur conduite. Parlez à mes parents de démarches du dehors possibles. S'ils en ont peur il faut composer avec eux [1]. »

Le lendemain, nouvelle lettre de Marie-Antoinette écrite après la rentrée à Paris :

Paris, 29 juin.

« J'existe !... Que j'ai été inquiète de vous et que je vous plains de tout ce que vous souffrez de n'avoir point de nos nouvelles. Le ciel permettra-t-il que celle-ci vous arrive ? Ne m'écrivez pas, ce serait nous exposer, et surtout ne venez pas ici, sous aucun prétexte. On sait que c'est vous qui nous avez sortis d'ici ; tout serait perdu si vous paraissiez. Nous sommes gardés à vue jour et nuit. Cela m'est égal... Soyez tranquille, il ne m'arrivera rien. L'Assemblée veut nous traiter avec douceur. Adieu... Je ne pourrai plus vous écrire [2]... »

1. Klinckowström, *Le comte de Fersen et la Cour de France*, t. I., p. 142.

2. Klinckowström *ibid.* Les mots remplacés par des points ont été effacés par Fersen dans l'original de cette lettre.

C'était l'attitude de Barnave qui inspirait à la Reine cet espoir de « douceur » de la part de l'Assemblée. Après l'arrestation à Varennes la famille royale était rentrée à Paris accompagnée par les membres de l'Assemblée, Barnave, Pétion et Latour-Maubourg, qui se relayaient dans la voiture pour surveiller les prisonniers. La Reine avait causé avec eux, avec Barnave surtout. Celui-ci avait été très réservé au début, détournant la tête et regardant par la fenêtre pour éviter de répondre aux questions de la Reine; à tel point que Marie-Antoinette avait dit en riant à Pétion : « Dites donc, je vous prie, à votre ami qu'il ne regarde pas tant par la portière quand je lui pose une question[1]. »

Mais Barnave avait été enfin conquis par l'amabilité, l'exquise bonté de la Reine, et la conversation avec lui avait pris un caractère intime et presque familier. De là naquit d'un côté une profonde admiration, sous laquelle se cachait peut-être un sentiment plus tendre ; de l'autre une sincère sympathie. Le gardien promit à la prisonnière son appui et son entier dévouement. La Reine assura le jeune député de sa confiance et promit d'avoir recours à lui le cas échéant.

L'impression que laissait à Barnave ce voyage nous est révélée par ce qu'il écrivait plus tard sur cet épisode de sa vie : « Époque à jamais gravée dans

1. Journal de Petion cité par Le Notre : *Le Drame de Varennes*. p. 246.

ma mémoire, qui a fourni à l'infâme calomnie tant de prétextes, mais qui, en gravant dans mon imagination ce mémorable exemple de l'infortune, m'a sans doute servi à supporter plus facilement les miennes[1] »
Quant à Marie-Antoinette elle nous dira tout à l'heure l'impression qu'elle emportait de ses conversations avec le jeune orateur de l'Assemblée Constituante.

Ces conversations avaient souvent lieu en tête à tête, lorsque, le soir, après le dîner dans les gîtes où les voyageurs passaient la nuit, la reine et Barnave faisaient les cent pas ensemble.

Rentrée à Paris, le 25 juin, Marie-Antoinette trouva la ville consternée, les Tuileries désertes, l'Assemblée agitée et furieuse. L'opinion publique accusait le Roi et la Reine d'avoir voulu ameuter les puissances étrangères contre la France. Le Roi était traité en prisonnier ; les Jacobins réclamaient sa déchéance et sa mise en jugement.

La Reine, étroitement surveillée, était abandonnée de tous ses amis. Fersen, le fidèle chevalier sans peur et sans reproche, n'était plus là. Il était à Vienne plaidant sa cause auprès de l'Empereur son frère. Et de plus, il venait d'être décrété d'accusation par l'Assemblée ainsi que tous ceux qui avaient aidé à la fuite du Roi, et elle tremblait à la pensée que s'il rentrait en France il serait arrêté et jeté en prison. Des membres de l'Assemblée auprès desquels la Cour avait

1. *Biographie Universelle*, art. Barnave.

jadis, sur l'avis de Fersen et par son entremise, cherché un appui. Mirabeau était mort. La Fayette était accusé de complicité ou d'impéritie dans l'affaire de la fuite à Varennes et tenu en suspicion par les clubs. Aucun des puissants du jour, pas plus ceux du parti monarchique que des républicains modérés, n'osait l'approcher.

Dans son isolement et son abandon, la Reine résolut alors de recourir aux bons offices de son compagnon de voyage. La grande influence que, malgré sa jeunesse, Barnave s'était acquise à l'Assemblée, l'ascendant que lui donnait son éloquence et son enthousiasme républicain le rendaient plus que tout autre capable de réagir contre l'opinion, de faire rendre au Roi le pouvoir que lui reconnaissait la Constitution. Marie-Antoinette avait compris ce que lui avait dit Barnave, que cette Constitution réalisait le vœu de la nation, qu'il n'était plus permis au Roi de penser au rétablissement de son ancienne autorité, qu'il fallait se résigner à l'inévitable.

Les motifs de cette résolution de Marie-Antoinette et les raisons de sa confiance en Barnave nous sont expliqués par la Reine elle-même. En tête de la correspondance que nous allons citer et qui porte l'indication, de la main de Marie-Antoinette : *Copie exacte de tout ce que j'ai écrit à 2 : 1, par l'entremise de 1 : 0 et ses réponses*, se trouve cette note également de sa main :

« Ayant bien réfléchi depuis mon retour sur la force, les moyens et l'esprit de celui avec lequel j'avais beaucoup causé, j'ai senti qu'il n'y avait qu'à gagner à établir une sorte de correspondance avec lui, en me réservant cependant, comme première condition, que je dirai toujours franchement ma manière de penser, que je louerai ce que je trouverai bien et blâmerai de même ce que je trouverai mal. Cette condition posée, notre correspondance commence ci-après. Je noterai [numéroterai] chaque papier ; on me rapporte toujours les miens et l'agent employé écrit les réponses sous la dictée. Ainsi il ne peut y avoir d'inconvénient d'écriture trouvée et reconnue. »

L'intermédiaire ou « agent » est vite trouvé. Elle ne le désigne que par le chiffre 1 : 0, en nous cachant et son nom et ses qualités. C'est à lui qu'elle adresse son premier message pour Barnave, dans la lettre qui porte, dans la collection, le n° 1, non datée, mais qui paraît être des premiers jours de juillet 1791 :

« Je désire par l'attachement que je vous connais pour ma personne et pour le bien public, que vous cherchiez à voir 2 : 1 [1] de ma part et que vous lui disiez que frappée du caractère et de la franchise que je lui ai reconnus dans les deux jours que nous avons passés ensemble, je désire fort pouvoir savoir par lui ce que nous avons à faire dans la position actuelle. Vous lui montrerez l'extrême difficulté qu'il y a pour moi de

1. Barnave.

communiquer avec qui que ce soit et les risques que vous courrez vous-même en vous chargeant de ma commission et que cela ne pourrait se renouveler. Je le prie donc, s'il veut me faire passer des avis, de choisir lui-même les moyens pour me les faire parvenir, soit par écrit soit verbalement. Vous insisterez — et j'ai de fortes raisons pour cela — pour qu'il ne dise pas au grand Comité [1] dont la réunion se fait dans ce moment-ci, la commission dont vous êtes chargé. Son esprit lui en fera sentir les conséquences. J'aurais plutôt cherché à lui faire parler si M. de la F.[2] ne m'avait dit de sa part positivement qu'il me priait de ne pas parler de lui, ni d'avoir l'air de m'en occuper. Il peut autant compter sur ma discrétion que sur mon caractère, qui, pour le bien général, saura toujours se plier à ce qui sera nécessaire. On ne peut pas rester comme l'on est; il est certain qu'il faut faire quelque chose. Mais quoi? Je l'ignore. C'est à lui que je m'adresse pour le savoir. Il doit avoir vu, par nos discussions mêmes, combien j'étais de bonne foi. Je le serai toujours. C'est le seul bien qui nous reste et que jamais on ne pourra m'ôter. Je lui crois le désir du bien; nous l'avons aussi, et quoiqu'on en dise, nous l'avons toujours eu. Qu'il nous mette donc à même de l'exécuter tous ensemble; qu'il trouve un

1. Le Comité des constitutionnels dont il est question plus loin.

2. La Fayette.

moyen de me communiquer ses idées : j'y répondrai avec franchise sur tout ce que je pourrais faire. Rien ne me coûtera quand j'y verrai réellement le bien général. Et surtout, ni vexations, ni poursuites particulières ; ce que j'ai toujours eu en horreur, comme je le lui ai dit. Il y a des choses sur lesquelles, par notre position, nous n'avons et n'aurons plus aucune influence. Je le dirai franchement. Je compte entièrement sur le zèle, la force et l'esprit de M. 2 : 1, non pas pour nous — nos personnes s'entend — mais pour l'État et la chose publique, qui sont tellement identifiés avec la personne du Roi et de son fils, qu'ils ne peuvent faire qu'un. C'est donc à l'homme qui aime le plus le peuple et sa patrie, et à qui je crois le plus de moyens, que je m'adresse pour sauver l'un et l'autre, car, encore une fois, ils ne peuvent être séparés. »

A cette lettre est jointe une note de la main de la Reine. Remarquons à ce propos que Marie-Antoinette comptait communiquer plus tard cette correspondance à Fersen, à qui elle écrivait : « Vous jugerez vous-même ; je conserve tout cela pour vous. » Il est donc probable que ces annotations en marge des lettres sont faites pour mettre Fersen au courant des circonstances. Voici cette note :

« M. 1 : 0 ayant montré ce billet à M. 2 : 1 comme je le lui ai permis, 2 : 1 l'a lu avec intérêt et à plusieurs reprises, mais quand il s'est agi de répondre,

il a dit qu'il ne pouvait rien dire sans que 1 : 2 [1] ne fût présent et d'accord, que leurs engagements à cet égard étaient formels. Il a été le chercher, et, après une conversation fort longue, ils ont dit que tout ce qui les regardait passait par un comité secret de cinq personnes et que même ils y parleraient dès ce soir de cette communication. Ils ont donné les noms ci-après : Comité des Cinq : Duport, Barnave Alexandre Lameth, d'André [2] et Dumas. Qu'il y avait un autre comité plus considérable, mais où l'intimité et la confiance ne règnent pas. Dans celui-là, outre les Cinq, il y a MM. de La Fayette, Maubourg, Lacotte [3] Emmery [4] et quelques autres dont je ne me rappelle pas les noms. Cette explication donnée, ils ont dicté leur réponse. »

Cette réponse est également de l'écriture de la Reine, qui a, sans doute, détruit l'original après avoir pris cette copie. Pas d'écriture qui puisse être trouvée et reconnue, c'était là la condition posée. La lettre porte, ajoutée par la reine, le n° 1, comme la lettre à laquelle elle répond, et elle est, comme celle-ci, sans date ni signature :

« Le Roi a été longtemps trompé; il s'est laissé

1. Alexandre Lameth qui, avec Barnave et Duport, formait le *triumvirat* de la gauche constitutionnelle à l'Assemblée Constituante.
2. D'André, (Antoine-Balthazar-Joseph, baron).
3. Lacoste, (Elie).
4. Grosyeux, (Jean-Louis-Claude Emmery, comte de).

entraîner à une suite de démarches, dont la dernière [1] l'a exposé à perdre sa couronne. On aperçoit cependant encore la possibilité de la lui conserver, mais cette espérance n'est raisonnable qu'autant que le Roi et la Reine se détermineront à suivre invariablement la marche qui les réunira d'intérêt et de confiance avec la majorité de la nation.

» La nouvelle conduite du Roi et de la Reine doit s'appuyer sur ce qu'ils ont reconnu dans leur voyage : que le vœu universel du peuple était pour la constitution. Ceci posé, voici l'objet qui en ce moment doit principalement fixer leur attention. Le Roi ne peut conserver le trône avec dignité, il ne peut obtenir la confiance et le respect, qu'en procurant à la nation de grands avantages. D'après le nouveau contrat qui se passerait entre elle et lui, si, après la constitution achevée, on lui propose de l'accepter ; ces avantages seraient :

» 1° La rentrée des princes et des émigrants ou du moins de la majorité d'entre eux ;

» 2° Un acte quelconque par lequel l'Empereur reconnaîtrait la nouvelle constitution et exprimerait, de la manière la plus claire, des intentions amicales et pacifiques envers la nation française. Ce dernier point serait surtout utile à la Reine si elle y avait contribué.

» La Reine et la famille royale doivent faire tout ce

1. La tentative de fuite.

qui peut dépendre d'elles pour obtenir ces deux résultats, parce que là est le vrai moyen d'inspirer à la nation de la confiance dans leurs nouvelles promesses et de contracter avec elle une paix solide et honorable. Voilà l'objet dont le Roi et la Reine doivent être actuellement occupés. Il faut qu'ils agissent fortement auprès des princes et auprès de l'Empereur, afin que ces vues réussissent, soit par leurs efforts, soit par ceux qui pourraient être tentés d'ailleurs, et que tout l'avantage puisse leur être attribué.

» Le Roi doit donc envoyer un homme de confiance chargé de lettres du Roi et de la Reine et de Madame Élisabeth pour M. le comte d'Artois et pour M. de Mercy et pour toutes les personnes qu'ils croient pouvoir influer sur le succès de ces vues. Le succès de cette négociation est loin d'être impossible et elle sera fortement soutenue. D'ailleurs l'intérêt de tous s'y rencontre et c'est là la base de tous les contrats.

» Le plus grand intérêt de toutes les puissances est d'éviter l'exemple du premier monarque de l'Europe éloigné de son trône, de conserver, au contraire, la royauté en sauvant son existence de la plus violente secousse, d'arrêter le mouvement révolutionnaire prêt à se propager chez elles. L'intérêt des princes et des émigrants est de saisir le moment de rentrer avec honneur, pour l'avantage du Roi, pour la paix de la France, tout en sauvant leurs biens,

dont la confiscation sera le premier effet de la continuation de leurs projets extravagants et chimériques.

» Au surplus le Roi et la Reine doivent s'abstenir de toute démarche contradictoire ou inconséquente à ce système. Il faut que le Roi et la Reine montrent de la patience et du calme, et, sans manquer de dignité, s'efforcer d'inspirer de la confiance à ceux qui les entourent. Il serait à désirer qu'il perçât dans le public quelques phrases d'eux qui indiquassent la profonde impression qu'ils ont reçue dans leur voyage du spectacle qui s'est offert à leurs yeux, et de leurs dispositions actuelles.

» Si ces vues réussissent, si la constitution achevée est présentée au Roi et acceptée librement, si, pour assurer la sincérité de ses promesses et conquérir la confiance et l'affection du peuple, le Roi parvient à faire rentrer dans le royaume au moins le comte d'Artois et ce qu'il y a parmi les émigrants de plus raisonnable et de plus considéré, et à faire reconnaître la constitution par l'Empereur, et, s'il est possible, par quelques-uns des princes de la Maison de Bourbon, le Roi éprouvera bientôt qu'il avait été trompé ; les lois reprendront leur énergie, l'autorité royale sa force et son éclat dans l'exécution effective de la nouvelle constitution, et les désordres qui ont affligé jusqu'à présent le Roi et la Reine disparaîtront par le concours des pouvoirs constitution-

nels et l'exécution des lois sévèrement et exactement maintenue. L'influence que la Reine aura eue sur cet heureux résultat, principalement auprès de l'Empereur, sera le fondement de sa propre considération et de la part qu'elle aura dans le nouvel ordre de choses. Elle ne peut ni adopter d'autres idées ni s'éloigner de cette marche sans se perdre. Elle doit éloigner d'elle toute idée de sortir de France ; s'il était possible qu'on lui en supposât le projet ou la pensée on y verrait les desseins les plus perfides et la confiance ne renaîtrait jamais. »

C'était donc tout un programme de conduite et de politique que le *triumvirat* imposait à la Reine, et il était suivi de menaces si elle ne s'y conformait pas.

Mais obtenir la reconnaissance du nouveau régime par l'Empereur et la rentrée en France des princes et des émigrés, c'était une impossible entreprise. Aussi la Reine fut-elle quelque temps sans répondre à cette lettre. La correspondance commencée avec les membres de l'Assemblée subit ainsi un arrêt. La Reine écrit cette note au bas de cette première lettre reçue d'eux :

« Après cette réponse, j'ai laissé passer quelques jours sans écrire. L'inquiétude les a pris. On a envoyé chercher l'agent. 2 [1] lui a demandé si je n'avais rien à lui faire dire de nouveau. Les deux amis [1] n'ont

1. Barnave et Lameth.

pas caché qu'ils me croyaient très légère, incapable de rien entreprendre, incapable même de mettre aucune suite dans mes idées. 2 : 1 a présenté de lui-même une petite note que j'ai brûlée, mais dont le contenu était que les affaires prennent une meilleure tournure, qu'il ne s'agissait que d'avoir du courage et de la constance jusqu'au bout, que les ennemis étaient réduits aux grosses injures, ne pouvant plus rien dire ni faire; qu'enfin ils croyaient à la confirmation certaine de la monarchie, non sans discussion, attendu que les républicains ne voudraient pas se regarder comme battus, du moins sans avoir fait montre de leurs principes, mais en tout cas sans difficulté !... »

Ainsi, au sein du *triumvirat* et du Comité des Cinq, auxquels Barnave avait communiqué la lettre de Marie-Antoinette à « l'agent », l'on n'avait guère cru au sérieux de cette démarche de la part de la Reine, à la sincérité de son désir de coopérer avec eux. La réputation de légèreté et d'insouciance que s'était faite Marie-Antoinette comme dauphine et comme jeune reine, persistait malgré tout. Les membres du Comité la croyaient « très légère », incapable de rien entreprendre de sérieux, de mettre « aucune suite dans ses idées » ; sa démarche auprès d'eux n'était probablement qu'une manœuvre du parti de la Cour, qui se servait de la Reine pour les tromper et les compromettre. Le fait qu'elle ne répondait pas à leur lettre

semblait confirmer cette opinion. Elle leur avait demandé aide et conseils ; ils lui avaient dit ce qu'il y avait à faire. Puisqu'elle ne répondait pas, c'est que ces conseils avaient déplu au Roi et à la Cour, et la Reine n'y pensait plus, était occupée d'autre chose.

Mais Barnave, malgré le secret dépit qu'il éprouvait de voir ses avances restées sans résultat, jugeait mieux la Reine. Ses conversations avec elle durant le voyage lui avaient ouvert les yeux sur le vrai caractère de Marie-Antoinette. Il avait appris à connaître son courage, sa pénétration et sa franchise, il avait pu apprécier son sincère désir « de tout faire et tout accepter » ainsi qu'elle le disait, pour le bien de l'État et la chose publique, qui à ses yeux étaient tellement identifiés avec la personne du Roi et de son fils « qu'ils ne peuvent faire qu'un ». Aussi Barnave s'inquiète de ce silence de sa part, quant aux avis qu'on lui mandait. Il interroge l'agent. N'a-t-il rien de nouveau de la part de la Reine à lui communiquer ? Il va même jusqu'à lui confier un billet de sa main pour la Reine, qu'il lui demande de brûler dès qu'elle en aura pris connaissance ; et dans ce billet il l'assure que « les affaires prennent une meilleure tournure », que les républicains sont réduits « aux grosses injures », ne pouvant plus s'opposer à la confirmation de la monarchie. Il l'exhorte au courage et à la persévérance.

Cependant Marie-Antoinette hésite encore. Fait-

elle bien de s'engager sans retour avec ceux qui lui imposent comme première condition de leur appui des exigences aussi impossibles à satisfaire? Ils lui ont aussi promis un rapport sur la situation générale tendant à prouver que la confirmation de la monarchie est assurée, que la reprise du pouvoir par le Roi va rétablir l'ordre et la paix intérieurs. Ce rapport, publié par tout le royaume, servirait à rassurer les esprits, à faire rentrer les émigrés, tout au moins ceux qui avaient fui les désordres en province et le pillage des châteaux. Mais ce rapport ils ne le lui ont pas fait parvenir, il n'en a plus été question. Sont-ils sincères dans ce dessein de rendre le pouvoir au Roi?

Pourtant elle sent que la situation s'aggrave de jour en jour. Plus que jamais il est urgent de « faire quelque chose », de ne pas « rester comme l'on est ». Elle termine cette note explicative mise au bas de leur lettre par ces mots :

« Malgré ce qu'on m'a fait dire, je ne voulais ni montrer trop d'empressement ni être liée par un engagement trop formel. J'ai attendu quelques jours encore avant d'écrire le billet suivant :

N° 2. Ce 9 juillet (1791).

« Chaque jour amène de nouvelles circonstances plus embarrassantes les unes que les autres. Je crois qu'il est de la plus grande importance d'accélérer le

grand rapport dont il a été question le plus possible. Je sais que sous le voile de la prudence des personnes, qui cachent peut-être leurs propres intérêts, veulent faire retarder ce rapport, mais plus on prolongera et plus les têtes s'échauffent de tous côtés; elles feront du mal, les unes par mauvaise intention, en propageant des idées fausses, les autres par une bonne volonté mal entendue. Dans une situation aussi tendue, les unes comme les autres l'aggravent et l'on ne pourra bientôt plus contenir l'émigration si la position ne change pas. Le décret passé aujourd'hui pour les émigrants [1], quoique plus doux qu'on ne l'avait proposé d'abord, éloignera pourtant du but qu'on s'est proposé. Il me paraît impossible que des personnes éloignées volontairement de leur patrie depuis vingt mois, consentent précisément à entrer en négociation au moment où on leur enlève une grande partie de leur fortune. Voilà comment, je crois, penseront tous ceux qui ont l'âme un peu élevée. Je désire de tout mon cœur me tromper. Quant à Monsieur [2], j'écrirai tout ce qu'on jugera nécessaire pour ramener l'ordre et la tranquillité ici. On m'a parlé aujourd'hui de la personne qu'on désire envoyer. Je crois le choix bon quant au zèle et à la bonne volonté, mais pour l'influence qu'il pourra

1. Ce décret leur accordait un délai pour rentrer en France, passé lequel leurs biens seraient confisqués.

2. Le comte de Provence.

avoir là-bas, la nature de sa commission fait qu'on ne peut la juger.

» Pour ce qui regarde l'Empereur, voici ma position avec lui. Il y a vingt-six ans que nous sommes séparés; depuis ce temps il n'y eut jamais entre nous qu'une correspondance de politesse. Depuis quinze mois il me montre plus d'amitié, mais, par les circonstances mêmes, nous n'avons pas une correspondance très suivie; mon influence sur lui pour les affaires est donc nulle. Je crois que son intérêt personnel, le souci de son nom et de sa famille le poussent dans une voie différente. Par ce que je viens de dire on verra que mon crédit auprès de mon frère ne peut être compté que pour très peu de chose. Je ne refuse cependant pas d'écrire si l'on croit que cette démarche peut être utile. Je reviens à ce que j'ai dit sur le grand rapport. Je crois que c'est très essentiel de ne pas le retarder, et si je le dis ce n'est pas du tout par une impatience qui serait bien naturelle vu la position où nous sommes, mais parce que je crois que le bien général y est engagé. »

Une note est ajoutée au bas de cette lettre :

« Ayant eu le consentement de l'agent de garder son écriture, je ne copierai plus ses lettres désormais et je me bornerai à y ajouter des notes aux numéros qui en auront besoin. J'ai témoigné le désir que ces messieurs trouvassent un intermédiaire avec lequel je pus causer. Ils m'ont fait dire que cela était impos-

sible, vu la manière dont nous étions gardés. »

En effet, toutes les lettres qui suivent, formant reponse aux missives de la Reine, sont de la même écriture claire et bien caractérisée. Si c'est celle de « l'agent », qui les écrivait sous la dictée, ainsi qu'il est dit, ou bien celle d'un de « ces messieurs », qui consentait ainsi bravement à s'exposer à ce que ces lettres fussent trouvées un jour et son écriture reconnue, on ne saurait le dire. Remarquons seulement qu'il y a plusieurs de ces lettres dans lesquelles Barnave parle en son propre nom, qui sont de la même écriture. En tout cas il n'y eut pas d'intermédiaire avec lequel la Reine put « causer », qui fut à même de transmettre des communications verbales, et tout continua à se faire par écrit, jusqu'au moment des entrevues dont nous parlerons tout à l'heure.

La réponse de « ces messieurs » à cette seconde missive de la Reine, porte le numéro 2, ainsi que celle-ci, et la date, le 10 juillet, ajoutés de la main de la Reine.

« Le rapport quelque pressant qu'il soit ne peut avoir lieu avant jeudi. L'opinion publique est fortement travaillée en sens contraire; elle avait paru se calmer, l'extravagante conduite de 2 : 9 [1] lui a rendu toute sa chaleur. Ces circonstances ne changeront rien à la conduite des hommes dont le caractère est

1. Le comte de Provence, qui avait pris le titre de régent en raison de la captivité du Roi et du Dauphin.

invariable. L'intérêt public, qui dans cette circonstance est le même que celui du Roi, sera leur guide, et le succès est sûr. S'il y a de la part du Roi et de la Reine autant de confiance jusqu'au terme des événements qu'il y aura de leur part de constance et de courage, ils répondent de tout, jusqu'au moment où le Roi aura à prendre librement un parti définitif. Mais c'est à la condition que dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui auront précédé, leurs conseils seront exactement suivis. Un plan régulier de conduite, depuis le commencement jusqu'au terme de cette grande affaire, est nécessaire pour la faire réussir. S'il est exactement suivi de chaque côté, il rendra au royaume la tranquillité, au Roi sa dignité et sa considération. Mais s'il était possible que l'influence de quelques conseillers pût déterminer le Roi à s'en écarter un moment, l'État serait bouleversé, le Roi perdrait sa couronne et ceux qui auraient voulu sauver l'un et l'autre ne pourraient plus apercevoir de salut pour eux et pour la chose publique qu'en se jetant dans un parti tout opposé.

» Cela convenu, les seuls objets dont la Reine ait à s'occuper sont ceux qui lui ont été présentés relativement à l'Empereur et aux émigrants. L'intérêt des rois et particulièrement celui de l'Empereur est clairement indiqué : toute tentative armée sur la France, impuissante en elle-même, les expose encore à voir notre révolution se propager chez eux, et les moyens

en sont beaucoup plus sûrs et plus faciles qu'on ne pense. Leur intérêt leur prescrit donc de travailler par des moyens pacifiques à remettre le Roi sur le trône et à terminer ainsi cette révolution dont l'agitation ne saurait se prolonger sans devenir contagieuse pour eux.

» S'il est important pour le Roi que la paix avec les puissances et leur adhésion à la constitution paraissent s'opérer par son crédit et en faveur de sa personne, il importe également à la Reine d'avoir contribué à déterminer son frère.

» Si les puissances, éclairées sur leurs intérêts, se déterminent à prendre ce parti, les princes et les émigrants restent sans appui et dès lors il n'y a plus pour eux d'honneur, de salut et d'espérance qu'en se jetant dans les bras du Roi. Il faut donc, en faisant de puissants efforts auprès des frères du Roi, s'attacher particulièrement à leur enlever toute espérance du côté de l'Empereur. Il faut faire sentir à ce prince que la seule cause qui doive l'intéresser est celle du Roi et de la Reine et qu'il opère pour eux la révolution la plus heureuse dans les esprits s'il se détermine, sur leurs instances, à reconnaître et à garantir la nouvelle constitution française, lorsque le Roi lui-même l'aura acceptée. »

IV

INTERVENTION DE LA REINE AUPRÈS DES PRINCES ET DE L'EMPEREUR

Mais les correspondants de la Reine lui donnent bientôt des preuves de leur sincère dessein de soutenir la royauté. Le 15 juillet Barnave, dans un éloquent discours qu'appuyait chaudement La Fayette, proposait à l'Assemblée et lui faisait voter la restitution du pouvoir au Roi après qu'il aura accepté et sanctionné la constitution revisée par l'Assemblée.

La Reine est maintenant contente de « ses conseillers ». Elle veut les voir, causer avec eux. Il serait tellement plus facile de s'entendre en causant!

N° 3, ce 20 juillet, (1791.)

« J'ai voulu laisser passer les grands événements qui ont occupé la semaine passée. J'ai vu avec plaisir

la force et le courage avec lesquels les personnes auxquelles je m'adresse ont soutenu la monarchie. Cette force ne peut que m'inspirer de la confiance à l'égard des autres points. Mais il serait à désirer qu'ils communiquassent avec moi plus souvent, ou, pour mieux dire, qu'ils me fissent part eux-mêmes de leurs idées. Étant isolée, ne voyant et ne pouvant voir personne, ne recevant des nouvelles de qui que ce soit, écrivant encore moins, je ne sais les nouvelles du jour que par les papiers publics. Il m'est impossible, d'après cela, de me former une idée juste et encore moins de la raisonner. La seule affaire dont je puisse parler avec un peu de connaissance de cause, c'est quant à la mission à remplir auprès des frères du Roi. Je crois, par exemple, que si l'on a toujours l'intention d'y envoyer quelqu'un, il ne faudrait pas tarder. Ce projet a percé dans le public: des gens officieux, qui, sous ce prétexte, travaillent pour eux-mêmes, d'autres qui espèrent, par le refus des princes, amener un autre ordre de choses, préviendront sûrement là-bas et mettront toutes les entraves aux négociations qu'on désire voir entreprendre en notre nom. C'est pour cette raison que j'ai été fâchée de voir que M. Muguet, dans son rapport, parle du désir qu'on aurait de voir rentrer les princes et les émigrants. Ceci n'était pas nécessaire et ne servira qu'à les faire se buter d'avantage quand on ira leur parler de notre part. Ils sauront quinze jours à

l'avance que c'est le vœu des comités réunis. M. Barnave, dans son discours, a formulé le même vœu avec son esprit ordinaire et d'une façon bien plus adroite, puisqu'il en faisait dépendre la tranquillité intérieure du royaume et la fin des troubles. Cette raison seule doit engager les émigrants à rentrer. Aussi faut-il qu'ils soient rassurés sur leur sûreté personnelle et celle de leur famille. Je dis cela pour ce qui est des émigrants en général, car, pour les frères du Roi, jamais ils ne penseront à ce qui leur est personnel. Sur cela je puis répondre pour eux. Il faudra certainement faire des conditions avec eux, les faire telles qu'ils puissent les accepter. Je n'entre pas dans le détail sur cela, car je ne connais pas les propositions qu'on veut leur faire, mais, si l'on veut réussir, il faut qu'elles soient honorables.

» Avant de finir, je répéterai que je désire fort qu'on me dise les points sur lesquels je dois réfléchir, soit quant aux événements présents, soit quant à ceux, bien plus importants encore, de l'avenir. Je les considérerai dans ma retraite et je répondrai toujours avec exactitude et précision, ce que, non pas ma connaissance des affaires, mais mon grand désir du bien général, lié avec le nôtre, pourra me dicter. »

Dans leur réponse à cette lettre, qui porte la date du 21 juillet et le n° 3, ajoutés de la main de Marie-Antoinette, les conseillers de la Reine lui répètent

l'assurance que la monarchie va être confirmée et le pouvoir du gouvernement renforcé, mais ils insistent pour qu'elle agisse auprès de l'Empereur, voire même auprès de sa sœur la reine de Naples et la Cour de Madrid, pour que le Roi, par le moyen de ses tantes, qui se trouvent à Rome, essaye d'obtenir que le Pape reconnaisse la constitution civile du clergé. Ils continuent ainsi d'exiger de la Reine des choses au-dessus de son pouvoir, sinon impossibles.

N° 3, ce 21 juillet 1791.

« Avec du caractère et du courage, on est capable de distinguer ceux qui possèdent les mêmes qualités et d'y placer toute sa confiance ; on est digne de concevoir, qu'après avoir exécuté les choses les plus difficiles, ils ne s'arrêteront pas aux choses les plus simples. Tout ce que veut l'intérêt public, entre dans leurs vues, et l'intérêt du Roi bien entendu ne peut pas en être distingué : ce qu'ils avancent, ils ont la résolution immuable et la certitude de l'exécuter.

» Après avoir assuré la monarchie, il faut assurer l'ordre, la tranquillité, le respect des lois : il faut terminer la révolution. Tel a toujours été leur but, et le moment de l'accomplir est arrivé. Les désordres seront réprimées, le gouvernement reprendra toute son action, la loi sera sévèrement exécutée. Voilà ce qui peut et doit venir d'eux.

» Quant au Roi, il faut répéter encore ce que l'on ne saurait trop dire : on lui rendra sa couronne et le pouvoir, et les avantages qu'il trouvera dans la constitution, lorsqu'elle sera réellement exécutée, seront sans proportion avec ce qu'il aurait pu croire jusqu'à ce moment. Mais ce que lui-même doit obtenir, ce que la loi ne donne pas, c'est la considération et la confiance ; elle tient surtout aux moyens qui lui ont été indiqués. Les efforts auprès des émigrants ne suffisent pas si l'on ne s'occupe également de négocier auprès des puissances pour leur faire reconnaître notre constitution. En les déterminant à ce parti, le Roi n'en retirera pas seulement l'avantage de ramener à lui la confiance de la nation, il y trouvera aussi le plus puissant moyen de déterminer les émigrants et les princes. S'ils demeurent sans secours, si au moins les puissances alliées de la France les abandonnent, ils seront réduits à renoncer à toutes les idées folles qui, en éloignant leur retour, perpétuent les troubles dans ce pays-ci, et, en venant se réunir au Roi, ils augmenteront encore la considération qu'il est si nécessaire de lui rendre.

» Il est important pour la Reine que le succès de ces vues auprès de son frère lui soit dû. Elle doit se décider promptement à faire une démarche pour le déterminer. La personne qui se charge de ce billet peut y être employée. On lui remettrait un mémoire ; il sera facile de prendre des mesures pour que la

démarche de la Reine recueille dans l'opinion publique le prix qui lui sera dû. La Reine doit juger si une démarche auprès de Naples serait utile ; on pense que son influence auprès de sa sœur pourrait y être utilement employée. Les dispositions de la Cour de Madrid sont bonnes. Le Roi ne doit pas perdre un moment à employer les moyens actifs pour les décider. Le Roi ne pourrait-il rien par ses tantes, auprès du Pape qui, en reconnaissant la constitution civile du clergé, concourrait au rétablissement plus prompt de la tranquillité dans le royaume.

» Ces choses ont été déjà répétées plusieurs fois. Mais c'est qu'elles sont importantes, c'est qu'elles sont vraies, et que dans le moment actuel, rien ne doit en distraire l'attention. Lorsque le moment sera venu, on indiquera quels autres moyens doivent être adoptés pour reconquérir l'opinion et pour réparer les fautes auxquelles on s'est laissé entraîner. On a jusqu'ici bien mal jugé les événements et sa position ; elle deviendra encore heureuse et brillante, si l'on a assez de courage pour repousser tous les conseils dictés par la prévention, l'ignorance et la perfidie, et pour ne croire qu'aux hommes qui connaissent la révolution, qui peuvent seuls la maîtriser, dont les conseils sont sûrs parce qu'ils sont désintéressés, et auxquels on peut se fier, parce qu'ils ont trop de franchise et de fierté dans l'âme pour que

personne n'ait jamais à se repentir de leur avoir donné sa confiance. »

Enfin Marie-Antoinette se décide. Elle écrit à Monsieur, en lui envoyant un chiffre au moyen duquel il pourra lui répondre secrètement. Elle écrit à l'Empereur en lui laissant entendre à la demande de qui elle s'adresse à lui. Les minutes de ces lettres ne se trouvent pas au dossier, mais il y a un projet de lettre à l'Empereur que soumettent à la Reine ses correspondants et dont elle paraît s'être plus ou moins servi en écrivant à son frère. Il est malaisé de dire en quelle mesure Marie-Antoinette a employé ce modèle, s'en est approprié les termes, mais, à en juger par les corrections qu'elle y a faites de sa main, les mots effacés et remplacés par d'autres, les phrases altérées ou biffées, j'incline à croire que la Reine a utilisé ce modèle, en écrivant à Léopold II à peu près en son entier.

« La Reine doit commencer, est-il dit dans ce projet de lettre, par l'exposition des motifs qui avaient déterminé son départ ; elle tracera en peu de mots quelle était sa situation et les craintes qui l'affectaient pour l'avenir ; elle passera ensuite à sa situation et à ses idées actuelles. Voici à peu près ce qu'elle pourrait dire en y mettant sa forme et son style. »

Ici Marie-Antoinette écrit en marge la phrase par laquelle elle pense commencer sa lettre ; c'est tout ce

qu'elle juge nécessaire de dire pour se conformer à cette recommandation de ses conseillers :

« L'on désire, mon cher frère, que je vous écrive et l'on se charge de ma lettre, car pour moi je n'ai aucun moyen de vous donner même des nouvelles de ma santé. Je n'entrerai point dans les détails qui ont précédé notre départ. Vous en avez connu tous les motifs. »

Puis elle continue en suivant le texte du projet modifié par elle :

« Pendant les événements qui ont accompagné notre voyage, et dans la situation qui a suivi notre retour à Paris, j'ai été livrée à de profondes impressions. Revenue de la première agitation qu'elles avaient produite, je me suis mise à réfléchir sur ce que j'ai vu et cherché à démêler quels étaient, dans l'état actuel des choses, les intérêts du roi et la conduite qu'ils me prescrivaient. Mes idées se sont fixées par une réunion de motifs que je vais vous exposer.

» Je n'ai jamais cessé de compter sur vos sentiments pour moi, dans des circonstances à l'issue desquelles était attachée la destinée de ma vie. Mais j'ai éprouvé une bien douce satisfaction lorsqu'après avoir longtemps réfléchi sur nos rapports mutuels, il m'a semblé que dans la conduite que tout nous prescrivait de suivre, les intérêts du Roi se trouvaient intimement liés à ceux de mon frère.

» La situation des affaires a beaucoup changé ici depuis les événements occasionnés par notre voyage. L'Assemblée nationale était divisée en une multitude de partis. Bien loin que l'ordre parût se rétablir, chaque jour voyait diminuer la force des lois.

» Le Roi, privé de toute autorité, n'apercevait pas même la possibilité de la reprendre à la fin de la constitution par l'influence de l'Assemblée Nationale, puisque chaque jour l'Assemblée perdait elle-même le respect du peuple. Enfin il était impossible d'apercevoir un terme à tant de désordre.

» Aujourd'hui les circonstances donnent beaucoup plus d'espoir. Les hommes qui ont le plus d'influence sur les affaires se sont réunis et se sont prononcés ouvertement pour la conservation de la monarchie et du Roi et pour le rétablissement de l'ordre. Depuis leur rapprochement, les efforts des séditieux ont été repoussés avec une grande supériorité de force. L'Assemblée Nationale a acquis dans tout le royaume une consistance et une autorité dont elle paraît vouloir user pour établir l'exécution des lois et fixer la révolution ; les hommes les plus modérés parmi ceux qui n'ont cessé d'être opposés à ses opérations s'y réunissent en ce moment parce qu'ils y voient le seul moyen de jouir en sûreté de ce que la révolution leur a laissé et de mettre un terme à des troubles dont ils redoutent la continuation. Enfin tout paraît se réunir pour amener la fin des agitations et

des mouvements auxquels la France est livrée depuis deux ans.

» Cette terminaison naturelle et possible ne donnera pas absolument le degré de force à l'autorité que je crois qu'il lui serait nécessaire, mais elle nous préservera de plus grands malheurs ; elle nous placera dans une situation plus tranquille, et lorsque les esprits seront revenus de cette ivresse dans laquelle ils sont actuellement plongés, peut-être sentira-t-on l'utilité de donner à l'autorité royale une plus grande étendue.

» Voilà, dans la marche que les choses prennent d'elles-mêmes, ce qu'on peut apercevoir pour l'avenir ; je compare ce résultat avec ce que pourrait donner une conduite opposée au vœu que la nation minifeste, je vois une impossibilité absolue à rien obtenir autrement que par l'emploi d'une force supérieure. Dans cette dernière supposition je ne parlerai pas des dangers personnels que pourraient courir le Roi, son fils et moi. Mais quelle entreprise que celle dont l'issue est incertaine et dont les résultats, quels qu'ils fussent, présentent de tels malheurs qu'il est impossible d'y arrêter les regards.

» On est ici déterminé à se défendre. L'armée est en mauvais état par le défaut de chefs et de subordination, mais le royaume est couvert d'hommes armés et leur imagination est tellement exaltée qu'il est impossible de prévoir ce qu'ils pourront faire et

le nombre des victimes qu'il faudrait immoler pour pénétrer au sein de la France. On ne saurait calculer d'ailleurs, quand on voit ce qui se passe ici, quels seraient les effets de leur désespoir. Je ne vois dans les événements que présenterait une telle tentative que des succès douteux et la certitude de grands maux pour tout le monde.

» Quant à la part que vous, mon cher frère, pourriez y prendre, ce serait un grand sacrifice que vous feriez à nos intérêts, sans quoi les dangers pour nous seraient d'autant plus grands qu'on nous suppose vous avoir influencé.

» Il est peut-être un moyen par lequel on pourrait, en suivant la seule conduite que les circonstances semblent indiquer, servir mieux vos intérêts et concourir aux nôtres avec plus d'activité.

» Si la révolution se termine comme je l'ai annoncé, il importe que le Roi obtienne d'une manière solide la confiance et la considération qui seules peuvent donner une force réelle à l'autorité royale. Aucun moyen n'est plus propre à les lui procurer que l'influence que nous pourrions avoir dans vos déterminations, qui contribueront à assurer la paix à la France et faire disparaître des inquiétudes d'autant plus fâcheuses pour tout le monde qu'elles sont un des principaux obstacles au rétablissement de la tranquillité publique. La part que nous aurons eue ainsi à la cessation des troubles nous concilie-

rait tous les esprits modérés, tandis que les autres, et particulièrement les chefs de la révolution, seront également gagnés à nous par la volonté sincère et efficace que nous aurons montrée de conduire les choses à un terme qu'ils ne peuvent que désirer tous.

» Les intérêts de mon frère me paraissent être servis par ce système. L'Assemblée Nationale, avant de se séparer, voudra, de concert avec le Roi, déterminer les alliances auxquelles la France doit rester attachée, et la puissance de l'Europe, qui la première reconnaîtra la constitution, après qu'elle aura été acceptée par le Roi, sera sans doute celle avec laquelle l'Assemblée sera disposée à former l'alliance la plus étroite. A ces vues générales de convenance, je pourrais ajouter les moyens que j'ai de disposer les esprits en faveur de cette alliance, moyens qui seraient de beaucoup fortifiés si vous partagiez ma manière de voir sur les circonstances actuelles.

» Je ne puis douter que les chefs de la révolution, qui ont soutenu le Roi dans la dernière circonstance, ne veuillent lui assurer la considération et le respect nécessaires à l'exercice de son autorité, et que les autres ne soient, dans l'union étroite avec la France, d'une puissance à laquelle le Roi, par moi, est attaché par les liens du sang, un moyen de combiner sa dignité avec les intérêts de la nation, et par là de consolider et d'affermir une constitution dont ils

conviennent tous que la majesté royale est une base essentielle.

» Je ne sais si, indépendamment de toutes les autres raisons, le Roi ne trouvera pas là et dans les dispositions de la nation, dès qu'elle sera calmée, plus de déférence et des sentiments plus favorables que ceux qu'il pourrait attendre de la plupart des Français qui sont actuellement hors du royaume.

» Je crois donc, et une méditation profonde sur les circonstances m'a entièrement convaincue, que nos intérêts ainsi que les vôtres, et la tranquillité, non seulement de la France, mais de l'Europe entière, nous portent à désirer la terminaison la plus prompte et la plus paisible de la révolution qui agite ce pays, et que vous avez, mon cher frère, de puissants moyens d'y contribuer, en liant votre détermination au parti que prendra le Roi, et en préparant ainsi de grands avantages pour vous comme pour nous, en renouvelant les liens qui vous unissent à la France.

» Adieu, mon cher frère, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur. »

La réponse de Léopold II à cette lettre de Marie-Antoinette se trouve au dossier. Elle est curieuse, autant par son langage entortillé que par ses raisonnements sophistiques. On remarquera que les passages de la lettre de Marie-Antoinette que l'Empereur cite en les soulignant, se trouvent précisément dans le projet de lettre soumis à la Reine par ses conseil-

lers, preuve qu'elle les y avait puisés. Rappelons aussi que M. de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, avait, en même temps que cette lettre de la Reine était envoyée à l'Empereur, adressé une dépêche à l'ambassadeur de France à Vienne, dans laquelle il plaidait la même cause et employait les mêmes arguments. C'est à cette communication « ostensible » du gouvernement français que fait également allusion Léopold II en répondant à sa sœur. La teneur même de cette réponse montre combien peu il a compris ou voulu comprendre l'élan patriotique et la politique prévoyante et pacifique de la Reine. Il préfère mettre en doute sa sincérité, c'est-à-dire son libre arbitre. Elle est prisonnière des républicains, elle n'agit que par contrainte; il n'y a pas lieu de tenir compte des avances faites par ceux dont elle n'est que l'instrument plus ou moins consentant, en tout cas irresponsable. La France, réduite à l'impuissance par les factions qui la déchirent, serait, dans l'état actuel, une alliée peu sûre, comme aussi une ennemie peu redoutable. La politique de l'Autriche est de temporiser, de gagner du temps et de laisser faire. Les agitations populaires, le dépouillement des nobles, la persécution du clergé, les crises de toutes sortes qui sévissent en France, précipiteront la guerre civile et amèneront l'affaiblissement et la dissolution : ce sera le moment d'intervenir avec profit. En attendant les assurances optimistes de réaction et

d'apaisement que lui prodigue sa sœur dans sa lettre, viennent à propos pour justifier son inaction, son manque d'empressement d'aller au secours du Roi et de la Reine de France, ainsi que le lui demandent les princes émigrés. Il y a, il est vrai, la Prusse à considérer. Son roi, féru d'illuminisme et de rêves humanitaires, semble assez disposé à prêter l'oreille aux instances des frères de Louis XVI, qui lui représentent que le Roi et la Reine sont prisonniers de la démagogie qui outrage la royauté en leurs personnes. Il ne faut pas que la Prusse devance l'Autriche dans l'œuvre de venger ces outrages, de défendre la dignité royale en restaurant la monarchie en France. Mais Léopold II, tout en se méfiant des hallucinations mystiques de son confrère de Prusse, sait que la politique prussienne ne fait jamais rien pour rien ; elle ne se prêterait à aucune combinaison qui ne lui offrit des avantages matériels assurés, une augmentation de territoire en perspective. A cet égard, la Prusse comme l'Autriche ont tout intérêt à attendre. On interviendra de concert quand le moment sera venu et le fruit sera mûr.

Telle est, en effet, la politique que l'Empereur fit adopter à l'entrevue de Pillnitz. De là la fameuse clause : « alors et dans ce cas » mise comme condition de l'intervention de l'Autriche et la Prusse dans les affaires de France. En subordonnant cette intervention à un accord préalable des puissances —

accord qu'il pourrait toujours provoquer — l'Empereur se réservait ainsi la faculté de décider si et quand elle aurait lieu. Il n'y avait que les princes et les émigrés qui affectaient d'ignorer, ou qui niaient l'existence de cette clause, en représentant l'intervention des puissances comme imminente et certaine.

En attendant, l'Empereur pouvait répondre tranquillement à sa sœur, qu'il prenait bonne note de ses assurances, quant au maintien de la monarchie en France, grâce à l'accord de tous les partis et l'adoption d'une constitution que le Roi accepterait. Mais qu'il fallait encore voir quelle serait la nature de cette constitution, établir que son acceptation par le Roi avait lieu en toute liberté, prouver que la monarchie était rétablie sur une base solide et que l'ordre et la tranquillité renaissaient. Jusque-là il ne pouvait être question du renouvellement de l'alliance de Marie-Thérèse :

Vienne le 19 août (1791).

« J'ai bien reçu, ma chère sœur, la lettre qu'on a désiré que vous m'écriviez. Je ne saurais vous exprimer la douleur que me cause la situation du Roi et la vôtre, les inquiétudes qu'elle m'inspire et combien je désire de contribuer à la soulager. Les informations que renferme votre lettre donnent, à cet effet, des lueurs d'espérance, auxquelles je me livrerais avec

satisfaction si les événements passés et présents permettaient de prendre confiance pour l'avenir.

» Cette *réunion* qu'elle m'annonce *des hommes qui ont le plus d'influence sur les affaires pour la conservation du Roi et de la monarchie et pour le rétablissement de l'ordre*[1] l'assurance exprimée récemment dans une lettre ostensible du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur du Roi en ma Cour, que *les meilleurs esprits de l'Assemblée Nationale se sont réunis et se concertent avec les vrais serviteurs du Roi pour soutenir la monarchie et rendre à Sa Majesté le pouvoir et l'autorité qui lui sont nécessaires pour gouverner*[2], ces assurances, dis-je, si la certitude des intentions se réunissait à la vérité de l'exécution, rempliraient l'objet principal et essentiel de mes vœux, et préviendraient les suites incalculables qu'entraînerait, au contraire, une cause qui est devenue celle de tous les souverains, et un état de choses qui doit nécessairement exciter les réclamations et, s'il le faudra, les efforts de tous les gouvernements réunis.

» L'importance de ces suites me force à m'expliquer avec la plus entière franchise. Les souverains de l'Europe, justement indignés du traitement qu'éprouve le Roi et sa famille, alarmés au plus haut point des dangers que les horreurs de la révolte et de l'anarchie n'envahissent par la suite tous les États,

1. Souligné dans l'original.
2. *Idem*.

ne se tranquilliseront pas par des assurances et des illusions. L'effet seul les éclaircira sur les intentions.

» Veut-on conserver réellement la monarchie en France, il faut que la constitution soit adoptée volontairement par le Roi très chrétien, il faut qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur la liberté parfaite de sa volonté, et. comme on sera autorisé d'en douter tant que sa détermination sera exposée à des alternatives et des conséquences fâcheuses, ce ne sera que la conformité de la constitution même avec les caractères qui dérivent de la conception la plus essentielle du gouvernement monarchique qui pourra nous tranquilliser sur ce point avec vraisemblance.

» Ces caractères essentiels satisferont aux réclamations consignées dans la déclaration libre [1] donnée par le Roi le 20 juin ; ils sont aussi tous compris dans le vrai sens des assurances que donne votre lettre et celle du ministre.

» Mais, encore une fois, chère sœur, les effets seuls décideront la détermination du concert que les puissances étrangères ne peuvent pas tarder de prendre sur les affaires françaises.

» Nous réunissons avec zèle, force et vigueur nos soins et notre soutien en faveur des efforts sincères que feront les vrais amis du Roi et de la nation fran-

1. Allusion à l'écrit laissé par Louis XVI à son départ de Paris, dans lequel il déclarait qu'il partait parce qu'il n'était pas libre.

çaise. Mais rien au monde ne détournera notre attention la plus sérieuse d'un objet qui intéresse votre félicité et le salut public de l'Europe.

» Je vous embrasse chère sœur, avec l'amitié la plus tendre et le plus vif intérêt. »

Quant à la réponse du comte de Provence, l'emploi qu'il avait fait du chiffre qu'il avait reçu de sa belle-sœur la rendait à peu près indéchiffrable.

Elle lui écrit :

« J'ai enfin pu déchiffrer votre lettre, mon cher frère, et ce n'est pas sans peine. Il y avait tant de fautes [dans l'emploi du chiffre]; mais ce n'est pas extraordinaire pour votre début et vu la longueur de votre lettre. Les expressions de votre amitié ne peuvent que toucher sensiblement mon cœur. J'aime à croire que vous le connaissez assez pour ne pas en douter. Oui, sûrement, la méfiance ne peut et ne doit exister entre aucun de nous et vous devez avoir vu par tout ce que le bailli[1] vous aura dit de notre part combien elle est loin de notre cœur pour vous deux; mais pour que cela soit durable il faut se méfier des deux côtés des êtres vils et bas qui n'ont d'existence que par l'intrigue et qui ne cherchent qu'à nous désunir, sachant bien que si nous sommes d'accord leur rôle est fini. Il y a par exemple un mot dans votre lettre que je vous conjure par votre amitié

1. La personne envoyée en mission auprès du prince dont le nom n'est pas mentionné.

pour moi d'éclaircir. Vous dites qu'il y a tout plein d'agents se disant chargés par nous de commissions pour vous. Qui sont ces agents? Je voudrais savoir leurs noms et il me sera facile de prouver leur fausseté. A nous aussi on nous dit des choses absurdes et nous n'y croyons pas.

» Vous savez, au reste, quels sont mes sentiments. Pendant que vous étiez encore avec nous, je ne vous en ai rien caché. Quant à ce que vous me dites sur les gazettes et les propos qu'on tient sur le *parti de la reine* et le *parti des princes*, il y a longtemps que je sais toutes les menteries et toutes les absurdités qui se débitent à ce sujet. Elles ne pourraient m'affecter que si je n'étais pas sûre du cœur de mes deux frères et de la justice qu'ils doivent rendre à mes sentiments. Ils ne peuvent être différents des leurs, puisque nous poursuivons le même but, qui est le bonheur du Roi et de notre pays commun. Il n'y a que la différence de manière, qui tient à ce que je vois de plus près les choses et puis mieux juger la position, la convenance, la possibilité et l'impossibilité de tel ou tel projet. Quant aux injustices de tous ceux qui sont dehors et voient les choses de loin, tous ces propos ne m'affectent pas; je trouve qu'on a assez de soucis pour ne pas s'affecter de celui-là. Ce sont des gens aigris par le malheur, qui ne savent à qui s'en prendre. Ils ne m'empêcheront pas d'aller droit mon chemin et de faire ce que je crois être mon devoir. Si

j'arrive au seul but auquel tous nous devons tendre, qui est le bien général et le bonheur de tous, ceux-là même qui auront le plus crié, seront obligés de dire que j'ai mis, à moi seule, plus de constance et de courage à atteindre ce but, que les autres. C'est cette justice que j'attends de l'avenir qui me fait supporter toutes mes peines. Ceux qui refuseront de me la rendre, je les méprise trop pour m'en préoccuper. Pardon de la dureté de ces expressions, mais je parle à un ami, qui, à ce titre même, me doit de l'indulgence.

» Il y a un article de votre lettre dont j'aurais tort de ne pas parler, car il m'affecte réellement. C'est la manière dont vous avez jugé les deux lettres de votre frère. Vous connaissez son cœur et son âme tout entière. Il n'est pas désuni avec vous, mais il voit sa position tout entière, telle qu'elle est. S'il a été obligé de vous refuser ce n'est pas par méfiance mais c'est par prudence. Ses actions ne sont pas sans motifs. Que de fois, étant ensemble, vous et moi, ne nous sommes-nous pas dit que ce n'est que lui qui peut juger ce qui est possible ou non. Ceux qui vous disent le contraire vous trompent et ne cherchent qu'à nous désunir. Votre frère vous écrit, je n'ai donc rien à ajouter à cette lettre déjà si longue. »

On sent bien à la lecture de cette lettre l'émotion, l'indignation même que commence déjà à inspirer à Marie-Antoinette la conduite des frères du roi. C'était

avant l'entrevue de Pillnitz et la lettre collective des princes à leur frère qui devaient lui ouvrir complètement les yeux sur la perfidie de leurs desseins, mais déjà leur attitude à Coblentz et les insinuations contenues dans leurs lettres l'avaient convaincue qu'elle ne pouvait avoir en eux aucune confiance, et que toute démarche, tendant à les faire rentrer en France, serait mal interprétée et vaine. Après Pillnitz, où les princes émigrés avaient en quelque sorte dépossédé Louis XVI du trône, en le déclarant incapable de le défendre, après la lettre collective dans laquelle ils refusaient de lui obéir et de rentrer en France, le conjuraient de ne pas accepter la constitution, affirmant que toute l'Europe allait accourir à son secours, et concluaient : « Un grand forfait n'est pas à craindre, parce que tout Paris sait qu'à l'instant même des armées puissantes viendraient fondre sur la ville impie », Marie-Antoinette, qui avait vu les journées du 5 et 6 octobre à Versailles, les incidents du retour de Varennes, les démonstrations populaires à Paris, qui savait que ce « grand forfait » était inévitable si les frères du Roi poursuivaient leurs desseins de faire envahir la France par l'étranger, avait enfin compris que, pour eux, ce n'était pas trop de la tête du Roi pourvu que leur cause triomphât.

D'accord avec le Roi elle avait tout fait pour leur faire abandonner cette entreprise et rentrer en France. Mais, après la mission secrète de Goguelat,

que Louis XVI envoyait auprès d'eux, au mois de septembre, pour leur faire entendre qu'ils devaient cesser de susciter des ennemis à la France et venir reprendre leur place auprès du trône, elle dut renoncer à tout espoir de les émouvoir, de les faire renoncer à leurs desseins. Le comte de Provence avait reçu Goguelat avec hauteur, l'avait invité à passer du côté des émigrés, et lorsqu'il refusa d'abandonner la cause du Roi, l'avait renvoyé brusquement sans même répondre à la lettre de son frère[1]. Marie-Antoinette écrivait alors à Barnave, qui la pressait toujours d'intervenir auprès des princes émigrés :

« ...Je répète que notre intérêt personnel est tellement attaché au retour de Monsieur, que je pourrai paraitre suspecte en toute démarche que je ferais à ce sujet. Il faut qu'on trouve un moyen d'agir sur les esprits sans que nous paraissions en rien. Au reste, le parti qu'on a pris à Coblentz de regarder comme forcée et preuve de notre manque de liberté toute démarche que nous faisons, nous interdit aucune démarche particulière. »

Sauver le Roi et la Reine malgré eux, sauver surtout l'ancienne monarchie et les anciens privilèges, détruire cette constitution abhorrée, voilà le but des princes et des émigrés. Périsse le Roi, plutôt que la royauté. Le Roi mort, vive le Roi.

Gustave III, qui était pourtant l'ami de Louis XVI

1. Ernest Daudet, *Histoire de l'Émigration*. Coblentz, p. 122.

et de Marie-Antoinette, s'était laissé gagner, durant son séjour à Aix, par les idées qui régnaient au camp des émigrés. Malgré les avis de Fersen, qui ne cessait de lui signaler les dangers que faisaient courir à la famille royale à Paris ces agissements des princes, malgré les craintes que lui exprimait au même sujet Breteuil, malgré les représentations que lui faisait faire Catherine II, qui voyait clair, il se décida, dans l'intérêt de la « cause des souverains », à prêter son appui aux projets de l'émigration au détriment de Louis XVI. Il répondit à son ambassadeur à Pétersbourg, pour l'information de Catherine:

« J'ai vu vos appréhensions pour la famille royale, et quelque fondées qu'elles étaient, ces dangers sont beaucoup plus grands à l'heure qu'il est. Mais, quoique l'intérêt que je prends à son sort soit très grand, la considération que je dois à la situation générale, à l'équilibre de l'Europe, aux intérêts particuliers de la Suède, à la cause des souverains est plus grande encore. Tout cela dépend de la restauration de la royauté en France. Il peut être indifférent si c'est Louis XVI ou Louis XVII ou Charles X qui est assis sur ce trône, pourvu que ce trône soit restauré, pourvu que le monstre du manège soit écrasé [1]. »

1. Aix, 10 juillet 1791. *Lettre au comte Stedingk, ambassadeur de Suède à Saint-Pétersbourg*. Schinckel-Boëtius. Appendice I, p. 116.

Mais Marie-Antoinette n'entendait pas que le Roi Louis XVI fût ainsi dépossédé. Elle avait accepté la constitution et comptait faire du faible Louis XVI un roi constitutionnel, s'appuyant sur son peuple, et sauver ainsi de la vieille et glorieuse monarchie ce qui pouvait être sauvé encore, en l'adaptant aux idées nouvelles.

V

LES GARDES DU CORPS LE 17 JUILLET AU CHAMP-DE-MARS

Une autre question sur laquelle les conseillers de la Reine insistent pour avoir son concours, mais sur laquelle elle éprouve de la difficulté à se mettre d'accord avec eux, est celle du renvoi des gardes du corps.

L'Assemblée Nationale discute le projet d'accorder au Roi une garde constitutionnelle, mais insiste sur le renvoi des gardes du corps qui ont résisté à la volonté du peuple. Barnave et ses amis soumettent à Marie-Antoinette un projet de licenciement de ce corps et son remplacement par une garde du Roi dont le recrutement se ferait par les administrations des départements et la municipalité de Paris. La Reine leur répond :

Ce 18 juillet.

« Je vous renvoie ce papier dans l'idée qu'on pourrait en avoir besoin. J'y trouve d'excellentes choses, mais il y en a aussi que je dois combattre, d'autres sur lesquelles je dois m'expliquer.

» Par le plan proposé les gardes du corps sont absolument mises de côté. Jamais le Roi ne consentirait à cela. Son honneur, sa gloire, et j'ose dire sa sûreté personnelle et celle de sa famille, s'y opposent. Je conçois très bien que si longtemps qu'il est à Paris, ou sous le joug de Paris, il ne les fasse pas revenir, mais du moment qu'un autre ordre de choses va s'établir, il ne pourra consentir à en être séparé. Qu'on n'en reprenne d'abord que le nombre qu'il faut pour suivre sa voiture et se trouver aux portes de nos appartements, j'y consens, c'est peut-être plus sage, puisque cela retirera au public toute inquiétude, mais il faut se rappeler que le Roi ne peut s'éloigner de Paris qu'avec ses gardes du corps, les mêmes individus, le même nom et le même uniforme. Il attendra tant que cela sera nécessaire, mais jamais il ne cédera sur le point de s'en défaire. Il se le doit à lui-même, il le doit au sang de tant de braves gens qui a coulé pour lui ; ces gens n'ont cherché qu'à sauver sa vie, celle de sa femme et de son fils ; ils ne se sont pas même défendus parce qu'on leur avait dit : « Ne tirez pas ! » Toute cette révolution n'étant qu'une suite

de la peur, il faut au moins rendre hommage à l'honneur dans un cas aussi remarquable et aussi respectable. Je sais que 2 : 1 [1] ne sera peut-être pas content de notre ferme résolution, mais il doit avoir confiance en moi et comprendre que je ne puis céder sur un point ou l'honneur et la reconnaissance sont engagés.

» Il a l'air de revenir encore sur ce malheureux repas [2]. S'il savait, comme moi, que ce furent les mêmes monstres qui les égorgèrent plus tard qui les poussèrent à ce malheureux repas; qu'on en a les preuves certaines. Je pourrais m'arrêter là; la solution est celle-ci : S'il n'a pas ses gardes du corps, le Roi ne quittera pas Paris [3]. Je vais entrer dans d'autres détails. En tout état de cause, je trouve les mesures pour les deux régiments d'infanterie et de cavalerie sages et nécessaires. Il peut y avoir même des raisons pour les faire avancer à Fontainebleau; c'est une question à laquelle il faudrait réfléchir. Tous les villages des environs sont en ce moment en pleine insurrection. Je préférerais y voir les chasseurs de Lorraine qui sont à Rambouillet, parce qu'on en est

1. Barnave.

2. Le banquet donné à Versailles par les gardes du corps, aux officiers du régiment de Flandre qui venait leur donner main-forte.

3. Il était question que le Roi se rendit dans une ville de province pour sanctionner la constitution afin d'établir qu'il le faisait en toute liberté.

entièrement sûr, ils ont donné des preuves de leur dévouement...

» Il faudrait aussi nous dire quels sont les moyens qu'on compte employer vis-à-vis de l'Assemblée Nationale pour la faire consentir à ce voyage (du Roi). Toutes les nouvelles qui nous parviennent des provinces sont fâcheuses. Il semble qu'il se prépare de nouvelles révoltes dans toute l'armée. Les troupes de Metz, d'Alsace, même du Hainault sont mécontentes et les chefs ont l'air de craindre une explosion. »

Dans leur réponse à ces objections les conseillers de la Reine semblent lui mettre le marché à la main. Elle doit prendre son parti d'agir dans le sens qui lui est indiqué ou bien renoncer à leur coopération. Ils n'entendent pas qu'elle puisse se donner pour se reprendre, en prendre et en laisser de leur programme ce qui lui plaira.

N° 4, 25 juillet.

« Le moment est arrivé où la Reine doit agir ; ceux à qui elle témoigne de la confiance sont les premiers à l'inviter, avant de faire une démarche, de s'interroger elle-même et s'assurer que dans la conduite qu'elle va adopter elle ne rétrogradera, elle ne variera jamais. Elle est faite pour sentir qu'il vaudrait encore mieux ne prendre aucun parti que d'agir momentanément dans le sens qui lui serait indiqué pour perdre ensuite par une conduite contraire le fruit de ce

qu'elle aurait fait et l'estime de ceux qui l'auraient conseillée. Les conseils qu'ils lui donnent sont bons, le succès en est certain. Loin qu'ils puissent jamais l'engager à manquer à son caractère et à la dignité de son rang, le soin de les maintenir sera toujours une partie essentielle de la conduite qui lui sera indiquée; mais il faut avant tout être résolue à la suivre constamment.

» Ce langage n'est pas celui de la méfiance; c'est parce qu'on est décidé à croire à la résolution que la Reine adoptera que l'on veut qu'elle ne doive rien à la contrainte, ni à la surprise. Il est nécessaire de dire encore que ceux qui lui parlent en ce moment seront toujours adversaires généreux comme invariables amis; que si, après avoir réfléchi sur leurs conseils, la Reine se décidait à les rejeter, elle n'aura jamais à en craindre rien qui ressemble à la trahison. Pour parler ouvertement, le sentiment qui les conduit est avant tout l'intérêt d'une révolution dans laquelle ils ont placé leur existence et leur gloire, mais aucun motif sur la terre ne les engagerait à manquer à la confiance que l'on met en eux. Si les intérêts qui leur sont confiés étaient incompatibles avec ceux de la Reine, ils s'éloigneraient d'elle, ils ne chercheraient pas à la tromper. Ainsi, dans tous les cas, elle pourrait compter sur leur inflexible droiture. Mais le courage dans le malheur a encore d'autres droits à réclamer; ce serait être trop austère, ce serait vouloir pa-

rer sa vertu de ce qui ne lui appartient pas, que de dissimuler qu'il y a un vif intérêt; qu'il y a une douce et pure jouissance à la consoler et à la servir.

» Voici maintenant les idées sur lesquelles la Reine doit méditer.

» La Reine a mal jugé la révolution, elle a failli trouver sa perte dans un événement qui devait lui être personnellement avantageux — mais il est inutile de revenir sur le passé ; il faut examiner où nous en sommes et chercher le parti qu'on peut tirer de l'avenir.

» La Reine serait bien trompée si elle pensait que son existence personnelle est perdue en France pour toujours. Ceux qui savent juger l'opinion sans préjugé et sans timidité lui diront qu'elle est l'objet d'un ressentiment profond, mais qu'il reste toujours de grands moyens de ramener les esprits lorsqu'on a conservé la réputation du caractère et du courage. La Reine a excité contre elle de profonds ressentiments, mais elle a souffert, et les Français sont tout près de l'intérêt pour peu qu'ils croient s'être vengés. La Reine a surtout un avantage, c'est qu'elle a fait peu de chose pour donner le change au public sur ses véritables opinions : on l'a toujours regardée comme ennemie, elle a fait pour ainsi dire guerre ouverte, et c'est pour cela qu'on reviendrait à elle avec plus de confiance, si, par une conduite prononcée, par des choses utiles, qui ne pussent pas être diver-

sement interprétées, elle faisait connaître clairement qu'elle a pris son parti; qu'après avoir longtemps combattu le nouvel ordre de choses, elle a fini par être éclairée, par en reconnaître l'inévitable loi et par chercher à s'y faire une place et y acquérir de la considération.

» Dans les temps de trouble tout sert à exciter les haines et les méfiances; dans les temps de calme tout ramène aux passions les plus douces. Le peuple français sera bientôt fatigué de haïr et il cherchera, il désirera avec avidité se livrer à des sentiments selon son cœur. Ce sera auprès de lui un grand bienfait que de lui donner lieu à les épancher. Qui plus que la Reine a dans sa personne ce qu'il faut pour s'emparer de ces dispositions? Na-t-elle pas déjà connu cette brillante popularité? Si l'opinion a changé, au moins elle n'a jamais été à l'indifférence, et lorsque le cœur ne s'est point refroidi, il est toujours possible de la ranimer. Il suffit en ce moment d'envisager sa position d'un coup d'œil hardi et ferme. Nous allons nous en occuper.

» L'Assemblée Nationale vient encore, par ses derniers décrets, de raffermir la Constitution; jamais l'opinion publique n'a été plus vive, plus déterminée qu'elle ne l'est en ce moment. L'Assemblée Nationale a mis à couvert les frontières par les grandes réserves dont elle vient d'arrêter le complément, et, bien longtemps avant qu'une attaque vraiment redoutable puisse

être tentée, nous serons en état de la repousser.

» Mais au milieu de nos préparatifs de guerre, nous n'en désirons pas moins la paix ; précisément parce que nous savons que la tranquillité intérieure ne peut être parfaitement affermie que par la cessation des inquiétudes sur l'extérieur; secondement parce que nous ne pouvons nous dissimuler que la dépense qu'entraînent nos précautions défensives deviendront avec le temps extrêmement coûteuses.

» Toutes les puériles inquiétudes qui nous obligent à ce grand appareil de guerre cesseront dès qu'une des grandes puissances de l'Europe, en reconnaissant notre constitution, aura ôté tout espoir à nos émigrants et aura fait disparaître ces incertitudes sur nos rapports extérieurs.

» Cette puissance quelconque se présentera et un traité se passera entre elle et nous, nous n'en pouvons douter, puisqu'il y a dans le moment où nous sommes un intérêt puissant et réciproque, cette puissance sera la Prusse ou l'Empereur. L'une et l'autre, la Reine le sait, ont un grand intérêt à notre alliance. L'une et l'autre jugeront bientôt, quand les affaires de France depuis le 21 juin leur seront parfaitement connues, que notre révolution est achevée, que l'autorité publique va se rétablir, que nous allons reprendre place dans les intérêts de la politique et que le moment est arrivé de s'occuper à acquérir ou à conserver notre amitié.

» L'Empereur est actuellement notre allié, et la Reine ne peut ignorer que de puissantes considérations politiques tendent à donner au système prussien un grand nombre de partisans. Nous n'examinerons point cette question ; nous croyons dans le moment actuel que le système autrichien vaut mieux, parce qu'il offre un moyen puissant de rendre au Roi la confiance et la considération qu'il doit avoir. Mais si l'on veut adopter ce parti il faut s'y résoudre sans retard, lui donner l'avantage du moment et s'en assurer le mérite et la reconnaissance. C'est à la Reine qu'appartient le rôle important dans cette négociation. Placée entre la France et son frère, elle peut être utile à l'un et à l'autre, et là est le premier et le plus puissant moyen de rétablir son crédit et son repos. Elle a à faire valoir auprès de son frère l'attachement qu'il a pour elle et un intérêt politique évident et majeur. Elle a dans l'attachement que M. de Mercy lui a voué un moyen puissant de faire agir. Il faut qu'elle emploie l'un et l'autre.

» Aussi dès à présent écrire à l'Empereur pour le détourner de toute idée, quelque invraisemblable qu'elle puisse être, de se lier en ce moment à des projets hostiles contre la France, soit pour le préparer à reconnaître la constitution immédiatement après qu'elle aura été acceptée par le Roi, afin que l'Assemblée puisse, avant de se séparer, confirmer le traité d'alliance ; presser en outre le retour de M. de

Mercy pour concerter avec lui les moyens de conduire cette grande négociation à son terme. Voilà de quoi il faut s'occuper sans perdre un instant.

» On donnera à la Reine un homme habile et sûr pour exécuter sa commission auprès de son frère, on lui indiquera quelques idées pour la lettre qu'elle doit lui adresser. Si elle consent tout sera prêt et l'homme sera parti avant que cette semaine soit terminé. Quant à M. de Mercy, comme il ne s'agit que de le décider à venir, il suffit que la Reine lui écrive qu'elle désire sa présence ici, qu'elle a acquis de grandes lumières par les derniers événements, qu'il est nécessaire qu'il arrive.

» La Reine doit marquer aux personnes qui seront envoyées auprès des émigrants un désir vif et sincère que leur mission réussisse. Elle examinera si une lettre d'elle à la reine de Naples peut être utile pour diriger cette Cour dans les intérêts de la France; elle examinera si elle a encore quelques moyens de faire agir, et nous les communiquera.

» La Reine n'est pas garante du succès de ses démarches, mais on a droit à attendre d'elle qu'elle n'adoptera point un parti faiblement et qu'elle emploiera franchement et avec chaleur tous les moyens qu'elle peut avoir pour le faire réussir. Le succès définitif de nos affaires générales est sûr, quelque route qui nous y conduise, mais il faut que la Reine y ait contribué autant qu'il sera possible. Ceux qui

la conseillent le veulent pour son intérêt, ils le veulent pour le plaisir qu'ils trouvent à lui devoir de la reconnaissance et à pouvoir placer en elle une confiance que rien n'altère. »

La Reine a écrit cette lettre à l'Empereur ainsi que nous l'avons vu, en utilisant « les idées » ou le modèle qu'on lui transmettait. La réponse, reçue un mois plus tard, n'était guère conforme aux espérances qu'avaient caressées ses conseillers. Il n'y eut pas d'alliance à soumettre à la confirmation de l'Assemblée Constituante avant sa séparation. Elle a aussi écrit à Monsieur, frère du Roi, avec le résultat que nous savons. Restait à écrire à M. de Mercy pour l'engager à revenir à Paris. Elle sent que cette démarche a encore moins de chance de succès. L'ex-ambassadeur d'Autriche lui est personnellement dévoué, il a toujours été pour elle un ami et un conseiller fidèle. Il ferait certainement tout ce qui dépend de lui pour lui être agréable. Mais l'Empereur voudra-t-il jamais consentir à ce que son représentant vienne reprendre son ancien poste à la Cour de France? A ses yeux Louis XVI est prisonnier dans sa capitale. Le gouvernement est entre les mains des révolutionnaires; la foule est maîtresse de la rue; l'autorité n'est nulle part. Il ne serait même pas permis à son ambassadeur de voir le Roi. Sa qualité diplomatique ne le mettrait pas à l'abri des insultes. Toutes ces difficultés, Marie-Antoinette les pressent.

Ses conseillers ne les ont pas prévues. Elle leur écrit :

N° 5, le 29 juillet (1791).

J'ai vu ce matin M. de Mont [1]. Il m'a proposé d'écrire à M. de Mercy, ainsi qu'il était convenu. J'ai fait quelques observations pour céder après, afin d'avoir l'air d'y avoir été convaincue par lui. Je vais écrire cette lettre et je suis sûre que M. de M... fera toujours pour moi tout ce qui dépendra de lui; je crois aussi qu'il serait fort avantageux qu'il fût ici. Mais, je vais parler avec toute la franchise dont je suis capable. L'Empereur voudra-t-il que celui qui a eu le caractère de ministre auprès de son beau-frère revienne ici dans les conditions actuelles? Voudra-t-il, dis-je, que cet homme revienne dans ce moment jouer le plat rôle qu'on fait jouer à tout le corps diplomatique? N'importe qui se présente pour voir le Roi, on lui refuse a porte. Aucun d'eux n'ose plus se présenter de crainte d'être insulté. Je suppose même que M. de M... veuille le faire par dévouement, croit-on que mon frère, qui ne peut qu'agir avec prudence et à bon escient, puisse consentir à ce qu'il affronte ce danger? Croit-on, peut-on croire que l'empereur ne sente pas vivement les insultes et les outrages qu'on fait éprouver à son beau-frère et à sa sœur? Vous savez bien que, pour moi, je ne lui en parle jamais, et je

1. Montmorin ministre des Affaires étrangères.

voudrais bien, dans l'intérêt général, lui cacher tout ce qui a rapport à moi. Mais les papiers publics, mais vos débats mêmes prouvent à l'Europe entière combien l'Assemblée laisse avilir la royauté et insulter la personne du Roi. Les adresses lues depuis deux jours à l'Assemblée prouvent combien on a peu de moyens ou de volonté d'empêcher de pareilles indécences. J'espère et je désire vivement que l'Empereur reconnaisse les fauteurs de tout cela et les distingue des autres, de ceux qui ont la volonté déterminée de faire le bien, d'établir un ordre de choses stable et durable, de ramener la paix et la concorde. Mais ces hommes de talent et d'esprit arriveront-ils à imposer leur volonté à la horde? Je conviens que si M. de M... était ici il serait bien plus utile que moi pour les soutenir. Mais encore une fois voudra-t-il venir avant qu'il ne soit bien convaincu que ces intentions se réalisent, que l'ordre se rétablit, que la royauté est reconnue, le Roi honoré, la sûreté individuelle assurée, et surtout le droit des gens respecté, sans lequel il ne peut y avoir de liaisons entre les nations. »

A cette mise en demeure les conseillers de la Reine répondent :

N° 5, le 30 juillet.

« Les moments sont trop courts et trop occupés pour qu'il soit possible de répondre avec détail au billet de la Reine.

» La situation où elle se trouve durera peu. Qu'elle

soit persuadée que les traitements dont elle se plaint, et qu'on est loin de justifier, contribueront à augmenter l'intérêt pour elle au moment où il pourra se manifester.

» Les débats de l'Assemblée ne doivent pas alarmer la Reine, puisque les résultats sont bons. L'opinion générale se forme d'une manière rapide en faveur de l'ordre, et ceux qui ont l'habitude de juger les événements ne craignent pas d'annoncer que tous les mouvements séditieux touchent à leur terme. Cinq ou six adresses obtenues à force d'intrigues[1] ne peuvent affaiblir l'impression de plus de cent qui sont arrivées en faveur du décret du 16 et des actes de vigueur qui l'ont suivi. Si quelquefois il s'y trouve des expressions blessantes, le fond des choses est bon et c'est à quoi il faut s'attacher. Enfin, on ne peut se flatter de tout faire en un jour. Mais on promet, on garantit un résultat heureux et certain ; et, avec de la force et du caractère, c'est toujours sur cela qu'il faut calculer.

» Si la Reine a à se plaindre de quelque procédé dans son intérieur, peut-elle ne pas être sensible aux égards qu'elle a reçus à l'Assemblée Nationale, où, pendant toutes ces discussions, elle n'a pas même été nommée. Il lui appartient de concevoir la différence qui existe entre ces traitements publics, qui

1. Contre le maintien de la Monarchie et en faveur de la République.

sont tout à sa considération, et des désagréments intérieurs qui affligent les gens raisonnables, mais qui du moins ne dégradent pas et qui, loin de donner à l'opinion une direction dangereuse, serviront à éteindre les dissentiments et à augmenter cet intérêt qu'il est si important de leur faire succéder.

» Ceux en qui la Reine a mis sa confiance lui ont promis une terminaison heureuse; ils la lui garantissent; ils la presseront autant qu'il sera possible. Jusqu'à ce moment ils ont compté sur son courage. Loin de leur faire un reproche de la franchise avec laquelle elle leur exprime ce qui l'afflige ou la blesse, ils osent compter sur la communication de ses plus intimes pensées.

» Lorsque la nécessité d'employer aux choses importantes et décisives le temps, les forces, le degré d'influence et de pouvoir dont ils peuvent disposer ne leur permettra pas de porter remède sur le champ à ce qui pourra l'affliger, elle trouvera au moins en eux ce véritable et profond intérêt qui sert à adoucir les peines quand il ne peut entièrement en anéantir la cause. »

Cependant les événements se précipitent, les symptômes inquiétants se succèdent et semblent démentir les assurances d'apaisement, de concorde et de sécurité que prodiguent à la Reine ses conseillers dans toutes leurs lettres.

Le 17 juillet des républicains se sont réunis au

Champ-de-Mars pour protester contre le décret rendu par l'Assemblée Nationale le 16, qui déclarait le Roi inviolable et lui rendait l'autorité. Ils demandaient que l'Assemblée rappelât ce décret, exigeât l'abdication de Louis XVI et organisât un autre pouvoir exécutif. Au milieu de la foule, Danton, debout auprès de l'autel de la Patrie, lit cette pétition qui est couverte d'applaudissements. Mais ces applaudissements sont suivis d'un tumulte effroyable. Sous la charpente de l'autel on vient de découvrir deux hommes cachés. Ces individus avaient-ils simplement cherché là un abri pour mieux entendre sans être bousculés ou bien avaient-ils de sinistres projets? La foule est persuadée qu'ils étaient là pour faire sauter les patriotes en mettant le feu à quelque baril de poudre caché dans la charpente. Dans une ruée furieuse ils sont saisis et pendus à un réverbère. La foule promène en triomphe leurs têtes au bout de piques.

A la nouvelle de ce tumulte Bailly et les conseillers municipaux se mettent en marche pour le Champ-de-Mars, précédés du drapeau rouge et suivis d'un bataillon de grenadiers. De son côté La Fayette accourt avec la cavalerie et des pièces d'artillerie. Il fait des sommations. La foule crie « à bas les baïonnettes » et jette des pierres. La troupe tire sur la foule ; plus de cent victimes tombent.

Le parti républicain qui vient de se manifester est exaspéré. A l'Assemblée le choc des partis est de

plus en plus violent. La faiblesse des autorités vis-à-vis de la foule de plus en plus manifeste. Les sections tiennent partout le haut du pavé. Aux Tuileries les démonstrations et les menaces se renouvellent constamment.

Devant ces manifestations hostiles la Reine montre toujours le même courage et le même sang-froid, mais elle est profondément attristée. Est-ce là l'apaisement, la rentrée dans l'ordre que ne cessent de lui promettre, de lui « garantir » ses conseillers? Elle est à se demander si elle ne devient pas le jouet de leurs illusions, si elle ne fait pas fausse route en se livrant à eux, en se rapprochant des constitutionnels pour sauver la monarchie. Ne la trompent-ils pas, se trompant peut-être eux-mêmes, en affirmant que l'Assemblée et le peuple veulent le maintien de la royauté, que la paix et l'ordre vont renaître sous le gouvernement du roi constitutionnel.

Elle ne veut pas rompre avec eux, mais elle est prise de doute et hésite ; ses billets deviennent plus rares et moins expansifs.

Barnave et ses amis ne tardent pas à s'apercevoir de ce changement d'attitude chez la Reine. Ils lui écrivent le 5 août :

« Il est facile de juger à la lecture du dernier billet de la Reine que de nouvelles impressions ont agi sur elle. Quelques incidents ne sont rien lorsque la nouvelle marche des événements est constante et, à tra-

vers les contrariétés, ne cesse de tendre vers le but. Ce but ne peut être manqué que par l'incertitude des résolutions ; les nôtres sont invariables, elles suffisent pour sauver la France et la monarchie. Isolées elles ne peuvent rien de plus.

» Nous avons annoncé que lorsque la Reine avait déclaré sa résolution, nous étions décidés à y croire; comment lorsque la nôtre est prononcée, lorsque tous nos motifs sont connus, lorsque le désintéressement et la pureté qui les caractérisent ne permet pas de croire que rien puisse les changer, lorsque depuis un mois nous avons fait sur l'opinion et sur la direction des affaires ce que personne sans nous n'aurait osé seulement entreprendre, comment notre résolution peut-elle être encore soumise à des doutes?

» Si nous avons mis un grand prix à la confiance de la Reine, c'est au moment où elle nous a donné une marque de son estime. La Reine sait que nous ne l'avions pas sollicitée. Les circonstances où, pour la première fois dans le cours de la révolution, nous avons eu des relations avec elle, ont peut-être déjà justifié cette confiance, lorsque la Reine paraît vouloir encore la subordonner à des épreuves.

» La révision [de la constitution] sera bientôt achevée. Ce travail honorera l'Assemblée aux yeux de l'Europe détrompée. S'il excite les plaintes des classes privilégiées, il satisfera tous les partisans éclairés du

gouvernement monarchique, Nous nous honorons d'avoir contribué à la sagesse de ce travail, comme à la sagesse des mesures qui l'ont précédé et celles qui succéderont.

» Que la Reine n'oublie pas qu'elle seule dispose de sa destinée, que les moments sont décisifs, qu'il faut surtout ne pas placer dans deux systèmes différents sa conduite et ses espérances, que tout dans sa marche doit être clair et ne pas donner jour à diverses interprétations. Qu'elle s'interroge elle-même, elle sentira comment on attache et comment on repousse ceux qui, dans des relations où ils apportent un vif et réel intérêt et où ils mettent tout ce que peuvent garantir le courage et la probité, n'accepteront d'autre prix que la confiance. »

Cette réponse était loin de satisfaire tous les doutes de la Reine, mais elle constituait un nouvel appel fait à sa confiance. Ses conseillers lui demandaient de se fier à eux jusqu'au bout et que tout irait bien. Cependant il y avait tant de questions sur lesquelles elle voudrait être rassurée, qui demandaient des explications plus catégoriques. Ah ! si l'on pouvait seulement se voir, causer librement, toutes ces questions pourraient peut-être être éclaircies. Elle écrit le 7 août (N° 7) :

« La réponse qu'on m'a remise vendredi me fait regretter plus que jamais qu'il n'y ait pas un intermédiaire qui puisse causer alternativement avec

nous. Mille choses peuvent se dire, mille détails peuvent s'expliquer qui ne peuvent s'écrire. De là la réticence et la méfiance qui paraît dans le dernier billet. Il me paraît tout simple que des personnes qui me connaissent aussi peu jugent mal mon caractère. Mais qu'ils sachent que rien et personne ne peut me faire prendre des impressions que mon esprit et ma raison ne me dictent pas.

» J'ai désiré depuis mon retour [de Varennes] communiquer avec les personnes qui m'ont inspiré confiance, dans lesquelles il m'a semblé trouver le plus de force et de courage, posséder les meilleurs moyens de faire renaître le calme et le bonheur. Je l'ai désiré, je le désire encore, parce que je crois pouvoir être utile en discutant avec eux des choses que — non pas mes connaissances, je suis loin d'en avoir — mais mon expérience, en suivant les affaires de loin et en silence depuis dix-sept ans, peut me faire apprécier. Je ne désire que la paix et les moyens pour le Roi de pouvoir gouverner, de rendre son peuple heureux. Ces moyens ne sont pas de *contenter uniquement les classes privilégiées*, — qui n'ont qu'à se plaindre — mais de contenter tout le monde. J'ai écrit jeudi et je le répète : je suis loin d'exiger des choses impossibles, mais simplement le bien et le rétablissement de l'ordre.

» Je ne veux rien dire sur l'acte constitutionnel, mais c'est le papier à la main et dans une conversa-

tion que je voudrais le discuter et m'éclairer.

— « Je finirai par une dernière remarque. Si j'avais voulu rompre ou ne plus suivre la marche entreprise depuis six semaines, rien ne m'obligeait à désirer que M. Duport[1] se joignît aux personnes auxquelles j'écris. Je connais ses opinions, mais je connais aussi son esprit et ses moyens, et quand on marche aussi droit que moi et qu'on désire aussi sincèrement le bien général, on ne craint personne. Mais on peut gagner à être connu. »

Alors les correspondants de la Reine promettent de lui communiquer le texte de la constitution revisée afin qu'elle la discute avec le Roi qui sera bientôt appelé à la sanctionner.

Ce 9 août.

« La révision est en ce moment l'objet qui occupe exclusivement; on cherchera à donner à ce travail dans l'Assemblée toute la perfection dont il est susceptible, et si, comme on peut le prévoir, il n'éprouve pas de changements importants, il sera tel que, la confiance une fois rétablie, il y aura dignité convenable pour le pouvoir exécutif et moyens suffisants pour gouverner...

» C'est à affermir cette confiance qu'il faudra donner tous ses soins, et c'est à ce but que devra tendre

1. André Duport, qui avait été chargé par l'Assemblée d'interroger Louis XVI sur la tentative de fuite.

la conduite du Roi au moment où la constitution lui sera présentée.

» La Reine recevra bientôt le détail de la constitution et l'opinion des personnes qui lui écrivent sur la conduite qu'ils pensent qu'elle et le Roi doivent tenir dans cette circonstance. Nous transmettrons nos vues sur ce sujet à M. de Mont [morin] qui peut seul donner ostensiblement des conseils. En suivant autant qu'il sera possible ceux qui la conseillent, la Reine ramènera le bonheur et la tranquillité en France. Ils le veulent dans son intérêt et pour le plaisir qu'ils trouvent à lui devoir de la reconnaissance et à pouvoir placer en elle une confiance que rien n'altère. Pour être quelque chose après une révolution il faut y avoir mis sa part. La Reine a encore un moment et n'a plus qu'un moment.

» Marie-Antoinette va redevenir reine de France, car il importe peu à son existence que des ministres fassent des lois contrariées par des parlements, ou que la loi faite par l'Assemblée Nationale soit sanctionnée par le Roi, à qui le *veto* donne un droit bien supérieur à celui qu'il a jamais personnellement exercé. Le Roi représente la nation auprès des puissances étrangères. Tout se fait dans le royaume et s'exerce en son nom. Le nombre de places auxquelles il nomme dans la diplomatie, la guerre, la marine, la justice, la finance est encore très considérable. Sa liste civile est très supérieure à celle d'aucun autre roi

d'Europe. Que faut-il de plus pour être roi? Il faut que la loi s'exécute et que le désordre cesse. Nous y marchons à grands pas. Il faut que l'opinion et le respect le fasse roi comme la constitution.

» La Reine ne verra pas comme autrefois tout plier sous sa volonté souveraine et absolue, mais elle pourra encore se voir environnée de l'empressement d'une société nombreuse et des hommages d'un peuple immense. Elle pourra avoir dans les affaires une très grande influence, si la nation la croit dans ses intérêts et si ceux qui par leur caractère auront toujours une place marquée dans la confiance publique, peuvent ouvertement lui communiquer la leur.

» Dans moins d'un an la France, Paris auront changé de face. L'aisance, l'industrie, les arts, les plaisirs auront succédé à ces désordres et à ce mal-être qui accompagnent nécessairement une révolution. Une nation faite pour jouir se dédommagera avec ardeur du temps qu'elle aura perdu... »

VI

LA NOUVELLE CONSTITUTION

Cependant des jours passent, les articles de la nouvelle constitution sont successivement votés à l'Assemblée, et le texte que ses correspondants promettaient d'envoyer à la Reine afin qu'elle pût le discuter avec le Roi, qui devra la sanctionner, ne lui parvient pas.

Elle leur écrit le 25 août :

« Si j'ai attendu si longtemps pour écrire, c'est que je comptais chaque jour recevoir enfin l'écrit qu'on me promet depuis tant de temps. Je reconnais fort bien que les délibérations n'étant point terminées, on ne peut encore présenter un texte fixe et déterminé, mais j'avoue que j'ai besoin qu'on me parle franchement, qu'on réponde aux questions, aux objections

que j'ai faites dans différents papiers. Il s'en présente une nouvelle en ce moment. Ces messieurs disent que la constitution est très monarchique. J'avoue que j'ai besoin d'être éclairée sur ce point; je veux savoir en quoi ils la jugent telle.

» Quant à ce qu'ils disent que « les intérêts per- « sonnels doivent être renvoyés à un autre temps », et que « les démarches à faire doivent être conformes » à la loi », je suis parfaitement d'accord avec eux. Je reconnais qu'il faut être conséquent en ce que l'on fait : tout nouveau choix[1] doit être fait conformément aux principes qu'on adoptera. Mais s'il s'agit de renvoyer des personnes qui nous sont dévouées depuis longtemps, qui nous sont attachées, pour y placer d'autres, rien sur la terre ne pourra m'y décider, ni le Roi non plus. Il faut que ces messieurs soient bien persuadés de cette vérité, qu'ils se rappellent que j'ai dit à M. Barnave, et répété dans mon premier billet que rien ne me coûtera là où je verrai réellement le bien public, mais qu'il ne sera jamais question ni de vexations ni de poursuites. J'ai cela en horreur, de quelque côté qu'ils viennent. Voilà notre manière de penser à tous deux; elle ne variera jamais. Je suis bien aise de l'établir une fois pour toutes, afin que les personnes éclairées et qui veulent le bien puissent régler leur marche là-dessus. Elles y

1. Le choix des ministres et des hauts fonctionnaires.

reconnaitront la franchise que je leur ai toujours promise et dont je leur ai donné déjà plus d'une preuve. Je ne demande qu'à continuer si ces personnes veulent seulement me mettre plus à même de le faire, en me parlant d'avance et avec plus de confiance de tous les grands intérêts qui nous occupent en ce moment. »

On lui répond trois jours après :

Ce 28 août.

« La Reine nous reproche de manquer de franchise et de lui avoir longtemps fait attendre des explications sur les grands objets dont elle est appelée à s'occuper.

» Ceux à qui ces reproches sont adressés n'auraient-ils pas eux-mêmes le droit de formuler des plaintes? Ils ne parleront pas de cette continuité de travaux qui les a absorbés depuis quelque temps; elle a été la principale cause de la lenteur de leur correspondance. Ils ne l'avaient ni sollicitée ni attendue; ils l'ont saisie avec empressement comme un moyen utile à leur patrie et pour servir des personnes dont le sort n'en peut être séparé. Dans cette correspondance il s'est trouvé plus que l'accomplissement d'un devoir : un sentiment vif et profond les a attachés aux intérêts de la Reine.

» Plus dans le cours de la révolution ils s'étaient vus obligés de lutter contre elle, plus son courage et

ses malheurs avaient acquis des droits sur eux, et plus ils se sont trouvés heureux d'une circonstance qui pour les intérêts mêmes de la révolution les engageait à la servir.

» La Reine n'a pu ignorer ces dispositions de leur part; elles lui ont été exprimées dans une très longue lettre; ils espéraient que par la franchise de leur langage cette confiance que la Reine leur avait marquée de son propre mouvement serait fortifiée et confirmée. Il a paru produire un effet contraire. C'est de ce moment que la correspondance de la reine est devenue plus froide et plus réservée.

» Quiconque aurait lu sa correspondance aurait pensé que, parce qu'on lui avait exprimé plus de zèle, elle aurait cru devoir exiger avec plus de rigidité. L'apparence seule d'un tel sentiment suffit pour refroidir la confiance. Il n'altère point dans des caractères fermes la puissance du devoir et la fidélité à ce qu'ils ont promis quand ils ont engagé la Reine à des démarches. Mais il refroidit, il ralentit tous les procédés qui ne peuvent jamais tenir qu'aux mouvements de l'âme, lorsque ce n'est point l'intérêt qui fait agir.

» Que la Reine veuille bien juger ceux qui en retour de ce qu'ils ont fait depuis deux mois et de ce qu'ils peuvent faire encore ne lui demandent que de les voir, de les connaître tels qu'ils sont, et d'agir en conséquence.

» Depuis le départ du Roi tout semble réunir contre lui le parti républicain, et une faction jusqu'alors méprisée a acquis d'immenses forces par ces circonstances. L'aristocratie attachée au parti des princes est entièrement contraire à celui du Roi. Enfin les caractères faibles se distribuent entre ces deux partis et s'éloignent à l'envi du Roi, que l'opinion publique semblait alors condamner. Lorsque quelques hommes fermes ont osé se prononcer hautement pour lui, ils sont devenus le point de ralliement de tout ce qui dans le parti populaire tenait encore intimement à la monarchie. Ces hommes cependant étaient ceux-là mêmes contre lesquelles le mémoire du Roi avait été particulièrement dirigé[1]. Séparés du parti anti-révolutionnaire par une irréconciliable haine, ils n'ont pas craint de s'attirer également celle de tout ce qu'il y a dans le parti opposé de plus ardent et par conséquent de plus redouté.

» La nation a été pour eux, mais c'est parce qu'elle a trouvé en eux des chefs, une opinion hautement prononcée, de la conduite et du courage. La nation se fût également réunie aux factions si les factions eussent été conduites avec énergie et habileté. Qui peut en douter sérieusement? Cependant ces hommes ne veulent rien que le terme de la révolution et le bien de leur patrie; et aujourd'hui qu'un décret

1. Le mémoire laissé par le Roi au moment de son départ pour Montmédy, expliquant les motifs de sa fuite.

ferme pour eux la porte de toutes les ambitions[1], ils le désapprouvent parce qu'il est vicieux, mais ils ne changent ni de conduite, ni d'ardeur, ni de résolution.

» Est-il vrai qu'en ce moment ils tiennent comprimés tous les partis opposés dont le but commun est contre la personne du Roi? Qui maintient l'opinion publique contre les républicains? Qui vient de soumettre cette faction qui, même en succombant, a montré tant de force et tant de résistance? Qui maintient dans l'intérieur de l'Assemblée cet ensemble et cette vigueur qui font le désespoir des princes et détachent de leur cause les puissances de l'Europe, ce qui les réduira à abandonner leur entreprise? Si l'on veut juger ceux que redoutent toutes les factions, il suffit d'examiner qui sont ceux qu'elles détestent et qu'elles déchirent. Si l'une de ces factions venait à l'emporter, quels seraient aujourd'hui les premiers sacrifiés?

» Avant le départ du Roi il n'y avait qu'une chance contre nous, et de cette chance la moins vraisemblable était le triomphe du parti anti-révolutionnaire. Aujourd'hui tout est contre nous, hors le parti de la constitution et du Roi, — parti auquel la nation tient en ce moment parce qu'une main ferme repousse les factions qui tentent sans cesse de l'attaquer. Mais

1. Le décret de l'Assemblée qui interdisait aux membres de la Constituante d'être réélus à la Législative.

ce parti succombera si, par une sage conduite, le Roi et la Reine n'achèvent d'abattre ceux qui lui sont contraires et de décider l'opinion générale pour eux et pour cette constitution à laquelle leur existence est inséparablement liée.

» Que la Reine veuille se pénétrer de ces vérités qui vont en ce moment décider du destin de sa vie. Qu'elle veuille se rappeler qu'on lui a tenu le même langage dans un moment où il n'y avait que des sentiments nobles et purs qui sussent, dans la position où elle était, intéresser à elle celui qui ne l'avait jamais connue, et dont les relations avec elle eussent cessé avec son voyage si la Reine ne l'eût pas invité à les renouveler. Nous sommes loin de rappeler ceci comme un reproche. La position de la Reine est trop faite pour l'aigrir. Il est toujours trop facile de se mal entendre lorsque l'on ne peut jamais se parler, pour que nous puissions conserver, sur un défaut de confiance, dont nous avons cru pouvoir nous plaindre, un ressentiment qui dans les circonstances serait peu délicat et déplacé. Mais nous supplions, nous pressons la Reine, par toutes les preuves de zèle que nous lui avons données, par tout l'intérêt que nous devons mettre à ce que cette grande crise se termine heureusement, d'accorder une confiance exclusive à ce que nous lui conseillons. Nous répondons, si nos conseils sont exactement suivis, de la considération publique en faveur du Roi et de la Reine et du réta-

blissement légitime et constitutionnel de la puissance royale.

» Mais si l'on adopte un autre parti, nous ne pouvons mesurer le terme et l'étendue des malheurs que ceci pourra entraîner.

« La *Constitution est très monarchique*[1]. A l'exception du décret qui interdit de choisir les agents du pouvoir exécutif parmi les membres des législatures, il n'est aucun principe de vigueur qui manque à notre Constitution.

» Le Roi devra chaque année exposer devant la législature les objets qu'il a pensé qu'elle doit prendre en considération ; les ministres auront séance dans l'Assemblée pour y suivre ses premières vues ; le système général sera exposé par le Roi ; le Roi a ensuite, la loi une fois votée, le droit de la consentir ou de la suspendre. Il est évident que la législature, qui est essentiellement le droit national, se trouve enveloppée, avant, pendant et après la formation de cette loi, de l'influence royale. Un gouvernement malhabile pourrait tirer peu de parti de ces grandes prérogatives ; un gouvernement habile, ayant la confiance publique et l'avantage de la permanence du ministère, contre la législature dont les membres ne peuvent être en activité plus de quatre ans, deviendrait presque législateur, sans la surveillance de l'opinion publique et des représentants de la nation.

1. Souligné.

» Le pouvoir exécutif est entièrement au Roi. La seule partie dans laquelle la constitution lui assigne des agents qu'il ne nomme pas est l'administration intérieure, mais cette administration ne renferme de constitutionnel que la répartition de l'impôt ; toute la partie exécutive peut être et sera remise, dès que l'expérience l'aura fait juger nécessaire, à des agents nommés par le Roi. Dès à présent, ceux que le peuple nomme ne sont pas moins étroitement soumis à l'autorité royale.

» L'ordre judiciaire est toujours nécessairement indépendant du Roi. En Angleterre le Roi nomme les juges, mais les procès, même civils, y sont décidés par des jurés, et les juges, fort peu nombreux, ne font qu'appliquer la loi. D'ailleurs ces juges nommés à vie par le Roi n'en dépendent aucunement. En France le Roi nomme des commissaires auprès des tribunaux qui ont une influence réelle puisqu'ils peuvent appeler des jugements, les poursuivre en cassation, dénoncer et poursuivre tous les attentats contre l'ordre public, et ces commissaires, loin d'être comme les juges, indépendants du pouvoir royal, sont soumis à tous les ordres que le pouvoir exécutif leur adresse. Leur nombre d'ailleurs est infiniment plus considérable que celui des juges anglais nommés par le Roi. Leurs places sont insuffisamment payées, mais cela leur est commun avec presque tous les traitements publics, et leur salaire

augmentera à mesure que la nation sera délivrée de l'énormité des rentes viagères dont elle s'est chargée envers ses créanciers et le clergé.

» Quant aux affaires extérieures, tout le monde convient que le Roi a tous les pouvoirs convenables, hors celui de pouvoir traiter définitivement de la paix dans certains cas; ce pouvoir, d'une application fort rare, aura lieu de fait quand le gouvernement aura la confiance de la nation.

» L'armée, la marine, les contributions indirectes, le dépôt du trésor public sont entièrement entre les mains du Roi.

» Le droit de dissoudre le Corps législatif est impossible en raison de la brièveté de nos législatures. Cette brièveté même, et surtout la non rééligibilité après quatre ans, en tiennent lieu. Cette circonstance est même beaucoup plus en faveur du Roi puisque la dissolution ne lui eût pas donné le moyen d'empêcher le peuple d'élire les mêmes représentants, et que la non-rééligibilité éloigne après quatre ans tous les hommes, quelque crédit qu'ils aient pu acquérir sur l'opinion, tandis que les ministres restent et continuent à siéger dans l'Assemblée sans avoir besoin d'être élus.

» Le Roi aura beaucoup moins qu'en Angleterre la faculté de faire nommer au Corps législatif les hommes de son parti, mais puisqu'en ce moment nous ne parlons pas de liberté mais de puissance, l'impo-

litique décret qui fixe l'éligibilité d'un député dans le département où il est domicilié, donnera bientôt au pouvoir exécutif les moyens les plus faciles d'éloigner les hommes qu'il redoutera; et n'ayant pas besoin de faire élire les chefs de son parti, puisque ces chefs sont les ministres, qui se trouvent de droit dans l'Assemblée, il aura sur les électeurs un pouvoir d'empêchement qui, combiné avec la non-rééligibilité, lui donnera dans le Corps législatif une influence dont il est difficile d'apercevoir les bornes.

» Quant au surplus de prérogatives, le nombre de places que le Roi a à donner dans l'armée, la flotte, la diplomatie, la justice, la finance est infiniment plus considérable que celui du roi d'Angleterre.

» Le titre de représentant de la nation, le plus majestueux que le Roi puisse porter, fait tout à sa dignité et maintiendra si bien sa puissance; le titre donné aux princes de sa famille, dont on réduit d'ailleurs la carrière à ce qu'ils pourront seulement obtenir du Roi, mais dont la dignité ajoute à l'éclat du trône, s'accroît par ce rapprochement d'une égalité universelle entre tous les autres citoyens.

» Enfin, la splendeur dont les revenus assignés au Roi, très supérieurs à ceux qui sont appliqués au même usage dans tous les autres empires de l'Europe, permettent d'environner le trône, en relèveront l'éclat.

» Voilà tout ce qu'aperçoivent tous ceux qui, ne mêlant aux intérêts publics aucun intérêt particulier, cherchent dans la constitution ce que sont la nation et le Roi et n'y cherchent pas autre chose.

» La Constitution est *très monarchique*, nous l'avons dit. Les quelques détails qui manquent au gouvernement peuvent être ajoutés par les législatures, la constitution le prévoit et leur en laisse la faculté; l'expérience les y conduira bientôt. Quant aux articles constitutifs qui peuvent être attaqués, un seul est contre le Roi, deux sont contre la liberté et rendent au pouvoir beaucoup plus que le premier ne leur enlève.

» De cet ensemble il résulte qu'aucun prince de l'Europe n'est aussi solidement assis sur son trône que le sera le roi de France quand l'opinion fera pour lui autant que la constitution. Tous les maux sont finis, si le Roi et la Reine obtiennent la confiance et se font aimer.

» Cette lettre est déjà trop longue pour nous permettre d'entrer dans de plus longs développements. Voici pourtant quelques points. Nous ne donnerons à la Reine que la substance des choses, parce qu'il est nécessaire qu'elle les médite; les détails lui seront présentés par M. de Montmorin ainsi que nous les avons concertés.

» Quand la constitution sera annoncée au Roi, qui sera prié en termes généraux de choisir sa garde

et son séjour[1], il convient que le Roi réponde noblement que sa pensée est libre en tout et partout; qu'il donnera vraisemblablement sa réponse à Paris même. Quant à la garde, pendant le temps de sa formation, il la prendra dans la Garde nationale.

» Le Roi en acceptant la constitution aura d'autant plus de convenance que depuis son départ on a eu égard à plusieurs des choses contenues dans son mémoire[2].

» Il sera en outre indiqué, à la suite de l'acte constitutionnel, un moyen de corriger dans quelques années les points que l'expérience aura pu démontrer être vicieux.

» Le Roi acceptera par une lettre à l'Assemblée, et devra y parler avec dignité et en pacificateur. Après avoir fait connaître qu'il craint que quelques points de la constitution ne gênent l'action du gouvernement, car il est convenable qu'il ait prévu et annoncé ce qui arrivera, puisque c'est un des moyens les plus sûrs de parvenir à la réformer, il invitera les partis de se réunir, se mettra à leur tête pour rétablir l'ordre et présider à l'exécution de la loi. Il devra exprimer le désir d'une amnistie pour ceux qui ont été accusés à l'occasion de son voyage et aussi pour

1. Afin de se rendre en une ville de province où il sanctionnerait cette constitution en toute liberté.

2. Le mémoire ou écrit que le Roi laissa au moment où il fuyait Paris pour expliquer les causes de ce départ.

ceux qui ont été décrétés à l'occasion des troubles qui ont suivi son retour. Cette dernière partie de sa lettre ne sera pas seulement populaire, elle est profondément politique. C'est pour le Roi le moyen d'achever d'abattre ce parti, de l'accabler de sa clémence. Le Roi dans la même lettre exprimera également le dessein de faire une nouvelle démarche, en annonçant celle qu'il a déjà faite auprès des princes, et il invitera l'Assemblée à en attendre le succès avant d'employer les moyens de la loi.

» L'Assemblée adoptera avec empressement les demandes du Roi.

» Une noble, une majestueuse proclamation annoncera au royaume l'acceptation du Roi et en même temps la paix, le retour de l'ordre, le règne de la loi.

» La Reine écrira à l'Assemblée. Sa lettre donnera une grande idée de son caractère, une grande confiance dans ce qu'elle annoncera et restera dans l'histoire pour peindre et caractériser Marie-Antoinette.

» Mais tout cela n'est rien si sur-le-champ on ne change de conduite, si on ne va au spectacle, si on ne se montre au public, si le Roi ne reprend ses plaisirs accoutumés, si l'on ne meuble son château des Tuileries.

» Il ne sera pas moins nécessaire qu'on s'entoure de personnes en qui l'opinion publique puisse avoir confiance. Le Roi et la Reine créeront des places autour d'eux, et leurs choix seront conformes au reste

de leur conduite. Ces choix appelleront autour d'eux une Cour qui ne sera pas exclusivement composée de personnes opposées à la révolution. Les inquiétudes se calmeront, la confiance se rétablira, les choses prendront leur marche naturelle.

» Le seul choix de la garde du Roi, s'il a lieu bientôt, est dans Paris un puissant moyen de crédit et de popularité ; et quand on a la popularité de Paris on a bientôt celle de tout le royaume.

» D'autres temps doivent être réservés aux devoirs de la reconnaissance. Quand la confiance sera acquise, quand l'ordre paisible sera rétabli, quand des craintes puériles n'occuperont plus le public, on pourra donner des preuves de son souvenir à des personnes dont on ne saurait s'occuper aujourd'hui sans se perdre et les perdre elles-mêmes.

» Il n'est guère possible de rien ajouter à cette lettre déjà si longue. On y reviendra dès qu'on aura reçu sur ce qui vient de lui être exposé les précieuses idées de la Reine. Nos conseils exactement suivis, nous répondons des résultats sur notre existence ; nous ferons tout pour les assurer. Mais si malheureusement la Reine se laissait entraîner à quelque autre impulsion, tout serait renversé, tout serait perdu. Nous espérons que la Reine ne consultera qu'elle-même, qu'elle se rappellera le passé, qu'elle séparera sa méditation des mouvements trop naturels à sa situation présente. Nous demandons la confiance, mais

on peut compter de notre part, pour ce que nous avons annoncé, sur un zèle, une constance et un courage sans limite. »

Cette lettre était donc une mise en demeure en même temps qu'un manifeste, une déclaration de principe et un programme d'action pour l'avenir. L'acceptation de cette constitution, dont on lui traçait les grandes lignes, était la condition nécessaire à l'apaisement de la France, à la reconciliation des partis, au retour de l'ordre et de la prospérité, la seule base sur laquelle pourrait être rétablie et maintenue la monarchie. La Reine ne manqua pas d'y fixer toute son attention. Laissant de côté, pour le moment, les reproches que formulaient ses correspondants dans la première partie de leur longue lettre, le retour qu'ils faisaient sur le passé pour lui rappeler les engagements qu'elle avait pris, elle s'attacha à étudier les détails qu'ils lui donnaient quant à la situation qui serait faite au Roi par ce nouveau pacte qu'il devait consentir.

En somme, la part du pouvoir faite au Roi par cette constitution revisée était encore assez large. A nos yeux à nous, habitués que nous sommes à des conceptions infiniment plus libérales et plus démocratiques du partage des pouvoirs, cette part des privilèges laissés au souverain peut paraître même très large. Elle dépassait en cela la constitution anglaise, sur laquelle elle semblait être, en grande partie, cal-

quée. Elle montrait, en tout cas, chez ses auteurs un sincère désir de rasseoir le Roi solidement sur son trône, de l'entourer de toutes les garanties nécessaires au maintien de son autorité et de son prestige.

Mais la valeur de toute constitution est en raison des garanties qu'elle offre de sa durée et de son inviolabilité. Or, dans l'état actuel des esprits, en présence des déchirements des partis, des revirements constants de l'opinion, du mépris croissant de toute autorité, quelle garantie de durée et d'inviolabilité pouvait offrir celle-ci ? Ce qu'une législature venait de faire, une autre pourrait le défaire.

C'est ce côté faible de l'édifice qui frappa surtout Marie-Antoinette lorsque, de concert avec le Roi, elle se mit à étudier, dans la lettre de ses correspondants, l'esquisse qu'ils lui faisaient de la constitution revisée.

Elle leur écrit le 31 août (N° 8), trois jours après avoir reçu leur lettre :

« Ayant très peu de moments assez libres pour pouvoir écrire, je ne peux point répondre en détail à la dernière note. Je me bornerai seulement à une ou deux réflexions. Certainement il y a des avantages à tirer par le Roi et la monarchie de la constitution telle qu'elle est présentée par ces messieurs, mais quels sont les moyens qui assureront son exécution ? Certes la popularité et la confiance sont les premiers de tous, mais l'anarchie se renouvelle partout

avec plus d'acharnement, les lois ne peuvent rien sans force. Cette force, où est-elle? Qui répondra de la prochaine législature? Malgré la proclamation de cette constitution, les décrets, les serments, qui répondra qu'elle ne voudra à son tour tout changer? Si le parti républicain veut la renverser, quelle est la force à lui opposer? Je n'aurais peut-être pas autant d'inquiétude si nous n'étions pas au moment d'une nouvelle législature. La confiance que j'ai dans le courage, la fermeté et le bon esprit de ceux qui en répondent me rassurerait si l'on s'occupait avant tout de rétablir l'ordre, qui ne peut être rétabli que par un Roi ayant l'autorité de gouverner avec l'appui de la loi et de concert avec elle. Mais il est dans la nature des hommes, et surtout des médiocres, de vouloir tout changer. Ils en auront d'autant plus envie que, par la raison même qui attire tant d'ennemis à ceux qui ont le courage de vouloir l'ordre, ils croiront gagner plus de popularité en suivant les principes contraires. Or la force et les pouvoirs du Roi ainsi que l'existence de ses ministres ne sont pas encore assez fermement établis pour pouvoir lutter avec succès contre tous ces écueils.

» Quant à ce qu'il faut faire au moment de l'acceptation, je suis bien d'accord qu'il faut que toutes les actions soient conformes à ce que l'on dira, mais il m'est impossible de ne pas relever une idée qui me paraît inutile et qui dans un sens pourrait être nui-

sible. Pourquoi devrais-je écrire, moi, à l'Assemblée? J'ai assez donné de preuves, dans toutes les occasions, que l'opinion, les décisions du Roi étaient communes à nous deux. Je n'ai pas besoin de l'assurer. Il me semble de plus (et je suis loin de m'en plaindre) que l'Assemblée m'a toujours mise hors de tout. Il y aurait un contre sens et une maladresse de ma part de me mettre en avant. Quelque succès qu'on puisse attendre de cette démarche, un malintentionné n'aurait qu'à la trouver mauvaise ou s'en moquer, il serait sur-le-champ applaudi et le but serait manqué. Je ne dis pas cela par sentiment personnel, mon âme est trop élevée pour que je m'attarde à de pareils propos, mais pour la chose en elle-même, puisque, dans le moment où l'on doit rendre au Roi le respect qui lui est dû, il serait bien malséant qu'on pût en manquer à la personne qui lui tient de plus près. Je n'écrirai donc point, mais toutes les fois qu'on me mettra à même de montrer le parfait accord de mes sentiments avec ceux du Roi, je le ferai avec empressement. Tout mon intérêt, tous mes sentiments sont concentrés en lui et en son fils. Je serai toujours tout par eux et pour eux et avec eux. Je m'efface complètement en dehors de cela. »

Les correspondants de la Reine s'empressent de la rassurer, de calmer ses inquiétudes. Leur foi en l'avenir demeure entière, leur optimisme inébranlable. Toutes les difficultés disparaîtront dès que le

Roi aura accepté la constitution. Le mouvement de l'opinion est entièrement en sa faveur ; sa volonté s'imposera d'elle-même et on lui devra le retour de la paix et de la concorde.

N° 10, ce 1er septembre (1791.)

« Nous n'avons qu'un moment pour écrire à la Reine ; elle recevra bientôt une réponse plus développée à ses dernières observations.

» Nous avons appris dans le cours de la révolution à juger le mouvement des esprits. Il sera bientôt en faveur du Roi, si sa conduite dans cette circonstance décisive est ce qu'elle doit être.

» Toutes les fautes qu'on aura faites et celles qu'on fera seront à son profit, s'il n'en fait pas de son côté, et cela est extrêmement facile.

» A la suite des troubles, et quand le peuple a besoin de paix, la puissance royale renaît rapidement pour peu que le Roi veuille faire ce qu'il faut pour se faire aimer. Tout annonce que la grande majorité de la prochaine législature sera sage ; elle sera forcée de l'être si tel est le mouvement de l'opinion, et ce mouvement sera tel si la conduite du Roi déterminera les esprits pour lui.

» L'horizon s'éclaircit, il faut se garder d'y appeler de nouveaux nuages. L'ordre et la paix vont renaître rapidement parce que chacun les appelle et les

désire. Que le Roi annonce qu'il les ramène, et chacun croira les lui devoir.

» Le Roi n'a qu'un intérêt, éviter de nouveaux mouvements et gagner de la confiance. La racine de son pouvoir est dans la constitution. Elle se réalisera et croîtra avec rapidité, s'il ne provoque pas un nouveau choc qui puisse la détruire. Tout nouvel ébranlement, quand il ne détruirait pas la monarchie, détruirait le Roi.

» Quiconque parle à la Reine un autre langage est son ennemi, ou bien méconnaît profondément la situation.

» Les dernières opérations de l'Assemblée sont favorables. Les moyens de revision sont propres à perfectionner la constitution dans le sens du gouvernement monarchique.

» Le décret de présentation [1] est parfaitement convenable; celui que M. Camus [2] a fait rendre n'est point dirigé contre le Roi, que l'Assemblée a défendu pendant toute cette séance par les mouvements les plus improbateurs, contre ceux qui l'attaquaient. Il est, comme toutes les fautes de l'Assemblée, l'effet d'un mouvement de parti dirigé contre quelques individus réactionnaires auxquels on a craint qu'il

1. De la constitution au Roi pour lui demander sa sanction.
2. Armand-Gaston Camus avait demandé que le livre rouge contenant l'état des dépenses et des pensions de la liste civile soit communiqué à l'Assemblée afin d'établir « la cupidité des courtisans » et des « protégés de la Reine ».

ne reste encore une porte pour rentrer dans les affaires. Mais comme ce n'est pas d'eux, mais de l'intérêt général qu'il s'agit, il ne faut point tourner contre soi-même les fautes qui ont pu être commises.

» Ce que l'on aura fait en ce moment pour comprimer les libertés du Roi diminuera sa responsabilité et augmentera bientôt son pouvoir. Ce ne sont point des années, ce sont quelques mois qui développeront ces effets nécessaires. Le discours du Roi, ou sa lettre, en acceptant, est une chose décisive pour l'avenir. Nous présenterons nos vues à ce sujet, soit directement à la Reine, soit par M. de Montmorin. Nous désirons connaître ce que le Roi aura arrêté avant qu'il le publie. Ce premier acte du Roi est tellement important et est attendu avec un espoir et des intentions si coupables de la part des factieux, que le sort de l'État, celui de la Reine et du Roi peuvent entièrement en dépendre.

» Nous écrirons à la Reine sur ce qui la concerne personnellement. »

VII

L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION
LE DÉCRET D'AMNISTIE

Le sort des personnes qui ont prêté leur concours au Roi et à la Reine au moment de la fuite à Varennes, préoccupait beaucoup Marie-Antoinette à ce moment. Peut-on les condamner pour avoir obéi au Roi? Leur condamnation serait une atteinte à son honneur. Qui voudra croire que le Roi est libre et qu'il accepte volontairement la constitution au moment même où on lui inflige un tel affront? Ses correspondants lui proposaient que le Roi, en signifiant à l'Assemblée son acceptation et sa sanction de la constitution revisée, demandât leur amnistie en même temps que celle des personnes arrêtées et condamnées pour les faits du 17 juillet au Champ-de-Mars. Mais comprendre dans cette amnistie ceux

qui avaient servi le Roi, c'était reconnaître leur culpabilité; cette culpabilité était la sienne, puisque c'était lui qui leur avait demandé ce service.

La Reine écrit à ce sujet :

N° 11, ce 4 septembre.

« M. de Mont[morin] doit parler ce soir ou demain matin à ces messieurs d'une chose qui me semble juste et qui me tient fort à cœur. Il est impossible que le Roi s'occupe des objets importants qu'on lui présente ce soir et qu'il se regarde comme libre, si les personnes qui ont été arrêtées et qui sont en prison, sous l'état d'accusation uniquement pour l'avoir servi et avoir obéi à ses ordres ne se trouvent pas libres avec lui. Ils ne peuvent pas être compris dans l'amnistie générale puisque leur seul tort est celui du Roi. Enfin, l'honneur et tous les sentiments nous le commandent. C'est à ces messieurs que je m'adresse, intimement convaincue que leur esprit de justice et leur caractère loyal leur feront sentir combien il est essentiel que ce vœu de notre part n'éprouve point d'obstacle. Je me plais à penser qu'ils m'aideront à marquer à ceux qui l'ont méritée, ma reconnaissance. »

Les correspondants de la Reine s'empressent d'acquiescer, mais sous condition. Ils répondent à Marie-Antoinette le même jour :

N° 11, ce 4 septembre.

« Les choses prennent la marche la plus favorable. La réponse du Roi, hier, a déjà fait la meilleure impression[1]. Il faut suivre invariablement la conduite indiquée; les résultats seront plus avantageux et plus rapides qu'on aurait osé l'espérer.

» Il est juste, il est nécessaire que l'acceptation du Roi soit accompagnée de tout ce qui peut convenir à la dignité de sa personne. Aussi, du moment qu'il l'aura prononcée, les personnes qui l'avaient accompagné dans son voyage doivent sortir de jugement. Nous promettons, nous jurons que cela sera ainsi, que cela sera fait avec acclamation, dans les termes les plus honorables et aussitôt que l'acceptation du Roi sera prononcée. Mais on abuse de la sensibilité de la Reine pour la tromper lorsqu'on l'invite à la demander plus tôt. Par là, on rendrait la conduite de l'Assemblée incertaine; par là, on ferait renaître tous les soupçons; par là, on rendrait de la force à toutes les factions, qui épient l'occasion de troubler la marche heureuse que prennent les choses; par là, on ferait renaître les discussions injurieuses qui, désormais, doivent être à jamais écartées. La Reine doit désirer que ceux qui ne sont pas coupables ne

1. La réponse de Louis XVI à la députation qui venait lui annoncer que la révision de la constitution était terminée.

soient pas l'objet d'une amnistie. Cela doit être et cela sera.

» Il est une vérité dont la Reine doit être pénétrée. Presque tout ce qui l'environne est dirigé par des intérêts qui ne sont pas les siens, et ceux qui pourraient la conseiller de bonne foi, n'ayant point encore saisi le véritable esprit de la Révolution et les moyens propres à arriver au but, dans l'état actuel des choses, sont presque aussi loin de pouvoir lui indiquer la véritable route que ceux qui auraient l'intention secrète de l'égarer.

» Nous répondons sur nos têtes des événements, du rétablissement de la confiance dans la personne du Roi, de la réalisation de l'autorité nécessaire au bien de l'État et à la splendeur du trône, au rétablissement de l'ordre. Nous répondons que ces effets seront infiniment plus prompts qu'on ne peut aujourd'hui le croire, si la marche que nous indiquons est exactement suivie.

» Nous persistons à dire que le discours du Roi [1] est une chose décisive. Si, contre l'apparence, celui que M. de Montmorin présentera n'est pas suivant notre opinion, nous dirons franchement à la Reine notre avis et nous lui adresserons le modèle du discours qui devrait être prononcé. Le Roi y prendrait les avantages, y attirerait à lui la confiance et l'affec-

1. Celui qu'il devra prononcer en acceptant la constitution.

tion de toutes les classes, sans se charger des fautes qui ont été faites. Il s'y montrerait avec la plus grande dignité. Ensuite, quelques mois d'une conduite suivie, et la monarchie française aurait, avec toute la solidité que lui assure une constitution fondée sur la volonté nationale, tout l'éclat qui doit appartenir au premier trône d'Europe.

» Si la conduite du Roi est bonne, nous oserons répondre de celle de la prochaine législature. Déjà elle se compose d'une manière pure ; les cabales des clubs ont été presque partout renversées. Nous aurons des moyens puissants pour contribuer à la faire marcher dans la bonne route. Mais il faut avant tout, il faut indispensablement que le Roi ait l'opinion pour lui.

» Nous ne saurions changer d'avis quant à la lettre que la Reine nous paraît devoir écrire. Il faut pour la tranquillité publique, il faut pour la considération que doit avoir la Reine qu'elle se prononce hautement. il entre dans notre système qu'elle acquière une grande existence, celle qui convient à son caractère. Tout ce qu'on lui connaît de moyens ne doit pas, par son silence, perdre son effet pour l'utilité publique, pour le raffermissement de la confiance et de l'autorité. Mais il se tournerait en inquiétude et combattrait toutes nos combinaisons, si on la voyait se tenir à l'écart et refuser de prendre ouvertement un parti.

» Enfin, lorsque nous voulons arriver par des moyens sûrs à donner à la Reine dans le nouvel état

de choses une grande considération et une grande influence, quels regrets ne devons-nous pas en concevoir si nous la voyons s'y refuser !

» Nous renvoyons cette discussion à un autre moment, puisque celui où la Reine pourrait écrire est encore éloigné; mais il est important pour elle que dès à présent elle fasse connaître par ses discours que la conduite que le Roi a commencé à suivre est entièrement conforme à son opinion. S'il était possible de voir la Reine on lui ferait concevoir avec la plus grande évidence tout ce qu'on ne peut qu'effleurer dans une correspondance. Elle doit au moins trouver dans notre langage ce désir de persuader qui tient à une profonde conviction. Cette conviction est fondée sur une profonde connaissance de tous les éléments de la révolution et de l'état actuel des choses. L'avenir la justifiera. »

Ainsi, d'après les conseillers de la Reine, le rétablissement de la monarchie et d'un gouvernement stable dépend de la façon dont le Roi acceptera la constitution et des paroles qu'il dira en la sanctionnant. Il dépendra aussi de l'attitude que prendra Marie-Antoinette elle-même; il est important qu'elle consente à paraître, à assumer un rôle prépondérant, à renforcer par son énergie et sa décision la faiblesse de caractère de Louis XVI. Or, sur ces questions « ces messieurs » ont leurs idées; la Reine a les siennes. Il en est de même pour la question de

l'amnistie. Comment amnistier des gens qui ne sont pas coupables? Autant prétendre amnistier le Roi pour s'être déclaré sous contrainte et avoir voulu fuir cette contrainte, et s'être servi d'eux pour accomplir cette fuite. La Reine se révolte à l'idée que leur dévouement soit ainsi récompensé.

Elle écrit :

N° 12, ce 4 septembre.

« Je ne comprends point de quelle manière on peut soumettre à l'amnistie générale ceux qui ne sont pas coupables, en ne leur donnant leur liberté qu'au moment où la liberté de tous sera prononcée.

» Je n'ai pas le temps de répondre au reste de la lettre, je serai bien aise de connaître les idées de ces messieurs sur le discours que le Roi devra prononcer. Je verrai aussi celui que propose M. de Mont[morin], mais je crois que le Roi recueillera les idées de tous pour faire son discours lui-même.

« Je persiste dans mon idée pour ma lettre[1], mais je ne peux entrer dans les détails que je donnerai un autre jour. »

Les correspondants commencent à s'inquiéter de cette persistance du refus de la Reine d'assumer ouvertement le rôle qu'ils lui assignent. Ils répondent :

1. A l'Assemblée.

N° 12, ce 5 septembre.

« Il est impossible de ne pas éprouver une vive inquiétude sur les dispositions exprimées par la Reine dans un moment qui va décider pour toujours les destinées de la monarchie et surtout celle du Roi.

» Nous avons parlé hier avec les ministres sur l'instant où le Roi doit exprimer son intérêt pour les personnes qui ont eu part à son voyage. L'opinion unanime a été que cette démarche de la part du Roi ne pouvait pas précéder son acceptation. M. de Montmorin pourra développer les motifs qui l'ont déterminé lui-même; il suffit de dire ceci, qu'indépendamment de ce que le résultat de cette démarche serait incertain si elle est faite avant l'acceptation, et qu'elle sera adoptée avec enthousiasme si elle en est une conséquence, elle ne pourra conduire qu'à faire perdre au Roi tous ses avantages dans l'acte d'acceptation.

» En effet, tandis que tout l'intérêt va se porter sur le Roi, si ses démarches sont propres à donner une direction à l'opinion, il arrivera que le public et l'Assemblée se croiront en avance vis-à-vis de lui et la satisfaction et la reconnaissance que son acceptation doit faire naître, l'attention sérieuse qu'il est nécessaire qu'on donne aux réflexions qu'il pourra y ajouter, seront extrêmement affaiblies et le sentiment de chacun serait que la nation s'est déjà acquittée

envers le Roi et qu'il ne lui reste plus qu'à s'acquitter envers elle.

» La Reine a trop de pénétration dans l'esprit pour ne pas sentir, pour ne pas concevoir ces effets. Ils sont infaillibles et, bien loin qu'ils soient utiles au résultat auquel la Reine veut arriver, ils le rendront incertain et le dépouilleront nécessairement de cette expression d'empressement et de sensibilité qui j'accompagnera dans le moment favorable.

» Ce qui concerne le discours du Roi est encore plus important. Il est impossible de prévoir l'effet d'une démarche quelconque dans l'état actuel des esprits, lorsqu'on ne l'a pas profondément étudié. Le Roi et la Reine connaîtront parfaitement dans quelque temps ce qui subjugue les esprits, ce qui établit la confiance, ce qui raffermit l'autorité. En ce moment il n'y a que ceux qui vivent depuis longtemps au milieu de ce tourbillon et qui en ont étudié le ressort et tous les mouvements qui puissent en prévoir les effets. Tel discours qu'on aurait jugé raisonnable pourrait porter à la personne du Roi et à l'autorité royale un coup qu'il ne serait plus possible de réparer. »

Mais l'intention de la Reine n'est point de dérober à ses conseillers le contrôle du discours du Roi en signifiant son acceptation de la constitution. Elle connaît parfaitement toute l'importance de cet acte et entend que ces messieurs donnent leur avis et se

mettent d'accord avec les ministres chargés de sa rédaction.

N° 13 ce 6 septembre.

« Je vois que je me suis bien mal expliquée dans mon dernier billet : mais voilà l'inconvénient d'être obligé de toujours écrire. Je suis bien loin de vouloir cacher le discours du Roi aux personnes qui, par leur accord avec nous, peuvent en ce moment amener un résultat heureux. Je désire même qu'ils puissent communiquer avec M. de Mont[morin] le plus tôt possible, pour que nous puissions connaître ce qu'ils croient raisonnable et utile à dire, et que nous puissions de notre côté leur faire nos observations.

» Je crois que ce discours du Roi doit être bref et digne, conforme aux principes qu'il a toujours manifestés pour le bonheur de son peuple, la tranquillité et l'ordre. Il me semble qu'il vaudra mieux parler le moins longuement possible. »

D'accord avec elle alors, les conseillers de la Reine lui développent les bases sur lesquelles, à leur avis, doit être formulée cette acceptation du Roi.

N° 13, le 7 septembre.

« Si, comme il y a lieu de le penser, nous nous accordons avec M. de Montmorin sur le projet de discours du Roi, il pourra lui être présenté demain, le Roi faisant connaître à M. de Montmorin, qui nous en ferait

part, son opinion sur ce projet; il pourrait être définitivement arrêté dans trois jours.

» La Reine ne saurait trop se pénétrer de la nécessité de presser le moment où la résolution du Roi sera connue.

» Le discours du Roi, ou si l'on veut sa lettre, sera adressée par lui à l'Assemblée et précédera d'un jour ou deux le moment où il viendra lui-même y répéter l'acceptation de sa propre bouche et y prêter le serment constitutionnel. Le cérémonial sera très simple mais digne de la majesté royale. Le Roi viendra occuper la place du président de l'Assemblée qui la lui présentera. Ce sera là qu'il prononcera son acceptation et son serment.

» On répand que le Roi veut faire des observations pour le clergé et la noblesse. Tout serait perdu s'il adoptait cette idée. Si l'on veut conserver la monarchie et la faire fleurir, il faut désormais la séparer de tout intérêt aristocratique. Qui pourrait concevoir d'ailleurs que le Roi qui n'a pas parlé du clergé et de la noblesse dans la déclaration, certainement bien libre, qu'il a laissée en partant[1], vint réveiller ces idées maintenant au moment de son acceptation de la nouvelle constitution?

» Si le Roi avait dès à présent un projet de discours, il serait nécessaire qu'il le communiquât à M. de Montmorin le plus tôt possible pour que nous

1. Pour Varennes.

puissions en avoir connaissance et lui faire nos observations. Encore une fois, tout dépend du premier mouvement. Le Roi va conquérir l'opinion publique ou la repousser. Si l'opinion et la confiance sont pour le Roi il arrivera très rapidement au degré de puissance qui doit lui être attribuée. Toutes les factions seront abattues, leurs chefs seront anéantis. Si, au contraire, le Roi repoussait l'opinion au moment où elle cherche à s'attacher à lui, les factions reprendront tous les avantages et bientôt le Roi, sans force et sans partisans, verrait l'autorité disputée entre les factions intérieures, et la faction des émigrants, sous des prétextes différents, se déclarer également contre lui.

» Que la Reine ait le courage de conquérir un royaume. Environnée d'ennemis, de faux amis, âcres et personnels, il est en son pouvoir de les abattre tous, mais c'est en se liant contre eux avec le véritable parti du peuple, l'immense majorité de la nation, qui n'attend que l'adhésion du Roi aux principes que la nation a adoptés pour s'attacher à lui, pour le défendre contre tous, pour l'honorer et honorer la monarchie.

» M. de Montmorin doit voir la Reine ce matin. Il ignore, et doit ignorer nos relations avec elle. Mais il est important que la Reine leur fasse connaître ses sentiments relativement au discours du Roi et lui annonce qu'elle appuyera de tout son crédit auprès

du Roi celui qu'il lui présentera, s'il remplit, comme elle l'imagine, le but qu'on doit se proposer, qui est, en soutenant la dignité du Roi, de lui acquérir, au plus haut degré, la confiance publique. »

La Reine répond le lendemain même :

N° 14, le 8 septembre, soir.

« M. de Mont[morin] doit montrer à ces messieurs le projet de lettre du Roi pour l'acceptation. Je le trouve beaucoup trop long et pas assez digne. Je crois qu'en peu de mots on peut dire, et mieux dire, tout ce qui est essentiel. En effet, pourquoi entrer en tant de détails? Est-ce pour inspirer la confiance? Tout ce qu'on dira en ce moment ne signifie rien : ce n'est que par une conduite suivie et ferme qu'on peut prouver la vérité de ses sentiments. Est-ce pour persuader l'Assemblée? Ce n'est pas plus quinze pages qu'une seule qui produiront cet effet. Les gens sages et qui veulent l'ordre sont déjà persuadés : les autres ne le seront jamais. Est-ce pour le peuple? Jamais il ne lira un papier de cette longueur, encore moins le comprendrait-il. Je crois donc qu'il est essentiel de modifier ce projet, et je désirerais que ces messieurs m'envoyassent leurs idées. Je les prie de me garder scrupuleusement le secret vis-à-vis de M. de Mont-[morin] que j'ai l'air de trahir. Ce n'est que parce que je désire que nos démarches futures soient bien con-

formes à ce qui sera dit. Voilà pourquoi j'y attache tant d'importance. »

La réponse ne tarde pas. Les conseillers de la Reine acceptent ses observations.

N° 14, ce 9 septembre.

« Le discours présenté au Roi par M. de Montmorin nous a été communiqué hier soir. Nous croyons comme la Reine qu'il pourra être abrégé et simplifié et que quelques expressions manquent de dignité, mais l'ensemble de ce discours nous a paru présenter le véritable système et s'accorder parfaitement avec le caractère et la situation du Roi.

» M. de Montmorin nous a indiqué les observations que la Reine avait faites sur quelques passages, et elles nous ont paru justes ; nous avons indiqué nous-mêmes plusieurs autres changements qui tous tendent à abréger l'ouvrage et à donner au style plus de noblesse et de simplicité.

» Nous pensons que ce discours nous sera communiqué de nouveau aujourd'hui, après les corrections, et puisque notre opinion se trouve conforme à celle de la Reine, nous en proposerons peut-être encore de nouvelles. Mais il faut convenir que ce discours est bien conçu, le Roi y traite avec noblesse et franchise les points les plus délicats de sa conduite passée ; il se place sur un terrain avantageux et ne laisse derrière lui aucune impression défavorable. Son langage

a un grand caractère de force et de loyauté ; ce discours gagnera tous les jours à être relu et médité. Une conduite suivie est sans doute nécessaire pour en confirmer les bons effets, mais il est certain que ce discours prépare et prévient cette même conduite. Toutes les démarches que fera le Roi dans l'esprit qu'il aura annoncé rappelleront le discours qu'il aura fait dans cette occasion solennelle ; ses paroles prouveront la franchise de ses actions, comme ses actions la franchise de ses paroles. Elles se prêteront ainsi une mutuelle force. Si, comme nous le pensons, nous revoyons aujourd'hui le discours de M. de Montmorin, nous écrirons demain matin à la Reine ce que nous pensons des changements qui auront été faits.

» L'opinion se prépare de la manière la plus favorable. Tous les cœurs reviendront rapidement au Roi et à la Reine. Nous la supplions de prendre sur elle-même et de se montrer dans toutes les circonstances de manière à ce qu'on ne puisse se tromper sur la part qu'elle prend à la conduite du Roi. On fera tout pour ramener les cœurs à elle, et pour peu qu'elle annonce ses bonnes dispositions par des choses extérieures, ce retour sera plus prompt et plus général qu'elle ne peut le penser. »

Mais le projet de M. de Montmorin n'est pas encore tout ce qu'il doit être. La Reine écrit :

N° 15, ce 10 septembre.

« Je n'ai pas le projet du discours du Roi. M. de Montmorin me l'a lu ce matin et l'a remporté, parce qu'il avait encore des choses à éliminer et des idées à refondre dans le fond. J'ai fait aussi quelques remarques, mais il m'est impossible de les écrire n'ayant pas ce papier en main. Je désirerais connaître ce qu'en pensent ces messieurs et je répondrai avec la franchise qu'ils doivent à présent bien connaître de ma part.

» Il me semble qu'il est essentiel que l'acceptation soit prompte, mais cette démarche est si importante pour tout le reste du règne du Roi, qu'il vaut mieux la retarder de vingt-quatre heures et la faire bonne que de trop se presser. Je tiens toujours à ce que le Roi soit court, noble, ferme, surtout qu'il n'ait l'air ni de faire son apologie — c'est aux autres et au temps de le juger — ni de parler de son voyage et de ce qui lui est personnel. La pureté de ses intentions le met au-dessus de tout embarras. Je crois qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à aborder ce sujet dans ce moment.

» Je ne puis pas me référer de mémoire à tout ce que j'avais à dire ; j'en oublie sûrement beaucoup. C'est pour cela que je me rapporte à ces messieurs et voudrais avoir leurs idées notées en marge ; j'y ajou-

terai mes réflexions à côté. On peut être sûr de ma discrétion; personne ne connaîtra ce papier. »

On lui répond le même jour :

N° 15, ce 10 septembre.

« Nous n'avons pu voir M. de Montmorin ; ainsi nous ne pouvons adresser à la Reine l'opinion que nous lui avons annoncée hier.

» Si la Reine veut elle-même nous envoyer ce discours avec ses observations, nous entrerons dans ses vues soit en l'abrégeant encore, soit en lui donnant le caractère de dignité convenable. Ensuite elle emploiera son influence pour le faire arrêter définitivement.

» En attendant de la part de la Reine ce projet et ses observations, que nous espérons recevoir demain, nous chercherons à voir aujourd'hui M. de Montmorin pour commencer à préparer ces changements, conformément à l'opinon de la Reine, qui est aussi la nôtre, c'est-à-dire en donnant à ce discours plus de brièveté et un style sérieux et simple, qui paraît mieux convenir à la dignité du Roi.

» On serait sans doute arrivé plus vite au résultat si nous eussions nous-mêmes, dès le principe, adressé un projet de discours à la Reine, qui, après nous en avoir fait connaître son opinion, se serait chargée de l'appuyer. Mais voyant que les idées de M. de Mont-

morin étaient à peu près celles que nous croyions convenir à la circonstance, nous avons cru qu'il était utile de le mettre dans cette affaire, en lui laissant proposer le premier un canevas, et cette marche est effectivement la meilleure, pourvu qu'en définitive ce discours soit réduit à ce qui doit en assurer le succès. »

Enfin le texte de cet acte important est arrêté et accepté par le Roi. La déclaration par laquelle il annonçait son acceptation de la constitution est envoyée en toutes formes à l'Assemblée Constituante.

La Reine a obtenu ce qu'elle voulait : les raisons comme les suites de la tentative de fuite à Varennes sont passées sous silence.

VIII

APRÈS L'ACCEPTATION

On sait l'accueil qui fut fait à cette communication lorsqu'elle fut lue à l'Assemblée Constituante le 13 septembre. La grande majorité l'applaudit. Le 14 septembre, lorsque Louis XVI se rendit à l'Assemblée pour contre-signer la constitution revisée et y prêter serment, il fut reçu avec enthousiasme, malgré les murmures qui s'élevèrent sur certains bancs et que le président montra quelque hésitation à réprimer.

Mais une démonstration populaire qui avait lieu en même temps devant les Tuileries, ayant été mal comprise, se termina par des manifestations hostiles. Le peuple, qui voulait témoigner sa joie de l'acceptation, trouva toutes les portes closes. Le Roi en sor-

tant avait donné l'ordre de les fermer, craignant un envahissement des appartements de la Reine. Le peuple vit là une preuve de défiance et se fâcha. Il se livra à des démonstrations bruyantes devant les grilles du palais et voulut prendre les portes d'assaut.

Marie-Antoinette en fut vivement impressionnée. Elle écrivait à Fersen le 19 octobre 1791 :

« Le peuple est toujours comme il était, prêt à faire des horreurs. On nous dit qu'il est pour nous; je n'en crois rien, au moins pour moi. »

Prévoyant l'impression que ces faits devaient produire sur l'esprit de la Reine, ses correspondants essayent de la rassurer :

N° 16, ce 15 septembre.

« La Reine ne jugerait pas bien les circonstances si ce qui s'est passé hier pouvait la décourager. Tout ce qu'a fait l'Assemblée a été l'effet d'un malentendu, car, à l'exception d'un certain nombre d'individus, les dispositions de tous étaient excellentes, et leur affliction en ce moment est de penser que le Roi puisse être mécontent.

» On a fait une faute en fermant les Tuileries. La Reine eût été applaudie avec enthousiasme, mais il est facile encore de réparer l'avantage qu'on aurait pu tirer de ce moment dans ceux qui sont prêts à se reproduire.

» Que le Roi et la Reine continuent à s'attirer la confiance et l'affection du peuple, et bientôt ils occuperont véritablement la place que la constitution leur assigne, et leurs plus grands ennemis seront forcés de les traiter avec le respect qui leur est dû. Aujourd'hui *les fautes des Assemblées sont dangereuses pour la la liberté mais non pas pour le Roi* [1]. Son état dépend de lui. La nation est lasse de voir mettre la licence et l'anarchie à la place de la liberté. Le pouvoir qui, en demeurant dans les limites que la constitution lui assigne, ne cessera, par la parole et la conduite du Roi, de ramener à l'ordre, à la paix, à l'obéissance de la loi, et le Roi est sûr d'avoir en peu de temps la nation pour lui. Mais il faut continuer à être gracieux, à se montrer, à s'associer au peuple.

» Les personnes à qui la Reine veut bien accorder sa confiance ont entrepris d'assurer le bonheur de leur pays par l'affermissement de la royauté ; tout ce qu'elles feront aura ce but pour objet. Soit que tous demeurent ici, soit que quelques-uns s'éloignent momentanément, leur conduite sera combinée pour y parvenir et, aussi longtemps que la Reine leur conservera sa confiance, ils ne cesseront de correspondre avec elle. »

Indignée à l'idée qu'on ait pu penser qu'elle avait eu peur, la Reine répond :

1. Souligné dans l'original.

N° 16, ce 15 septembre.

« Il est vrai que le Roi avait donné ordre de laisser les portes des Tuileries fermées jusqu'à son retour. Je crois que cela a été par pure complaisance pour les ministres qui l'ont désiré pour pouvoir passer par là. Au reste, je n'en suis pas sûre, et comme on ne m'avait rien fait dire sur cela, j'en ai profité aussi pour sortir.

» Je suis bien loin de confondre l'Assemblée avec quelques individus qui croient nous faire de la peine en mettant toute chose à l'envers. Mais ils ne savent pas qu'à des âmes vraiment nobles ces petitesses ne servent qu'à les retremper.

» J'ai parfaitement remarqué la manière dont l'Assemblée a saisi le mouvement du Roi. Il est vraiment bien temps que l'ordre et la paix reviennent. Je ne cesse d'engager à ce qu'on ne perde pas ces premiers moments ; qu'on reprenne la force que la loi maintenant donne pour faire marcher et assurer l'Ordre. Je vois qu'il n'y a que ce moyen pour ramener la tranquillité. Mais les dernières élections à Paris et dans les départements ne semblent guère l'augurer [1].

» Quant à ce qui est de notre conduite personnelle vis-à-vis du peuple, nous ne demandons pas mieux que de faire tout ce qui pourra l'attirer à nous, avec

1. Les élections pour l'Assemblée Législative.

la dignité et la bonté qui seront garants de notre sincérité ; qu'ils ne puissent dire encore que nous le faisons pour mieux le tromper.

» Je compte toujours sur le zèle de mes correspondants pour être avertie à temps de ce qu'ils croiront nécessaire. Je me réserve d'y faire aussi sincèrement mes réflexions. Conformément à leur avis, nous comptons aller au spectacle la semaine prochaine. Il vaut mieux, à ce qu'il me semble, y aller de notre propre initiative que de nous en faire prier. — Je m'arrête ; je suis interrompue. »

Cependant ce même jour, au soir, a lieu la fête pour célébrer l'acceptation par le Roi de la nouvelle constitution. Ruggieri, le père, tire sur la place de l'Étoile un splendide feu d'artifice. Le Roi et la Reine y assistent. En redescendant, en calèche ouverte, les Champs-Élysées, illuminés avec des verres de couleurs, pour rentrer aux Tuileries, ils sont partout acclamés.

Les conseillers de la Reine constatent que le Roi et son peuple sont réconciliés, que désormais toutes les difficultés vont s'aplanir.

Ce 18 septembre.

« Le Roi est rétabli sur son trône. Les circonstances les plus difficiles, les plus critiques, disons même les plus douloureuses sont passées. Il s'agit maintenant de donner à cette existence, à ce pouvoir que la loi reconnait et garantit, la consistance qu'ils doivent

avoir et que la tranquillité, la liberté de la nation réclament.

» Les moyens sont sûrs; leur pratique n'aura rien de désagréable; les succès d'une conduite suivie serviront chaque jour à encourager et à soutenir cette force de résolution dont la Reine a déjà donné les preuves. Dans l'état actuel des choses, lorsque la nation entière est en mouvement, lorsque les esprits n'ont encore aucune direction certaine, lorsque les différents intérêts cherchent dans le nouvel ordre des choses leur véritable place et leur point de ralliement, il est facile de saisir ces dispositions, de s'en emparer, de les diriger vers le but qu'on se propose.

» En ce moment il faut moins s'occuper des individus que des masses, juger quel est l'esprit des différentes classes de la nation et les attirer à soi. Il faut par des choses générales leur faire aimer la puissance royale, par des choses particulières et de détail leur faire aimer la personne du Roi et de la Reine. Lorsqu'on en sera là, l'accroissement d'action et de pouvoir qui s'accorde avec l'intérêt public sera bientôt obtenu. L'intervalle d'ici à ce moment pourra être difficile, mais il sera court, et si le Roi se conduit bien, la royauté et le souverain ne seront pas entamés dans l'opinion. Les ministres et l'Assemblée supporteront seuls les désagréments inséparables des premières difficultés.

» Les moyens pour s'acquérir l'opinion ne doivent

être, comme la Reine l'a parfaitement saisi, ni affectés ni précipités. C'est par la suite, dans la conduite, que la confiance s'établira. Ce qu'il faut obtenir c'est une impression qui aille toujours en s'approfondissant, et non un enthousiasme momentané qui, par la raison même qu'il commencerait par être excessif, ne pourrait plus que décroître.

» Le Roi aura dès ces premiers moments deux moyens naturels et puissants d'influer sur la partie la plus importante de la nation, celle des hommes éclairés et des propriétaires, qui ont intérêt à l'ordre, à la prospérité publique, à une liberté paisible et légitime. Le premier de ces moyens est la proclamation du Roi qui doit suivre immédiatement la promulgation de la constitution. Le second est le discours d'ouverture qu'il conviendra que le Roi fasse à la prochaine Assemblée. Ce discours, dans lequel il pourra mettre non seulement des sentiments, mais des choses, des vues d'une efficacité réelle et générale, donnera à l'autorité royale son caractère véritable dans la constitution, et fera sur les esprits une impression profonde et durable; il contribuera à retenir la législature dans la bonne voie et mettra le Roi en dehors de toutes les fautes que celle-ci pourra commettre.

» Quoique les mêmes moyens influent aussi sur les classes moins éclairées du peuple, il sera nécessaire d'en employer d'autres, et, comme dans l'établisse-

ment actuel du Roi tout est à faire, cela ne doit pas être difficile de répandre des secours pendant l'hiver et dès à présent, s'il se présente un moyen simple et naturel.

» Le choix de la garde du Roi, s'il est bien fait, lui attachera une grande partie de Paris.

» Il est important de s'attacher les arts; leur esprit est nécessairement monarchique; leur influence conduit à la paix. L'attachement de ceux qui les exercent et les hommages qu'on reçoit de leur talent influent sur l'opinion. Il faut donc saisir toutes les occasions de donner aux artistes de tous les genres, aux écrivains, du travail et des encouragements, chercher de les attacher à soi.

» L'aristocratie paraît en ce moment s'éloigner avec aigreur du Roi et de la Reine. C'est un bien pour le moment, c'est une des choses qui ramènera le plus le peuple. Mais ces mêmes aristocrates, ou du moins une partie d'entre eux, reviendront en détail, et c'est aussi un bien, car il est à désirer qu'ils prennent parti pour le Roi et qu'ils deviennent ainsi le centre du rapprochement entre tous qui s'effectuera peu à peu.

» La conduite du Roi et de la Reine à leur égard doit donc être de ne leur donner aucune espérance sur un changement de résolution, désormais impossible, mais de ne rien faire qui les repousse et dont ils puissent avoir légitimement à se plaindre. Dans

le même système, il est extrêmement important de marquer de l'accueil et de la bienveillance aux personnes qui, étant attachées à la constitution, se rapprochent du Roi et de la Reine au moment où ils l'ont adoptée.

» La Reine a fait une excellente chose en reprenant ses loges aux différents spectacles. Il est à désirer qu'elle en use le plus possible. Elle fera bien d'aller mardi à l'Opéra.

» Il sera nécessaire que la Reine s'environne d'un certain nombre de femmes attachées à elle, et dont le choix contribuera à inspirer de la confiance ; que quelques-unes même, avec de la fortune et des agréments, ne soient pas prises parmi celles qui ont été jusqu'à présent à la Cour. Ce choix est important et il est pressant de s'en occuper, car, indépendamment de la confiance qui s'établit beaucoup d'après le caractère des personnes dont on est entouré, il faut se hâter d'imprimer ce mouvement qui fera désirer d'être admis auprès de la Reine et qui conduira à lui composer une Cour brillante, attribut nécessaire de la royauté.

» Quoique quelques personnes élues à la prochaine législature paraissent être d'un mauvais augure, tout annonce au contraire que la très grande majorité sera sage. Nous y aurons plusieurs amis capables d'influer ; plusieurs députations arrivées à Paris ont déjà pris la délibération de n'aller à aucun club. Enfin on peut

se conduire de manière que cette Assemblée soit contenue, que ses plus grandes fautes soient arrêtées et que les autres, si elles nuisent à l'intérêt public, conduisent même plus promptement à faire sentir le besoin des moyens d'exécution qui manquent.

» Il est impossible de présenter aujourd'hui toutes les idées que la situation des affaires fait naître ; nous y reviendrons dans une autre lettre et nous entrerons dans plusieurs détails.

» Du moment que les désagréments du pouvoir seront écartés, que l'expression du respect et de l'empressement aura fait oublier ce qui l'a précédé, qu'on sera parvenu à environner le Roi et la Reine d'une manière qui puisse leur plaire et à rendre à leur existence personnelle quelques-unes des choses qui peuvent en faire le bonheur, cette activité de pensée, cette suite de conduite nécessaire, ces combinaisons par lesquelles on s'attire l'affection d'un grand peuple en travaillant pour son bonheur, peuvent aussi occuper agréablement la Reine. Lorsqu'on a reçu de la nature ce courage qui entreprend les choses difficiles et les poursuit avec constance, les moyens de séduction qui servent tant à les faire réussir, on n'est pas insensible aux succès qui les couronnent. C'est une victoire douce et flatteuse que de parvenir à se faire adorer d'un grand peuple, après des impressions si différentes. Le temps où l'on s'en occupe, où l'on voit changer chaque jour, s'accentuer un succès au-

quel personne ne pouvait croire, où, en faisant sa propre destinée, on travaille pour le bonheur de la France et la tranquillité de l'Europe, — ce temps n'est pas l'époque de la vie où les jouissances auront été les plus rares et l'existence la moins heureuse. »

Quoi qu'elle puisse penser de cette brillante perspective que lui dévoilent ses conseillers, Marie-Antoinette fait tout ce qu'elle peut pour les aider à la réaliser. Elle tient sa promesse de se montrer en public. Elle se rend à la Comédie, puis à l'Opéra, dans les grandes loges. Elle est partout bien accueillie. Mais la présence du Roi et de la Reine aux théâtres fait naître de la part des royalistes des démonstrations qui les compromettent vis-à-vis des constitutionnels et éveille chez les conseillers eux-mêmes la crainte que les influences de l'ancien parti de la Cour ne parviennent à les entraîner à des actes qui feraient douter de leur acceptation de la constitution dans toutes ses conséquences.

La Reine écrit le 19 septembre (n° 17).

« Nous allons demain à l'Opéra, dans les grandes loges. Nous avons trouvé que cela était plus convenable pour être vu de toute la salle. Nous avons tout lieu d'être contents de notre complaisance de hier soir (en allant à la Comédie).

» Je suis bien d'avis que le discours du Roi à l'ouverture de la nouvelle législature est très important; je désire que ces messieurs m'envoient leurs idées le

plus tôt possible pour pouvoir fixer les nôtres et n'être pas obligé de se presser au dernier moment comme l'autre fois. »

Ces messieurs s'empressent de lui transmettre « leurs idées » sur le discours, mais profitent de l'occasion pour la mettre en garde contre les mouvements d'un « zèle mal entendu ».

N° 17, ce 20 septembre.

« Nous adressons à la Reine nos idées sur le discours du Roi à la prochaine législature, assez tôt pour que le Roi ait tout le temps de l'examiner et y réfléchir.

» L'esprit public est bien et la progression du mouvement en faveur du Roi est telle qu'elle doit être. Mais il importe que la méfiance qu'on cherche à exciter et qui détruirait tout si elle venait à s'établir, ne puisse être appuyée sur des raisons spécieuses mais plausibles.

» Tout ce que l'on fait, tout ce que l'on écrit pour le Roi constitutionnel sert à affermir et à enraciner son existence, mais tout ce qu'on pourrait faire, dire, écrire pour lui dans un sens contraire à la constitution ne peut que lui être nuisible. Car ce n'est pas par l'enthousiasme du moment, c'est par une confiance réelle et profonde qu'il acquerra de l'autorité.

» Les mouvements qu'un zèle malentendu, ou de

mauvaises intentions sous l'apparence du zèle, pourraient exciter, serviraient de texte aux différentes factions pour supposer au Roi des vues secrètes contraires aux vues générales. Si cette opinion s'établissait on se trouverait bientôt sur la défensive, tandis que par une bonne conduite on avancera avec la confiance publique, et, loin que le pouvoir royal excite la crainte, le vœu public s'appliquera pour lui attribuer le degré de force nécessaire à l'action parfaite du gouvernement.

» On conçoit qu'il soit difficile d'éviter les fautes que des amis faux ou maladroits peuvent faire en ce genre. Mais au moins faut-il chercher à les neutraliser. Il est par exemple hors de convenance qu'on ait donné hier aux Italiens *Richard Cœur de Lion*. Il y a eu du bruit, qui n'aurait pas eu lieu pour une autre pièce. Les républicains ont eu le dessous, mais comme ils étaient sur un bon terrain ils finiraient par devenir les plus forts et par gagner les gens modérés. Si des luttes du même genre se renouvellent, la Reine ferait une excellente démarche si elle faisait appeler ceux qui dirigent le répertoire dans chaque spectacle et leur disait que le Roi ayant accepté la constitution, bien loin de lui plaire, on ne fait que le désobliger en jouant des pièces qui prêtent à des allusions contraires à cette constitution. Il serait à désirer que la Reine fît cette démarche sans retard, car il est possible que plusieurs spectacles continuent de la même

manière, que le public s'aigrisse et que lorsqu'on viendrait à prendre ce parti, il n'ait l'air d'être dicté par la nécessité.

» En même temps qu'on fait des choses purement extérieures dans le sens du vœu public, il est pressant de montrer que la résolution qu'on a prise est une chose sérieuse; travailler par conséquent à la manifester dans les actes du gouvernement. Il paraît convenable que le Roi écrive une lettre circulaire aux officiers généraux à la tête des troupes de ligne et qu'il ajoute quelque chose de particulier pour MM. de Rochambeau et Luckner. Cette lettre, courte et simple, dans laquelle le Roi, en déclarant ses intentions, éloignerait la méfiance qui divise les différentes classes de l'armée, et les rappellerait fortement à l'ordre et à la discipline. Ceci contribuerait non seulement à recruter l'armée, à conserver ses officiers, à en empêcher beaucoup de courir à leur perte, mais prouverait clairement à la nation que le Roi ne s'en tient pas aux promesses, mais veut consacrer à l'utilité générale le pouvoir que la constitution lui a remis.

» L'armée est un des principaux soutiens du gouvernement monarchique. Il importe que le Roi lui prouve, dès le moment qu'il reprend les rênes du gouvernement, que son attention se porte sur elle, et lui rappelle que la constitution la met immédiatement sous son pouvoir.

» Si le Roi adopte ces vues, nous concerterons avec M. du Portail[1] le projet de lettre qu'il pourrait proposer au Roi.

» On trouvera peut-être que les choses à faire sont bien multiples, mais c'est que l'époque est importante et décisive; il faut s'établir, il faut le faire avant que cette nouvelle Assemblée soit en place.

» Lorsque ce qui convient à ce premier moment sera rempli, lorsque la première impulsion sera donnée, les effets naîtront d'eux-mêmes et ce qu'il faudra faire pour les maintenir ne coûtera presque plus aucun effort. »

Cependant l'Assemblée Constituante, dès que la Constitution a été acceptée et jurée par le Roi, a décrété l'abolition de toute procédure relative à la Révolution et au départ du Roi. On ne dit déjà plus « la fuite à Varennes », mais « le voyage du Roi. » Tous ceux qui y ont aidé sont par là même innocentés. Marie-Antoinette est contente. Plus que jamais elle est prête à suivre en tout les avis qu'on lui donne. Elle écrit :

N° 18, ce 25 septembre.

« Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de mettre dans les journaux ce que j'ai fait dire par M. de Laporte[2] pour les pièces de théâtres; cela aurait l'air de

1. Le général Duportail, ministre de la guerre.
2. L'intendant de la liste civile.

donner trop d'importance à cette matière : mais j'ai fait ce que l'on a désiré parce que j'ai trouvé les réflexions qu'on m'a faites justes. Il importait d'arrêter le trop de zèle mal entendu, mais il était inutile de l'afficher dans la presse. Que ces messieurs se fient à moi. Je ferai tout ce qu'il faut, en y mettant la mesure convenable. Du reste, les mots spectacles et constitution me semblent un peu disparates, l'on ne peut faire dépendre l'un de l'autre. Ce n'est pas en exagérant l'effort qu'on arrive le mieux au but.

» J'ai été très contente du succès de la délibération d'hier. J'en saisis toute l'importance et il ne m'a échappé aucune nuance de la manière dont le décret a été proposé [1].

» Si M. de Mont [morin] ne présente pas sous peu au Roi une lettre pour les princes, je serai fort aise de savoir ce qu'en pensent ces messieurs.

» Je sais le peu de temps qu'il reste maintenant pour tout ce qu'il y a à faire. Il est à désirer que si l'on reparle du gouvernement, l'Assemblée se prononce d'une façon définitive, de manière que la prochaine assemblée, comme simple législative et non pas constituante, ne puisse s'arroger le droit de se prononcer sur un pareil article. Qu'il soit bien défini que le Roi a tous les droits que lui reconnait la constitution qu'il a acceptée et promis de maintenir. »

1. Le décret annulant la procédure relative à la Révolution et au départ du roi.

La session de l'Assemblée Constituante tirait à sa fin. Les conseillers de la Reine ne seraient plus de celle qui allait lui succéder, le décret de la Constituante interdisant leur réélection à la Législative. Ils comptaient néanmoins demeurer à Paris et continuer à être les conseillers de la Reine, à maintenir les relations établies avec elle, s'ils devaient même s'absenter parfois pour aller chez eux rendre compte de leur mandat à leurs électeurs et se tenir en contact avec eux, en vue de futures législatures où ils ne seraient plus liés par ce malencontreux décret. N'avaient-ils pas lieu d'être fiers des résultats obtenus et la Reine satisfaite des conseils qu'ils lui avaient donnés? La constitution, votée, acceptée, sanctionnée, était solidement assise; la monarchie constitutionnelle, désormais le régime fermement établi en France. Le Roi était réconcilié avec son peuple, les fâcheux souvenirs de la tentative de fuite et des démonstrations populaires, qui les avaient désunis, étant, d'un commun accord, voués à l'oubli. Le décret de l'Assemblée sur les colonies venait d'en assurer la conservation, malgré l'opposition des Jacobins qui défendaient le droit à la révolte des insurgés et des doctrinaires de l'Assemblée qui de la tribune avaient lancé le fameux mot : Périssent les colonies plutôt qu'un principe. Tout cela était un peu leur œuvre et ils n'hésitaient pas à s'en attribuer le mérite, à s'en féliciter et à en féliciter la Reine.

N° 18, ce 25 septembre.

« La marche des choses continue à être aussi heureuse qu'on pouvait l'espérer, plus heureuse même qu'on eût osé l'annoncer. La délibération d'hier est une grande victoire; elle est importante pour le Roi sous le double rapport de l'intérêt national, qui était en danger, et sous celui de la prérogative royale qui, par le décret rendu, a acquis beaucoup de considération et d'influence.

» Le décret qui assure la conservation des colonies, un des plus grands biens, des plus sûrs soutiens de la monarchie, a non seulement contrarié les espérances des républicains, mais donne au Roi un moyen de plus pour les abattre, par l'influence qu'il lui donne sur tout le commerce, dont les relations avec les colonies, mises en partie sous l'autorité exclusive du Roi, sont immenses. Il est inutile de s'étendre sur les avantages de ce décret. L'avenir en fera ressortir toute l'importance.

» Nous avons causé avec messieurs les ministres de la conduite que le Roi doit tenir vis-à-vis des princes et nous avons pensé unanimement qu'il ne fallait pas attendre que l'Assemblée actuelle ou la prochaine eussent provoqué une démarche qu'il est indispensable que le Roi fasse. Nous saurons ce soir si M. de Montmorin a proposé une lettre sur cet objet. Si la

Reine désire que nous lui en fassions parvenir une nous nous en occuperons.

» Nous avons aussi pensé à la nomination du gouverneur[1]. Notre opinion a toujours été que c'était au Roi qu'elle devait appartenir. Mais comme il existe un décret, qui, à la vérité, ne parle que d'une nomination provisoire, mais dont la prochaine Assemblée pourrait se prévaloir pour se l'attribuer, nous nous occupons des moyens de faire prononcer celle-ci d'une manière définitive.

» On désire en général dans l'Assemblée que le Roi vienne en faire la clôture, mais comme le cérémonial usité en ce cas serait certainement suivi par le Corps Législatif, il est essentiel de le faire arrêter d'avance d'une manière convenable. Cet objet fixera encore notre attention.

» La Reine peut juger du peu de temps que nous avons à notre disposition. L'Assemblée n'a plus que cinq jours à durer et plusieurs choses très importantes restent à faire. C'est ce qui nous a empêché de travailler au discours d'ouverture, mais nous promettons qu'il sera fait à temps pour que le Roi et la Reine puissent l'examiner et faire les observations qu'ils jugeront convenables.

» La fête de ce soir produira un heureux effet et consolidera les dispositions actuelles du peuple. Elles

1. De Paris.

sont bonnes. Mais la Reine sait combien on les peut changer facilement et les malintentionnés épient les occasions de les tourner contre le Roi. Il faut déjouer leurs mauvaises intentions. Il faut se mettre en état de résister à la prochaine législature si elle veut dépasser ses pouvoirs légitimes. Pour cela il faut ne pas faire une faute.

» Il est utile que la Reine fasse rendre publique l'intention qu'elle a manifestée qu'il ne fût pas donné de pièces qui donnassent lieu à des applications contraires à la constitution. La connaissance qu'on en aura disposera encore plus favorablement pour la représentation de demain. »

IX

NÉGOCIATIONS AVEC LES FRÈRES DU ROI

L'attitude des princes émigrés à l'entrevue de Pillnitz (27 août 1791), la déclaration qu'ils font d'avoir reçu à cette occasion la promesse d'une coalition des puissances en leur faveur, la lettre collective qu'ils écrivent à Louis XVI pour l'avertir que les émigrés, aidés des puissances, viendront le délivrer des mains de la démagogie les armes à la main, toute cette agitation qui se fait à l'extérieur contre la France et la constitution qu'elle s'est donnée rendent urgentes de nouvelles démarches à faire par le Roi auprès de ses frères et des mesures à prendre pour arrêter le flot de l'émigration. La prochaine Assemblée ne manquera pas de s'occuper des émigrés; il est important que des actes catégoriques du gouvernement préviennent les graves difficultés qui en peuvent résulter.

N° 19, ce 28 septembre.

« Les démarches extérieures du Roi et de la Reine ont tout le succès qu'on avait le droit d'espérer et que l'on avait annoncé. Mais le public désire, attend avec impatience le résultat des actes du gouvernement. On voudrait connaître la conduite du Roi à l'égard de ses frères. Le départ d'un grand nombre d'émigrants et particulièrement des gardes du corps, qui passent de l'autre côté da la frontière, fait naître des inquiétudes, et ces inquiétudes sont soigneusement exploitées par ceux qui désirent la continuation des troubles, qui craignent que le rétablissement de la confiance ne donne au Roi les moyens d'arrêter la prochaine Assemblée dans la marche qu'ils veulent lui faire prendre. Il faut déjouer ces mauvaises intentions; les circonstances sont favorables, mais il ne faut pas perdre un instant. Dans une révolution le succès est attaché à ce que les démarches soient non seulement bonnes mais faites à propos. Il faut que le Roi écrive aux princes, et pour éviter que cette démarche ne soit provoquée par l'Assemblée, ce qui serait d'un mauvais effet, il serait essentiel que la Reine fît demander dès aujourd'hui à M. de Montmorin son projet de lettre. Si ce projet ne convenait pas à la Reine, elle pourrait nous le communiquer, nous lui ferions parvenir nos réflexions.

» Un objet qui doit fixer aussi d'une manière toute particulière l'attention du Roi et de la Reine est la nomination d'un ministre de la Marine et le remplacement de M. de Montmorin qui paraît décidé à se retirer. Le public attend ces choix comme un moyen de juger les véritables intentions du Roi et les malintentionnés sont si persuadés de l'importance qu'ils auront sur l'opinion qu'ils cherchent à l'égarer en répandant le bruit que le Roi jette les yeux sur des hommes contraires à la Révolution. On a surtout produit depuis quelques jours une fâcheuse impression dans les esprits en annonçant que le Roi avait l'intention de donner le département des Affaires étrangères à M. de Moustier. Nous ne supposons pas que ce bruit ait le plus léger fondement, mais nous devons avertir la Reine qu'il est cependant important de le détruire, parce qu'il est de nature à faire naître les plus grandes inquiétudes par les sentiments connus de M. de Moustier. Cet ambassadeur ne manque pas de connaissances, mais, outre que son caractère personnel ne conviendrait nullement aux circonstances actuelles, sa réputation relativement à l'ordre de choses établi le mettrait dans l'impossibilité de faire le bien et nuirait de la manière la plus grave aux intérêts du Roi. Le moyen le plus sûr de détruire ces fausses alarmes c'est que le Roi ne tarde pas à faire ses choix. Ils méritent le plus mûr examen et il est important qu'ils tombent sur des hommes

capables, mais il est également essentiel qu'ils soient propres à fixer la confiance, car la confiance, comme nous l'avons souvent répété, dans les circonstances où nous sommes, est le moyen le plus parfait pour gouverner, le seul qui puisse rendre à l'autorité royale toute la considération et l'influence qui doivent lui appartenir.

» L'on doit proposer demain à l'Assemblée ce qui est relatif au cérémonial. Si cela passe nous nous occuperons immédiatement du discours du Roi pour la clôture. Il doit être court, mais établira d'une manière utile la différence entre l'Assemblée Constituante et la simple Législative.

» Le temps que la nouvelle Assemblée emploiera nécessairement à vérifier ses pouvoirs avant de se constituer, nous donnera celui de préparer le discours d'ouverture ; nous le ferons parvenir à la Reine assez à temps pour qu'elle puisse l'examiner et nous faire connaître son opinion. »

A l'égard du premier point sur lequel insistent ses conseillers, la Reine peut leur donner satisfaction : le Roi écrira à ses frères une lettre officielle, arrêtée en conseil avec ses ministres, pour les inviter à cesser de susciter des ennemis à la France et de rentrer dans le royaume. En même temps il enverra auprès d'eux M. de Goguelat en mission confidentielle pour leur rappeler qu'il les a déjà priés de se désister de leur entreprise de contre-révolution et d'invasion du ter-

ritoire par les étrangers et leur représenter que leur persistance dans cette entreprise l'exposerait, lui et les siens, aux plus grands dangers.

De son côté Marie-Antoinette écrit à Fersen, le chargeant de prier le roi de Suède d'intervenir auprès des frères de Louis XVI pour leur faire abandonner leur projet de vouloir « sauver le Roi malgré lui ». Gustave III était sollicité de faire entendre aux princes « qu'ils ne peuvent ni ne doivent agir contrairement aux ordres et aux désirs du Roi leur frère ».

Quant au second point, le nomination de M. de Moustier pour succéder à M. de Montmorin qui veut se retirer, l'exigence inattendue de ses conseillers inquiète Marie-Antoinette. N'est-ce pas là une prétention nouvelle de vouloir contrôler le choix que le Roi, d'après la constitution, a le droit de faire de ses ministres? Du reste, il est trop tard; le Roi a déjà écrit à M. de Moustier pour lui offrir le portefeuille des Affaires étrangères. Peu de temps auparavant, en 1790, Mirabeau avait recommandé ce même Moustier pour ce poste au Roi. Les circonstances avaient alors fait que Montmorin dût lui être préféré, et Louis XVI envoya Moustier comme ambassadeur à Berlin. Maintenant que le poste de ministre des Affaires étrangères devenait de nouveau vacant par suite de l'insistance de M. de Montmorin de le quitter malgré les instances du Roi, Louis XVI avait pensé que la nomination de M. de Moustier était indiquée

et lui avait écrit à cet effet. Comment revenir sur cette offre ?

La situation était délicate. Marie-Antoinette hésita quelque temps ; mais après réflexion elle se décida à donner à ses conseillers les informations désirées.

Elle écrit le 29 septembre :

« M. de Laporte a lu hier au Conseil le projet de proclamation [1] et elle va être publiée.

» M. de Montmorin doit, je crois, apporter ce matin au Roi un projet de lettre aux princes. Je tâcherai de le voir. On doit avoir parlé à ces messieurs de nommer M. Bertrand [2] à la Marine, et il me semble qu'ils ont trouvé ce choix bon, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne le connais pas du tout. Ce qui me semble le plus important en ce moment, c'est d'avoir des ministres qui inspirent la confiance, mais qui, en même temps, puissent parler à cette nouvelle législature et lui en imposer, en soutenant les droits légitimes du Roi.

» Quant à ce qui regarde M. de Moustier, je suis étonnée du doute qu'on montre à son égard, puisque ces messieurs ont été avertis que le Roi lui écrivait pour venir remplacer M. de Montmorin. La lettre étant partie il n'y a pas moyen de rien changer. Il me semble que les principes de M. de Moustier pen-

1. Au sujet des désertions de l'armée par les officiers qui émigrent.

2. De Molleville.

dant qu'il a été ici et surtout depuis qu'il est à Berlin ne doivent pas inspirer de l'inquiétude.

» Au reste, j'aurais mille choses à dire sur cela, comme sur toutes les autres affaires, qu'il est impossible d'écrire. Il y a longtemps que je dis qu'il faudrait se voir. »

Mais ces messieurs reviennent à la charge. Dans une seconde lettre écrite à la Reine le même jour, ils insistent sur les dangers qu'offrirait la nomination du marquis de Moustier :

N° 19 *bis*, ce 29 septembre.

« Il est impossible de ne pas revenir sur le choix de M. de Moustier, si l'on ne veut perdre le Roi et M. de Moustier lui-même.

» Si nous eussions été prévenus de ce choix, nous nous serions expliqués plus tôt avec la même franchise. M. de Moustier est un homme ferme et capable, qui peut être bon à employer dans un autre temps ; mais l'inflexibilité de son caractère ne saurait convenir aux circonstances. Sa réputation quant à la révolution est telle que l'opinion qui s'établirait sur ce choix serait que le Roi cherche à tromper la nation par sa conduite personnelle et s'est ménagé, par le choix de son ministre des Affaires étrangères, les moyens d'arranger avec les puissances des projets absolument contraires à ses démonstrations extérieures. Il faut des ministres capables, mais avant

tout il faut qu'ils aient la confiance : les bons esprits de l'Assemblée se réuniront à eux pour défendre le gouvernement. S'ils repoussent la confiance, ils n'auront jamais, quelque caractère qu'on leur suppose, assez de moyens pour repousser seulement les attaques qui leur seront adressées.

» Il est extrêmement important que le Roi porte le cordon rouge lorsqu'il viendra à l'Assemblée. L'effet en sera bon tant à l'Assemblée que dans le public, et surtout il aura l'avantage de s'attacher l'armée, qui verra avec plaisir son Roi porter la décoration qui lui est particulièrement destinée.

» Il est possible, il est nécessaire, si l'on ne veut s'exposer aux suites les plus fâcheuses, d'envoyer très promptement à M. de Moustier un contre-ordre qui, avec les marques de la bienveillance du Roi, lui annonce qu'il a changé d'intention pour ce moment.

» Nous méritons d'autant plus d'être crus dans cette circonstance que, loin d'être mus par un sentiment de malveillance envers M. de Moustier, nous avons eu avec lui des relations et le regardons comme un homme capable, qu'il est bon de conserver dans les affaires, et qui, lorsque les choses seront mieux établies et lorsque le temps, en rapprochant les opinions, aura diminué les méfiances, pourrait être employé utilement dans les fonctions les plus importantes. »

Heureusement pour Marie-Antoinette le conflit de devoir qui semblait se dresser devant elle disparut aussi subitement qu'il s'était élevé. M. de Moustier refusa le portefeuille qu'on lui offrait[1]. La Reine écrit :

N° 21, ce 10 octobre.

« M. de Moustier a refusé. On va donc s'occuper à nommer une autre personne aux Affaires étrangères. Depuis ma conversation, ayant causé avec le Roi de M. de Saint-Croix, nous avons trouvé qu'outre le peu de temps qu'il est dans la diplomatie et le peu de connaissance qu'il doit avoir dans cette partie, il y a un inconvénient majeur, qui est sa parenté, et je regrette de ne pas l'avoir objecté tout de suite. Ayant M. Talon pour beau-frère et M. de Saint-Croix pour oncle, il ne peut convenir. Personne mieux que nous n'est dans le cas de savoir à quoi s'en tenir sur cela. Il ne faut donc plus penser à lui pour cette place.

» M. de Montmorin n'a pas encore présenté au Roi un projet pour la lettre aux princes. Comme il serait sans doute urgent de leur écrire sans retard, je désirerais que ces messieurs m'envoyassent promptement leurs idées.

» J'allais écrire quand j'ai reçu le billet de ce ma-

1. Dans une entrevue que les correspondants de la Reine eurent avec elle le 1er octobre, et dont nous parlerons tout à l'heure, ils avaient mis en avant le nom de M. de Saint-Croix pour ce poste.

tin. M. du Portail [1] a porté hier au Conseil un projet de lettre du Roi à l'armée, que je n'ai pas vue, mais, d'après ce que je sais, elle n'est ni convenable ni politique. Peut-on parler à des officiers en les menaçant comme des coupables? Cela n'empêcherait pas un seul de partir. Au contraire; ils se sentiront, pour ainsi dire, obligés de le faire. En ayant ce ton avec eux on donne encore plus d'insolence aux soldats, et la vie des officiers sera plus que jamais en danger. Pourquoi ne leur parlerait-on pas plutôt le langage que seul ils entendent, en faisant appel à leur attachement pour le Roi et pour le bien de son service? Ceci déplairait-il aux nouveaux législateurs? Mais si c'est le seul moyen de retenir ceux qui ne sont pas encore partis, d'éviter le malheur de leur perte pour la France, peut-on et doit-on hésiter? Pour eux il n'y a que le langage de l'honneur qui se fasse entendre.

» Nous sommes parvenus depuis quelque temps à arrêter plusieurs personnes de marque qui allaient partir, quelques officiers aussi qui ont eu confiance en moi et que j'ai pu retenir. Mais il est plus difficile de faire revenir ceux qui sont déjà sortis. Les obligations, l'esprit de corps retiennent même ceux qui

1. Le général Duportail, ministre de la Guerre, venait de publier son ordre du jour à l'armée autorisant les militaires d'assister aux discussions politiques des clubs. De là, l'indiscipline qui sévissait dans l'armée s'était accrue, les soldats traitant leurs officiers d'aristocrates, et refusant de leur obéir.

seraient bien aises de revenir. Nous ferons toujours tout ce que nous pourrons pour les y engager.

» On reparle, à ce qu'on m'a dit, du gouverneur. Il me semble que M. de Lameth m'a dit que dans le procès-verbal on avait ôté le moyen à cette Assemblée de s'en occuper. Il faudrait bien s'assurer de cela, c'est un point important et, à la manière dont cette Assemblée débute, il est important de ne pas lui céder en ce qui ne la regarde pas. »

Ainsi la Reine s'occupe sérieusement de suivre et de faire suivre au Roi les avis qu'on lui donne, tout en les discutant et en y opposant les siens, lorsque, par exception, son avis diffère de celui de ses conseillers. Aussi dans le « billet de ce matin » dont parle la Reine et qui lui était remis au moment où elle écrivait, et qui porte le même numéro et la même date que sa lettre, « ces messieurs » lui expriment-ils toute leur approbation et tout leur contentement.

Ils continuent à être pleins d'optimisme sur la marche des affaires et de satisfaction avec la manière d'agir de la Reine et la conduite du Roi.

N° 21, le 10 octobre.

« Chaque jour confirme les avantages du plan qu'on a suivi et la nécessité d'y persister. Les imprudences de la nouvelle législature ont fait éclater l'impression

qu'avait produite la conduite du Roi, elles ont fortifié et approfondi cette impression.

» Les députés de l'ancienne Assemblée retournent chez eux avec les dispositions les plus favorables, et ils confirment l'opinion que les départements recevront en même temps que tout ce qui habite Paris. Ainsi la royauté s'établira véritablement; elle acquiert chaque jour le respect, la confiance et l'affection du peuple. Ce sont les vrais principes de la force.

» Le parti républicain se trouve représenté dans l'Assemblée d'une manière si dégradante que bientôt les mots de républicains et de brigands seront synonymes dans la conversation même du peuple. Par là la constitution prendra son véritable caractère beaucoup plus tôt qu'on n'aurait pu le penser. La majorité de l'Assemblée sera forcée par l'opinion de marcher avec le gouvernement, et du dehors l'aristocratie formera seule une véritable opposition.

» L'aristocratie a été dans tous les temps la seule puissance rivale et redoutable pour les rois de France. Elle est aujourd'hui le seul ennemi sur lequel il soit nécessaire de veiller. Le Roi et le peuple seront toujours ensemble quand ils se seront entendus. Si le Roi maintient et confirme la confiance du peuple, bientôt les émigrants, qui aujourd'hui le détestent et l'outragent, seront réduits à plier et chercheront à rentrer en France.

» Les puissances étrangères qui voient le Roi re-

prendre rapidement cette faveur qui est le principe de la puissance, ne pourront plus songer à contrarier cette progression naturelle et certaine par des entreprises extérieures, qui changeraient totalement la pente actuelle des esprits et qui deviendraient aussi dangereuses pour le Roi qu'embarrassantes et frayeuses pour les puissances qui s'y seront engagées.

» Si la Reine le désire, on lui ferait remettre dans quelques jours un mémoire pour son frère, où toutes ces vérités seraient démontrées. Mais dans tous les cas elles doivent être constamment la base de la correspondance que le gouvernement entretient avec les Cours étrangères.

» C'est pour cela qu'il est nécessaire que le nouveau ministre de ce département soit un homme propre à adopter et à suivre de bonne foi le système actuel du gouvernement, système dont le succès est aussi sûr que toute autre marche serait impolitique et dangereuse. La Reine ne peut avoir perdu de vue les observations qu'on lui a faites à ce sujet. L'opinion est toujours et invariablement la même.

» Le même esprit, le même système doit dicter la lettre, claire mais modérée, qu'il convient que le Roi écrive à ses frères. Nous sommes prêts à faire passer à la Reine nos idées sur cette lettre, mais nous désirons savoir auparavant s'il n'en a pas paru un projet de M. de Montmorin et en avoir connaissance.

» Au point où en est l'émigration des officiers, la

lettre du Roi à l'armée ne saurait être ni trop forte ni trop prompte. D'ailleurs le discours du Roi en renferme en quelque sorte l'engagement, et tout retard paraîtrait favoriser les défections.

» La Reine ne doit oublier aucun moyen possible de détacher une partie des émigrants et de les faire revenir. Tout ce qui rentrera grossira son parti, confirmera la confiance, excitera la reconnaissance du peuple, désavouera ceux qui cherchent à troubler et divisera cette force aristocratique qui est aujourd'hui la seule véritablement dangereuse pour le Roi.

» Le choix de la garde, la formation de la maison civile, les travaux pour se loger commodément, l'occupation des artistes, ne doivent point être retardés; on se fera des amis, on donnera une preuve de bonne foi, on s'attachera le peuple par ces réalités.

» Nous avons répété cela jusqu'à satiété. Mais c'est que, dans un système constant et sûr, ce qui est vrai aujourd'hui le sera encore demain et après-demain. C'est ainsi que de jour en jour on s'attachera plus solidement l'opinion publique. On parviendra par degré et sans blesser la constitution au mode de gouvernement qui consolidera le mieux la France, celui où le Roi gouvernera avec l'assentiment et sous la surveillance raisonnable et éclairée des représentants du peuple, et où la volonté publique, une fois prononcée par leur concours, ne trouve plus d'objection, d'obstacle ni de résistance. Sans rien changer

à la constitution, les moyens d'exécution et d'administration peuvent s'accroître, se fortifier par de simples dispositions législatives.

» Ce nouvel ordre ne pourra se développer parfaitement qu'avec une législature instruite et des ministres auxquels le temps et l'expérience auront fait connaître les véritables ressorts de notre gouvernement. Mais on évitera dès aujourd'hui les maux que pourraient entraîner les premières fautes.

» Tous les avantages de cette conduite, la ruine certaine attachée à toute autre marche, ne peuvent se développer dans une lettre quelque étendue qu'elle soit. Si le gouvernement reprend une grande force et la France une prospérité nouvelle, si des jours sereins et riants succèdent rapidement à ces jours de trouble ; si, sans user d'aucun moyen violent, et par la seule influence d'une conduite habile et soutenue, la Reine subjugue ce peuple qui l'a si longtemps traitée en ennemie ; si, avec la force de ce peuple, elle amène à ses pieds ceux qui sont aujourd'hui ouvertement ses adversaires, quelle carrière aura-t-elle parcourue depuis quelques mois ? Cependant tout ce qui pourrait être douteux est déjà accompli ; avec une volonté forte et persévérante la succession des effets qui restent à suivre est aussi certaine que l'ordre de la nature et la succession des jours et des nuits. »

Enfin les conseillers de la Reine lui recommandent,

pour le poste qui va être vacant de ministre des Affaires étrangères, M. de Ségur. Marie-Antoinette s'entremet et persuade à M. de Ségur de l'accepter. Elle écrit :

N° 25, ce vendredi à 11 heures et demie du matin.

» M. de Ségur sort d'ici. Nous avons eu une longue conversation. Il accepte et je crois que nous n'aurons qu'à nous applaudir de ce choix. Il est bien essentiel que les ministres du Roi, tout en se tenant à la place juste où la constitution les place, ne perdent pourtant rien de leur prestige, et surtout trouvent moyen de profiter de toutes les fautes et inepties de cette Assemblée, afin de fournir au gouvernement les moyens de rétablir l'ordre et de reprendre de la force. C'est le seul moyen de ramener le calme et la confiance. Je sais bien que pour cela il faut du temps, mais aussi faut-il s'en préoccuper sans cesse, pour atteindre peu à peu le but.

» M. de Montmorin ne pense même pas rester au Conseil. Comme j'ai voulu que ces messieurs aient ce billet tout de suite, je n'ai pas le temps d'entrer dans plus de détails. Je me borne à insister pour que le secret de cette correspondance soit gardé plus exactement que jamais. C'est la seule manière d'être utile, chacun de son côté. »

A cet égard les correspondants s'empressent de lui donner les assurances les plus formelles.

« Le secret de la correspondance de la Reine a été fidèlement gardé et continuera à l'être. La Reine peut compter sur nous, à cet égard, avec autant de sécurité que sur elle-même.

» Mais M. de Ségur ne peut être utile et ne peut avoir du crédit dans le Conseil que si le Roi lui marque une grande confiance, et pour cela il est nécessaire que, dans le cas où nous donnerons notre opinion sur un acte du gouvernement, nous puissions, *après l'avoir exposé à la Reine par une lettre* [1], la faire arriver ostensiblement au Roi et au Conseil par un homme comme M. de Ségur.

» Nous recevons tous les jours de bonnes nouvelles de l'opinion qui règne dans les départements. On veut que l'Assemblée se renferme dans les limites de ses pouvoirs ; la confiance se porte vers le Roi. La Reine particulièrement est l'objet d'une grande bienveillance parce que sa résolution et ses efforts sont généralement connus. Les mêmes nouvelles nous apprennent cependant que les dernières proclamations ont été jugées faibles et annoncer une volonté dou teuse. Il faudra saisir la première occasion de faire disparaître ce reproche.

» Il est à désirer que la Reine continue à se montrer aux spectacles.

» Le retour de madame de Lamballe est d'autant

1. Souligné dans l'original.

plus pressant qu'étant liée d'amitié avec la Reine, il est important que si d'autres doivent revenir elle paraisse avoir donné l'exemple.

» Nous ne reviendrons pas sur un des choix qui a été fait pour la garde. C'est une chose finie, mais au moins faut-il en diminuer les inconvénients par ceux qui succéderont. Tout ce qui établit ou affaiblit la confiance ne peut être considéré comme indifférent, car, il ne faut pas l'oublier, en ce moment la confiance est la base de tout.

» Avant le départ [1], la Reine recevra une lettre plus étendue sur les vues qui paraissent maintenant devoir diriger sa conduite et celle du Roi. »

Mais M. de Ségur, après avoir accepté le portefeuille des Affaires étrangères, se ravise en voyant l'accueil fait à son nom par l'Assemblée. La Reine écrit :

N° 26, ce lundi à 9 heures du matin.

« Je reçois à l'instant une lettre de M. de Ségur qui refuse absolument le ministère. Après ce qui s'est passé hier à l'Assemblée, il m'est impossible de ne pas trouver qu'il a raison, et quelque désir que j'avais de le voir en cette place je ne sais plus que lui dire pour le décider à y rester. Il est certain que si les personnes qui en ont la volonté et les moyens ne s'emparent pas de cette Assemblée, bientôt ni les

1. Barnave parlait déjà de partir pour Grenoble, sa ville natale, rendre compte de son mandat et soigner sa réélection.

ministres ni le Roi lui-même ne pourront plus rien faire. Ces messieurs, s'ils veulent le bien, doivent s'occuper sérieusement de cet objet. Quant à M. de Ségur il serait à désirer que ces messieurs voient ce qu'il y a à faire. Il nous mande qu'il part sur-le-champ pour la campagne. Je ne puis pas entrer dans ce moment dans d'autres détails parce que l'heure presse pour cet objet. J'écrirai dans quelques jours plus au long. »

Cette fois c'est Barnave seul qui répond. La question est trop pressante pour qu'il ait le temps de consulter ses collègues. Il écrit le même jour dans la matinée :

« J'ai reçu ce matin de M. de Ségur un billet qui m'annonce son refus et son départ pour la campagne. Je lui écris à l'instant et d'une manière très forte pour le dissuader. S'il n'est pas parti il faudra essayer de surmonter sa résolution. S'il est parti, comme je le pense, il faudra attendre quelques jours pour juger l'effet que feront sur l'Assemblée et sur le public des leçons si cruelles et si souvent répétées.

» Ce qu'il y a de plus fâcheux dans les circonstances, c'est le désastre des colonies, si le malheur est tel qu'il ne soit pas réparable. Quant au reste, plus les fautes seront graves, plus tôt elles conduiront à maturité, et plus tôt cette majorité inepte de l'Assemblée sera forcée de se prononcer et plus tôt on sentira le besoin d'un gouvernement fort.

» Au reste, dans ces circonstances, il ne faut pas perdre un jour, une heure pour se populariser. Il faut, à l'occasion de la cherté des graines et des premiers froids, répandre des charités abondantes, mais sans ostentation et par la municipalité.

» La Reine ne peut avoir oublié que dans notre opinion la marche du gouvernement et la conduite personnelle du Roi et de la Reine sont deux choses différentes. Il faut tâcher que l'une et l'autre aille bien ; mais, quand la marche du gouvernement est faible, il est plus que jamais important que la conduite personnelle soit bonne, afin de ne pas se charger des fautes du gouvernement. »

A ce moment tout le ministère prend conseil de Barnave. Le Roi s'adresse spécialement à lui, par l'entremise de la Reine, pour savoir la ligne à suivre dans la nouvelle situation créée par le décret que vient de rendre l'Assemblée condamnant à mort tous les émigrés qui ne seront pas rentrés avant le 1er janvier prochain. Peut-on demander qu'il sanctionne ce décret qui condamne à mort ses propres frères?

Barnave répond :

Ce jeudi, à 1 heure après midi.

« La conduite à tenir relativement au dernier décret de l'Assemblée est claire, et d'un succès assuré, si elle est pleinement et promptement suivie.

» Je crois que le Roi ne peut donner sa sanction à

une loi qui condamne à mort ses frères et une multitude de citoyens ci-devant fonctionnaires publics s'ils ne sont rentrés dans le royaume le 1er janvier, sans donner à toute l'Europe l'opinion la plus défavorable, l'opinion qu'il n'est pas libre, opinion déshonorante puisqu'il a signé de sa propre main une foule d'actes attestant sa liberté, qu'il a confirmé cette liberté par plusieurs démarches prises de son propre mouvement.

» Je crois d'ailleurs la sanction et l'exécution de cette loi nuisibles aux intérêts de l'État. Elle n'aura d'autre effet que de produire l'accord parmi les émigrants et les princes et leur procurer les secours qui leur ont manqué jusqu'aujourd'hui pour rien entreprendre contre la France. Mais il est impossible de refuser la sanction à cette loi si l'on ne prend pas en même temps les mesures les plus prononcées. Il faut donc : 1° qu'au moment où le refus sera notifié, le garde des sceaux fasse un discours dans lequel il dise que le Roi aurait adopté plusieurs des dispositions de la loi, mais que la sanction étant indivisible il n'a pas pu les distinguer ; qu'il va prendre les mesures les plus prononcées auprès des émigrants et des princes pour les faire rentrer et auprès des puissances pour faire cesser tout rassemblement sur les frontières; que si ces mesures ne produisent pas, dans peu de temps, l'effet qu'il en espère, il accueillera alors les mesures législatives qui deviendraient

indispensables. 2° Que quelques heures après, les ministres communiquent à l'Assemblée une nouvelle proclamation sur les émigrants, très forte et très catégorique ; une lettre du Roi à son frère qui se termine par des ordres ; une réquisition motivée aux puissances limitrophes et notamment à l'Empereur pour ne souffrir sur le territoire aucun rassemblement et armement de Français, etc. 3° Des ordres donnés par les ministres de la Guerre et de la Marine pour l'exécution stricte des décrets précédents relativement aux désertions.

» Vingt-quatre heures après une circulaire du ministre de l'Intérieur aux Assemblées administratives pour les inviter à indiquer au Roi des sujets pour la formation d'une partie de sa garde ; pareille lettre à la garde parisienne.

» Enfin, la formation du ministère où je serai d'avis que l'on donnât à M. de Lessart les Affaires étrangères, auxquelles il se trouvera appelé par la réquisition signée de lui ; à M. de Narbonne la Guerre, dans le cas de la retraite de M. du Portail, et l'intérieur à M. Garnier, administrateur du département de Paris, choix qui vaut autant qu'un autre et sera très populaire.

» Immédiatement après, quelques changements dans le sens constitutionnel, tels que l'avancement de M. Bartheau, de M. Caillave, etc.

» Si l'on veut adopter l'ensemble de ces mesures,

sans restriction et sans retard, je réponds de l'effet.

» Le pouvoir du Roi sera fortifié, sa considération accrue; la partie modérée de l'Assemblée reprendra courage et l'on aura fait tourner une circonstance critique à l'avantage de l'ordre et à la considération du gouvernement.

» Mais si l'on omet quelques-unes des mesures qui doivent accompagner et suivre le refus de sanction, l'effet est manqué et le gouvernement accablé de soupçons et de malveillance. Son autorité s'en ira en décroissant de jour en jour ; il périra par le seul effet de ses fautes.

» Je vais tâcher de voir quelques-uns des ministres pour les disposer dans le même sens et les engager à demander au Roi pour ce soir un conseil extraordinaire dans lequel elles seraient proposées.

» L'idée de se promener dans les Tuileries me parait très simple et très bonne. Il ne faut pas perdre une occasion aussi de se prononcer dans la conversation. Si l'on adopte le plan proposé dans cette lettre, il faudra ne négliger aucun des moyens particuliers qu'on peut avoir pour engager une partie des émigrants à rentrer. »

Cet important conseil fut tenu le même soir, et le lendemain la Reine écrit à Barnave :

« Les ministres doivent avoir parlé à M. Barnave de la conférence qu'ils ont eue hier avec le Roi. On nous a fait espérer qu'aujourd'hui M. Barnave leur

donnerait ses idées. Toutes les réflexions qu'on m'a envoyées hier sont très justes et je les ai dites. Mais il faut prendre garde que si l'on fait parler au Roi un ton trop ferme et absolu aux émigrants, ils n'obéiront pas. Ceci aura un double inconvénient. On dira au peuple que le Roi parle publiquement de cette manière, mais qu'il tient un autre langage dans ses avis particuliers, encourageant les résistances au dehors, et l'on rendra le Roi responsable de l'inexécution de ses ordres et aussi de toutes les sévérités qui seront par la suite adoptées. Tout est à craindre avec une pareille Assemblée et un ministère qui ne sait jamais tirer parti de rien. La nomination du procureur-syndic me prouve combien le parti républicain gagne du pouvoir.

» Je renvoie à un autre moment de répondre sur les ministres et la garde du Roi. »

X

ENTREVUES SECRÈTES AVEC LA REINE

On a vu que plusieurs fois Marie-Antoinette avait exprimé à ses conseillers le désir de les voir, de causer avec eux, une conversation étant plus efficace que des lettres. Ces messieurs de leur côté désiraient s'entretenir avec elle. La difficulté était de trouver le moyen de se rencontrer sans éveiller l'attention. Les députés craignaient de se compromettre et de perdre leur crédit à l'Assemblée si l'on apprenait qu'ils voyaient la Reine en secret et dirigeaient la politique de la Cour.

Mais dès que la Constituante eut terminé ses travaux et prononcé sa dissolution, le 30 septembre 1791, rendez-vous avait été pris. Il avait été convenu que l'entretien aurait lieu le lendemain de la séparation

de l'Assemblée, le 1er octobre, dans le cabinet de la Reine, où ces messieurs seraient conduits par l'agent.

A l'heure dite, sept heures et demie du soir, Marie-Antoinette s'enferma dans son cabinet, en s'arrangeant pour être laissée seule, et attendit. Mais personne ne se présenta. Après trois quarts d'heure d'attente, elle perdit patience et griffonna sur un bout de papier ce billet pour l'agent 1:0 porteur habituel de ses lettres à « ces messieurs ».

Le 1er octobre.

« Je me suis enfin décidée à voir ces messieurs. Le jour était pris, samedi 1er octobre à sept heures et demie du soir, c'était A. L.[1] et B.[2] qui devaient venir. Après avoir attendu trois quarts d'heure à la porte, J: est arrivé me dire qu'ils avaient été arrêtés en chemin par une de leurs connaissances, au moment d'entrer ; que ces messieurs. déjà très effrayés du monde et de la clarté qu'ils trouvaient sur leur chemin, s'étaient enfuis pendant que J: leur parlait. C'est ce récit qui m'a fait écrire ce billet. »

Puis l'agent accourt lui-même lui expliquer que « ces messieurs » avaient été effrayés d'avoir été reconnus par plusieurs de leurs amis dans la cour des Tuileries et n'avaient pas osé entrer, se sentant sur-

1. Alexandre Lameth.
2. Barnave.

veillés. La Reine ajoute alors ce post-scriptum à son billet que l'agent devait leur remettre :

« *P.-S.* La personne vient de m'avertir du contretemps arrivé. Demain, il n'y a pas moyen, il y a jeu. Lundi je serai chez moi à partir de sept heures. Je vais m'occuper d'une autre route plus sûre, où, s'il est possible, on ne rencontrera pas du monde. B. et A. L. voulaient entrer quand même. Duport[1] s'y est absolument opposé. »

L'agent qui porta ce billet rapporta cette lettre que le *triumvirat* avait déjà écrite :

Samedi 13 octobre.

« Le contretemps que nous avons éprouvé au moment où nous arrivions chez la Reine et le grand nombre de personnes que nous avions déjà rencontrées dans la cour du château, prouvent qu'il n'est pas possible de répéter la même épreuve avant d'avoir trouvé un moyen moins dangereux. Ce n'est pas seulement notre existence qui serait compromise du moment où nous serions reconnus, mais nous cesserions, dès ce moment, de pouvoir être utiles, et le grand nombre d'ennemis que nous avons déjà été obligés de nous faire, comprimés en ce moment par la force de l'opinion publique, retomberaient sur nous avec le plus grand avantage au moment où, par

1. André Duport, le troisième membre du *triumvirat* qui avait voulu suivre les deux autres à ce rendez-vous.

une démarche mystérieuse, nous aurions donné le droit de nous soupçonner. La Reine doit voir dans ces craintes une nouvelle preuve de notre franchise et de notre zèle. C'est pour nous un sacrifice très réel et très pénible que de retarder le moment d'une entrevue, qui ne peut être que très utile pour confirmer et pour soutenir la direction heureuse que les affaires ont prise depuis quelque temps. Mais il est impossible de compromettre d'aussi grands intérêts que ceux qui viendraient à l'être si cette communication était découverte et publiée. Il faut absolument attendre d'avoir trouvé un moyen qui donne une grande probabilité de secret. Le temps dont nous disposons actuellement va nous permettre d'écrire désormais à la Reine avec plus de développement. »

N'étant plus membres de l'Assemblée, ainsi qu'il a été dit, ils allaient désormais avoir plus de loisirs pour se consacrer aux devoirs de conseillers de la Reine.

Marie-Antoinette a cherché et croit avoir trouvé le moyen d'assurer le secret des entrevues. Elle écrit :

N° 20, ce 3 octobre.

« Je sens parfaitement les raisons données pour retarder l'entrevue. Les inconvénients qui ont été éprouvés avant-hier prouvent combien notre position est désagréable en tous points.

» Je désire pourtant beaucoup que le moment où je pourrais parler à ces messieurs ne soit pas trop différé. Il me semble qu'il est intéressant de se parler promptement sur plusieurs points. Sans y mettre de l'imprudence, je vais m'occuper des moyens pour assurer leur arrivée jusqu'à moi et me donner aussi la liberté d'être enfermée chez moi sans que cela paraisse extraordinaire à ceux qui m'entourent.

» Il n'a été question que dans le public que le Roi dût aller demain à l'Assemblée. Le Roi n'a entendu parler de rien. Personne n'est venu lui en parler. Il me semble que ce qu'il y a à dire à cette ouverture est d'une telle importance qu'il faudrait au moins avoir le temps de s'en occuper. Ces messieurs m'ont promis leurs idées là-dessus; je les attends avec impatience.

» Je charge le porteur de cette lettre d'expliquer le seul moyen que je crois praticable pour arriver chez moi, et je persiste à dire que le plus tôt sera le mieux. »

La réponse, portant aussi le n° 20, est du lendemain 4 octobre.

« Pénétrés de la nécessité que le Roi et la Reine aient un plan fortement conçu et qui, suivi avec consistance, soit propre à assurer le succès, nous ne sommes pas arrêtés par les inconvénients que présente encore le moyen qui nous est indiqué pour nous rendre chez la Reine. La réflexion sur la sixième di-

vision, aujourd'hui de service[1], nous paraît juste et nous pensons avec la Reine que demain serait plus favorable. Ainsi à sept heures et demie nous nous rendrons, avec la personne qui nous a remis le billet, chez la Reine.

» Nous nous occupons du discours du Roi pour l'ouverture de l'Assemblée[2]. Toutes les raisons paraissent se réunir pour que le jour que le Roi indiquera ne soit pas avant vendredi ou samedi. Nous renvoyons à la conversation que nous espérons avoir avec la Reine, ce que nous aurions à lui dire de plus sur les différents objets qui doivent fixer son attention. »

L'entrevue eut lieu et fut suivie de plusieurs autres. Barnave semble même avoir été souvent admis seul, à en juger par ce billet :

« Je n'ai point oublié les dernières paroles de la Reine dans notre seconde conversation. J'ai d'autant plus de raison d'y donner foi que tout ce qui s'est passé depuis annonce de la part de la Reine une résolution constante. Aussi, je suis plein de confiance dans son courage et sa sincérité.

» La conduite qu'on a suivie depuis l'acceptation a déjà épargné bien des malheurs à la France, bien des dangers à la royauté. Si l'on y persiste on triom-

1. Cette division préposée à la garde des Tuileries était probablement moins sûre que celle du lendemain.
2. Législative.

phera de tous les obstacles; on essuyera des orages, le bien ne se fera qu'avec lenteur, mais on y arrivera par une marche sûre fondée sur la confiance publique... »

A partir de ce moment, cachés dans les coulisses, Barnave et Alexandre Lameth, aidés d'Adrien Duport, dirigent le ministère des Girondins dit ministère des Feuillants.

Peu de jours après la première entrevue avec Marie-Antoinette, Louis XVI se rend à l'Assemblée Législative, où il déclare qu'il « faut qu'entre le corps législatif et le Roi il règne une constante harmonie et une confiance inaltérable ». Toute la salle applaudit et les cris de *Vive le Roi!* retentissent. Le discours avait été soufflé par Barnave. La Reine continue à adopter ses opinions et à les faire adopter au Roi.

Fersen, qui à Aix-la-Chapelle travaille pour le congrès et la coalition des puissances contre la Révolution, n'y comprend plus rien. Il écrit à la Reine le 10 octobre :

« Comptez-vous vous mettre sincèrement dans la révolution et croyez-vous qu'il n'y a aucun autre moyen? Enfin, voulez-vous être aidés ou voulez-vous qu'on cesse toute négociation avec les Cours? »

Et à la réponse qu'elle suit les conseils de ceux qui sont le mieux à même de l'aider à ramener l'ordre et la tranquillité, il réplique le 13 octobre :

« Que votre cœur ne se laisse pas aller aux enragés, ce sont des scélérats qui ne feront jamais rien pour vous ; il faut s'en servir et s'en méfier. »

Dans son for intérieur la Reine n'était peut-être pas loin d'être de son avis, mais elle savait que sans leur aide la monarchie était perdue et la guerre certaine avec l'étranger. Si pour éviter un tel malheur il lui suffisait de hurler avec les loups pourquoi ne le ferait-elle pas? C'est son intérêt et l'intérêt du Roi en même temps que celui de la France qu'elle considère. Elle répond à Fersen le 19 octobre :

« Rassurez-vous, je ne me laisse pas aller aux enragés, et si j'en vois et que j'ai des relations avec quelques-uns d'eux, ce n'est que pour m'en servir. »

Les entrevues étant toujours difficiles et dangereuses, elles ne pouvaient guère être fréquentes. La correspondance continue donc aussi active que par le passé. Le 13 octobre, la Reine écrit à ses conseillers :

« D'après la conversation que j'ai eue avec vous hier, dont une partie portait sur les dangers des émigrations et combien il était nécessaire que s'il y avait à faire quelque chose sur cela, les démarches vinssent du Roi lui-même et non de l'Assemblée, nous avons pensé tous deux [le Roi et moi] qu'une proclamation ne pourrait qu'être utile pour éclairer tous les Français sur les vraies intentions du Roi. Celle que je copie ici me paraît être bien, d'autant

plus qu'elle rentre absolument dans le sens de la lettre aux princes qu'on m'a lue et qu'on m'a laissée hier. On pourrait même, à la fin de cette proclamation, ajouter un mot pour constater que le Roi a écrit aux princes ses frères, sans pourtant rendre cette correspondance publique, ce qui ne serait ni décent ni convenable. Le Roi en parlera ce soir au conseil et montrera à ses ministres ce projet. Peut-être ceux-ci en parleront-ils à ces messieurs, mais j'ai toujours voulu qu'ils eussent promptement ce papier, pour que, s'ils avaient des observations à me faire, je puisse les recevoir à temps pour les faire observer. Je crois que ce parti est bon. Il faut le prendre promptement car, je répète toujours, il faut vis-à-vis du public se donner le mérite des choses et non se les laisser imposer et se laisser prévenir par l'Assemblée. Je crois que si l'on se décide pour cette démarche il faudrait même éviter qu'elle soit connue d'avance, et, le conseil une fois au courant, le secret sera difficile à garder. Je prie donc ces messieurs de me renvoyer le papier avec leurs réflexions demain s'il est possible.

« J'attends aussi les papiers que M. B[arnave] m'a promis avant son départ, et j'espère qu'il n'oubliera pas pendant son absence la fin de notre conversation. Aucune méfiance ne peut exister entre nous. »

Mais Barnave n'est pas parti, au moins ce départ est encore ajourné et les conseillers de la Reine con-

tinuent à agir de concert et à écrire collectivement. Ils sont enchantés du projet dont leur parle la Reine et répondent :

N° 22, ce 14 octobre.

« La proclamation est bien conçue ; l'expression est noble et simple et le ton parfaitement approprié aux circonstances. Elle sera d'un grand effet. La Reine verra qne les légers changements qu'on lui propose n'ont pour objet que de donner au caractère paternel et sensible de cette pièce le ton grave et soutenu qui convient à un acte public et gouvernemental, tel qu'est une proclamation. Quelques-unes aussi sont indispensables pour que cet acte qui sera public, entrant dans la situation et les sentiments de ceux à qui il est adressé, conserve ainsi le caractère constitutionnel.

» Le sentiment qui a donné l'idée de faire cette pièce et qui l'a dictée rendra la paix à la France, affirmera la monarchie et assurera à ceux qui l'ont conçue cette affection profonde et universelle qui est la base solide de l'autorité comme la récompense la plus douce à ceux qui l'exercent.

» Par les démarches publiques et particulières du Roi et par la nécessité même qui les presse, il est vraisemblable qu'un grand nombre d'émigrants rentreront en France sous peu. Combien n'est-il pas important que ce bienfait public soit attribué à la

proclamation du Roi? Il est donc nécessaire qu'elle paraisse le plus tôt possible.

» La Reine recevra sous peu de jours les papiers qui lui ont été annoncés dans la dernière conversation. Ses dernières paroles ne peuvent pas être oubliées. »

Enfin la proclamation est publiée, les lettres aux princes sont envoyées. Mais le résultat est loin de répondre aux espérances des conseillers de la Reine. Les princes refusent avec hauteur d'obéir et de rentrer, affirmant que le Roi n'est pas libre, que loin de trahir la bonne cause il est contraint par ceux qui le tiennent prisonnier à Paris de dire le contraire de ce qu'il pense. C'est à cette pensée secrète qu'obéiront ses frères en traitant comme non avenues ses démarches ostensibles. Et le public en France, comme les émigrés à l'étranger se laissent persuader par les chefs des républicains d'une part, les chefs de l'émigration de l'autre, que le Roi joue un double jeu ; que, tout en désapprouvant ouvertement l'émigration et les projets d'intervention européenne, il les encourage en secret. Et l'émigration, au lieu d'être arrêtée, redouble, en raison des fureurs populaires qu'excite à Paris cette persuasion, et des attentats contre les nobles et le pillage des châteaux qui se multiplient en province.

Furieux alors de voir leurs calculs déjoués, leurs espoirs déçus, les conseillers de la Reine s'en pren-

nent à elle, prétendant que l'on n'avait pas tenu suffisamment compte des rectifications et des amendements qu'ils avaient faits au projet de proclamation qui leur avait été soumis. Ils en veulent surtout à M. de Montmorin qu'ils accusent d'avoir méconnu leurs idées et d'avoir agi avec mollesse et incertitude.

Il est impossible de juger en quelle mesure ces reproches étaient fondés, aucun document dans le dossier n'indiquant la teneur des modifications qu'aurait subi ce projet de proclamation, que les conseillers de la Reine avaient commencé par trouver excellent, déclarant que l'expression en était « noble et simple et le ton parfaitement approprié aux circonstances » que l'effet en serait très grand, le sentiment qui le dictait devant « rendre la paix à la France ». En quoi cet acte avait-il été changé pour mériter la désapprobation qu'éveilla tout à coup chez les conseillers de la Reine sa publication? La lettre qu'ils lui écrivent le lendemain de cette publication est un vrai réquisitoire contre elle et le Roi, contre les ministres et M. de Montmorin surtout. Ils accusent le Roi de subir des influences occultes, et les ministres de le laisser s'engager dans une voie qui n'est pas celle qu'ils avaient conseillée.

N° 22, ce 18 octobre.

« Nous adresserons demain à la Reine une lettre très étendue et très sérieuse. Il est aujourd'hui trop certain que le Roi écoute des conseils qui le conduisent à sa perte. Avant de nous éloigner nous dirons une dernière fois la vérité.

» M. de Montmorin, dont les moyens, l'esprit et le caractère sont absolument au-dessous des circonstances, égaré lui-même par des conseils pervers, engage le Roi dans une conduite incertaine, lui prête un langage ambigu, accompagne tous ses actes de restrictions et de réserves, qui déjà ont altéré la confiance et bientôt l'anéantiront complètement, qui finiront par laisser le Roi sans crédit et sans partisans, à la merci des différentes factions prêtes à s'unir contre lui.

» L'événement a justifié les succès que nous avions promis; l'avenir les eût confirmés, si l'on avait voulu continuer à suivre un système clair et décidé. Avec la marche à laquelle on s'abandonne, l'avenir ne justifiera que trop les malheurs que nous avons prédits. Les circonstances sont trop fortes pour qu'on croie pouvoir les dominer et diriger le mouvement public avec les moyens d'une petite politique et une conduite indéterminée, sans caractère et sans physionomie.

» Dans les moments de Révolution tout est décisif.

Il n'est plus de moyens de gouvernement lorsque des actes émanés personnellement du Roi tendent à lui ravir ce caractère imposant de franchise et de loyauté qui est la base de sa dignité et de sa puissance. Si le Roi s'abandonne aux conseils qui l'ont égaré depuis deux ans, les mêmes causes ramèneront les mêmes effets. »

La Reine est indignée de ces reproches. Cette accusation d'avoir manqué de franchise et de loyauté la blesse surtout, attendu qu'elle a tout fait pour suivre les conseils qu'on lui a donnés, pour les faire suivre au Roi, que tous les documents ont été soumis à l'appréciation de ses conseillers, leur rédaction même arrêtée de concert avec eux.

Elle répond :

N° 23, ce 20 octobre.

» Quand j'ai commencé ma correspondance avec ces messieurs j'y ai mis toute la franchise. Je la mettrai toujours en tout, parce que tel est mon caractère. Il ne varie jamais. J'ai cru en me rapprochant des trois hommes qui ont montré le même caractère que nous pourrions encore faire le bien. J'ai dans cette intention sacrifié tous mes préjugés, l'éloignement même que devait m'inspirer une telle action ; et cela dans un seul but : le bonheur du Roi et de son peuple. Les deux sont trop étroitement liés ensemble pour que jamais on puisse les séparer.

» Aucun regret, aucune arrière-pensée n'accompagnait mes démarches. J'y voyais un devoir, et cette idée me suffisait. C'était aussi le seul parti à prendre. Si j'en avais vu un meilleur je l'aurais adopté avec la même confiance, la même fidélité, car je ne sais pas agir à demi.

» Quand par caractère on est accoutumé à juger les choses de sang-froid, rien ne surprend. J'ai prédit à M. Barnave dans notre dernière conversation une partie des choses qui arrivent dans ce moment : que les princes et les émigrants n'obéiraient pas. Cela devait être. Quant à moi, je ne puis me faire aucun reproche, ayant employé tous les moyens que j'ai cru possibles pour opérer le bien. Depuis l'acceptation du Roi notre marche est si bien tracée, qu'en la suivant exactement elle n'est ni embarrassante ni propre à nous exposer au moindre reproche. On ne peut rien nous imputer. »

La réponse des conseillers de la Reine à cette lettre est une plaidoirie à l'appui de leurs accusations. Malgré sa longueur excessive (16 pages de cette même écriture nette et serrée), je la cite à peu près en son entier, éliminant seulement de courts passages qui ne sont que des répétitions évidentes de choses déjà dites :

Ce 19 octobre.

« La proclamation dont l'effet pouvait être très important, ne produit qu'une impression faible et douteuse, parce qu'on s'est refusé *aux changements indispensables pour lui donner le caractère constitutionnel et le ton ferme et soutenu qui convenait à un acte de cette nature* [1]. Cependant, dans les rédactions que nous avons présentées au Roi, nous avons toujours conservé sa dignité et nous avons éloigné l'exagération comme un défaut de vérité et de convenance. Mais lorsqu'on tombe dans l'excès contraire, qu'on perd son caractère constitutionnel pour prendre un caractère ambigu, on s'expose à réveiller la méfiance, on refroidit ses nouveaux partisans, on anime la résistance en lui donnant l'espoir, on s'achemine insensiblement vers une situation bien fâcheuse, celle où l'on a successivement perdu la confiance de tout le monde et où l'on n'a plus d'amis.

» La lettre aux commandants des ports contient plusieurs phrases qui ressemblent trop à des réserves et qui donnent au public le droit de soupçonner des projets contraires. La lettre par laquelle le Roi a notifié son acceptation aux États de Hollande et qui se trouve dans les journaux, renferme une phrase qui justifie toute espèce de méfiance. Ces écrits ne présentent pas cette expression franche, cette inva-

1. Souligné dans l'original.

riable volonté de suivre la route qu'on a adoptée, qui caractérise les premières démarches du Roi et qui lui avait valu tant de succès.

» Comment le Roi pourrait-il parler avec dignité et gouverner avec rigueur dans l'intérieur du royaume lorsque ses actes à l'extérieur annoncent une résolution douteuse, et lorsque dans le langage qu'il adresse à ceux qui quittent leur pays et qui manifestent ouvertement l'intention d'y porter la guerre, il n'y a pas une seule phrase de fermeté? Comment tentera-t-il d'exercer son droit de refus sur un seul décret de l'Assemblée s'il n'a pas la confiance de la nation, et comment pourrait-il obtenir cette confiance lorsque dans les paroles qu'il adresse soit aux marins qui quittent leur poste, soit aux autres émigrants, à ceux en un mot que nous avons le droit de regarder comme nos ennemis, il semble que la nécessité le restreint avec nous et que son cœur est avec eux.

» Cependant il est constant que les amis du Roi sont ici et que ses ennemis sont au dehors, qu'on ferait tout par la confiance du peuple, et qu'après l'avoir perdue il ne restera pas une ressource réelle.

» Depuis deux ans on travaille chaque jour à détruire la royauté en s'obstinant à lier sa cause avec celle d'un parti de mécontents. Si la même conduite se renouvelle, on reverra les mêmes malheurs. Mais les plus faibles rechutes sont plus dangereuses que les maladies les plus graves. La royauté ne peut plus

recommencer à subir de telles épreuves; il faut se résoudre à suivre sans partage et sans interruption le système qui l'a déjà sauvée et la conservera, ou bien il faut renoncer à la monarchie.

» Peut-être la Reine trouvera-t-elle ce langage exagéré lorsqu'il n'est motivé que par quelques actes auxquels on paraît ne pouvoir reprocher que des fautes de nuances. Mais ces fautes sont graves parce qu'elles présentent au public un système différent de celui qui avait d'abord obtenu sa confiance. Les aristocrates en profitent pour répandre que le Roi est au fond du cœur avec eux, et par là ils gagnent des partisans et se fortifient dans leur résistance. Les différentes factions en profitent aussi pour insinuer des soupçons, pour décrier le gouvernement et reprendre leur crédit.

» Aucune faute n'est indifférente lorsqu'on est environné d'ennemis si actifs et si habiles à s'en emparer. Cependant ces actes sont encore moins importants en eux-mêmes que les sentiments secrets qu'ils indiquent et l'avenir qu'ils font prévoir.

» On recommence à se livrer à une marche incertaine et irrésolue; on augmentera les soupçons, on perdra toute dignité, parce qu'il n'y en a que dans la fermeté de conduite et dans la franchise de langage; on aliénera le peuple même en faisant tout pour le séduire, tandis qu'on aurait été son idole si l'on eût voulu s'occuper seulement de le rassurer. On

ne reconquerra pas le parti contraire parce qu'il n'est plus possible de le ramener qu'en lui imposant sa volonté.

» Des circonstances aussi graves ne peuvent être dominées par une politique faible et incertaine. Quand le pouvoir a besoin d'être régénéré par le respect, la confiance et l'amour, tout ce qui efface la physionomie, tout ce qui laisse l'opinion douteuse est du poison lent qui la mine et la détruit. Dans un temps de révolution tous les esprits sont émus; les moyens francs et décidés réussissent seuls; ils sont faciles à découvrir, simples à exécuter, mais ils exigent une volonté ferme, et c'est ce qui n'existe pas.

» M. de Montmorin perdra le Roi ; ce ministre absolument au-dessous des circonstances, incapable de les juger, ne pouvant apercevoir ni les moyens de succès qu'elles donnent, ni les dangers auxquels une autre conduite expose, ne pouvant peut-être même pas considérer les intérets du Roi et de l'État indépendamment de ses vues particulières; il paraît être conduit en ce moment par un Américain nommé *Maurice*, homme à qui la nature a donné, avec un certain esprit, le caractère et le jugement les moins propres à conduire des affaires, et qui d'ailleurs est dans l'ignorance la plus complète des moyens de gouvernement appropriés à la nation française et à notre constitution.

» Par quelle bizarrerie M. de Montmorin, qui dans

un moment où le désordre était au comble fit écrire aux Cours étrangères cette lettre si ridicule par son exagération, peut-il, aujourd'hui, que le Roi se lie si franchement à la constitution, notifier son acceptation dans un style qui exprime bien plutôt des réserves et des projets ultérieurs qu'une résolution sincère? Pourquoi lui qui était si faible et si disposé à céder dans un temps où il était simple et naturel de défendre le terrain, paraît-il se nourrir de regrets et s'occuper de spéculations chimériques aujourd'hui que la paix est faite et qu'il s'agit non pas de recommencer la guerre mais de cultiver et de faire valoir ce que l'on a?

» Le terrain de la constitution est fécond, à la vérité il n'est pas encore défriché, et ce travail aurait besoin de mains plus fortes et plus habiles. Mais comment un ministre qui trouve la tâche au-dessus de ses forces[1] se croit-il tout à coup assez fort pour se jeter par des sentiers inconnus, dans de nouvelles aventures? L'on ne sait ni défendre ni faire valoir le pouvoir que l'on a, et l'on se croit capable de concevoir des projets et d'entreprendre des conquêtes. Les destins d'un grand empire ne peuvent être conduits avec une telle insouciance. Nous le répétons : M. de Mont[morin] perd le Roi.

» Si le Roi et la Reine éprouvent une trop grande

1. M. de Montmorin demandait depuis quelque temps à se retirer.

répugnance dans le choix de l'homme que nous leur avons proposé de mettre à sa place, il faut en chercher un autre, pourvu qu'il soit constitutionnel. Mais il faut apercevoir et faire cesser le principe du mal avant qu'il ait empiré. Le Roi ne peut conserver la confiance et l'autorité dans le parti national que par une conduite constante et ferme. Si des démarches successives paraissent annoncer un système contraire, s'il parvient à se faire considérer comme un adversaire secret par le parti constitutionnel, formé de la nation presque entière, et qui ne demande qu'à l'honorer, à croire en lui, il ne restera plus aucun moyen de le défendre, de relever une seconde fois la royauté.

» La confiance que le Roi aura repoussée se portera vers l'Assemblée et le parti anti-royaliste dominera; il nous plongera dans l'anarchie. Et quand la nation sera lasse de ces désordres, qui nous répond que la révolution ne finira pas par un accommodement entre la République et l'aristocratie, car tout véritable aristocrate est républicain au fond de son cœur, ou bien par mettre la monarchie dans d'autres mains, car un changement de dynastie est un moyen usuel dans les révolutions pour régénérer le pouvoir.

» Quant à nous, notre caractère ne peut se réconcilier avec des demi-mesures et une demi-confiance. Nous avons trop vu qu'avec cette marche on ne

peut que se dégrader et se détruire. Il est en nous de mettre en ce que nous entreprenons un courage que rien n'arrête, une résolution et une fidélité invariables. Mais il est impossible de se livrer ainsi si l'on ne part d'un point fixe et sur lequel on puisse compter comme sur soi. Nous ne le dissimulons pas, dans une telle situation de choses, nous croyons qu'il vaut mieux cesser dès ce moment de correspondre avec la Reine que d'attendre une époque où ce parti deviendrait aussi plus pénible. La Reine ne nous accorderait pas l'estime qui nous est due si elle croyait qu'en cessant de correspondre avec elle nous puissions changer de principes et de sentiments. Les nôtres sont invariables. Nous avons pu nous trouver avec le Roi sans sacrifier notre attachement à la liberté, et nous pourrions nous trouver dans l'opposition sans être moins attachés aux prérogatives constitutionnelles du Roi. Nos amis dans la législature suivront la même marche, et comme ils sont dans leur parti ce qu'il y a de plus ferme et de plus prononcé, comme tout ce qui a du caractère commence à se lier à eux par sympathie, il est vraisemblable que si la monarchie ou la constitution se trouvent exposées à des dangers réels, ils en seront encore les sauveurs.

» Si contre le penchant de la nation qui veut se fier à son Roi, contre le mouvement universel des esprits qui veut que la révolution finisse, contre la

faiblesse de la législature qui aura incessamment besoin de s'appuyer sur le Roi, ils ne lui restituent la force dont il sera dépouillé, si malgré tant d'avantages on parvient à entraîner le Roi dans des fautes qui rendent sensibles pour tous les dangers que nous aurons prédits, — alors nous serons prêts à employer encore nos moyens dans la même direction, s'il est encore possible d'y faire le bien, et nous aurons prouvé une fois de plus que les hommes d'un caractère prononcé ne sont réellement à leur place que dans le moment du péril. »

Avec une simple et noble grandeur, la Reine se contente de relever, dans sa réponse, ce qu'il y a de faux et de controuvé dans ces accusations.

Ce 21 octobre.

« Je n'ai jamais refusé ou craint d'entendre la vérité. J'ai toujours su gré, au contraire, à ceux qui cherchaient à me la faire connaître. Mais lorsque, après un plan adopté d'un commun accord, une marche suivie avec constance de ma part depuis quatre mois, ces messieurs viennent me dire, sans le moindre motif apparent, sans que je me sois une seule fois refusée de suivre leurs avis, qu'ils préfèrent s'éloigner de moi et de nos affaires, qu'ils me parlent de l'inutilité pour eux de continuer cette correspondance, j'avoue franchement que je ne puis trouver

dans cette démarche de leur part ni le caractère de générosité que je me plaisais à leur reconnaître, ni ce désir de servir le bien public que je croyais trouver en eux. Je ne contesterai pas qu'il n'y eût peut-être du vrai dans certaines des réflexions qu'ils me soumettent dans leur longue lettre. Mais il ne s'agit pas d'un seul ministre mais de tout un ministère au-dessous de sa tâche. Ne l'ai-je pas dit maintes fois ? Par la petitesse de son esprit, l'étroitesse de ses moyens, il est incapable de servir la politique du Roi. Il ne songe qu'à se soutenir lui-même, fût-ce même au détriment des affaires de l'État. Ce n'est pas comme cela qu'on mène un grand royaume, surtout dans des moments de crise comme ceux que nous traversons. C'est le résultat du décret si impolitique de l'Assemblée sur le ministère.

» Il est fort peu juste d'en attribuer les effets à notre manque de franchise au Roi et à moi. »

En ceci les correspondants de la Reine ne peuvent s'empêcher de lui donner raison, tout en expliquant que c'est leur dévouement pour elle qui est cause de l'émotion qu'ils ressentent et de la force de leur langage. Ils répondent le même jour.

Ce 21 octobre.

« Nous n'avons soupçonné la Reine ni de manquer

de franchise, ni d'être la cause du mal, puisque nous en désignons l'auteur. Si nous avions cru qu'elle s'aveuglait sur son importance et qu'elle ne s'y opposait pas avec assez d'énergie, la dernière proclamation n'en est-elle pas la preuve?

» On entraîne le Roi dans une conduite qui le perd; nous sommes dans l'impuissance d'y résister; pouvons-nous rester impassibles? La Reine ne saurait donner trop d'attention à la situation où elle se trouve. Si nous avons été trop fortement émus, l'intérêt que nous prenons à elle n'y a pas eu moins de part que l'intérêt même de l'État. On entraînera le Roi dans une suite de fautes dont elle sera la première victime.

» La Reine a nommé encore M. de Ségur dans sa dernière conversation. Il faut poursuivre cette idée. M. de Ségur, quelque raison de circonstance qu'il puisse y avoir contre lui, est un homme d'esprit et n'acceptera pas la place s'il ne veut pas se prononcer. Or, pour que la marche du gouvernement soit claire et prononcée, il n'y a pas de danger possible si la conduite est ferme.

» Quant à la nôtre, elle est nécessitée par les seules raisons que nous avons développées hier. Mais notre volonté, notre but et nos sentiments ne peuvent pas changer. La confiance que nous a accordée la Reine nous impose le devoir de lui faire connaître la vérité. »

Ainsi qu'elle l'avait dit, Marie-Antoinette n'avait pas peur qu'on la lui dise, cette vérité. Elle en avait elle-même l'intuition, et elle sentait que tous ses efforts pour concilier les influences contradictoires qui se heurtaient et se combattaient autour d'elle étaient loin d'aboutir et que la situation s'aggravait.

XI

REPRISE DES RAPPORTS ET NOUVEAUX DISSENTIMENTS

Indignée et profondément découragée, à la suite de ces injustes récriminations de la part de ses conseillers, Marie-Antoinette laisse passer quelque temps sans écrire.

C'est Barnave qui reprend la correspondance. Il écrit en date du 3 novembre :

« Le temps qui s'est écoulé depuis le dernier billet de la Reine a fait naître quelques incidents, sans devoir rien changer au plan de conduite.

» Il devient plus important, plus pressant que jamais de se populariser par des actes extérieurs, et le public commence à dire que le Roi change de sentiment et qu'il se repent aujourd'hui de tout ce qu'il a fait après son acceptation. Comment le public ne le

penserait-il pas si, tandis que les deux factions extrêmes s'empressent de l'insinuer, les démarches du Roi et de la Reine ne tendent pas à le détruire.

» L'état de désordre qui existe ne peut se prolonger. L'opinion, frappée par les fautes qui se commettent chaque jour et par les événements qui se pressent, forcera bientôt une crise et nous conduira à une manière de gouverner plus ferme et plus régulière. Mais cette crise sera-t-elle pour ou contre le Roi? Lui donnera-t-elle avec la majorité de l'Assemblée l'accroissement de pouvoir qu'il peut obtenir sans sortir de la constitution, ou mettra-t-elle au contraire cette autorité dans les corps administratifs, dans les comités de l'Assemblée? C'est ce qui sera décidé par la direction de l'opinion, et cette opinion ne peut être menée que par le degré de confiance et d'amour qu'il dépend du Roi de s'attirer.

» Les émigrants ne sont presque plus rien : il faut par tous les moyens possibles achever de dissiper cet objet d'effroi. Quand on sera tranquille sur le dehors on sera obligé de s'occuper de l'intérieur et c'est là que le Roi a tout l'avantage.

» Ce que M. de Montmorin a rapporté des instructions du Roi relativement à la Suède a suffi pour exciter l'enthousiasme [1]. Le peuple veut être pour le Roi, mais il ne le voit jamais, il n'en entend parler

1. Allusion aux démarches faites auprès du roi de Suède par Fersen et Breteuil.

que par ses ennemis, rien ne lui rappelle sa présence.

» M. de Luz, très agréable jeune homme, connu de la Reine et patriote, désirait être employé dans la garde. Il a été chez M. de Brissac qui l'a fort bien reçu, mais dit ne pouvoir s'occuper de cela sans connaître les intentions de ses parents, et il lui a à peu près fait entendre qu'il serait mieux à Coblentz. Voilà l'histoire qu'on raconte! Il y en a cent, il y en a mille comme celle-là. Ainsi s'écroulera la monarchie, qu'on relèverait aussi facilement avec des mots, des sourires, joints à une intuition claire et dont personne n'eut la possibilité de douter.

» J'ai décidé les colons[1] à présenter au Roi une adresse que je leur ai fait parvenir, ce qui n'est connu que de deux d'entre eux, de la discrétion desquels je suis sûr. Il est important que le gouvernement mette dans cette affaire une grande activité, soit pour le commerce et les colonies, soit pour éloigner les soupçons dont on pourrait en faire l'objet quand l'événement sera connu. Car on peut être incertain sur la nature de ce malheur, mais on ne peut douter qu'il ne soit très grave.

» L'arrivée de madame de Lamballe est une raison de plus pour engager la Reine à aller au spectacle. Il le

1. Les colons de Saint-Domingue contre lesquels s'étaient soulevés les nègres et les mulâtres. Les massacres et les dévastations dans les plantations perpétrés par ceux-ci, restés impunis, amenaient la perte de la colonie.

faut avant que la nouvelle des colonies soit confirmée.

» Il faut avoir la force de repousser la tristesse dont on est assailli. C'est du courage dont on s'armera pour vaincre les premiers obstacles, pour poursuivre le système qu'on a adopté, pour en convaincre tous les esprits que dépendra l'avenir.

» L'ancien régime est détruit, les biens du clergé sont dispersés, la noblesse anéantie, non par le décret du 19 juin mais par ceux du 4 août et par sa folle et ruineuse croisade. La nation demeure entre la République et le Roi. Pour le Roi est le vœu public, l'opinion de tous les hommes sensés, la constitution, la marche naturelle des choses ; contre le Roi, les fautes du gouvernement et une malheureuse habitude de découragement, de langueur et d'apathie. »

Il n'y avait ni langueur ni apathie de la part de Marie-Antoinette, mais le doute et la désillusion qui commençaient à l'envahir. Cette tristesse qu'on lui disait de combattre et qu'elle ne parvenait pas à vaincre, était causée par l'effondrement de ses espérances de tout sauver par la conciliation et l'acceptation de la constitution. Elle voyait le parti républicain gagner en force et en popularité et devenir plus arrogant et plus tyrannique de jour en jour. Le peuple, travaillé par les sections, prenait fait et cause pour les chefs révolutionnaires, qui dominaient la situation et étaient maîtres de la rue.

Les constitutionnels devenaient de plus en plus

faibles à l'Assemblée. Girondins, Jacobins et députés du centre semblaient vouloir s'unir pour écraser les constitutionnels et détruire la monarchie. De tous côtés des efforts étaient faits pour reprendre le mouvement révolutionnaire et lui imprimer une marche plus rapide. Ceux qui aspiraient à l'ordre et à la tranquillité, traités de réactionnaires, étaient réduits au silence par la peur.

Et pourtant le roi avait consciencieusement tenu les engagements qu'il avait pris en acceptant la constitution. Louis XVI en avait appris le texte par cœur et s'appliquait à y conformer exactement sa conduite, mettant à cela toute la minutie de son caractère méticuleux et précis. Il ne cherchait pas à reprendre ce qu'elle lui avait enlevé, mais il n'entendait pas non plus céder une parcelle de ce qu'elle lui avait laissé. Il avait choisi comme ministres des hommes appartenant au parti du centre gauche de l'Assemblée, c'est-à-dire des constitutionnels. Il les avait laissé libres d'agir selon leurs vues et leurs convictions. A l'œuvre, Marie-Antoinette les trouvait faibles et mous, mais c'était les hommes du parti, il fallait les accepter. Et voilà que ses conseillers, des constitutionnels de la première heure, les accusaient maintenant d'impéritie, trouvaient que les ministres constitutionnels du Roi l'entraînaient à des mesures inconstitutionnelles et réactionnaires. Ils accablaient surtout le pauvre Montmorin, qui ne demandait qu'à s'en aller, d'amers

reproches, le désignant comme l'auteur de tout le mal.

C'est que les choses étaient arrivées au point que ni le Roi ni ses ministres n'avaient grande influence sur la marche des événements. Tout le pouvoir était passé entre les mains des municipalités et des clubs. A Paris les Jacobins régnaient et le maire et les sections gouvernaient. Le roi n'était rien; ses ministres peu de chose.

Cependant Marie-Antoinette avait compris que l'éloignement de Montmorin des Affaires étrangères s'imposait. Sommé de rendre compte à l'Assemblée de la façon dont les puissances avaient accueilli la communication de l'acceptation de la constitution par le Roi, il n'avait pas eu grand'chose à en dire et son rapport avait été fort mal reçu. Il insistait pour que sa démission fût acceptée.

Marie-Antoinette propose alors à ses conseillers de renouveler ses démarches auprès de M. de Ségur. Mais M. de Ségur persiste dans son refus. D'un autre côté madame de Staël intrigue pour faire entrer M. de Narbonne au ministère de la Guerre.

La Reine écrit :

N° 27, ce 4 novembre.

« Le porteur vous dira tout ce qui s'est passé avec M. de Narbonne. Il est clair que son attitude n'est que le résultat de quelque intrigue, dont M. de Nar-

bonne lui-même ne se doute peut-être pas. Au reste, s'il avait d'autres prétentions il ne sera pas content de moi. Je lui ai dit que, pour parler franchement, je trouvais que son zèle et l'attachement qu'il nous témoigne seraient infiniment plus utiles à la place qu'il occupe en ce moment[1].

» Je sens fort bien la nécessité de nous montrer, ainsi qu'on me le recommande. Je tâche d'en trouver les moyens et profiterai de toute occasion. Mais pour le spectacle je suis trop consternée des calamités arrivées aux colonies. Je n'aurais pas le cœur d'y aller. Notre présence au spectacle en ce moment ne serait ni convenable ni décente.

» Je vais parler à M. de Brissac. C'est un galant homme et un homme qui nous est attaché, mais il a manqué d'esprit et de tact.

» Je cherche un candidat pour le ministère des Affaires étrangères. Le nom de M. Orelli m'est venu à l'esprit. Je ne le connais pas, mais d'après ce qu'on m'a dit il aurait les capacités voulues et n'aurait rien marqué dans la révolution qui puisse l'éloigner de cette place. »

1. Maréchal de camp. Nommé à ce poste par l'Assemblée, il n'avait accepté que lorsque le Roi eut accepté la constitution.

Barnave lui répond :

N° 27, le 25 novembre.

« Cette affaire de M. de Narbonne a été conduite avec une étourderie qui ne peut s'expliquer que par le caractère de la personne qui a le plus d'empire sur lui [1]. Il paraît qu'on a dit à la Reine qu'on était sûr du Conseil, et au Conseil qu'on était sûr de la Reine. Le motif de confiance était, je crois, une conversation dans laquelle la Reine a témoigné de la bienveillance pour M. de Narbonne et une secrète idée qui possède la même personne, que celui qui a subjugué son cœur ne peut pas rencontrer d'obstacle. Au reste, quelque peu propre que paraisse M. de Narbonne à remplir la place qu'il désire, la Reine pensera sans doute que cette affaire doit être conduite de manière à ne pas le désobliger, et qu'il faut autant qu'il est possible éviter de la part de sa société un ressentiment, qui, peu important dans d'autres circonstances, serait fâcheux dans ces moments de crise, où il est nécessaire de mettre pour soi tout ce qui a quelque part au mouvement public. La confiance qu'il inspire à la Reine à la tête de la force publique est un indice favorable pour le faire passer à des fonctions plus importantes lorsqu'il sera moins nécessaire à celles qu'il remplit. Il est aussi bon que la façon dont il s'exprime sur la Constitution et sur les

1. Madame de Staël.

dispositions constitutionnelles du Roi soit généralement répandue, et la renommée aux cent voix elle-même ne répandrait pas plus vite une nouvelle que la personne pour laquelle il semble n'avoir aucun secret. Je dois même, avant de finir sur cela, rappeler à la Reine qu'il est indispensable de renfermer dans son cœur ses sentiments sur La Fayette. Il est haï par cette société, et quelques mots que la Reine en a dits à M. de Narbonne dans la première conversation n'ont été ignorés de personne.

» M. de La Fayette est le seul homme en France qui pourrait en montant à cheval trouver à former un parti contre le Roi. Je l'en crois fort éloigné et j'espère que par nos liaisons et surtout par le grand ascendant que M. du Port a sur lui, nous déterminerons toujours sa conduite. Je dois même, pour entretenir ces liens, aller le visiter dans sa retraite. Mais rien n'influera aussi puissamment sur lui que les dispositions que la Reine marquera, et il est dans son caractère d'être aussi facilement conduit par la confiance qu'on lui témoigne qu'impossible à diriger par toute autre considération.

» Quant au remplacement du ministre[1], il me semble qu'on pourrait sans inconvénient attendre encore quelques jours ; toutes les informations que j'ai prises sur M. de Barthélémy sont favorables. Je ne

1. Des Affaires étrangères.

crois pas qu'il eût, comme M. de Ségur, l'avantage d'être très versé dans les affaires, mais il serait sujet dans son département à moins d'attaques et de soupçons. Ce choix n'étant pas d'un homme de Cour serait dans l'esprit de la constitution, et je ne crois pas qu'il fît tort à la considération extérieure. Cependant, selon moi, tout invite à suspendre cette nomination de deux ou trois jours. Je n'ai aucune notion sur M. Orelli. La confirmation des nouvelles des colonies arrivées hier ne permet plus le spectacle ; il faut chercher d'autres occasions de se montrer. Il est fâcheux d'avoir laissé échapper l'exposition des tableaux. On pourrait visiter les bibliothèques, tout insignifiant que cela soit. Au reste, s'il faut au Roi des occasions solennelles, la Reine, surtout aujourd'hui que madame de Lamballe est arrivée, peut en saisir de plus légères. Paraître en public, c'est faire croire à sa franchise, c'est attirer les cœurs à soi. Demeurer cachée, c'est paraître dévorer sa douleur, c'est encourager tous les soupçons.

» Il est à désirer que madame de Lamballe se montre aussi en public. Si elle est vue, son retour sera un acte de patriotisme et un gage des intentions de la Reine. Si elle demeure renfermée dans les Tuileries, le peuple croira à une conspiration.

» La Reine doit s'emparer de la formation de la garde. Rien n'est plus décisif. On a nommé M. d'Ervilli (*sic*). C'est un bon militaire je crois, mais il met

la Bretagne contre le Roi, et je ne vois aucune proportion entre ces deux motifs de se décider. Dans un an on eût pu l'employer sans difficulté.

» Je tiens à une idée dont j'ai vu la Reine n'être pas éloignée. C'est de demander aux départements un certain nombre de sujets pour sous-officiers et soldats. De même aux bataillons de la garde parisienne et aux régiments de l'armée. Je ferai bientôt passer à la Reine des projets de lettres circulaires pour l'exécution de ce plan, que je crois propre à produire un très bon effet.

M. de Lessart doit proposer au Roi d'écrire de sa main au roi de Suède pour le persuader de la réalité de ses intentions, dont il s'obstine à douter. Je crois cette démarche utile et même nécessaire. La lettre doit être écrite de manière à ne pas pouvoir faire penser, si elle devenait publique, que le Roi ait approuvé et soutenu les dernières démarches de ce prince. Mais il faut ne rien négliger pour mettre un terme à ces inquiétudes de l'extérieur ; elles sont le dernier aliment des soupçons, la grande ressource des républicains ; elles retardent le règne des idées modérées et sages. Il faut tout employer pour faire rentrer Monsieur, car les deux mois écoulés [1], M. d'Artois prend sa place. On peut lui faire la même

1. Le terme que le décret de l'Assemblée donnait à *Louis-Stanislas* pour rentrer en France sous peine d'être privé de ses droits éventuels à la régence.

réquisition et bientôt il n'y a plus d'intermédiaire entre le Roi et Monseigneur d'Orléans, que la loi appellerait à la régence.

» Cette lettre se trouve être si longue que je renvoie à un autre jour plusieurs choses moins pressantes. Je suis occupé à tracer un aperçu général sur le plan de conduite du gouvernement que j'enverrai à la Reine. »

De l'avis de ses conseillers, Marie-Antoinette faisait ses charités aux pauvres de Paris par l'entremise de la municipalité, mais l'élection de Pétion comme maire en succession de Bailly devenait pour elle, à cause de cela, un sujet d'inquiétude. Dans quel esprit se feraient désormais ses distributions aux pauvres ? Elle connaissait Pétion depuis le fameux voyage du retour de Varennes. Il ne s'était pas alors montré particulièrement hostile ; il était même, au début, plus disposé que Barnave à entrer en conversation, mais tous les efforts de la Reine pour le gagner par la bonté, la gracieuseté avaient été vains. A peine rentré à Paris, Pétion s'était montré acharné contre le Roi et la Reine. A l'Assemblée il avait insisté pour que Louis XVI fût jugé sur le fait de son évasion, il avait mis en question sa déchéance en proposant une régence qui fût élective. Son amitié pour madame de Genlis, qu'il avait récemment accompagnée à Londres, où celle-ci conduisait son élève Adélaïde d'Orléans, faisait croire qu'il avait en vue

une candidature du duc d'Orléans. Depuis il s'était fait le tribun du peuple et partageait avec Robespierre les ovations populaires. La Reine savait qu'elle avait en lui un ennemi personnel, la monarchie un combattant acharné. Son élection qu'on attribuait à une manœuvre des ennemis de La Fayette pour l'empêcher, lui, d'être élu, inquiète la Reine. Elle s'en ouvre à ses correspondants qui lui répondent :

N° 31, ce 17 novembre.

« L'élection de M. Pétion à la place de maire est un événement fâcheux, mais qui est bien loin d'avoir l'importance que quelques personnes pourraient y attacher. Avant peu le nouveau maire sera brouillé avec ceux qui le prônent aujourd'hui, ou il se perdra lui-même en tâchant de les soutenir. Ces choix absurdes opèrent dans l'opinion publique une inévitable réaction. Ces succès qu'un petit nombre d'individus obtiennent en sens inverse du mouvement général ne serviront qu'à le presser. Tous les jours les opinions exagérées perdent des partisans, et le besoin de tranquillité se fait plus généralement sentir. La vérité arrive plus difficilement sur les personnes que sur les choses, mais elle arrive inévitablement.

» Ces derniers jours ont fait en faveur du Roi une impression profonde. Il s'agit de la soutenir. Il est certain que sans tout ce qui vient de se passer les

émigrants seraient rentrés en grand nombre. Il faut faire tout pour les encourager, les soutenir dans ce dessein.

» S'il était un moyen possible de faire rentrer Monsieur, la victoire des principes monarchiques serait assurée et le Roi serait l'idole de la nation.

» Il est impossible de tarder plus longtemps à nommer le ministre des Affaires étrangères. M. de Lessart nous paraît décidément le plus propre à occuper cette place. Il jouit d'une grande confiance dans l'Assemblée et a les qualités nécessaires pour ce département et pour la conduite des affaires du dehors de ces fonctions. Il est habitué à la marche actuelle du gouvernement. Aucun autre ne présentera les mêmes avantages.

» Mêmes raisons pour M. Garnier au département de l'Intérieur. Ses principes politiques sont bons, il a une grande activité, beaucoup de facilité à parler, de la fermeté dans le caractère. Il a été porté par le choix du peuple. Il n'y a pas à balancer pour le choisir. Mais si l'on ne veut pas que l'Assemblée envoie une députation au Roi pour le prier de nommer un ministre des Affaires étrangères, il faudrait que cela fût fait dans les vingt-quatre heures. »

Le Roi se décide pour M. de Lessart. Il n'y met même aucun retard. Le lendemain même la Reine répond à Barnave :

N° 32, le 18 novembre.

« Le Roi va se décider à nommer M. de Lessart pour les Affaires étrangères.

» M. Garnier a, dit-on, de l'intelligence, pourvu qu'il sache parler et soutenir les intérêts du gouvernement. Sa fermeté sera très utile.

» Malgré le veto, l'effet du décret sur les émigrants sera funeste, pour l'espoir de les voir rentrer tout simplement. Cela engagera même d'autres, je crois, à sortir. Je sens plus que personne combien le retour de Monsieur serait précieux pour nous. Mais il a manqué toutes les occasions où cela lui aurait été possible et je crains bien que maintenant il ne le puisse plus. »

Quant à M. de La Fayette, la Reine abonde dans le sens de Barnave en ce qu'il lui disait dans sa précédente lettre. Elle ajoute dans un second petit billet du même jour (18 novembre) :

« Il me reste à vous parler de La Fayette; quelques torts de faiblesse ou autres qu'il ait eus, nous devons et sommes décidés à le soutenir de tous nos moyens. Il est clair que dans son propre intérêt même il doit employer toute la force qu'il a entre les mains pour le maintien de l'ordre et la sûreté des Tuileries, Rien ne nous décidera à l'abandonner; il aura tout notre appui, et s'il acquiert plus de force par là, c'est

bien aux emportements de ses adversaires qu'il le devra. »

Enfin les conseillers de la Reine sont maintenant contents d'elle. Ils semblent vouloir revenir sur la sévérité de leur jugement et faire amende honorable pour les reproches qu'ils lui avaient adressés. La correspondance collective, interrompue depuis ce moment, reprend :

Ce 23 novembre.

« Si la Reine n'a rien reçu de nous depuis quelques jours, nous n'avons pas été moins occupés de ce qui l'intéresse et de tout ce qui peut en ce moment exciter ses inquiétudes.

» Les embarras se multiplient, les circonstances sont graves, mais elles n'ont rien d'inquiétant pour la royauté, si l'on veut faire quelque chose pour la défendre.

» La marche des affaires ne peut durer longtemps dans cette direction. Il arrivera nécessairement un moment où l'opinion publique, réveillée par le sentiment du mal-être, la forcera de changer ; alors la nouvelle marche qu'on suivra sera indiquée par l'opinion la plus universelle. Cette opinion est actuellement pour l'ordre, pour la paix, pour la monarchie et la force du gouvernement : il s'agit de la confirmer, de la fortifier dans cette direction.

» Si, quand le moment critique arrivera, le Roi

jouit de la confiance et de l'affection de la nation, tout le mal sera imputé à ses ennemis, tout le mouvement sera monarchique. Si le Roi est environné de soupçons, si l'on doute de sa volonté, si l'on se plaint de son inaction, s'il est oublié au fond de son palais, tous les reproches s'adresseront au pouvoir exécutif.

» Déjà la situation des affaires commence à réveiller l'attention de tous les hommes qui réfléchissent, la plupart viennent à nous, et nous saurons diriger chacun dans le sens le plus favorable, nous emploierons les moyens les plus puissants pour que l'opinion publique ne soit pas égarée et pour que la crise que cherchent à envenimer quelques hommes pervers ne soit funeste que pour eux.

» Nous réunirons dans la même direction les hommes les plus influents du royaume, nous inonderons la France d'écrits, nous ferons, à l'occasion de l'affaire des colonies, prononcer tout le commerce et toutes les manufactures de France en faveur du gouvernement et contre les perturbateurs. Ils se déclareront avec la plus grande énergie. Nous réveillerons l'apathie de tous les propriétaires, que la continuation des désordres expose à se voir dépouillés. Nous répondons du succès, pourvu que nous soyons appuyés par la conduite du Roi.

» Le Conseil a été bien dans l'affaire des émigrants ; les colons et le commerce ont été touchés de la manière dont le Roi leur a répondu et sont très

satisfaits de l'empressement que le ministre de la Marine met à faire tout ce qui les intéresse.

» Les lettres circulaires pour la formation de la garde doivent, dit-on, être très prochainement expédiées. L'effet en sera excellent; il faut soutenir cette conduite et lui donner une nouvelle activité. Il est indispensable de paraître en public. La Reine ne saurait trop s'occuper de se montrer aux spectacles; il est temps aussi de faire des charités ainsi qu'il était de coutume.

» Enfin, ce qui est plus important que tout, c'est de faire rentrer Monsieur. Si Monsieur rentre, tout est fini; dès lors tous les sentiments seront pour le Roi, il est à couvert de tout soupçon et de tout reproche. Le succès des affaires lui sera attribué et les malheurs mêmes ramèneront les cœurs à lui.

» Si Monsieur laisse expirer les deux mois, on le déclarera déchu de la régence, monseigneur d'Artois prenant sa place sera requis à son tour de rentrer, et, étant également déchu, quand le terme sera expiré, monseigneur d'Orléans quittera le royaume, se fera sommer et, revenant sur la réquisition, établira ses droits et acquerra une influence effrayante. S'il conçoit alors des projets, il n'aura d'obstacle devant lui que la personne du Roi.

» Aussi longtemps que les princes et surtout Monsieur seront hors du royaume on est obligé de garder sur pied les cent mille hommes de garde nationale,

qui sont un élément de guerre civile, qui peuvent, au premier signal, offrir une armée aux républicains. Si les princes étaient rentrés, tous ces dangers disparaîtraient, l'armée deviendrait la seule force publique et il n'y aurait plus une chance aux événements fâcheux.

» Nous devons conférer avec M. de Lessart des moyens d'opérer ce retour nécessaire; il en parlera de suite à la Reine. Nous ne pouvons que la prier d'en examiner toute l'importance et de donner confiance aux moyens qui lui seront proposés. »

Deux jours après, le 25 octobre, nouvelle lettre collective. Les conseillers de la Reine ont de nouveau recours à elle et ne manquent pas maintenant de louer sa fermeté et son énergie :

Le 25 novembre.

« Le courage de la Reine est admirable; ce courage nous garantit le succès, mais pour y arriver il faut agir et se hâter, car les ennemis de la royauté ne perdent pas un moment, et si pendant qu'ils attaquent, on consume le temps en balancement, on épuise ses forces à délibérer, quand il est nécessaire de frapper l'opinion, on laissera faire des progrès à la révolution, on arrivera au moment où les forces se balanceront et où la victoire sera douteuse.

» Il est nécessaire que Monsieur revienne. Ce

retour est le salut de l'État, aucun moyen ne peut être plus puissant pour l'y décider qu'un message du Roi porté par un homme connu pour avoir sa confiance. Si les princes se voyaient abandonnés par les puissances étrangères, il ne leur restera de parti que d'embrasser les intérêts du Roi contre la faction qui travaille à désoler la France et à renverser la monarchie. Il faudrait donc en les faisant solliciter par le Roi faire en même temps concourir l'Empereur à ce plan. C'est l'objet d'un mémoire que nous avons rédigé pour M. de Mercy et qui pourrait lui être adressé soit par la Reine soit par M. de la Borde. Nous enverrons ce mémoire à la Reine, elle nous dira quel est le moyen qu'elle préfère pour le faire parvenir. Si M. de la Borde doit l'envoyer il serait nécessaire que la reine l'accréditât par une lettre. La Reine nous dira également si avec quelques modifications elle pourrait elle-même l'adresser à son frère.

» Le choix du maire[1] ne met aucun obstacle à la distribution des charités ; il faudra s'en occuper sérieusement dans quelques jours... »

Marie-Antoinette a ses raisons pour savoir que de nouvelles démarches auprès des princes n'auront pas plus d'effet que les précédentes. Il y avait là un parti-pris qu'aucune instance de sa part et de la part du Roi ne pourrait vaincre. Elle répond :

1. Pétion.

Ce 29 novembre.

« Le moment présent est fort inquiétant, mais il faut le regarder comme une crise qu'il s'agit de conjurer par du courage et une conduite soutenue, afin de la faire tourner à notre profit. Je suis bien éloignée de me cacher les difficultés et les dangers de notre situation. Tout est contre nous. Le retour de Monsieur est aussi nécessaire pour notre sûreté personnelle que pour la sauvegarde de la monarchie. Ce retour devient par les circonstances mêmes de plus en plus difficile. La sommation qu'on lui a faite, le détestable arrêt sur les émigrants, malgré le veto qu'y a mis le roi, arrêteront plus que jamais Monsieur. Il a manqué tous les moments où il aurait pu revenir avec dignité. A présent il n'en est peut-être plus le maître, même si l'on parvenait à lui faire sentir toute l'importance de son retour.

» Notre intérêt, le mien surtout, est tellement attaché à ce retour, que, quelque chose que nous fassions, nous ne serons jamais regardés là-bas que comme partie intéressée, et nos démarches comme forcées. Aussi, je crois que nous ne pouvons que nuire en paraissant y insister davantage. Si d'après ce que me dit M. de Lessart quelqu'un autre se chargeait de chercher à persuader Monsieur, il faudrait que ce fût en quelque sorte à notre insu et comme si nous n'y

étions pour rien. Il pourrait alors parler de nos dangers plus librement.

» Une autre question importante qui demande une solution est celle du ministère. M. Garnier refuse, et ce refus est d'autant plus important qu'il jette un nouveau discrédit sur les ministres et prouve l'impopularité de ces fonctions. Il y faudrait pourtant un homme fort et de caractère ferme. Je ne crois pas que M. Gaget de Gerville, qu'on propose, ait les qualités voulues. »

Ainsi, si à l'extérieur la situation ne s'améliorait guère, l'attitude des princes demeurant aussi hostile et le flot de l'émigration continuant à augmenter au lieu de diminuer, la situation de la monarchie à l'intérieur s'aggravait au point que les postes de ministre mêmes tombaient en discrédit et devenaient impopulaires; que l'on cherchait en vain dans le parti monarchique un homme « fort et de caractère ferme » qui voulût se charger du gouvernement.

Du découragement de la Reine ou de l'optimisme de ses conseillers, lequel était mieux fondé? Les événements allaient bientôt le démontrer.

XII

LA QUESTION RELIGIEUSE

C'est, comme on sait, la question religieuse qui brouilla Louis XVI avec la Révolution. C'est elle aussi qui faillit brouiller Marie-Antoinette avec ses conseillers révolutionnaires.

L'Assemblée Législative avait mis en discussion la question du bannissement des prêtres insermentés. Cette proposition indigna la Reine. Elle écrit à Barnave et ses amis :

« Je ne parlerai pas du décret sur les prêtres. Il me semble qu'il n'y a pas deux manières de voir : ou il faut que le Roi y mette son veto, ou il faut qu'il renonce à la constitution, car on se plaît à aller contre cette constitution dans toute cette affaire. Les dangers qu'on pourrait courir par là ne sont pas comparables aux malheurs, aux cruautés et aux

injustices dont on se rendrait complice en sanctionnant une pareille horreur. »

Quelques jours plus tard, lorsque les débats à l'Assemblée indiquent que le décret de bannissement va être voté, elle écrit encore :

« Le décret horrible et insidieux qui va passer pour les prêtres est une question capitale. Je sens sur cet article tout l'embarras de la position qui sera faite au Roi, mais en même temps il me paraît que par la constitution même, qui établit la liberté de toutes les opinions, le Roi peut refuser de se prêter à des violences et à une vexation aussi manifestes. Au reste le Roi tient à ses principes; il en a le droit et il n'en changera pas. Ce décret, s'il passe à la sanction tel qu'il est, le mettra en contradiction avec lui-même et nous exposera, chez nous, dans notre maison, à toutes les persécutions du mois d'avril dernier [1].

» Pourquoi ne pas adopter l'amendement de M. de Montay? Il est sage et personne ne pourra s'y refuser. »

Mais les conseillers cherchent à démontrer à la Reine qu'elle s'exagère la portée du décret, que les effets n'en seront pas aussi sérieux qu'elle se l'imagine, que d'ailleurs la sanction du Roi est d'une nécessité absolue.

1. Le 28 avril 1791 le peuple arrêtait la voiture du Roi allant à Saint-Cloud pour communier de la main d'un prêtre insermenté.

Ce 18 novembre.

« Quoique le décret sur les prêtres soit dur et peu conforme aux principes de la liberté, cependant il est loin de la sévérité des mesures qui avaient été proposées jusqu'à présent : il n'oblige les prêtres qu'à prêter le serment civique, et ce serment n'a aucun rapport aux matières religieuses, puisque l'organisation civile du clergé n'est pas dans la constitution. Ceux qui n'ont pas de pension ne sont soumis à aucun serment, et le serment particulier des fonctionnaires ecclésiastiques, qui a fait tout le trouble, est supprimé partout. Le décret ne met pas le Roi en opposition avec lui-même, puisqu'il n'oblige les prêtres qu'à la prestation du serment civique et ne poursuit que les perturbateurs.

» Il ne paraît donc pas qu'il y ait raison suffisante pour refuser la sanction de ce décret, et il ne faudrait pas s'exposer à user de ce moyen sans être assuré de l'effet. Des refus de sanction, rares, toujours bien appliqués, toujours soutenus par l'opinion publique, peuvent donner au pouvoir royal une force immense; mais l'usage imprudent de ce droit entraînerait les plus grands dangers. »

Cependant les conseillers de la Reine semblent se raviser en présence des démonstrations publiques contre le décret qui se produisent dans divers départements et à Paris même :

N° 37, ce 5 décembre.

« Le Roi recevra vraisemblablement demain ou après-demain une très belle adresse du département de Paris contre le décret sur les prêtres. Cet acte est de la plus haute importance puisqu'il mettra le Roi dans la position de refuser ce décret sans aucun inconvénient, et que d'ailleurs il est le commencement d'un nouveau principe de résistance contre les erreurs de l'Assemblée. Nous espérons pouvoir faire adopter par plusieurs autres départements l'exemple de celui de Paris.

« Nous avons déterminé M. Duport[1] à revenir [sur sa décision]. Il est dans les meilleures dispositions et servira tout à la fois à influer sur les affaires d'une manière utile et à tenir par sa correspondance M. de La Fayette dans une bonne direction. »

Voilà Marie-Antoinette rassurée. Le Roi pourra refuser de sanctionner le décret sur les prêtres, il aura pour lui l'opinion. Elle écrit :

N° 38, ce 10 décembre.

« J'ai attendu depuis ma dernière lettre que l'adresse fût présentée au Roi. Celle-ci étant maintenant publique, il me paraît utile que le veto du Roi ne

1. Duport-Dutertre, ministre de la Justice et garde des sceaux qui voulait démissionner.

soit pas retardé. On dit que les sections se réunissent pour discuter cet objet. Si l'on attend des adresses des autres départements, est-on sûr de la majorité, et le retard du Roi dans cette démarche ne fera-t-elle pas naître justement ce que l'on veut éviter : une guerre d'opinions, dont on rendra le Roi responsable? Je pense donc que le Roi devrait couper court en envoyant son veto sur le décret des prêtres purement et simplement, et cela dès lundi. Quant aux autres démarches dont on me parle, je m'en occuperai, mais pour celle-ci il n'y a rien à dire, elle doit être faite et promptement. »

A cette mise en demeure les conseillers de la Reine ne peuvent s'empêcher de faire des réserves. La Cour n'est pas encore assez populaire pour risquer une telle mesure, sur laquelle l'opinion ne s'est pas encore suffisamment prononcée :

N° 38, ce 10 décembre.

« Nous pensons, ainsi que la Reine, que la détermination du Roi sur le décret des prêtres doit être prompte pour ne pas donner aux malintentionnés le temps d'échauffer les esprits. Mais avant d'émettre le veto que la constitution et la justice peuvent exiger, il faut cependant avoir mis plus à découvert les véritables intentions du Roi, sur lesquelles on cherche à jeter des doutes. L'on dirait avec trop d'avantage dans l'Assemblée que le Roi sait empêcher et non pas

agir, s'il ne faisait précéder sa démarche relative au décret d'une réponse au message qui lui a été fait sur les rassemblements des Français à l'étranger et sur les ambassadeurs et les ministres près des puissances étrangères. Il est bien vrai qu'il y a peu de temps pour s'y préparer, mais nous verrons aujourd'hui M. de Lessart et nous tâcherons d'arranger avec lui que la réponse du Roi soit faite lundi pour que le veto puisse être notifié mardi.

» Les esprits sont généralement disposés à prendre une bonne direction, mais il nous revient de toute part que la principale difficulté qu'ont à vaincre ceux qui veulent le bien est l'impression que font les choix dans la garde du Roi. On les oppose à tout ce que l'on peut dire en faveur de ses intentions. L'on convient de tout ce que l'on fait valoir relativement aux actes du gouvernement, mais l'on finit toujours par dire : — « Si le Roi voulait le maintien de la constitution il ne s'entourerait pas de ses ennemis. » Comment, en effet, aurait-on de la confiance lorsque l'on sait que M. de Brissac a consulté les princes avant d'accepter[1] et que l'on est sûr qu'ils ne désapprouvent pas ceux qui y entrent. C'est à regret que nous revenons si souvent sur cet objet, mais les événements passés devraient convaincre de l'influence des petites choses sur les grandes, et notre intérêt pour la Reine

1. La charge de réorganiser cette garde.

ne nous permet pas de lui taire des vérités qui peuvent prévenir de grands malheurs.

» Si la Reine pouvait, et cela ne lui sera pas difficile, croyons-nous, faire placer quelques-uns des officiers supérieurs[1] (deux ou trois seulement) d'une manière plus avantageuse pour eux dans la ligne et les remplacer par des hommes qui inspirent confiance, elle ferait une chose dont on ne peut lui exagérer l'utilité, car elle serait immense ; elle donnerait une grande force aux actes du gouvernement. »

Cependant le Roi se décide pour le veto et signifie à l'Assemblée qu'il refuse de sanctionner le décret sur les prêtres. Aucune communication n'est faite simultanément par les ministres à l'égard de l'émigration et de la formation de la garde du Roi, ainsi que l'avaient voulu les conseillers de la Reine.

Barnave n'est pas sans inquiétude. Comment l'Assemblée prendra-elle ce refus? Il va suivre lui-même les débats sur la question à l'Assemblée, et écrit de là à la Reine, durant la séance :

Le 12, à cinq heures du soir.

« Au moment où j'écris j'ignore encore ce qu'aura produit la fin de la séance. Le refus de la sanction a bien pris dans l'Assemblée et mieux encore dans Paris. Le succès de la séance aurait été entier sans

1. Nommés dans la garde.

des maladresses que j'avais prévues et contre lesquelles je m'étais efforcé de prémunir.

» Les ministres n'ont rien communiqué, et cependant ils en avaient le droit. Si l'Assemblée est entraînée à une faute, elle sera uniquement l'effet de cette faiblesse de leur part. Je suis indigné de ne pas entendre crier dans les rues la proclamation du Roi[1].

» On peut être tranquille sur l'effet du veto, mais je suis inquiet de la durée de la séance. Si la proclamation et les lettres du Roi à ses frères eussent été lues en même temps, il n'y avait aucune faute possible de la part de l'Assemblée.

« J'écrirai demain matin à la Reine si les circonstances me paraissent exiger de nouvelles mesures. »

Le 13 au matin.

« La très longue durée de la séance m'avait inquiété sur son résultat. Il n'a rien offert d'inquiétant et il reste de la journée d'hier le plus grand effet qui ait eu lieu depuis l'acceptation [de la constitution] par le Roi, l'acte le plus propre à prouver sa bonne foi et à donner à son caractère personnel toute la considération qui doit lui appartenir.

» Les ministres, quoique bien intentionnés et même courageux, ont été découragés par le défaut d'habitude de parler dans l'Assemblée, inconvénient

1. Relative à l'émigration.

auquel l'usage et le temps peuvent seuls porter remède et qui serait plus grand encore dans ceux qu'on pourrait mettre à leur place.

» La position est excellente, mais il faut la soutenir par une conduite ferme et populaire.

» Il n'y a pas de temps à perdre pour nommer les ministres. Je n'ai point changé d'opinion sur le choix que j'avais indiqué, et quoique les ministres puissent paraître insister sur la première proposition qu'ils avaient faite, ils sont tous, au fond de leur pensée, du même avis que moi.

» Les nouvelles des colonies seront bientôt assez anciennes pour ne pas interdire les spectacles. Il faudra y aller sans appareil, et à celui que la Reine préfère par goût.

» Tous les ministres ont adopté l'idée de lettres circulaires pour le choix d'une partie de la garde du Roi. Si la Reine l'approuve, l'exécution n'en saurait être trop prompte.

» Je persiste à croire que le choix de M. de Lessart aux Affaires étrangères, de M. Garnier à l'Intérieur et de M. de Narbonne à la Guerre mettra chacun à la place qui lui convient et formera un ministère parfaitement homogène et aussi fort qu'on peut l'avoir dans les circonstances. »

Ces ministres sont nommés, chacun est à la place qui lui convient. Et la Reine se montre de nouveau aux spectacles avec madame de Lamballe. Dans les

grandes comme dans les petites choses Marie-Antoinette, ayant eu gain de cause dans la question religieuse, où sa conscience se trouvait engagée, se montre, en politique, désireuse de suivre les avis qu'on lui donne.

Barnave est content :

« Le ministère est pur, bien intentionné, il en a la réputation et il est revêtu dans le public de quelque confiance. Ces avantages seraient en ce moment impossibles à retrouver avec d'autres. Il faut lui marquer de la confiance et lui inspirer de la force.

» M. Bertrand [1] est bien à la place où il est ; il aurait été difficile de le remplacer. M. Garnier a, suivant ce que l'on assure, de la capacité et du caractère. Ce choix sera populaire. M. de Narbonne, qui dans l'ancien régime était homme de Cour, y sera d'autant mieux. Cette qualité fera que la mesure sera parfaitement gardée. L'effet du refus de la sanction et des démarches qui l'ont accompagné a été aussi grand, aussi heureux qu'on pouvait le désirer. Avec une telle conduite on relèvera bien vite la monarchie. Il faut partir de ce point pour se réveiller de la langueur dans laquelle on a existé depuis quelque temps. »

1. Bertrand de Moleville, ministre de la Marine.

XIII

LA QUESTION DU DRAPEAU

Il est une question pourtant dans laquelle Marie-Antoinette ne parvient pas, malgré toute sa bonne volonté, à se mettre d'accord avec ses conseillers. C'est celle de la formation de la garde du Roi et surtout des couleurs que devront avoir les parements de son uniforme. Elle touche d'une part à la sécurité personnelle du Roi et de ses enfants, et de l'autre à la matière délicate des couleurs du drapeau.

Sur l'une, comme épouse et comme mère, elle hésite à transiger ; sur l'autre son attachement aux glorieuses traditions du passé l'empêche de rien céder. Le drapeau de la monarchie, à ses yeux, ne peut être celui de la Révolution.

L'on a vu que Barnave revient avec insistance dans

ses lettres à cette question de la formation de la nouvelle garde du Roi. Il veut que les hommes de cette garde soient pris indistinctement dans toutes les provinces, que les officiers ne soient pas choisis parmi les réactionnaires. La Reine veut avant tout qu'elle soit composée d'hommes sur lesquels le Roi puisse compter, qui le défendraient en cas d'émeute et sauraient empêcher l'envahissement des Tuileries par des bandes de forcenés, comme il est déjà arrivé.

Elle écrit le 14 novembre :

« Nous nous occupons dans ce moment de la formation de la garde et du moyen de pouvoir prendre des sujets dans les départements, qui remplissent le but que nous nous proposons, sans nous exposer à recevoir un choix dangereux et qui pourrait être fait par les républicains. L'excès de l'anarchie livrera aux plus adroits et aux moins scrupuleux la mainmise sur tout. Il me semble qu'il faut y mettre un frein en marchant avec la constitution à la main et en sauvegardant les droits qu'elle nous donne... »

Barnave lui répond le 15 novembre :

« Prendre une partie de la garde dans les départements est une démarche de la plus grande importance, mais l'effet en est manqué, ou plutôt il se change en soupçon et en défaveur si l'on adopte un autre moyen que celui que nous avons indiqué.

» On n'a rien à craindre des choix républicains en demandant des sujets aux directoires des départe-

ments. Ces corps, en général bien composés, ennemis des clubs qui les tourmentent et des perturbateurs qu'ils sont sans cesse obligés de réprimer, sont trop éloignés de favoriser les principes républicains. En leur donnant une marque de confiance on s'assurera leur attachement : avantage qui, dans le moment actuel, est de la plus grande importance, et on recevra de leurs mains des sujets connus et estimés dans le pays. Leur choix contribuera à faire aimer le gouvernement.

» Si l'on prend une autre marche, il est impossible que les choix n'arrivent pas à avoir une teinte aristocratique ; ils tomberont nécessairement sur des individus connus dans les départements pour être des réactionnaires, quoique revêtus de l'habit de la garde nationale, et des ennemis de la constitution. Il en résultera l'effet le plus déplorable. On aliénera dans tout le royaume le parti constitutionnel, qui doit être le véritable appui du Roi. On autorisera les bruits les plus absurdes sur des projets de complot ou d'évasion ; on aura manqué le moyen d'acquérir une confiance profonde et une immense popularité, pour y mettre à la place une démarche antipopulaire.

» Dans la lettre aux directoires, il faut leur demander des hommes sages et dont ils répondent, mais il faut les prendre de leurs mains. N'y eût-il à ce parti que l'avantage de s'attacher les corps administratifs, il n'en est aucun de plus politique.

» Je suppose que le nombre total des hommes qu'on demandera aux administrations et aux chefs des troupes de ligne s'élève à 500 ou 600 hommes ; il restera les deux tiers à prendre où l'on voudra, et on se sera acquis une grande faveur dans les départements et dans l'armée.

» Il ne faut pas balancer sur cette démarche. Elle est décisive. Il faut plusieurs années pour retrouver de semblables occasions. »

La Reine cherche autant qu'elle peut à donner satisfaction à son conseiller, mais sa préoccupation persiste que la garde n'arrive à être composée de gens peu sûrs qui pactiseraient avec la foule en cas d'émeute et tourneraient contre le Roi en cas d'une invasion des Tuileries. Le souvenir des outrages subis à Versailles et à Paris la hantait toujours et la remplissait d'appréhensions. Il fallait qu'au moins les officiers qui formeraient et commanderaient ses troupes fussent des hommes sûrs et dévoués personnellement au Roi.

Ces hésitations et ces réserves déplaisent à Barnave. Il écrit le 29 novembre :

« Si l'on veut éviter que la garde du Roi, au lieu d'être un moyen de sûreté, ne devienne une occasion de troubles, il faut s'occuper de tous les détails. Tout est perdu si les propos des officiers deviennent un sujet de division entre eux et leurs soldats, tout est perdu si l'on trouve le moyen de brouiller cette garde

avec la garde nationale parisienne, et l'uniforme peut suffire à cela. L'uniforme des deux corps doit nécessairement être composé des trois couleurs. Si l'uniforme est en blanc, il est facile que le parement soit rouge et le collet bleu. Si la cavalerie est en bleu, les deux autres couleurs peuvent également s'y placer. Mais l'habit bleu doit être bleu de roi. C'est le bleu des Français, c'est celui de la garde nationale; le bleu de ciel lui donnera l'apparence d'un régiment étranger et deviendra un principe de proscription. »

Cherchant un moyen de tout accommoder, Marie-Antoinette pense alors à l'uniforme des anciens grenadiers de France. Il est bien français celui-là. Il a été porté par des vaillants qui ont fait la gloire des armes françaises. Elle croit ainsi donner pleine satisfaction aux exigences de ses conseillers. Elle écrit le 30 novembre.

« L'uniforme est changé. Le fond sera bleu de roi, comme on l'a désiré. Les considérations présentées par ces messieurs sont justes et ont été bien senties. Il sera donc pareil aux anciens grenadiers de France.

» Je n'ai absolument qu'un moment à moi et ne puis rien ajouter. »

Mais ce n'est pas cela du tout que voulait Barnave. Il insiste pour que les trois couleurs soient nettement indiquées.

N° 35, le 1er décembre.

« Les trois couleurs sont aujourd'hui françaises ; elles sont dans le pavillon de la marine, dans la cocarde, les drapeaux et les étendards de la troupe. Elles ne sont donc pas les couleurs d'un parti, mais les couleurs de la nation française. Ou le Roi n'est pas le représentant de la nation, ou ces couleurs doivent être les siennes. Si l'on prend d'autres couleurs, si l'on adopte le revers jaune, qui est la couleur de Coblentz, il faut s'attendre à une fermentation qui renouvellera les scènes du 6 octobre [1].

» Faut-il perdre un royaume pour des couleurs, pour mille détails frivoles, alors même que pour le conserver on s'arme de tant de constance et l'on fait tant de sacrifices? Les réponses de M. de Brissac à plusieurs personnes qui se sont présentées pour la garde du Roi sont connues dans le peuple de Paris :

» — Êtes-vous patriote?

» — Oui, monsieur !

» — Eh bien, allez aux frontières ; le Roi n'a pas besoin de patriotes dans sa garde.

» La Reine peut juger de l'effet de telles paroles. Il n'y a pas jusqu'aux ouvriers maçons qui ne fassent courir les propos que les gens de la maison du Roi prononcent devant eux lorsqu'ils vont travailler dans

[1] A Versailles.

le Château. C'est là le thermomètre du peuple. A-t-il si grand tort? Il faut être dans la confiance intime pour ne pas être trompé. On tient le peuple français avec des rubans, avec des propos qui touchent le cœur, avec des sourires qui enchantent. On le perd également par les petites choses.

» Si les officiers généraux ou supérieurs de la garde font le choix des soldats qui sont encore à nommer, il faut s'attendre qu'ils donneront des hommes qui seront avant huit jours en querelle ouverte avec la garde nationale. Il faut demander des instructions aux officiers de la garde nationale sur lesquels on peut compter. »

C'est que justement ces « détails frivoles », les couleurs du drapeau, représentent un principe, sur lequel ni les uns ni les autres ne peuvent céder. Transiger sur ce principe c'est le trahir. Juste un siècle plus tard le même dilemme ne s'est-il pas dressé devant un autre élu du trône, qui a préféré y renoncer plutôt que de transiger. Marie-Antoinette aussi se sentit arrivée au bout de ses concessions :

N° 36, ce 2 décembre.

« Il est impossible de changer davantage l'uniforme de la garde du Roi. Tous les ordres pour les fournitures sont donnés. On s'est d'autant plus pressé qu'il est essentiel que cette garde puisse, au moins en partie, commencer son service le 1^er^ janvier.

» L'inconvénient du bleu céleste (qui ressemblait aux régiments étrangers) étant levé, le jonquille ne peut guère en présenter puisque tout le monde sait que les grenadiers de France étaient ainsi et que pour se rapprocher des couleurs de Coblentz il faudrait prendre le ventre-de-biche. Quant aux trois couleurs, les cocardes, les cravates et tout ce qui est d'ordonnance pour les troupes de ligne étant suivi exactement, il n'y a plus un mot à dire. La cavalerie et l'infanterie seront habillées de même, à quelques détails près; cette uniformité paraît plus noble et plus imposante, et surtout moins chère.

» Si M. de Brissac a tenu le propos qu'on lui prête, il a eu tort, mais j'ai tout lieu de croire qu'il est faux. Je vois ces messieurs sans cesse préoccupés (et cela leur fait honneur) d'établir la confiance et l'union entre ce nouveau corps et la garde nationale, seul moyen de garantir notre sûreté personnelle, mais les républicains, les ennemis de l'ordre, trouvent leur compte à brouiller dès à présent ce que nous avons tout intérêt a voir uni. Certes on consultera les officiers de la garde nationale pour faire un bon choix des hommes de la garde du Roi; pourvu que les administrations des départements ne cherchent pas à se défaire en notre faveur des esprits turbulents et insubordonnés de leurs cantons. Le choix des plus factieux qu'ils ont fait pour les envoyer à la Législation le ferait croire. »

Mais Barnave et ses amis sont aussi à bout de concessions et ne peuvent céder sur le principe.

N° 36, le 3 décembre.

« Il faut s'attendre que si l'on ne change pas la couleur des revers, la garde sera en querelle avec le peuple dès la première semaine, et qu'avant deux mois elle aura le sort des gardes du corps.

» Il n'y a aucun reproche à faire aux républicains, ils suivent leurs projets, ils sont conséquents à eux-mêmes. C'est à soi qu'il faut se prendre lorsqu'on ne sait pas mettre autant d'activité et de conséquence à les repousser qu'ils en mettent dans leurs attaques. Le plus grand de tous les dangers pour la monarchie, le seul contre lequel on ne puisse pas se promettre de l'emporter, c'est la couleur d'un revers et le choix de MM. Pont-l'Abbé et d'Herville, dont l'aristocratie, les propos, les imprudences ne tarderont pas à brouiller la garde avec Paris et peut-être la garde avec ses chefs.

» Les trois couleurs mettent le peuple avec le Roi contre les Jacobins. Le jaune met le peuple avec les jacobins contre le Roi. Il n'y a rien à espérer lorsqu'on balance entre un royaume et un uniforme. Tout ce que nous ferons pour concilier les esprits, tout ce que feront les républicains pour les diviser

n'est rien à côté de l'effet que produira le revers d'uniforme. Si l'on insiste il n'y a rien à espérer. »

Il y aurait peut-être encore moyen de changer ce malheureux parement sans pour cela toucher au principe. La Reine, cherchant autant qu'il est possible à tout concilier, à faciliter la tâche entreprise de concert avec ses conseillers, promet de faire ce qu'elle peut pour que le parement jaune ou ventre-de-biche soit éliminé.

N° 37, ce dimanche 4 décembre.

« Je n'ai absolument qu'un moment à moi, mais je tiens à dire à ces messieurs que je leur sais gré des motifs qui les font insister sur le changement de la couleur jaune. Je vais m'occuper à faire faire ce changement de manière à ce que cela n'éveille pas l'attention ou paraisse extraordinaire, cet objet ayant déjà été réglé définitivement.

» Si M. de Narbonne doit être nommé au ministère de la Guerre, il est prudent qu'il le soit promptement. Il est important qu'il y ait là un homme sage et sûr. »

A cet égard, les conseillers de la Reine sont absolument de son avis. Cette nomination, décidée par le Roi sur le conseil de Barnave, ainsi qu'on l'a vu, était retardée par toutes sortes d'intrigues.

N° 37, ce 5 décembre.

« Il n'y a pas un moment à perdre pour nommer M. de Narbonne. Le retard ne serait propre qu'à donner aux petits journaux le temps de le décrier, et d'ailleurs ayant pris cette résolution, qui dans les circonstances est certainement la meilleure, il faut y mettre de la grâce et ne pas donner à son zèle un prétexte de se refroidir. Il convient qu'il soit nommé aujourd'hui.

» Quant au remplacement de M. de Narbonne[1], il y a trois hommes : M. de Valence, M. Grave et M. de Riécel. Le dernier est certainement celui qui présente le plus de sûreté. Ses arrangements personnels y mettent obstacle, cependant il est tellement dévoué que nous le déciderons.

» Il faut se populariser ; il faut des mots du Roi qu'on puisse répéter et mettre dans les journaux, des actes de bienfaisance ; il faut occuper de soi. M. de Lessart proposera à la Reine quelques démarches simples et d'un excellent effet. L'Assemblée se conduit bien mal, les factieux ont bien de l'activité et bien de l'audace ; il est possible qu'il se prépare de grands orages, mais il n'y a rien à craindre pourvu qu'on ne commette pas de fautes et qu'on ne

1. Comme maréchal de camp.

laisse pas échapper une occasion d'acquérir la confiance et de la popularité. »

Malgré le zèle qu'y met Marie-Antoinette, elle n'arrive pas toujours à faire adopter et à mettre à l'œuvre ses idées.

N° 39, le 13 décembre.

« Il est impossible de faire aller les affaires avec un ministère qui attend toujours au dernier moment pour les objets les plus importants. Aujourd'hui le Roi devait faire une réponse au message de l'Assemblée. Rien n'est prêt, et hier encore les ministres n'avaient aucune idée à présenter sur ces objets. Tant de lenteur et d'inertie empêche de rien faire d'utile. Et quand on pense que les jacobins travaillent sans cesse et que plus on tarde d'agir plus il devient difficile de faire prévaloir ce qu'on croit être utile et nécessaire. »

Elle ne le dit pas, mais on voit par la réponse de ses correspondants que la question des fameux revers à l'uniforme de la garde du Roi reste telle quelle, et que les engagements continuent à se faire dans le sens que préconise M. de Brissac. Ils lui écrivent :

N° 39, ce 13 décembre.

« Puisque sur la garde la chose est faite, inutile d'en reparler. La Reine connaîtra par tous les désa-

grements et les ennuis que lui donneront quelques-uns de ces choix si nous avions raison de nous en inquiéter. Au moins pour pallier le mal faut-il les engager à faire des prévenances et des politesses à la garde nationale. C'est une chose très simple et qui pourra suffire pour prévenir la division qu'on voudrait mettre entre ces deux corps.

» La Reine a-t-elle fixé ses idées sur le choix de l'officier qui commandera la troupe soldée à Paris? Il ne suffit pas d'un bon militaire, il faut surtout un homme qui connaisse les moyens de s'attacher sa troupe et qui sache tout le parti qu'on peut en tirer pour influer sur l'opinion et sur le mouvement des esprits à Paris.

» Il y a eu véritablement trop de lenteur dans la réponse au message de l'Assemblée. M. de Lessart ayant été malade, il est difficile de lui en faire un reproche. Nous l'avons vu hier soir, et n'ayant pas trouvé que le discours qu'il avait préparé remplit l'objet de cette démarche, nous en avons fait un autre très rapidement que nous venons de lui envoyer. C'est M. Duport qui y a principalement contribué.

» Ce serait bien mal connaître l'état des choses que de s'inquiéter sur les petits mouvements que les factieux cherchent à produire. Leurs excès même les décrient et les perdent. Leur parti, loin de s'accroître, s'affaiblit de jour en jour, et ils ne seraient rien si le Roi jouissait d'une véritable confiance. Cette dé-

marche serait bonne en ce qu'elle servira à l'établir, mais il y a tant de choses qui l'affaiblissent!

» On va sans doute s'occuper bientôt de la maison civile du Roi. Si elle est composée comme les officiers généraux de la garde, on ne peut exprimer le mal que cela produira. Cette circonstance est la seule pour s'environner de quelques personnes dont les opinions ne soient pas opposées au parti que le Roi a adopté. Il faut la saisir, ou l'on vivra éternellement soupçonné d'avoir une autre pensée, une autre intention que celle qu'on exprime en public.

» Nous écrirons bientôt à la Reine sur une nouvelle démarche à faire. Elle surmontera tout avec de la constance, mais il ne faut pas en même temps donner des armes contre soi. »

Il s'agissait d'un nouvel appel à faire aux frères du Roi pour les engager à rentrer en France. Cette fois la démarche devait être faite par l'entremise de M. de Mercy, qu'on prierait d'intervenir auprès des princes émigrés. Tel était le nouveau projet des conseillers de la Reine.

Marie-Antoinette, tout en déclarant qu'elle doutait fort que cette démarche eût aucune chance de succès, n'avait pas refusé de s'y prêter si on le désirait. On lui répond :

» La Reine recevra avec ce billet le mémoire pour M. de Mercy qui lui a été annoncé. Nous le ferons adresser à M. de Mercy par M. de la Borde, mais il

serait nécessaire que la Reine, par une lettre à M. de Mercy, lui fît savoir qu'elle connaît ce mémoire et qu'il est conforme à ses intentions. Il serait très à désirer que la Reine voulût elle-même l'envoyer directement à son frère avec quelques modifications. Dans le cas où elle s'y déterminerait, nous lui ferions remettre le mémoire par M. de Lessart. Il est inutile de répéter que de tous les moyens d'arriver au bien, le retour de Monsieur serait le plus prompt et le plus sûr. On ne cesse, de la part même de ceux qui sont aussi éloignés de la république que de la contre-révolution, de répandre des doutes sur la sincérité du Roi et de la Reine. Tous les dangers pourraient naître de cette incertitude. On fait des choses importantes pour la dissiper, mais des petites choses tendent à l'entretenir. On répand que quiconque est soupçonné de tenir à la constitution est insulté chez le Roi par tout ce qui l'environne. On se plaint hautement que nul n'est bien traité par le Roi et la Reine si ce n'est les personnes les plus prononcées contre la révolution. Il y a sans doute de l'exagération dans ces plaintes, mais il serait à désirer qu'il n'y en eût pas même le prétexte. La monarchie ne peut être sauvée que par le *tiers parti;* ce parti dominera tous les autres. Mais il ne faut pas lui faire craindre d'être abandonné ou secrètement haï par le Roi, car alors, loin d'attirer à lui ce qu'il y a de plus modéré dans les factions, il se dissoudrait lui-même et finirait

par se partager entre Coblentz et la république.

» Il faut rechercher les occasions de pénétrer les ministres des intentions du Roi et de celles de la Reine, puisqu'ils sont les seuls garants qu'on puisse avoir aux yeux du public. Il faudrait prendre des mesures pour que les personnes qui environnent le Roi ne soient pas un témoignage continuel contre la sincérité de ses résolutions.

» Enfin on ne saurait trop s'occuper de lever tous les doutes sur ses sentiments par sa conversation, par l'accueil que l'on fait aux différentes personnes. C'est en persuadant de sa sincérité qu'on s'attachera ce qui est actuellement en France le véritable parti du Roi, et que l'on ramènera ceux qui ne s'en tiennent éloignés qu'à cause des espérances qu'ils conservent d'un revirement.

» La Reine a choisi une excellente occasion pour reparaître au spectacle. Il faudra continuer ainsi et ne pas laisser écouler un intervalle qui puisse éveiller des soupçons. »

Le mémoire mentionné dans cette lettre s'y trouve annexé. C'est une longue plaidoirie en faveur de la monarchie constitutionnelle désormais solidement établie en France et contre toute action des puissances et des émigrés qui puisse l'ébranler et empêcher le rétablissement complet de l'ordre. Il y est dit :

« Les amis de la monarchie française, ceux qui veulent prévenir des événements qui deviendraient

bientôt le signal du bouleversement de l'Europe, ceux qui prennent intérêt à la destinée personnelle du Roi et de la Reine de France, doivent réunir leurs efforts pour faire rentrer dans le royaume les princes et les émigrés français, et surtout Monsieur, frère du Roi.

» La situation de ce royaume est telle en ce moment que l'inquiétude et la méfiance excitées par les menaces des princes et des émigrés sont les seules causes qui empêchent la puissance royale de reprendre une grande force et qui l'exposent à voir diriger contre elle l'effet du mécontentement public, lorsque, sans les soupçons dont on se plaît à l'environner par cette conduite impolitique, il ne pourrait arriver aucun événement qui ne lui fût favorable.

» L'Assemblée Nationale actuelle est sans lumières, sans conduite, sans considération; depuis les premières classes de la société jusqu'à la partie la moins élevée du peuple, tout le monde blâme ses excès. Tout le monde sait la nécessité de voir établir une marche plus régulière et de donner au gouvernement l'énergie convenable pour maintenir l'ordre public, faire rentrer les impôts et rendre au royaume de France sa prospérité et sa splendeur; et si aucune circonstance extérieure ne réagissait sur l'intérieur, ce sentiment régnerait seul dans la nation, toute la confiance s'attacherait au Roi, l'opinion publique forcerait l'Assemblée à marcher avec lui, ou lui donnerait

les moyens de la surmonter; sa personne acquerrait rapidement l'ascendant qui doit lui appartenir pour la paix et le bonheur de l'Empire. Les changements à faire aux lois pour donner à la France un gouvernement ferme et vigoureux ne se feraient pas attendre longtemps.

» Mais dans la situation actuelle des choses cela n'est pas possible. Le Roi recueille des témoignages d'amour, mais une véritable confiance ne peut s'attacher à lui. Ses frères étant hors du royaume donnent à ses ennemis trop de moyens pour répandre des soupçons. On est toujours disposé à croire qu'il est secrètement lié avec eux; les hommes les plus attachés à la puissance royale n'osent se lier à son parti dans le doute de la sincérité de ses intentions. La nécessité généralement sentie de donner au pouvoir exécutif de la force est balancée par la crainte de le voir s'en servir pour favoriser les princes. La méfiance et l'inquiétude autorisent l'insubordination, les dénonciations, les calomnies. La nation, entretenue de chimères, perd de vue les intérêts réels, qui sont aujourd'hui dans le rétablissement de l'ordre et de la force du gouvernement. La France continue à exister dans cet état de trouble et de désordre qui ne saurait durer longtemps sans devenir contagieux pour toutes les nations de l'Europe.

» Cet état peut cesser de deux manières. L'une est incertaine, désastreuse. L'autre est facile et possible.

» Si l'on veut agir par la force, la nation fera des efforts incroyables pour résister, et quoi qu'on puisse dire, ses moyens de défense sont en tout genre très réels et très considérables. La masse de la nation, qui en peu de temps se prêterait aisément à des changements, les demanderait même, ne consentira jamais à se les laisser imposer par la force. Le Roi lui-même sera obligé, dans le cas d'une invasion, d'agir avec elle, soit parce qu'il ne veut ni ne doit jamais s'en séparer, soit parce qu'il ne saurait le faire sans exposer son trône et sa vie.

» Pour obtenir des succès contre la France il faudra des forces immenses et il est douteux que ces succès puissent être durables. Ces succès eux-mêmes et les efforts dont ils seraient accompagnés donneraient à toute l'Europe une secousse formidable.

» L'esprit que les armées françaises porteraient au dehors ou que les armées étrangères puiseraient au sein de la France serait tellement contagieux, les imaginations seraient partout si fortement émues, qu'il est vraisemblable que plusieurs États seront ébranlés par l'effet d'une telle commotion.

» La seconde manière de sortir de l'état de trouble où nous sommes est facile et sûre. C'est celle qui, en faisant cesser, par la rentrée des princes et des émigrés, l'agitation et les méfiances que leurs menaces entretiennent, porterait toute l'attention des Français sur leur situation intérieure. Le Roi, qu'on est

disposé à aimer, deviendrait alors le centre de la confiance. Le besoin de tranquillité et d'autorité publique, qui est aujourd'hui balancé par la crainte et les soupçons, deviendrait le sentiment général. La nation, naturellement vive et pétulante, qui a été poussée à l'exagération de la liberté par l'ignorance et les excès d'un gouvernement qui a abusé de sa puissance, reviendrait aussi promptement aux idées modérées par horreur de l'anarchie, par le besoin de tranquillité et de travail.

» L'immense majorité veut l'ordre et incline pour la monarchie; elle n'est retenue que par la crainte d'une trahison. Elle se prononcerait hautement contre les perturbateurs. Tout citoyen qui n'est pas militaire quitterait la cocarde, la révolution serait définitivement à son terme. Les républicains sentent si bien cette vérité qu'elle est l'objet de toutes leurs craintes. Ils professent ouvertement que ce qu'ils appellent la liberté ne peut s'entretenir que par la crainte de l'extérieur; ils appellent l'ordre qui s'établirait si ces inquiétudes venaient à cesser, la contre-révolution paisible et c'est la seule qu'ils redoutent.

» Temporiser et demeurer hors du royaume n'est pas un remède. Loin de guérir le mal il ne fait que l'aggraver. Si Monsieur, frère du Roi, n'est pas rentré avant l'expiration du délai qui lui a été donné, il sera, conformément à la constitution, déclaré déchu du droit de régence et il lui sera alors bien plus difficile

de revenir. Mais il y a plus; Monsieur étant déchu, M. le comte d'Artois lui succède et il sera, à son tour, requis de rentrer dans le royaume. S'il laisse également expirer le délai, M. d'Orléans prend sa place: pour faire constater son droit il sort de France, mais il y rentre sur la réquisition, il y rentre avec toute la popularité formée de la haine que se seront attirée les frères du Roi; il n'y aura plus que la personne du Roi entre lui et le trône. Ce résultat est certain et alors combien la situation n'aurait-elle pas empiré?

» La France recèle en ce moment un puissant instrument de guerre civile : plus de cent mille hommes de garde nationale ont été mis sur pied pour la défense des frontières. Cette troupe est facile à animer, à irriter dans tous les sens. Elle peut offrir une armée à la République ou à M. d'Orléans. Cette troupe sera licenciée dès le moment où l'on n'aura plus à craindre une invasion. Mais tant que les frontières seront menacées, tant que les princes seront hors du royaume, elle demeurera sur pied et sera le germe le plus dangereux d'une nouvelle révolution contre le Roi.

» Il est difficile de douter que certaines puissances étrangères ne contribuent à entretenir les troubles auxquels la France est livrée. Les princes qui par leur naissance ont des droits au trône, les particuliers qui possèdent en France leurs propriétés, les

potentats liés à la France par une alliance politique et intéressés à sa tranquillité vu la proximité de leurs États, doivent-ils servir les vues de ses ennemis?

» Ces vérités méritent d'être sérieusement méditées par la personne à laquelle on les adresse; elle sentira toute leur importance, sans qu'on ait besoin de leur donner plus de développement.

» L'intérêt de l'Empereur est incontestablement lié au maintien de la monarchie française, à la cessation de nos troubles, à la tranquillité de l'Europe. Tous ces résultats dépendent de la rentrée des princes français. Tous sont mis en péril par leur impolitique obstination.

» L'Empereur a deux moyens d'influer sur leur conduite : 1° Il peut déterminer les princes d'Allemagne à interdire, suivant son exemple, tout rassemblement et tous préparatifs de guerre sur leur territoire. Il décourage par là les émigrés et les décide au retour; il diminue les craintes chez nous et augmente la popularité du Roi et de la Reine, à l'intercession desquels on attribuera ce bienfait. 2° Il peut agir directement sur eux et aucune influence au monde ne serait aussi décisive pour les déterminer. Une invitation faite de la part de l'Empereur à Monsieur lui prouverait incontestablement que son retour est véritablement le vœu de son frère, lui ferait sentir qu'il n'a pas de secours à attendre de la part du chef de l'empire. Ceci le déciderait indubitablement.

» L'intérêt que prend M. de Mercy à la destinée de la France, son attachement à la Reine ne permettent pas de douter qu'il réfléchira sérieusement sur ce mémoire. Le temps pour agir est court; le succès de ces démarches peut décider du sort de la France et prévenir de grands malheurs. M. de Mercy, qui peut en apprécier toute l'importance, ne négligera rien pour les effectuer avec réussite. »

La Reine répond au billet par lequel on lui transmettait ce mémoire.

« J'ai reçu le mémoire; j'en trouve l'idée juste. Mais je ne puis d'aucune manière l'envoyer directement à Vienne, étant dans l'usage de faire tout passer par M. de Mercy. Un changement en cela éveillerait des soupçons. Lorsque M. de Laborde sera prêt à envoyer son écrit je lui donnerai un mot pour M. de Mercy. Je persiste à croire qu'il ne faut négliger aucun moyen pour obtenir le retour de Monsieur.

» M. de Lessart s'est mal expliqué ou a mal compris madame de Séguin. Je ne lui ai dit que ce que j'ai mandé à ces messieurs dans mon dernier billet, que *si quelqu'un se chargeait de persuader à Monsieur de rentrer, il faudrait que ce fut pour nous, mais comme à notre insu*[1], car s'il se dit chargé par nous cela suffira pour qu'on affecte de ne pas le croire.

» Mes enfants et moi nous irons au spectacle jeudi.

1. Souligné.

Je ne sais pas ce qui a pu donner lieu aux propos qui ont rapport à des personnes venant aux Tuileries, dont vous me parlez. Le Roi et moi nous parlons également à tout le monde, avec la même aménité. Quant aux personnes qui se trouvent chez nous et aux propos qu'elles tiennent, nous ne pouvons faire autre chose que de recommander à tous ceux qui nous entourent la plus grande politesse et la plus grande circonspection. Cet ordre leur a été donné il y a quelque temps déjà. Il me semble que la manière de nous conduire, au Roi et à moi, notre persévérance à suivre la ligne tracée ne doit plus laisser aucun doute. Nulle inquiétude à cet égard ne devrait exister. »

XIV

RETOUR DE FERSEN A PARIS

Cependant cette nouvelle tentative de faire rentrer les princes émigrés n'eut pas plus de succès que les précédentes. Il n'est pas même démontré que Mercy leur ait communiqué le mémoire de Duport que lui avait transmis Marie-Antoinette. Les relations du représentant de l'Empereur avec Coblentz étaient déjà plus que tendues. Il confiait à Fersen, qui se trouvait à ce moment auprès de lui à Bruxelles, qu'il n'avait plus aucune confiance dans les agissements des princes et des émigrés. Fersen note dans son journal à cette date : « Mercy me dit que l'on ne voudra pas des émigrés dans les armées. Cela ferait croire que les puissances partagent leurs opinions et veulent tout rétablir sur l'ancien pied ; tous les partis en France se réuniraient contre eux. »

Fersen, qui dans l'intérêt de Louis XVI et de Marie-Antoinette cherchait à neutraliser les efforts des princes et des émigrés, traitait leurs projets de « folle » équipée, » et leur attitude vis-à-vis du Roi et de la Reine de trahison, avait aussi pénétré les vues intéressées des puissances en leur promettant leur appui. Il écrivait au Roi de Suède : « La Prusse demande déjà où serait le remboursement. » Et Gustave III lui répondait : « La Prusse et l'Autriche n'ont qu'un but, c'est de démembrer la France. »

Le roi de Suède, si ardent pour la contre-révolution pendant qu'il était à Aix-la-Chapelle, était en grande partie revenu de cette idée depuis qu'il était rentré en Suède. L'opinion du pays se prononçait très nettement contre cette folle aventure d'une intervention de la Suède dans les affaires de France, et Gustave III commençait à comprendre que Catherine II, en le poussant à cette intervention, en y engageant la Prusse et l'Autriche n'avait pour but que de les occuper ailleurs pendant qu'elle ferait ses affaires en Pologne. Il ne se sentait plus aussi touché des chaleureux appels qu'elle faisait à son « preux chevalier » de se hâter de revêtir sa « brillante armure » pour voler au secours des souverains français si indignement traités, mais il partageait parfaitement son avis lorsqu'elle lui écrivait : « Le malheur dans ces affaires de France c'est la mésintelligence qui règne entre la Reine de France et les princes émigrés

en Allemagne. » Les dissentiments croissant entre Louis XVI et ses frères, entre Paris et Coblentz rendaient la question d'intervention de plus en plus épineuse. Le roi de Suède en était arrivé à se méfier autant des ambitions des princes émigrés que de la convoitise des puissances. Le comte Taube, chef de la chancellerie particulière de Gustave III, en transmettant à Fersen cette lettre du Roi, ajoutait : « Le Roi est très bien informé de l'indiscrétion des princes de Coblentz et ne leur confie plus rien. Ce qui les terrasserait et rendrait tout projet inutile, ce serait que Leurs Majestés [Louis XVI et Marie-Antoinette] eussent le bonheur de se sauver, car sans cela les deux puissances alliées, avec ou sans les émigrés, leur tireront pied ou aile. »

Une nouvelle fuite était, dans l'opinion du roi de Suède, le seul moyen de tirer le roi et la reine de France du pouvoir des factions et en même temps de déjouer les intrigues des princes et les convoitises des puissances. Nous verrons tout à l'heure que Fersen devait, d'ordre du Roi son maître, essayer de faire faire à Louis XVI et à Marie-Antoinette cette nouvelle tentative de fuite de Paris, sans réussir toutefois à persuader à Louis XVI de l'entreprendre.

Fersen n'avait pas manqué de mettre son souverain au courant de l'entente de Louis XVI avec le parti constitutionnel de l'Assemblée nationale et des secrètes négociations de Marie-Antoinette avec le

triumvirat du centre gauche, et aussi des dangers que créait à la Reine cette entente même, en exaspérant les jalousies, les haines et les fureurs des jacobins et du parti républicain. Il écrivait au Roi :

« Votre Majesté a sans doute été informée par son ambassadeur[1], que c'est au moment de l'arrestation du Roi et de son retour à Paris que le parti républicain s'est déclaré ouvertement et qu'il voulait faire adopter les mesures les plus violentes. Les auteurs de la nouvelle constitution, craignant alors le renversement de leur ouvrage, firent des propositions de se coaliser avec le Roi pour s'opposer aux entreprises des républicains et le Roi, abandonné de tout le monde, ne voyant aucune démarche faite de la part des puissances et d'après les conseils de Mercy, se décida à se concerter avec eux et à accepter la constitution. La nouvelle Assemblée fut convoquée. Elle est divisée en deux partis bien prononcés et également mauvais ; ce sont les constitutionnels ou partisans de l'ancienne Assemblée et les jacobins ou républicains. Le troisième parti de la droite n'existe plus. Les premiers se disent les amis du Roi, c'est-à-dire du Roi constitutionnel, les seconds se font les ennemis déclarés de la royauté, de l'ordre et de tous les pouvoirs. »

Entre ces deux partis, « également mauvais » se-

1. Le baron de Staël.

lon Fersen, la vie du roi et de la reine de France serait en grand danger si l'entreprise rêvée par les princes émigrés venait à aboutir.

L'appel aux frères du Roi ayant, ainsi que l'avait craint Marie-Antoinette, totalement manqué son but, les conseillers de la Reine, dont la foi cependant demeure robuste et l'optimisme inébranlable, se décident de faire un dernier et suprême appel à l'Empereur lui-même. Sans son aide les émigrés ne pourront quand même rien entreprendre. Ils ne désespéraient pas de l'amener à leur refuser définitivement cette aide. Ils écrivent à la Reine :

N° 40, le 21 décembre.

« La Reine recevra demain le mémoire qui lui a été annoncé. Elle doit réunir tous ses efforts pour empêcher que les émigrés soient soutenus par l'Empereur. Le décret qui a été rendu hier sur les émigrés récalcitrants est arrivé très heureusement pour prouver que l'intention de l'Assemblée comme celle du Roi est d'agir envers l'Empereur en bon voisin et fidèle allié. Il est important qu'on se serve de ce motif pour déterminer la cour de Vienne à continuer à suivre à notre égard la conduite qu'elle a observée depuis l'acceptation du Roi. Si le résultat de la grande démarche qu'on veut faire est heureux, si les émigrants se dispersent, cet événement sera très avanta-

geux pour le gouvernement; il rendra au Roi toute la confiance qui lui est due et rabaissera le parti qui lui est contraire. Il fera cesser les inquiétudes qui sont le plus grand obstacle au rétablissement de l'ordre. La nation, uniquement occupée de son mal-être intérieur, sentira la nécessité de donner au gouvernement la force nécessaire pour assurer la tranquillité publique et faire marcher l'administration. La disposition du peuple est bonne, mais il est nécessaire de la cultiver. La Reine fait très bien de paraître souvent en public et aussi de s'occuper à faire des charités. La saison en est une occasion naturelle. C'est plus qu'une bonne politique. La conversation de lundi nous a laissé une très bonne impression, quoiqu'on ait trouvé que sur quelques points il n'y avait pas assez de confiance. »

Marie-Antoinette commençait-elle, en effet, à perdre confiance en ses conseillers. Avait-elle compris que leur rôle était fini, leur impuissance réelle, malgré la persistance de leur foi dans le triomphe final de leurs idées et de leur parti, que les républicains gagnaient tout le terrain que perdaient les constitutionnels? On le croirait à en juger par ce qu'elle confiait un peu plus tard à Fersen à son arrivée à Paris.

« La Reine me dit, note Fersen alors dans son journal, qu'elle voyait encore Lameth et Duport[1]

1. Barnave venait de partir pour Grenoble.

mais qu'ils avaient perdu toute influence ; qu'ils continuaient à lui dire que le seul remède était d'empêcher les troupes étrangères de venir ; que sans cela tout était perdu ; qu'elle sentait que cet espoir ne pouvait pas durer et que cela n'empêcherait rien. La Reine croit que ces messieurs se sont avancés plus loin qu'ils n'avaient voulu, que c'était la sottise des aristocrates qui avait fait leur succès et la conduite de la Cour qui avait tout sauvé en se joignant à eux. Mais ils étaient arrivés à ne plus être guidés que par leur haine de l'Assemblée actuelle où ils n'avaient plus aucune influence. »

Quoi qu'il en soit, la Reine ne veut pas se dérober à leurs instances et se décide à appuyer la nouvelle démarche que ses conseillers veulent faire auprès de l'Empereur, tout en étant persuadée qu'elle avait bien peu de chances de réussir et en se déclarant plus que jamais incapable d'influencer en rien les desseins politiques de son frère.

Le mémoire de M. Duport qui lui était annoncé dans ce billet de ses correspondants est au dossier. C'est un volumineux écrit de vingt-sept pages, en marge duquel la Reine a noté : « Rapport de M. Duport que j'ai envoyé avec son supplément. » Nous nous dispenserons de le reproduire ici, vu son excessive longueur. Du reste les raisonnements employés pour démontrer l'inconvenance des intrigues des émigrés, les dangers d'une intervention étrangère en

France, pour dépeindre la prospérité du pays sous le nouveau régime constitutionnel, sont à peu près les mêmes que nous avons vu employés dans tous les écrits des conseillers de la Reine.

Marie-Antoinette s'empresse de donner à cet exposé son entière approbation, tout en faisant des réserves quant à l'effet qu'il produira :

N° 41, ce 24 décembre.

« J'ai lu avec le plus grand intérêt le mémoire de M. Duport. Tout ce qu'il contient sur l'état des affaires et sur la conduite particulière que nous avons à tenir me paraît parfait, mais je désirerais être plus amplement informée sur ce qui a trait à l'Empereur.

» Croyez-vous que vous changerez rien à un système que nous savons être adopté depuis six mois, système que l'on croit là-bas être le seul qui puisse amener un résultat heureux ? Je vais m'occuper cependant de faire passer à l'Empereur ce mémoire, mais je n'ai aucun autre moyen que Bruxelles et M. de Mercy. Je me réserve, lorsque j'aurai un peu plus de temps à moi, de faire quelques réflexions qui prouveront de plus en plus à ces messieurs le désir franc que j'ai d'entretenir les communications entre nous. »

Fersen, qui décidément n'aime pas les conseillers de la Reine et croit qu'ils la trompent dans leur opti-

misme et lui cachent les réels dangers qui l'entourent et qui augmentent avec les craintes d'une intervention étrangère, note dans son journal, lorsqu'il eut connaissance de ce mémoire chez Mercy :

« Vu le mémoire de la Reine à l'Empereur. Détestable. Il est fait par Barnave, Lameth et Duport. Ils croient faire peur à l'Empereur et lui prouver que son intérêt est de ne pas faire la guerre à la France, mais de maintenir la constitution, car, sans cela, les Français propageront leurs doctrines chez lui et débaucheront ses soldats. On voit cependant qu'ils ont peur eux-mêmes. »

Pendant que Marie-Antoinette se prépare à expédier ce mémoire à Mercy, Louis XVI reçoit une lettre de Léopold II présentant les réclamations de l'Empire quant aux droits des princes possessionnés en Alsace et faisant des réserves quant à l'attitude de l'Autriche vis-à-vis des émigrés et des nouveaux pouvoirs en France. Cette circonstance ne devrait-elle pas changer les dispositions du mémoire que la Reine a promis de transmettre à l'Empereur ? Elle ajoute à la fin de la lettre citée plus haut, par laquelle elle en accusait réception à ses conseillers :

« La lettre officielle que l'Empereur vient d'écrire au Roi pourrait pourtant changer quelque chose aux dispositions du mémoire. Ce n'est pas cependant que mon opinion ne soit bien établie quant au danger qu'il y aurait si l'Empereur soutenait les émigrants

et quant à l'utilité de leur rentrée pour le rétablissement de la paix en France. »

Mais Barnave et ses amis estiment que la lettre de l'Empereur ne change rien à la situation. Ils continuent à croire qu'une démarche de la Reine est utile et sera efficace.

N° 41, le 26 décembre.

« La lettre officielle de l'Empereur ne peut rien changer au mémoire que la Reine se propose de lui adresser. On doit croire que l'Empereur a voulu séparer absolument l'affaire des princes possessionnés en Alsace de celle des Français émigrés et qu'ayant fait sur la première, qui seule intéresse le corps germanique, la démarche à laquelle il s'est cru forcé par sa qualité de chef de l'Empire, il s'est réservé d'agir dans la seconde librement, suivant son propre système. La lettre officielle est donc une raison de plus d'espérer qu'il continuera à suivre relativement aux émigrants la marche qu'il a déjà adoptée.

» Dans la situation où nous sommes, l'attitude que l'Empereur a prise est celle qu'il doit conserver en reconnaissant la liberté du Roi et la validité de son acceptation. en agissant envers la France comme un fidèle allié. Il peut laisser apercevoir l'intention de soutenir et de défendre la dignité royale et la prérogative constitutionnelle.

» Si l'Empereur examine quelle effroyable secousse ce sera pour toute l'Allemagne que l'invasion d'une armée de gardes nationales sur les terres des électeurs, il sentira qu'il est de l'intérêt de tous de prévenir cette extrémité, et si les électeurs sont instruits de ses intentions, s'ils savent qu'ils n'ont aucun secours à espérer de lui, il n'est pas possible qu'ils balancent à accorder la satisfaction qui leur a été demandée.

» En général, plus l'Empereur contribuera à abréger nos querelles avec les émigrants, plus il se montrera envers la France un allié fidèle et utile, en même temps qu'il imposera au parti anarchiste et républicain, il servira les intérêts du Roi... »

Marie-Antoinette avait raison de ne pas partager l'optimisme de ses correspondants. Pour tout accusé de réception de ce mémoire envoyé par elle à Mercy pour être transmis à l'Empereur, le représentant de Léopold II lui écrit un billet sans signature, daté de Vienne le 9 avril 1792, dans lequel, sans rien répondre au sujet du mémoire, il se contente d'assurer la Reine de son profond dévouement :

« L'inviolable attachement que j'ai voué à toute la postérité de l'immortelle Marie-Thérèse et très particulièrement à Votre Majesté depuis son enfance, ne finira qu'avec ma vie. »

Les choses étaient déjà trop avancées pour que cet appel aux sentiments de l'Empereur pût avoir

aucun effet. Peu à peu l'Autriche et la Prusse, excitées par la Russie qui voulait avoir les mains libres en Pologne, se laissaient aller à l'idée d'une intervention armée en France. Il n'était plus possible d'éviter le conflit armé qui se préparait. Bientôt après l'on apprenait que 14.000 émigrés à Coblentz étaient en armes et se préparaient à marcher sur les frontières, pendant qu'une convention était signée à Vienne entre la Prusse et l'Autriche pour envahir la France avec 240.000 hommes.

Cette nouvelle jette la consternation parmi les conseillers de la Reine. Ils écrivent le 30 décembre :

« La nouvelle arrivée de Vienne est extrêmement fâcheuse, et si l'on ne prévient l'effet par une conduite hardie, il sera tout entier contre le Roi et peut-être encore plus contre la Reine. Si le Roi demeure muet en ce moment, il paraîtra impliqué dans la démarche de l'Empereur et sa propre conduite ne sera qu'un piège. Au milieu de circonstances si critiques il demeurera sans prestige et sans autorité.

» Il est donc essentiel que le Roi s'empare lui-même du premier mouvement. Qu'il vienne en personne à l'Assemblée et que dans un discours de quelques phrases pleines de patriotisme et de dignité il prévienne toutes les impressions fâcheuses que les ennemis de la royauté s'empresseront de répandre.

» Si l'on n'adopte cette démarche, si elle n'est

exécutée dès demain, il est difficile de prévoir jusqu'à quel point les ennemis pourront tirer parti d'un événement dont toutes les apparences viennent à l'appui de leurs calomnies.

» Nous allons nous occuper de ce discours du Roi. Nous le remettrons à M. de Lessart avant l'heure du conseil. Il est nécessaire qu'il soit adopté sans changement, car la circonstance est si critique que toutes les expressions doivent être pesées attentivement et dictées par le même esprit.

» Si l'on se conduit ainsi il est possible que cet événement, loin de nuire au Roi, contribuera à augmenter son influence et son crédit. Mais si on se laisse prévenir, si l'on se tait, si l'on laisse écouler le temps, tout est perdu. »

Quelques heures plus tard « l'agent » écrit à la Reine ce billet :

Samedi huit heures du matin.

« Ces messieurs m'ont écrit à quatre heures du matin pour me charger de faire savoir à la Reine, au moment de son lever, qu'un message du Roi à l'Assemblée serait plus avantageux et plus convenable que s'il y allait lui-même. Ils me chargent encore d'observer à la Reine qu'il est important de ne rien changer au discours que M. Lessart doit avoir remis au Roi et qui doit être envoyé à l'Assemblée ce matin. »

Ces deux lettres sont les dernières communications des correspondants de la Reine qui se trouvent au dossier.

Barnave, qui depuis quelque temps déjà parlait de rentrer à Grenoble, quittait à ce moment Paris. N'étant plus de l'Assemblée et tenu en suspicion par les Jacobins et le parti anti-monarchique, il avait perdu toute influence et sentait son impuissance. Il espérait retrouver sa popularité dans sa ville natale et se faire envoyer à la prochaine Assemblée. Se voyant dans l'impossibilité de réagir désormais contre les événements qui se précipitaient, ni d'être d'aucune utilité à la Reine, il lui annonçait, dans une dernière entrevue, qu'il quittait enfin Paris. Dans une dernière lettre à « ces messieurs » du 28 décembre 1791, Marie-Antoinette dit :

« Je sais que M. Barnave part ces jours-ci, et je connais les puissants motifs qui l'y ont déterminé. Je compte qu'il n'oubliera pas la fin de notre dernière conversation. »

Avec le départ de Barnave cette correspondance de Marie-Antoinette avec le *triumvirat* du parti constitutionnel, qui dure depuis six mois, prend donc fin. L'état d'âme de Barnave au moment où il partait et qu'elle cessait nous est révélé par ces lignes qu'il traçait au moment de sa rentrée à Grenoble, les premiers jours de janvier 1792, et qu'on a retrouvées dans ses papiers. Elles sont empreintes d'une pro-

fonde mélancolie et d'un complet découragement :

« Quel espace immense franchi dans ces trois années ! Nous avons remué la terre bien profond ; nous avons trouvé un sol fécond. Mais combien en est-il sorti d'exhalaisons corrompues. Rentré dans mes pénates, je me demande s'il n'eût pas autant valu ne jamais les avoir quittées. »

En attendant la situation du Roi et de la Reine à Paris devenait de plus en plus critique. La guerre avec l'Autriche et la Prusse était imminente ; la croisade qui se formait contre la France n'était plus l'objet d'un doute. Malgré la déclaration de Louis XVI à l'Assemblée se solidarisant avec le pays dans l'indignation que soulevait cette menace d'invasion et les mesures concertées pour la repousser, l'agitation populaire, l'irritation contre la Reine, les méfiances contre le Roi augmentaient de jour en jour.

Les inquiétudes de Fersen, qui de Bruxelles suivait les progrès de ce mouvement, devenaient angoissantes. A son avis une nouvelle évasion était désormais le seul et unique moyen de sauver la vie de Louis XVI et sa famille. Le roi de Suède, avec lequel il correspondait activement à ce sujet, était aussi de cet avis. Il lui ordonna de retourner à Paris et de tout mettre à l'œuvre pour faire évader le Roi, la Reine et leurs enfants.

Fersen écrit à Marie-Antoinette le 24 janvier 1792 :

« ... Le Roi et l'Impératrice[1] insistent toujours sur une nouvelle fuite et je vous apporte un mémoire là-dessus et des lettres du Roi. Son projet est qu'elle s'exécute par mer et avec l'aide des Anglais. Il ne devrait y avoir que deux seules personnes dans la confidence. Je vous parlerai de nouvelles preuves sur la conduite de l'Empereur. On dit la reine de Portugal fort bien disposée. Elle a beaucoup d'argent et on dit qu'elle en donnerait. Je crois qu'il serait bon de lui écrire. Cela la déciderait. Je fais tous mes arrangements pour arriver à Paris le 3 février à 6 heures du soir[2].»

Mais la Reine craint de le voir arriver à Paris. Il serait sûrement reconnu. Sa présence seule fera croire à une nouvelle tentative de fuite. Le Roi et la Reine seraient gravement compromis vis-à-vis de l'Assemblée et du peuple. Lui-même, Fersen, s'exposerait à de grands dangers. Elle a peur pour sa vie.

Mais Fersen insiste. Il s'entourera de toutes les précautions. Il part en courrier du roi de Suède envoyé au Portugal et ne faisant que traverser la France. Il se rendra absolument méconnaissable.

Enfin il note dans son journal le 28 janvier :

« La Reine a enfin consenti à ce que j'aille à Paris. » Mais le lendemain il ajoute : « Lettre de la Reine qui me prie de différer mon voyage jusqu'à ce

1. Gustave III et Catherine II.
2. Klinckowström, *Fersen et la Cour de France*, II, p. 145.

que le décret sur les passeports soit rendu et la tranquillité à peu près rétablie. » Et encore le 3 février : « Lettre de la Reine qu'il est impossible, à cause des passeports individuels, de venir et qu'il faut y renoncer. Cela est mal pour moi et pour les affaires. On a feint de soupçonner le départ du Roi et on en a fait grand bruit dans Paris. Le tout pour empêcher la nouvelle garde du Roi de prendre ses fonctions, ce qui était fixé au 10 ; et on a décrété les passeports pour empêcher tout départ, si la tentative avait lieu. »

Malgré tout cela il persiste dans son dessein et la Reine finit par céder, le Roi ayant refusé de sanctionner le décret sur les passeports. Nous lisons dans son journal :

Lundi, le 6 février.

« J'ai pris mon parti de partir pour Paris, sur une lettre de la Reine qui me mande que le décret sur les passeports ne sera pas sanctionné et que des Français, qui ont très bien passé, écrivent pour en prévenir. »

Vendredi, 10 février.

« J'ai fait tous mes préparatifs pour partir. »

Samedi, 11 février.

« Je suis parti à 9 heures et demie en chaise de courrier avec Reutersvard, sans domestique. Nous

avons un passeport de courrier pour le Portugal sous des noms supposés. »

Il arrive à Paris le 13 février et pénètre aux Tuileries tard le soir. Il voit la Reine seule, le Roi étant déjà couché. Le lendemain il y retourne et voit le Roi. Il inscrit dans son journal :

Mardi, 14 février.

« Vu le Roi à 6 heures du soir. Il ne veut pas partir; la surveillance est extrême, mais, dans le vrai, j'ai compris qu'il s'en fait un scrupule, ayant si souvent promis de rester, car c'est un honnête homme. »

A son retour de Varennes Louis XVI a promis de ne plus chercher à fuir. Il tiendra cette promesse. Il dit à Fersen d'un ton de simple résignation : « Je veux qu'on m'abandonne à mon sort ; qu'on me laisse agir ainsi que je juge à propos. » Il veut rester fidèle à la constitution qu'il a jurée ; il s'y maintiendra jusqu'au bout. Marie-Antoinette repousse avec hauteur toute idée de fuir avec ses enfants sans lui. Elle veut aussi être fidèle à son devoir jusqu'au bout.

Pour mieux donner le change et dérouter tout soupçon, Fersen sort de Paris et prend la route de Bordeaux, comme s'il poursuivait son chemin en courrier allant au Portugal. Mais, arrivé à Tours, il rebrousse chemin sous un nouveau déguisement et

rentre à Paris. La nuit venue il gagne les Tuileries et voit encore une fois le Roi et la Reine. Il renouvelle sa tentative de les persuader de s'évader. Il échoue pareillement :

Mardi, 21 février.

« J'ai pris le thé et soupé avec eux. A minuit je les quittai. Franz me fit sortir par la grande porte. A une heure nous montions en voiture, elle était légère et attelée de trois chevaux. Peu après nous sortions de Paris. »

Malgré tout son désir de rester auprès de la Reine, de se dévouer pour la sauver, il était obligé de repartir. Louis XVI et Marie-Antoinette refusaient de faire passer le souci de leur sûreté personnelle avant ce qu'ils regardaient comme le premier devoir de leur situation. Et la présence de Fersen à Paris ne ferait qu'aggraver cette situation. Elle trahirait à elle seule, s'il était reconnu et arrêté, rôdant autour des Tuileries, des projets d'évasion. Elle suffirait pour exaspérer les sections, ameuter le peuple et faire envahir le Château pour mettre le Roi et la Reine en sûreté. Tout faisait donc un devoir à Fersen de repartir immédiatement. Il s'estime heureux d'avoir pu sortir de Paris sans avoir été reconnu. Il écrit à Taube en rentrant à Bruxelles :

« Mon expédition à Paris s'est bien passée, quoique je n'aie pas pu opérer ce que le Roi désirait.

La fuite est physiquement impossible en ce moment à cause de la surveillance qui est extrême. »

Marie-Antoinette avait jadis écrit à Fersen en lui annonçant qu'elle était entrée en correspondance régulière avec Barnave et ses amis : « Vous en jugerez vous-même, car je garde tout cela pour vous. »

Durant cette dernière soirée du 21 février qu'il passait avec le Roi et elle, Marie-Antoinette lui avait communiqué les lettres qu'elle avait échangées avec eux. Elle le pria de les emporter et de les conserver soigneusement. On ne pouvait savoir en quelles mains elles tomberaient si elle les conservait auprès d'elle. Et Fersen avait emporté cette correspondance. Il la confia à la garde de sa sœur Sophie Piper, dépositaire de tous ses secrets. Voilà comment elle se trouve aujourd'hui au château de Löfstad en Suède.

Mais Louis XVI n'avait pas été aussi soigneux que Marie-Antoinette à faire disparaître tout ce qui pouvait trahir les rapports de Barnave et ses amis avec la Cour. Il laissa traîner dans ses tiroirs un papier qui suffit pour les incriminer...

Après le 10 août ce papier fut retrouvé, et le 15 août 1792 le député Rivière dénonçait à la tribune un écrit trouvé dans le secrétaire du Roi et intitulé « Projet du comité des ministres concerté avec MM. Barnave et Lameth. » Et Barnave et Alexandre Lameth furent décrétés d'accusation ainsi que les ministres.

Lameth fut sauvé par La Fayette qui l'amena avec lui à l'armée du Nord. Mais Barnave fut arrêté à Grenoble, et, après y avoir passé un an en prison, il comparaissait, le 28 novembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire en même temps que Duport-Dutertre, un des ministres. Ils furent condamnés à mort et exécutés le lendemain.

Dans une lettre à sa sœur, avant de mourir, Barnave disait :

« Je suis encore dans la jeunesse et cependant j'ai déjà connu, j'ai déjà éprouvé tous les biens et tous les maux dont se forme la vie humaine. Doué d'une imagination vive j'ai cru longtemps aux chimères. Je m'en suis désabusé et au moment de quitter la vie, les seuls biens que je regrette sont ceux de l'amitié. Personne plus que moi ne pourrait se flatter d'en goûter les douceurs. Et aussi la culture de l'esprit, dont l'habitude a souvent rempli mes journées d'une manière délicieuse. »

XV

LA FIN TRAGIQUE

De retour à Bruxelles, après sa tentative infructueuse d'arracher la Reine aux dangers qui la menaçaient en la faisant évader de Paris, Fersen n'a plus qu'une pensée : pousser à l'intervention des puissances pour la sauver. Frapper un grand coup et dicter ses conditions à Paris, c'était désormais le seul moyen de lui venir en aide. Autant il avait jusqu'ici, d'après le désir de la Reine, travaillé à contrecarrer les projets égoïstes des frères du Roi, à faire aboutir ce congrès des puissances qui devait assurer l'entente pacifique avec la France et la reconnaissance de la monarchie constitutionnelle, autant il était maintenant désireux de faire entreprendre cette invasion et frapper le grand coup qui pouvait seul sauver le Roi

et la Reine de la tyrannie des Jacobins et de la frénésie des sections. Il écrit à Marie-Antoinette dès sa rentrée à Bruxelles :

Le 6 février 1792.

« Il faut absolument vous tirer de l'état où vous êtes, et il n'y a plus que les moyens violents qui puissent vous en tirer. »

Devant la lenteur et les indécisions des puissances, il est même enchanté que ce soit l'Assemblée en France qui prenne l'initiative et déclare la guerre. De cette façon les puissances ne peuvent plus reculer ; elles seront forcées d'agir. Il écrit encore :

Bruxelles, 24 avril 1792.

« J'ai reçu hier la nouvelle de la déclaration de la guerre et j'en suis fort aise. C'est le meilleur et le seul parti à prendre pour décider les puissances d'agir. L'impératrice (Catherine II) a déclaré à Vienne son intention de se mêler des affaires de France d'une manière active et qu'elle voulait le rétablissement de la monarchie telle qu'elle était avant la Révolution. C'est M. de Mercy qui m'a donné cette nouvelle. »

La Reine n'a plus auprès d'elle ses conseillers d'autrefois. Ils sont dispersés. Le Club des constitutionnels a été attaqué, les Feuillants expulsés au

milieu des cris de joie et des huées d'une foule ameutée; Pétion, en sa qualité de maire, est accouru pour calmer le désordre, mais lorsque les Feuillants réclament son intervention, il répond cyniquement : « La loi est pour vous, mais le peuple est contre vous; c'est la voix du peuple que je dois écouter. »

C'est La Fayette maintenant qui approche la Reine et la conseille, c'est sur lui qu'elle compte pour assurer la sécurité des Tuileries, la sauvegarde du Roi et de ses enfants. Mais La Fayette lui-même n'est plus sûr de son autorité ; il propose à la Reine de quitter Paris, de fuir avec lui à Compiègne. Marie-Antoinette écrit à Fersen : « J'ai refusé de céder à la proposition de La Fayette et de Luckner d'aller à Compiègne pour ne pas tomber entre leurs mains et donner aux puissances, quoique peu voulantes, un prétexte pour négocier. »

Les ministres sont attaqués et vilipendés à l'Assemblée. On les accuse de tolérer aux Tuileries un « Comité autrichien » qui se réunit dans les appartements de la Reine et conspire contre la France. Lessart et Montmorin font partie de ce comité. Nous savons par la correspondance de la Reine de qui était composé ce conseil secret et en quelle façon il conspirait contre la France. Barnave et ses amis n'étaient pas toujours d'accord avec Montmorin ; ils avaient poussé Lessart au ministère, mais pas plus avec l'un qu'avec l'autre ils n'avaient fait de la politique anti-

française, n'avaient agi autrement qu'en bons patriotes dans les conseils qu'ils donnaient à la Reine, comme elle en les suivant. Cependant Brissot demande la mise en accusation de Lessart ; la Reine est rendue responsable de l'avoir fait nommer, et des menaces sont ouvertement proférées contre elle dans les sections et à la tribune. Madame de Lamballe en prend peur et elle écrit à Fersen pour l'avertir que « l'on veut dénoncer la Reine dans l'affaire de Lessart et la séparer du Roi pour la mettre dans un couvent ».

Fersen développe alors une activité fébrile pour hâter l'intervention européenne.

Mais deux morts inattendues surviennent qui paralysent son action. Léopold II est mort à Vienne le 9 mars. Gustave III est frappé d'une balle de conspirateurs au bal de l'Opéra à Stockholm le 16 mars et meurt le 30 des suites de cette blessure.

Du premier événement Fersen dit, en écrivant à la Reine : « Cette triste nouvelle fait ici plaisir aux uns et de la peine à d'autres par le retard que cet événement apportera dans les affaires. » Dans son journal il note à cette même date : « Je n'hésite pas à regarder la mort de Léopold comme un événement plutôt heureux pour le roi de France. » Il croit que le nouvel empereur François II sera plus expéditif en même temps que plus disposé à agir dans les vrais intérêts des souverains en France et avec moins d'arrière-pensées quant au profit à en tirer.

Mais la mort du roi de Suède l'accable. Il écrit à Marie-Antoinette :

« Vous savez déjà la triste et accablante nouvelle de la mort du Roi. Vous perdez en lui un ferme appui, un bon allié, et moi un protecteur et un ami. Cette perte est cruelle. »

A sa sœur, la comtesse Piper, il fait la confidence de ses perpétuelles inquiétudes :

« Paris va toujours de même, et les craintes pour la vie du Roi et de la Reine me préoccupent sans cesse. Les factieux ne cachent plus leurs projets à cet égard et à tout moment le château est menacé. Leurs Majestés ne peuvent plus sortir ni même dormir en même temps. Elles se reposent alternativement, de façon qu'il y ait toujours un des deux qui veille, dans l'attente de voir leurs appartements forcés par ces cannibales. Cela me fait horreur et leur position est déchirante pour ceux qui en connaissent, comme moi, tous les détails. »

Sa crainte est maintenant qu'on ne le rappelle en Suède. A la suite de la mort de Gustave III, son frère le duc de Sudermanie est déclaré régent durant la minorité du futur roi Gustave IV. Son attitude d'opposition à la politique de Gustave III fera qu'il voudra peut-être mettre fin à toute participation, même apparente, de la Suède dans le mouvement anti-révolutionnaire qui se prépare contre la France, et insistera pour que Fersen, qui sous le défunt roi occupait

une position semi-officielle auprès des puissances coalisées, quittât Aix-la-Chapelle et Bruxelles, pour mieux marquer cette abstention de la Suède. Fersen écrit à la Reine :

« Je n'ai pas encore de nouvelles en ce qui me regarde et je ne sais pas si je serai rappelé ou non. Mon père me presse de revenir et de tout abandonner. C'est ce que je ne ferai jamais, dussé-je être réduit à la misère. J'ai assez d'effets pour subsister encore quelque temps en les vendant. Mais s'il obtient du duc d'avoir la même volonté que lui, je me trouverai embarrassé, privé de mes appointements en même temps. Comme je suis dépendant d'eux par là, ils espèrent m'y forcer de cette manière. Si le duc ne s'y prête pas, mon père voudra certainement user de ce moyen-là. Rien au monde ne pourra me faire tout lâcher en ce moment[1]. »

Mais le duc « s'y prête » ; sans insister encore il fait dire à Fersen par sa sœur la comtesse Piper qui occupe la position de dame de la Cour auprès de la duchesse de Sudermanie, qu'il ait à se préparer à rentrer bientôt en Suède. Fersen est décidé à ne pas obéir. Comment quitter et « tout lâcher », au moment où ses inquiétudes pour la Reine sont si vives.

Marie-Antoinette cherche pourtant à le rassurer. Elle lui envoie, par toutes les occasions qui s'offrent

1. Klinckowström, *Le Comte de Fersen et la Cour de France.*

à elle, de courts billets, écrits le plus souvent à l'encre sympathique, dans lesquels elle s'efforce de représenter sa situation sous des couleurs aussi rassurantes que possible.

« La nation, dit-elle, a trop besoin du Roi et de son fils pour qu'ils aient rien à craindre. Quant à moi je ne crains rien, et j'aime mieux courir tous les dangers que de supporter les humiliations dont on nous abreuve. »

Un peu tranquillisé, Fersen écrit à sa sœur le 9 juin :

« Toutes les nouvelle sont bonnes, puissent-elles continuer à l'être. Les augustes prisonniers sont en sûreté et jusqu'à présent il n'y a ni motion, ni mouvement contre eux. Cela me donne un peu d'espoir de les voir un jour délivrés de leur longue captivité. Si je puis jamais jouir de ce spectacle, quel moment pour mon cœur. Je sais qu'ils se portent bien, excepté la petite Madame qui est dans un mauvais état de santé... »

Il se berçait de ces illusions encore le 9 juin. Dix jours après, c'est la journée du 20 juin. La foule envahit les Tuileries; le Roi et la Reine sont outragés, leur vie menacée.

Le 21 juin la Reine écrit à Fersen :

« Ne vous tourmentez pas trop sur mon compte. Croyez que le courage impose toujours. Le parti que nous venons de prendre nous laissera je l'espère le

temps d'attendre qu'on vienne à notre secours. Mais ces semaines seront bien longues. Je n'ose pas vous écrire davantage. Adieu ; hâtez, si vous pouvez, les secours qu'on nous promet pour notre délivrance. » Et elle termine ce billet en ajoutant à l'encre sympatique :

« J'existe encore, mais c'est un miracle. La journée du 20 a été affreuse. »

Hâter ce secours promis, ainsi que la Reine le demandait, devint alors pour Fersen la préoccupation de ses jours et de ses nuits. Il répond à son amie le 25 juin :

« Mon Dieu, que votre situation me peine. Mon âme en est vivement et douloureusement affectée. Tâchez seulement de rester à Paris et on viendra à votre secours. Le Roi de Prusse est décidé et vous pouvez y compter. »

Elle cherche encore à le consoler par une lettre du 3 juillet :

« J'ai reçu votre lettre du 25 ; j'en ai été bien touchée. Notre position est affreuse, mais ne vous inquiétez pas trop, je sens du courage et j'ai en moi quelque chose qui me dit que nous serons sauvés. Cette seule idée me soutient. »

Mais, à l'approche du 14 juillet et de la célébration de la prise de la Bastille, on s'attend à de nouveaux troubles. La Reine n'ose plus écrire à Fersen elle-même. Elle charge Goguelat de lui écrire pour lui

donner de ses nouvelles. Celui-ci n'a pas les mêmes raisons qu'elle de chercher à en atténuer la gravité.

6 juillet (1792).

« On s'attend à une catastrophe terrible le 14 dans tous les coins de Paris et particulièrement aux Jacobins. On prêche le régicide ; il y a des projets sinistres, mais étant connus il sera peut-être possible de les faire échouer. Les Jacobins de toutes les provinces arrivent ici en foule ; il n'y a pas de jour qu'on n'avertisse la Reine de se tenir sur ses gardes ; tantôt c'est un officier, tantôt c'est un autre. On ne lui laisse pas un instant de tranquillité [1]. »

Cependant la Prusse et l'Autriche, ainsi que les émigrés, vont prendre l'offensive. C'est le moment critique pour la Reine. L'Assemblée déclare la *patrie en danger ;* Brissot s'écrie à la tribune : « Législateurs, on vous dit de craindre les rois de Hongrie et de Prusse ; et moi je vous dis que la force principale de ces Rois est à la cour des Tuileries et que c'est là qu'il faut les vaincre d'abord. »

Fersen écrit à la Reine :

Bruxelles, 28 juillet.

« Voici le moment critique et mon âme en frémit. Dieu vous conserve tous, c'est mon unique vœu. S'il

1. Klinckowström, *Fersen et la Cour de France*, II, p. 318.

était utile que vous vous cachiez, n'hésitez pas, je vous en supplie, à prendre ce parti. Cela pourrait être nécessaire pour donner le temps d'arriver jusqu'à vous. Dans ce cas, il y a un caveau dans le Louvre attenant à l'appartement de Laporte. Je le crois peu connu et sûr. Vous pourriez vous en servir.

» C'est aujourd'hui que le duc de Brunswick se met en mouvement ; il lui faut huit à dix jours pour être à la frontière. On croit généralement que les Autrichiens vont faire une tentative sur Maubeuge. »

Marie-Antoinette est loin de vouloir se cacher. Ils sont trop étroitement surveillés, le Roi et elle, pour que leur disparition ne soit immédiatement signalée. Du reste, le Roi s'y refuserait. Il montre dans les événements qui ont suivi l'attaque du 20 juin, le plus grand calme et la plus parfaite mansuétude. Pour rien au monde il ne voudrait se réfugier dans les caves, pas plus que la Reine ne voudrait s'y réfugier seule en l'abandonnant. Mais elle ne peut pas écrire ceci à Fersen ; on la surveille de trop près. C'est encore Goguelat qui écrit pour elle à l'encre sympathique.

« La vie du roi est constamment menacée, ainsi que celle de la Reine. Pour le moment, il faut songer à éviter les poignards et à déjouer les conspirations qui fourmillent autour du trône prêt à disparaître. Depuis longtemps les factieux ne prennent plus la peine de cacher le projet d'anéantir la famille royale.

Dans les deux dernières assemblées nocturnes on ne différait que sur les moyens à employer[1]. »

Fersen répond :

7 août 1792.

« Mon inquiétude est extrême et le peu de fond qu'il y a à faire sur la garde nationale, même la partie bien intentionnée, me désespère. J'ai toujours été convaincu qu'on ne pouvait pas plus compter sur eux que sur les gens bien intentionnés de Paris, qui craignent de se mettre en avant de peur d'avoir une égratignure et qui se bornent à faire des vœux, tandis que les scélérats agissent... Nous pressons le plus que nous pouvons les opérations... »

Puis c'est la journée du 10 août, la captivité de la famille royale. Fersen en est atterré. Il écrit à sa sœur :

« Vous saurez, ma chère amie, par le Duc[2], les détails sur l'affreuse journée du 10. La famille est sauvée, mais sans qu'on puisse être rassuré sur son sort. Dieu les préserve. Je donnerais ma vie pour les sauver. Tout le château est pillé et saccagé et la famille est en prison aux Feuillants. Personne n'ose les approcher... »

1. Klinckowström, *op. cit.*, II, 340.

2. Le Duc de Sudermanie, régent de la Suède, voit souvent la comtesse Piper, que ses fonctions de grande-maîtresse de la Cour appellent souvent au Palais. C'est de lui qu'elle apprend les nouvelles politiques.

Ce qui accroît son tourment, c'est l'absence de nouvelles. Les communications avec Paris sont interrompues par la guerre. La Reine ne peut plus écrire et Goguelat, s'il écrit, ne parvient pas à faire passer ses lettres. Les lettres de Fersen à sa sœur nous indiquent seules l'état de son esprit dans cette situation angoissante :

25 août (1792.)

« Point de nouvelles, ma chère amie, et je suis au désespoir. Plaignez un frère qui souffre... »

12 septembre.

« Nous n'avons pas de nouvelles de la famille royale. Il paraît que tout le monde, les scélérats comme les gazetiers, se sont donné le mot pour ne pas en parler et les faire oublier. Je voudrais, comme tant d'autres, espérer que c'est bon signe, que c'est une preuve de leur intention de les conserver. Tous les raisonnements qu'on se fait portent, il est vrai, à le faire croire. Pour ma part, je ne l'ose pas. Maintenant je vois peut-être tout en noir. Tout ce que je vois depuis quatre ans me fait détester mes semblables... »

A Dusseldorf, où il se rend pour s'entendre avec Mercy-Argenteau, Fersen apprend la mise en jugement de Louis XVI. Alors c'est un cri de désespoir :

Dusseldorf, le 24 janvier (1793).

« Oh! ma tendre et bonne Sophie. ce n'est plus qu'auprès de vous que je puis trouver quelque consolation et je sens plus que jamais le besoin de votre sympathie et le prix de votre amitié. Taube[1] vous dira tous les détails de la mise en jugement du Roi; ils font frémir et mon âme en est déchirée. Ce n'est que demain que nous saurons les derniers résultats, mais mes craintes sont grandes. Pauvre famille infortunée, pauvre Roi. pauvre Reine, que ne puis-je les sauver au prix de mon sang! Ce serait pour moi le bonheur, j'en bénirais le ciel. Ma situation est affreuse, elle est insupportable. Moi qui me serais voué à la mort pour elle et sa famille. je ne puis rien pour eux. Des monstres, des scélérats sortis de la lie du peuple les tiennent en leur pouvoir, les trainent peut-être au supplice. Cette idée me rend fou. Je suis condamné à d'impuissants regrets; je ne puis que rager dans mon impuissance. Penser à toutes leurs bontés pour moi, m'accable. Mon Dieu, pourquoi n'ai-je pu mourir pour eux le 20 juin ou le 10 août? Rien ne m'aurait détourné du devoir auquel j'ai voué ma vie. J'y mettais ma gloire et mon honneur. Mon seul but était de le leur prouver jusqu'au bout.

1. Le baron Taube, maintenant ministre des Affaires étrangères, était très lié avec la comtesse Piper.

» Mais je n'ai plus la force d'en parler et je ne sais comment je supporte l'état dans lequel je me trouve. La contrainte que je suis obligé de m'imposer en augmente l'horreur. Je ne parviens pas assez à me cacher et les gens que je rencontre ne s'en aperçoivent que trop.

» Nous sommes ici sans nouvelles. Il se passe quelquefois six à sept jours sans que nous en recevions. Je voudrais maintenant n'en pas recevoir, tellement je crains qu'elles ne comblent la mesure. Adieu! »

Les nouvelles sont venues; elles comblent la mesure. Une lettre de l'évêque de Tours lui apprend l'exécution de Louis XVI. Il écrit :

Ce 15 février (1793).

« Ma chère Sophie,

» Vous savez sans doute déjà que le Roi de France est mort... L'image de Louis XVI montant à l'échafaud ne me quitte plus. L'assassinat de deux rois [1], dont les bontés me sont toujours présentes à la mémoire et dont le souvenir m'est cher, ne cesse d'occuper mes pensées, et la crainte sur le sort du reste de la famille infortunée pénètre mon âme de la plus vive douleur. Joignez à cela le mauvais état de la santé de mon père, le chagrin de ne pouvoir me rendre auprès de lui; j'éprouve une mélancolie, un dégoût de toute chose, que je ne puis vaincre... »

1. Gustave III, Louis XVI.

Mais voici qu'une lueur d'espérance passe dans ces sombres jours : Dumouriez a trahi la République. Les jacobins vont être vaincus. Une restauration est peut-être possible. Louis XVII régnera. Marie-Antoinette sera régente.

Ce 5 avril (1793).

« Ma chère Sophie,

» J'espère pouvoir aller dans huit ou dix jours à Bruxelles. Les événements se succèdent à présent avec une grande rapidité et nous avons des succès partout. Je commence à espérer une issue prompte et heureuse... »

Mais à Bruxelles il apprend que la défection de Dumouriez est loin d'avoir les conséquences promptes et décisives qu'on en attendait :

Bruxelles, le 12 mai 1793.

« ... Malheureusement Dumouriez n'a pas réussi à nous rendre, dans toute leur importance, les services qu'il a promis, mais sa défection est toujours très importante par les informations qu'il a données et par la désorganisation de l'armée des rebelles, privée du seul homme qui pouvait les mener. Les succès n'en seront pas moins sûrs, mais ils sont retardés, car il faut le temps de réunir les moyens pour les assurer et ne pas s'exposer à des revers. C'est le ras-

semblement de ces moyens qui cause l'inactivité actuelle... »

Puis, brusquement, s'efface cette lueur d'espérance devant la réalité terrible.

Ce 24 août (1793).

« Vous savez, sans doute, ma chère Sophie, en ce moment, le malheur affreux de la translation de la Reine dans les prisons de la Conciergerie et le décret de cette exécrable Convention qui la livre au tribunal révolutionnaire pour être jugée. Depuis cet instant je ne vis plus, car ce n'est pas vivre de souffrir comme je souffre. Si je pouvais encore agir, faire quelque chose pour sa délivrance, il me semble que je souffrirais moins. Ne pouvoir rien faire, voilà qui est affreux, Taube vous dira le seul espoir qui nous reste et ce que j'ai demandé. Une marche prompte sur Paris est tout ce qui reste à faire. Mais je demeure dans l'incertitude si ce projet sera adopté et suivi. Oh, l'horreur de devoir attendre, sans rien faire. Je donnerais ma vie pour la sauver et je ne le puis. Mon plus grand bonheur serait de mourir pour elle, et ce bonheur m'est refusé. Ah! si des lâches scélérats ne nous avaient privés du meilleur des rois[1]! Combien en ce moment je sens toute l'étendue de notre perte. Lui seul aurait été capable de la sauver. Sa grande âme se serait exaltée au récit de ses malheurs et il

1. Gustave III.

aurait tout osé pour lui venir en aide. Mais il n'est plus et ce dernier espoir est mort avec lui. Adieu, ma chère Sophie. Priez Dieu pour elle et plaignez votre malheureux frère. »

Mais cette demande de Fersen d'un retour à la politique de Gustave III et à l'alliance de la Suède avec la Russie pour venir en aide à la monarchie et sauver la Reine en France, ne fut pas agréée par le régent. Le duc de Sudermanie se laissait, au contraire, convaincre par son puissant ministre Reuterholm et son ambassadeur à Paris, de Staël, de la nécessité de se rapprocher de la France nouvelle. La Suède gagnerait beaucoup à être la première à reconnaître la République et à renouveler son ancienne alliance avec la France malgré les changements qu'y avait introduits la Révolution. M. de Staël faisait en outre espérer au régent que Danton, pour obtenir la conclusion de ce traité, accorderait à la Suède, première alliée de la France républicaine, la vie de la Reine et de ses enfants.

Le régent chercha dès lors à faire rentrer Fersen en Suède, ou bien à lui faire accepter un poste diplomatique à Londres, pour l'éloigner du champ d'action des alliés. Fersen ne désespérait pas encore d'empêcher ce revirement de la politique suédoise. Il agissait d'accord avec le baron Taube qui menaçait de quitter le ministère des Affaires étrangères pour ne pas avoir à l'endosser. Fersen priait sa sœur

d'agir auprès de la duchesse de Sudermanie pour empêcher au moins son rappel :

« ... Taube vous dira ce que je demande, travaillez-y de votre côté, mais rappelez-vous, ma tendre amie, que je ne puis ni ne veux m'éloigner, ni l'abandonner. Honneur, attachement, sentiment, tout me fait une loi de la servir et je n'y manquerai pas. Adieu ! »

Et il reste; l'oreille toujours tendue vers Paris, suivant avec anxiété les péripéties de la guerre, rêvant à de nouvelles tentatives, pour faire évader Marie-Antoinette de sa prison. Rien ne peut le faire manquer à cette tâche qu'il s'est imposée. Son père est gravement malade : sa sœur lui écrit qu'il faut qu'il se hâte de revenir s'il veut le voir encore vivant. Il ne reviendra pas :

4 septembre (1793).

« J'ai reçu, ma chère Sophie, votre dernière lettre de Ljung [1]. La situation de mon père m'affecte vivement. L'idée de le perdre me tourmente sans cesse... Je ne puis partir en ce moment. Nous ne savons rien de la malheureuse Reine et nous sommes réduits à espérer que c'est bon signe. Quelle affreuse position! Je pense sans cesse à elle. Je me reproche parfois jusqu'à l'air que je respire, quand je pense qu'elle

1. Le château de son père où la comtesse Piper était accourue à son chevet.

est enfermée dans une affreuse prison. Cette idée me déchire l'âme et me partage entre la rage et la douleur... »

Autour de lui à Bruxelles, dans le camp des émigrés, on cherche à se persuader que le Roi ayant payé pour tous, la Reine avec ses enfants et madame Élisabeth seront épargnés. Il répète les assurances qu'il entend de tous côtés sans oser y croire :

8 septembre.

« J'ai reçu, ma chère amie, votre lettre du 22 août. Oui, je suis bien à plaindre, car mes peines et mes inquiétudes sont perpétuelles. Je ne puis me rassurer sur le sort de la Reine et de sa famille infortunée. Presque tout le monde ici me paraît rassuré. Leurs raisonnements paraissent bons, je me les fais à moi-même, sans arriver à me persuader. Peut-on rien espérer de raisonnable et d'humain de fous et d'enragés comme ces scélérats? Je ne puis me leurrer de l'espoir de les voir suivre une autre marche que celle de leurs instincts de férocité et de cruauté. Parfois je crains que les gens qui se bercent de ces espérances ne prennent pas un intérêt aussi vif que moi et se trompent sciemment, que c'est mon cœur qui voit plus juste. Peu de personnes les ont connus comme moi et peu savent les apprécier pour ce qu'ils valent.

» Vous me demandez s'il n'existe pas à Paris

assez d'honnêtes gens pour faire ce qu'il faut pour la sauver. Il en existe bien quelques-uns, peut-être même le plus grand nombre, mais ils sont dominés par la peur. Les scélérats seuls sont audacieux. Ils gouvernent despotiquement et les autres les craignent et se soumettent. C'est ce qui arrive depuis la Révolution. J'enrage de ne pouvoir rien faire. Cela ne me console pas de penser que j'ai fait tout ce que j'ai pu. Je voudrais pouvoir lui donner ma vie. Je la sacrifierais avec joie. L'état où est la Reine fait bouillir le sang. Seule, dans une infâme prison, séparée de tout ce qu'elle a de plus cher, livrée à toute l'horreur de sa situation. Ce tableau m'est constamment devant les yeux. Nous avons fait des démarches secrètes pour lui venir en aide. Puissent-elles réussir. Taube vous dira ce qui en est. Mais nos moyens sont bien faibles. Comment la Providence permet-elle de tels forfaits? Puisse-t-elle aider nos vœux et nos prières. Adieu ma chère Sophie. Aimez toujours votre frère qui est bien malheureux. »

Mais les tentatives faites pour arriver jusqu'à la Reine et l'aider à s'évader n'ont fait qu'aggraver sa situation. Elle-même demande qu'on ne les renouvelle plus. Elle ne consentira jamais à s'évader sans les siens, et il est hors de possibilité que tous puissent parvenir à se sauver à la fois. Fersen est obligé de renoncer à ces tentatives. Il frémit lorsqu'il apprend qu'encore une vient d'être faite à son insu,

qui a manqué être fatale à la malheureuse prisonnière !

15 septembre.

« Ma chère amie,

« Nos inquiétudes sur la Reine sont toujours les mêmes. Elles ont été augmentées il y a trois jours. On avait accusé un homme nommé Michonis de lui avoir écrit pour offrir de la sauver. Cela m'a glacé d'effroi et j'ai senti encore plus vivement mes craintes et mes douleurs. Cependant cela n'a pas eu de suites et je suis un peu plus tranquille, sans cependant espérer davantage; car je ne vois dans cette accusation qu'un prétexte pour commencer son procès. Je suis sûr qu'ils n'ont aucune preuve, mais à quoi cela sert-il avec des scélérats qui en font quand ils n'en ont point ! Je ne vis que dans les inquiétudes et les transes. Elles se renouvellent tous les jours. »

En effet, les événements se précipitent; le grand drame tire à sa fin. Le 14 octobre la Reine est traînée devant le tribunal révolutionnaire; le 16 elle est condamnée à la guillotine; le lendemain elle monte dans la fatale charrette qui la conduit à l'échafaud où elle subit sa peine.

Coup sur coup ces nouvelles parviennent à Fersen. Il écrit à sa sœur la mort dans l'âme, presque en divaguant :

« Ma tendre et bonne Sophie,

» Ah! plaignez-moi, plaignez-moi. L'état où je suis ne se peut concevoir que par vous. J'ai donc tout perdu dans le monde. Vous seule me restez. Ah! ne m'abandonnez pas. Celle qui faisait mon bonheur, celle pour laquelle je vivais, oui, ma tendre Sophie, car je n'ai jamais cessé de l'aimer, non je ne le pouvais, jamais un instant je n'ai cessé de l'aimer et tout du tout je lui aurais sacrifié; je le sens bien en ce moment. Celle que j'aimais tant, pour qui j'aurais donné mille vies, n'est plus! Ah, mon Dieu; pourquoi m'accabler ainsi, par quoi ai-je mérité ta colère? Elle ne vit plus! Ma douleur est à son comble, et je ne sais comment je puis vivre et supporter ma douleur. Elle est telle que rien ne pourra jamais l'effacer. J'aurai toujours présente devant moi, en moi, son image; le souvenir de tout ce qu'elle fut pour la pleurer toujours.

» Tout est fini pour moi. Que ne suis-je mort à ses côtés; que n'ai-je pu verser mon sang pour elle, pour eux! Je n'aurais pas à traîner une existence qui sera une douleur perpétuelle et un éternel regret. Mon cœur désormais saignera autant qu'il battra. Vous seule pouvez sentir ce que je souffre et j'ai besoin de votre tendresse. Pleurez avec moi, ma tendre Sophie. Pleurons sur eux!

» Je n'ai pas la force d'écrire davantage. Je viens

de recevoir la terrible confirmation de l'exécution. On ne parle pas du reste de la famille, mais mes craintes sont affreuses. Oh! mon Dieu, sauvez-les. Ayez pitié de moi. »

*
* *

Son père est mort le 24 avril 1794. Il n'est pas rentré en Suède recueillir son dernier soupir. Il est occupé à remplir les dernières volontés de Marie-Antoinette, à transmettre ses dernières recommandations aux frères de Louis XVI. Et puis comment retourner en Suède tant que le Régent et son puissant ministre Reuterholm poursuivent leur politique de rapprochement à la Révolution? Ce serait pactiser avec « ses assassins. » En réponse à la lettre de sa sœur lui annonçant la mort de leur père, il écrit :

« ... Je vois qu'il ne me reste qu'à me résigner à une perte bien sensible à mon cœur et qui me renouvelle d'une manière bien dure celle que je regretterai toute ma vie. L'idée de ne pas avoir vu mon bon père dans ses derniers instants semble augmenter ma douleur. Je sais trop ce qu'il en coûte d'ignorer les derniers sentiments, de ne pas assister aux derniers instants des personnes qui nous sont chères. J'en ai fait, hélas! une bien triste expérience et mon cœur se déchire encore en y pensant... »

Ainsi toutes les douleurs se confondent, s'anéantissent en celle qui occupe son âme.

Mais l'avènement de la Terreur en France a empêché l'alliance projetée avec la République. Le traité conclu avec Lebrun et Danton n'est pas ratifié sous, Robespierre. Staël qui le négociait est obligé de fuir Paris avec sa femme et se réfugier à Coppet. Le rapprochement avec la France est pour le moins ajourné. Le régent cherche alors à se concilier de nouveau le comte Fersen. Il charge la comtesse Piper de l'assurer de toute sa bienveillance. Fersen répond :

« J'ai reçu, ma chère amie, votre lettre du 5, et je réponds aujourd'hui au Duc. Voici ma lettre, que vous lui remettrez, comme c'est vous qu'il avait chargé de la commission, ou bien vous la ferez remettre par Taube, comme il vous plaira.

» J'ai été bien aise, comme vous, de ce que le Duc vous a dit; je le remercie de ses bontés, je lui dis que j'en profiterai un jour, mais que dans ce moment je n'ai que la faculté de sentir ma douleur et mes regrets et non celle de former aucun désir. Je réclamerai ses bontés dès que mon âme sera plus calme. Pour le moment je ne demande que de rester ici et suivre le mouvement de la guerre. J'ai mis dans ma lettre beaucoup de sensibilité et de remerciements de ses bontés pour moi...

» Je ne vous parle pas, ma chère amie, de l'état de mon âme. Il est toujours le même. Penser à elle, la

regretter, voilà ma consolation; rechercher tout ce que je puis trouver d'elle et en faire un trésor, voilà tout mon soin; en parler discrètement, voilà mon apaisement. Sa perte sera le chagrin de toute ma vie. Jamais je n'ai autant senti tout le prix de ce que je possédai et jamais je ne l'ai tant aimé.

» Je ne vous parlerai pas non plus de mes projets : je n'en fais aucun; je me sens incapable d'en former. Ces enfants me préoccupent encore; leur sort est mon tourment maintenant. Cette infortunée fille que deviendra-t-elle? Quelles horreurs, quelles humiliations ne lui fera-t-on pas subir? Ce fils que fait-il? Le cœur se déchire en y pensant. Mon Dieu, ne mettrez-vous pas un terme à tant de souffrances, ne punirez-vous pas tant de forfaits? Adieu, ma tendre Sophie. Je finis, car j'augmente votre douleur et la mienne. Aimez toujours et plaignez votre malheureux frère. »

* * *

Il n'est rentré en Suède qu'en 1796, à l'avènement au trône de Gustave IV qui le nommait grand-maréchal du royaume. Mais il est allé d'abord à Vienne plier le genou devant Madame Royale et rendre hommage à la fille de son amie.

CONCLUSION

Un amour chevaleresque aussi profond qu'idéal et désintéressé, un dévouement sans borne, fait de tendresse et d'admiration, de compassion pour des malheurs immérités, des souffrances vaillamment supportées, voilà ce que nous révèlent ces lettres de Fersen à sa sœur au sujet de Marie-Antoinette. Il a aimé la Reine avec passion sans que jamais une pensée déloyale et charnelle ait terni la flamme de cet amour digne des troubadours et des chevaliers de la Table Ronde. Marie-Antoinette l'a aimé de même, sans oublier un seul instant ses devoirs d'épouse et sa dignité de Reine.

Pour lui, elle portait une auréole au front. Pour elle, il était le chevalier sans peur et sans reproche, qui portait ses couleurs, prêt à la défendre, la lance au poing, contre tout venant; l'ami éprouvé auquel

on pouvait tout confier, sur le dévouement duquel on pouvait compter à toute heure.

Elle n'avait qu'une crainte : qu'il ne sacrifiât sa vie pour la sauver. Il n'avait qu'un regret : de n'être pas mort pour elle le 20 juin ou le 10 août.

Ce que fut leur vie lorsqu'ils purent être ensemble, dans les temps paisibles et heureux à Versailles, comme, plus tard, au milieu des orages de la Révolution; ce que furent les efforts de Fersen pour la soustraire à cette tempête, pour l'arracher aux outrages, à la prison et à la mort; ce que furent ses angoisses et son désespoir au courant du drame tragique, ses lettres à sa sœur nous le disent aussi. Cette sœur, la tendre et aimante comtesse Piper, fut sa seule confidente, la seule à laquelle il ouvrit son cœur et confia le secret de son amour. Les termes de sa confession nous attestent la profondeur comme la pureté de ce sentiment.

La correspondance de la Reine avec les chefs du parti constitutionnel de l'Assemblée nous révèle, d'autre part, une Marie-Antoinette qui n'est pas moins différente de la conception que nous nous faisons en général de la reine de France. L'image qui se présente d'ordinaire à notre esprit, lorsque nous évoquons son souvenir, est celle de la jeune Reine légère autant que bonne, insouciante autant que belle, aussi avide de plaisirs que d'occasions de se dévouer à ses amis; ou bien la femme sublime, au

courage héroïque, à la grandeur d'âme d'une sainte, qui suit son chemin de la Croix du Temple à la Conciergerie et du tribunal révolutionnaire à l'échafaud.

Cette correspondance avec Barnave nous montre une troisième phase de son caractère. Nous trouvons en elle une femme politique, à l'esprit alerte, ferme et viril, au jugement sûr et pratique, qui sait dominer ses sentiments, qui a le courage d'aller à l'encontre des traditions dans lesquelles elle a été élevée, dans le but de sauver la vieille monarchie française en l'accommodant aux idées nouvelles. Ainsi qu'elle nous le dit, elle avait vu là « un devoir à accomplir » et elle est prête à sacrifier ce qu'elle appelle « ses préjugés » : ses sentiments intimes, son amour des traditions et ses instincts conservateurs pour accomplir ce devoir; elle se rallie à la constitution qui est « le vœu de la nation » pour sauver le Roi et son peuple, car « ces deux ne font qu'un ».

Si elle a failli en cette tâche, si elle a été emportée par l'ouragan qu'elle espérait apaiser, c'est que les partis extrêmes, les seuls qui agissaient et savaient ce qu'ils voulaient, combattaient également son œuvre, ceux de l'intérieur pour détruire la monarchie et la remplacer par la république, ceux du dehors pour restaurer l'ancien régime et maintenir les privilèges de la noblesse et du clergé. Réagissant les uns sur les autres, ils lui ont rendu la tâche impossible, ils ont réduit son œuvre à néant pour aboutir

les uns à l'invasion étrangère, les autres à la Terreur. Entre les deux, la pauvre Reine et ses amis opportunistes, ainsi que leur monarchie constitutionnelle, furent balayés comme fétus devant le tourbillon.

Si après l'effondrement de ses espérances de conciliation et de solution pacifique, devant le flot montant de la révolution, les dangers croissants qui menaçaient sa vie, celle du Roi et celle de ses enfants, Marie-Antoinette se laissa persuader par Fersen que désormais l'intervention étrangère était le seul moyen de salut possible, qui l'en blâmera? Sauver le Roi et ses enfants de la tyrannie des jacobins, de la frénésie des sections, des menaces de la foule était maintenant tout ce qu'elle pouvait espérer. Elle n'eut plus que cette préoccupation. Le Roi refusant de chercher à fuir ces dangers par une nouvelle évasion de Paris, il ne restait plus qu'à attendre qu'on vienne du dehors les délivrer. C'est sur ce seul espoir qu'elle accrochait sa foi dans l'avenir : « Quelque chose en moi me dit que nous serons secourus et sauvés. » Ce secours ne saurait tarder à arriver : « Le parti que nous avons pris nous donnera le temps d'attendre qu'on vienne nous délivrer; mais que ces semaines vont être longues. » C'est moins la Reine que la mère et l'épouse qui parle ainsi. L'œuvre de la Reine a sombré dans la tourmente; la mère veut sauver les siens de la prison et de la mort.

Ceci n'empêche pas que la tentative faite par elle

de réconcilier la monarchie avec la Révolution, de satisfaire le vœu de la nation pour une monarchie constitutionnelle comme moyen terme entre l'ancien régime et la République, n'ait été entreprise en toute sincérité et sans arrière-pensée. L'opinion très répandue que les relations de Marie-Antoinette avec le parti constitutionnel ne furent qu'une comédie jouée pour cacher les intrigues de la Cour avec les émigrés et l'étranger ne résiste pas à l'évidence que nous apportent ces lettres. Elles portent l'empreinte de la bonne foi et de la sincérité.

Ainsi que celles de Fersen au point de vue du sentiment, cette correspondance de Marie-Antoinette avec Barnave et ses amis, en ce qu'elle nous dit de son attitude politique, est toute à l'honneur de la Reine infortunée.

FIN

APPENDICES

le 20 juillet

Nos

Qui voudra juger par les grands événements qui ont occupé la semaine passée, ainsi que avec plaisir la force et le courage avec laquelle les personnes aux quelles je m'adresse, ont soutenu la [illegible] monarchie, cette force ne peut que m'inspirer de la confiance pour les autres points, mais il seroit à désirer, qu'ils me communiquassent, plus souvent, ou pour mieux dire qu'il ne fut point d'eux mêmes de leurs idées. moi isolée ne voyant, et ne pouvant voir personnes, ne recevant de nouvelles de qui que ce soit, écrivant encore moins, je ne sais les nouvelles du jour, même que par les papiers publiques, il m'est impossible d'après cela n'y de m'en former une idée

1. Chapitre IV, page 68.

Lettre de Fersen [1]

ce 16 Janv.

ma bonne et bonne Sophie ah plaignez moi plaignez moi l'état ou je suis ne peut vous exprimer que peut vous ~~exprimer~~ j'ai dans tout tout perdu dans le monde tout entier et ~~?~~ me reste ah ne m'abandonnez pas vous qui faisait mon bonheur vous pour laquelle je vivais ou ma bonne Sophie car je n'ai jamais cessé de vous aimer non je ne le pourrais jamais un instant je n'ai cessé de l'aimer et tout surtout je l'ai aimée sacrifié et je le fais bien encore un moment, elle que j'aimais tant pour qui j'aurais donné mille fois ~~n'est~~ plus ah mon dieu pourquoi ne m'accabler ainsi pourquoi ajouter la colère elle m'est plus ma douleur est à son comble je je

[1] Chapitre XV, page 304.

Lettre de Barnave [1]

Jeudi 5 juin 1

Je n'ai point oublié les dernières paroles de la reine dans notre seconde conversation. J'ai d'autant plus de raisons d'y donner foi que tout ce qui s'est passé depuis annonce de la part de la Reine une résolution constante. Aussi je suis plein de confiance dans son courage et sa sincérité.

La conduite qu'on a suivie depuis l'acceptation a déjà épargné bien des malheurs à la France, et bien des dangers à la royauté. Si l'on y persiste on triomphera de tous les obstacles, on effacera des

Chapitre X, page 105

TABLE

AVANT-PROPOS 1

I. — FERSEN A VERSAILLES. EN AMÉRIQUE. . 7

II. — FERSEN COLONEL DU ROYAL SUÉDOIS . 26

III. — LA FUITE A VARENNES. LES RELATIONS AVEC BARNAVE. 43

IV. — INTERVENTION DE LA REINE AUPRÈS DES PRINCES ET DE L'EMPEREUR. . . 68

V. — LES GARDES DU CORPS. LE 17 JUILLET AU CHAMP-DE-MARS. 93

VI. — LA NOUVELLE CONSTITUTION. 116

VII. — L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION. LE DÉCRET D'AMNISTIE. 138

VIII. — APRÈS L'ACCEPTATION 156

IX. — NÉGOCIATIONS AVEC LES FRÈRES DU ROI. 176

X. — ENTREVUES SECRÈTES AVEC LA REINE. 200

XI. — REPRISE DES RAPPORTS ET NOUVEAUX DISSENTIMENTS. 226

XII — LA QUESTION RELIGIEUSE 248
XIII. — LA QUESTION DU DRAPEAU. 258
XIV. — RETOUR DE FERSEN A PARIS. 282
XV. — LA FIN TRAGIQUE 303

CONCLUSION. 328
APPENDICES 333

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY — 3688-10-13.

D

Marie Antoinette...

133129

HF.B
M 3343
.Yh

Author Heidenstam, O.-G. de (ed)

Title Marie Antoinette, Fersen et Barnave.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU